

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 20 avril 2018

- | | | | |
|----|--|------------------------|--------------|
| | - Appel nominal. | | Mme le MAIRE |
| | - Désignation d'un secrétaire. | | Mme le MAIRE |
| 1 | - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 février 2018 – Approbation. | <i>Page 6</i> | Mme le MAIRE |
| 2 | - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | <i>Pages 6 à 10</i> | Mme le MAIRE |
| | - Communication thématique
De la proximité à l'excellence : la santé au service de tous les nantais. | <i>Pages 41 à 70</i> | |
| | - Question orale | <i>Pages 123 à 126</i> | |
| 2A | - Voeu – « Pour un grand Service Public Ferroviaire » | <i>Pages 10 à 18</i> | M. BOLO |
| 3 | - Quartiers Nantes Erdre – Hauts Pavés/Saint Félix et Bellevue/Chantenay/Sainte Anne – Restructuration et extension de trois écoles : Beaujoire, Gaston Serpette et Mutualité – Approbation des programmes et des coûts – Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation. | <i>Pages 18 à 25</i> | Mme NAËL |
| 4 | - Quartier Saint-Donatien/Malakoff – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC Mellinet – Choix du maître d'œuvre – Approbation. | <i>Pages 25 à 28</i> | Mme NAËL |
| 5 | - Quartier Nantes Erdre – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC du Champ de Manœuvre – Choix du maître d'œuvre – Approbation. | <i>Pages 28 à 30</i> | Mme NAËL |
| 6 | - Projet Grand Bellevue – Site de la Maison de l'Enfance et Terrain d'Aventure (META) – Travaux d'aménagement – Procédures adaptées – Approbation. | <i>Pages 32 à 35</i> | Mme NAËL |
| 7 | - Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation. | <i>Pages 31 et 32</i> | Mme NAËL |
| 8 | - Politique publique « familles et parentalité » – Seconde répartition de subventions – Approbation. | <i>Pages 70 et 71</i> | Mme SALOMON |
| 9 | - Politique publique petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants-Parents – Convention – Approbation. | <i>Pages 71 et 72</i> | Mme SALOMON |

- | | | | |
|----|--|------------------------|---------------|
| 10 | - Politique publique petite enfance – Crèches associatives – Conventions – Approbation. | <i>Pages 72 à 75</i> | Mme RODRIGUEZ |
| 11 | - Développement culturel – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Adhésion à l'association ADRC – Approbation. | <i>Pages 76 à 78</i> | M. MARTINEAU |
| 12 | - Structures culturelles conventionnées – Deuxième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation. | <i>Pages 35 et 36</i> | M. SEASSAU |
| 13 | - Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Avenant – Approbation. | <i>Pages 78 et 79</i> | M. MARTINEAU |
| 14 | - Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) – Modification des statuts – Avenant – Approbation. | <i>Pages 79 et 81</i> | M. MARTINEAU |
| 15 | - Etablissement public de coopération culturelle ESBANM – Modification des statuts – Adhésion de la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE et nouvelle dénomination de l'établissement – Approbation. | <i>Pages 81 et 82</i> | M. MARTINEAU |
| 16 | - Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Département de Loire Atlantique, la Ville et la Maison de la Poésie – Approbation. | <i>Page 36</i> | M. SEASSAU |
| 17 | - Politique de la Lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Conventions - Avenant – Approbation. | <i>Pages 37 à 39</i> | M. SEASSAU |
| 18 | - Politique publique du patrimoine – Subventions – Convention et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation. | <i>Pages 82 à 85</i> | M. CHATEAU |
| 19 | - Prestation de service pour le dispositif de médiateurs de quartier. – Approbation. | <i>Pages 39 à 41</i> | M. NICOLAS |
| 20 | - Vie associative – Aide à la construction d'équipement – Francas Pays de la Loire - Subvention d'investissement – Convention – Approbation. | <i>Pages 85 à 90</i> | Mme BASSAL |
| 21 | - Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | <i>Pages 90 à 92</i> | Mme BASSAL |
| 22 | - Adolescence et Jeunesse – Action « chantiers découverte et remobilisation » – Convention de groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat et les communes engagées dans le PIA : Orvault, Rezé, et Saint Herblain – Deuxième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation | <i>Pages 92 à 95</i> | M. MARTIN |
| 23 | - Jeunesse – Aide aux projets – Refonte du dispositif CLAP – Approbation. | <i>Pages 95 et 96</i> | M. MARTIN |
| 24 | - Associations Vie Étudiante – Deuxième répartition de subventions – Approbation. | <i>Pages 96 à 99</i> | M. SALECROIX |
| 25 | - Sports – Deuxième répartition de subventions – Avenants – Approbation. | <i>Page 100</i> | M. REBOUH |
| 26 | - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation. | <i>Pages 100 à 102</i> | M. HUARD |

- 27 - Avenants aux conventions d'exécution de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité des quartiers Nantes Nord, Bottière Pin Sec et Grand Bellevue portant intégration des bailleurs sociaux Aiguillon Construction et Vilogia – Approbation. *Page 102* Mme NAËL
- 28 - Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Deuxième répartition de subventions – Convention – Approbation. *Pages 102 et 103* Mme BENÂTRE
- 29 - Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation. *Pages 103 et 104* M. SALAÛN
- 30 - Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation. *Page 104 et 105* M. SOBCZAK
- 31 - Mission commerce – Subventions – Convention – Avenant – Approbation. *Pages 105 à 108* M. ROBERT
- 32 - Avis sur le projet de plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030 de la Métropole Nantaise. *Pages 108 à 117* Mme TOUCHEFEU
- 33 - Transactions immobilières diverses – Approbation. *Page 117* Mme LEFRANC
- 34 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation. *Pages 117 et 118* Mme LEFRANC
- 35 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation. *Pages 118 et 119* M. CHATEAU
- 36 - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. *Pages 120 à 122* M. BOLO

SÉANCE DU 20 AVRIL 2018

Convoquée le vendredi 13 avril 2018

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, Mme PIAU, M. MARTIN, Mme PADOVANI, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme SOTTER, M. NOURY, Mme BASSANI-PILLOT, Mme BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, Mme FAVENNEC, M. SOBCZAK, M. MAUDUIT, Mme COPPEY, Mme LAERNOES, M. BELHAMITI, M. DEMIREL, M. SALECROIX, M. SALAÛN, Mme BERTU, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, Mme HOUEL, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. STEKR-RIDEL, M. FOURNIER.

Sont absents et excusés : Mme BOCHER (pouvoir à Mme Sotter), Mme MEZIANE (pouvoir à M. Marais), M. JUNIQUE (pouvoir à M. Martineau), M. BOUTIN (pouvoir à M. Guissé).

Est également absente : Mme GHENAÏ.

Secrétaire

Mme Benâtre est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II – 6

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer. Merci. Je vais faire l'appel.

Mme le MAIRE procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Chers collègues, juste un mot, pour démarrer, sur l'organisation de la séance de notre conseil municipal, simplement pour vous indiquer que comme vous le savez, nous avons un débat thématique, aujourd'hui, et que le débat thématique, qui, traditionnellement, a plutôt lieu l'après-midi, aura lieu dès ce matin à 11 heures, pour une question de disponibilité des intervenants qui viendront enrichir notre débat.

Nous avons à désigner d'abord un secrétaire de séance. Je propose Marie-Annick Benâtre. Merci.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 février 2018 – Approbation

Mme le MAIRE – Nous avons à approuver le procès-verbal de la dernière séance. S'il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal, je le mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Nous avons ensuite à prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Quelques mots, effectivement, sur ce compte rendu des décisions prises par vous-même et vos adjoints. Vous faites état, dans ce compte rendu, d'une autorisation d'occupation temporaire donnée par Nantes Métropole à la Ville de Nantes dans le cadre de l'opération « Quai des plantes », qui est une opération que nous avons pu découvrir, les uns et les autres, le week-end dernier, qui a vocation à durer jusqu'au mois de septembre prochain, avec un certain nombre d'animations assurées par des comédiens, des danseurs, des musiciens. Notre groupe s'étonne de ne pas avoir de budget associé à cette opération. Est-ce que vous pourriez nous préciser le montant que la Ville consacre à cet événement « Quai des plantes » ?

Si vous me le permettez, au-delà de cette opération « Quai des plantes », nous avons quand même un problème, qui est qu'il y a un certain nombre d'opérations portées par votre majorité que nous ne voyons pas passer, nulle part, notamment au plan budgétaire, ni au Conseil municipal, ni au Conseil métropolitain, ni dans le compte rendu des décisions prises. Je pense que nous avons là quand même un vrai sujet de transparence à la fois démocratique et de sincérité budgétaire.

Je me permets de le détailler et je voudrais revenir à cet égard sur l'opération « Complètement Nantes ! », qui fait l'actualité de la ville, comme chacun le sait, depuis maintenant près d'une semaine. Il y a quatre mois, dans cette assemblée, nous avons voté, c'était au conseil municipal

II – 7

de décembre, une somme de 155 000 €, vous devez vous en souvenir, qui était dans le dossier 41, dans les transactions publiques diverses, et c'était pour des travaux de prestation pour la réalisation d'un événement en 2018. À ce moment-là, nous vous avons interrogée, Madame le Maire, sur le contenu de cette prestation, puisqu'en décembre, nous ne connaissions pas ce projet.

Nous avons eu une réponse de Pascal Bolo, qui est quand même assez savoureuse. Monsieur Bolo, vous me permettrez de vous citer, j'aime le faire de temps en temps. Là-dessus, sur cet événement, « c'est quelque chose qui est en construction. Nous aurons donc évidemment un peu de difficultés à donner plus de détails. Il s'agit là de premières études de contenu. Cet événement sera aussi un lieu de vie. Il y a un concept à inventer encore dans cet événement et il était normal, pour lancer un peu l'imagination et voir l'étendue des prestations, de lancer cette consultation. » Soit.

Ce que nous avons constaté, nous, c'est que ni les Nantais, ni les membres de cette assemblée municipale, quatre mois avant cette gigantesque opération de communication, n'avaient la moindre information sur le sujet, au-delà de ces 155 000 €. Cela, c'est pour la transparence démocratique. Personne n'a été informé, au sein de l'assemblée, de l'opération que vous vous apprêtez à lancer et qui était vraisemblablement déjà bien avancée.

Et puis, il y a un sujet de sincérité budgétaire. Nous avons voté 155 000 € au mois de décembre et depuis, nous avons appris que l'événement coûtait 500 000 €. Nous l'avons d'abord appris par la presse locale, et vous l'avez confirmé vous-même, Madame le Maire. Vous avez confirmé vous-même ce montant de 500 000 €. Je ne reviens pas sur le montant lui-même : nous nous sommes déjà exprimés dessus. Si l'on s'en tient à l'aspect budgétaire, je voudrais quand même vous poser trois questions. D'abord, entre 155 000 et 500 000 €, il y a 345 000 €, dont nous sommes bien incapables, aujourd'hui, de vous dire où ils sont dans le budget de la Ville. Est-ce que vous pourriez nous apporter des précisions à ce sujet ?

Ensuite, un autre point de flou, c'est la question de savoir qui paie. Est-ce que c'est la Ville de Nantes, toute seule, ou est-ce que ce sont Nantes et Nantes Métropole ? Nous avons évidemment échangé avec quelques collègues, notamment des collègues maires, à qui vous avez, semble-t-il, assuré que c'était la Ville de Nantes toute seule qui payait l'opération. Nous avons un peu de mal à comprendre pourquoi, lorsque l'on vous interroge sur le budget, lorsque la presse vous interroge, vous répondez en pourcentage du budget d'investissement cumulé Ville de Nantes et Nantes Métropole. Cela, c'est ce qui est mentionné dans la presse locale, dans *Presse Océan* du 11 avril dernier.

Et dernier point sur ce budget : que prend en compte exactement ce budget ? Vous parlez, Madame le Maire, de budget d'investissement. Où sont les financements des artistes qui sont présents sur la scène de « Complètement Nantes ! », le budget des associations, dont certaines sont aussi financées par ailleurs, le budget de soutien aux groupes de musiques qui se produisent ? Cela, je ne vois pas comment cela peut être un budget d'investissement. C'est forcément un budget de fonctionnement, que l'on ne voit pas apparaître non plus.

Nous souhaitons donc que vous rendiez publique, dans les meilleurs délais, la totalité des financements de cette opération qui, à défaut d'être aujourd'hui « complètement Nantes », nous semble plutôt complètement fumante. Vous invitez les Nantaises et les Nantais à un événement que vous décrivez comme culturel et festif. Ce sont eux qui paient, Madame le Maire, et il nous semblerait logique, normal, de les informer du montant global de la facture.

Mme le MAIRE – Merci. Fabienne Padovani, pour la question du « Quai des plantes ».

Mme PADOVANI, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Pour « Quai des plantes », je n'ai plus le montant exact de l'opération, mais c'est sur le budget. C'est ce qui est sur la liste dans le

II – 8

budget des services des parcs et jardins. C'est sur le budget « animation ». C'est à ce niveau-là. « Quai des plantes », c'est réalisé en régie. Ce sont les arbres de la pépinière qui sont au Grand Blottereau, entre autres, qui ont voyagé, qui ont quitté la pépinière pour aller quai des plantes.

L'idée de la manifestation « Quai des plantes », c'était de donner une autre image du quai, de voir que cela pouvait aussi être différent, avec, c'est vrai, des manifestations, mais extrêmement modestes. Les artistes sont bien évidemment rémunérés, oui, mais c'est dans le budget « animation ». Il y a la guinguette, le bal et la guinguette auront des recettes, il y a un marché aux fleurs, et la recette sera sur le marché aux fleurs. Nous sommes dans le cadre d'une occupation du domaine public, d'une convention passée avec Nantes Métropole. Les services de Nantes Métropole et de la Ville ont aménagé les quais avec même une aide d'ATAO, une entreprise d'insertion, qui a continué à accompagner le transport des arbres, mais sur le budget de l'animation.

Je pourrai vous donner des éléments précis, sans difficulté, mais je ne les ai pas sur moi. J'ai cherché dans mes notes pour vous les donner, mais je ne les ai pas. Néanmoins, ce que je veux vous dire, sur « Quai des plantes », c'est que nous sommes vraiment sur une opération réalisée en régie par les services des parcs et jardins de la ville, qui a demandé une grande mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Et puisqu'il y a d'autres questions qui ont été posées, Madame le Maire, si vous le permettez, sur l'aspect écologique de cette manifestation, je tenais à rassurer tout le monde et dire que nous avons mis en place un mode d'arrosage au sol au goutte-à-goutte, qui garantit vraiment un entretien des arbres et un arrosage les plus précis possible.

Je vous donnerai bien évidemment toutes les données détaillées. Je ne les ai pas sur moi. Je vous les ferai parvenir.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo, sur la deuxième partie de la question.

M. BOLO, Adjoint – Madame Garnier, d'abord, je suis extrêmement flatté que vous m'ayez cité aussi longtemps. Cela fait toujours plaisir. Elle était bien, cette réponse, finalement... Elle était bien. Il y a une partie de votre question qui recoupe, en fait, la question de « Quai des plantes » et la question de « Complètement Nantes ! ». C'est la question de la répartition entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Le budget de « Quai des plantes » est de 500 000 € sur deux ans : 300 000 € cette année et 200 000 € prévus en 2019. Et là où effectivement, il y avait nécessité de prendre une délibération et une convention avec Nantes Métropole, c'est que Nantes Métropole est en charge des espaces publics et que naturellement, « Quai des plantes » est sur un espace public. Et c'est une opération menée techniquement par le service des espaces verts de la Ville de Nantes. Il fallait donc, pour de simples raisons juridiques de répartition de compétences, établir que c'est bien une opération de la Ville de Nantes, complètement financée par la Ville de Nantes, mais sur un terrain d'assiette qui est sous la responsabilité juridique de Nantes Métropole. C'est pour cela qu'il fallait faire cette distinction.

En revanche, pour « Complètement Nantes ! », cette distinction n'a pas lieu d'être. C'est une opération et un événement purement municipal, intégralement financé par la municipalité. Mais dans un cas comme dans l'autre, Madame Garnier, je voudrais que vous soyez bien convaincue que pas un centime ne sort des caisses de la Ville sans que notre assemblée l'ait autorisé, soit au moment du vote du budget, soit au moment où nous répartissons des subventions dans les différents domaines de la vie associative, sportive, culturelle et éducative, notamment.

Pour être précis sur « Complètement Nantes ! », d'abord, je me réjouis, Madame Garnier, que vous ayez cité les nombreuses associations qui vont participer à cet événement, que vous ayez cité les nombreux artistes nantais qui vont participer à cet événement, parce que, pour ce que

II – 9

vous appelez une « pure opération de com », eh bien finalement, vous-même, vous constatez que c'est quand même assez nettement plus que cela. D'ailleurs, si ce n'était qu'une opération de com, il n'y aurait pas déjà plus de 9 000 personnes, près de 10 000, qui se seraient déplacées pour découvrir ce site, découvrir, certes, l'exposition, mais également, assister à toutes les prestations artistiques et découvrir la richesse des actions associatives qui y sont présentées.

Mais parlons budget. Un budget supplémentaire de 500 000 € a été débloqué pour l'événement. Il a été débloqué, et vous observerez qu'à ce conseil municipal, il n'y a pas de décision modificative. Il a donc été débloqué dans le cadre du budget que nous avons voté il y a maintenant quelques semaines.

Protestations dans la salle

Mais c'est pour cela qu'il y a des décisions qui sont prises et qui sont rapportées au début du conseil municipal. La transparence se fait donc aussi dans le cadre des délégations que le Conseil municipal a données à Madame le Maire et aux adjoints, qui en rendent compte devant le Conseil municipal. Tout cela est parfaitement transparent, parce que c'est dans le budget de la communication et que cela se passe de manière tout à fait ordinaire, allais-je dire.

Le reste du budget est pris sur des budgets existants qui ont été réaffectés à cette opération, par exemple, le budget communication qui était prévu sur « Bords de Loire », par exemple, le budget qui était prévu sur « Nantes, terrain de jeux ! », le budget qui était prévu pour le vote et la restitution des « quinze lieux à réinventer ». Et il y a un numéro de *Nantes Passion* qui sera supprimé cette année pour réaliser une économie budgétaire. Vous voyez donc que c'est dans le cadre des moyens existants qui ont été redéployés que cette opération est financée.

Voilà ce que je pouvais dire, pour l'essentiel, pour répondre à votre question. Mais très clairement et très nettement, cette opération, cet événement est d'ores et déjà un succès populaire, au regard du nombre de Nantaises et de Nantais qui sont allés découvrir ce site extraordinaire et les diverses animations, expositions et prestations qui y sont données.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Moi, j'avais une question sur un autre point. Mais quand même, ce que je retiens de ce que vient nous dire Pascal Bolo, c'est que, premièrement, c'est finalement plus que les 500 000 € qui ont été annoncés par vous dans la presse, si j'ai bien compris, puisque nous avons 500 000 € d'enveloppe complémentaire, plus les 155 qui avaient été votés plus des budgets supplémentaires. Moi, je considérerais qu'en termes de transparence, quand vous avez des opérations sur lesquelles vous communiquez et donc, que vous expliquez que ce sont des éléments phares, qu'elles fassent l'objet d'une délibération en conseil, franchement, je ne trouverais pas cela très choquant. Mais bon, passons.

Ma question concerne quatre décisions qui ont été prises, signées par Madame Lefranc, concernant une autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement sur le toit de la Fabrique pour l'installation d'antennes relais. Nous avons quatre décisions pour les quatre opérateurs et je souhaitais avoir un point d'information sur les discussions que vous avez avec les opérateurs, non pas sur la mutualisation des pylônes, mais sur la mutualisation des antennes relais, pour éviter que sur les bâtiments, on se retrouve chaque fois avec les quatre opérateurs représentés. Je pense que c'est aussi un moyen et de limiter les ondes électromagnétiques et en termes de paysage, d'éviter une certaine pollution visuelle.

Je vous remercie.

II – 10

Mme le MAIRE – Merci. Madame Lefranc vous fera le retour. Elle me dit qu'elle n'a pas les éléments précis au nombre de délibérations. Nous ferons un point et naturellement, l'ensemble des éléments vous seront transmis.

Madame Garnier, pour une deuxième et dernière intervention avant que nous puissions entamer l'ordre du jour.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci de me donner la parole, Madame le Maire. Très rapidement, et pour conclure sur cette question de « Complètement Nantes ! », je prolonge la réflexion de mon collègue Julien Bainvel. Les propos de Pascal Bolo nous laissent bien entendre qu'aujourd'hui, nous sommes au minimum, pour cette opération, à 650 000 € et sans doute bien davantage, si l'on prend en compte la rémunération des artistes, que, je l'espère, vous ne manquez pas de prendre en compte dans le budget de cette manifestation.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Quand même, je dis cela sous réserve de vérification comptable et technique, mais on ne peut pas à la fois dire qu'il y a une enveloppe et chaque fois que l'on paie une facture, que cela se rajoute à l'enveloppe. Non. L'enveloppe sert naturellement, par exemple, à payer les artistes, qui, naturellement, sont rémunérés pour leur prestation. C'est à l'intérieur de l'enveloppe.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Ce n'est pas l'investissement.

M. BOLO, Adjoint – Ce n'est pas de l'investissement, non, c'est du fonctionnement. Et alors ?

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, nous avons à voter sur le fait que le Conseil a pris acte de ces différentes décisions.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Nous avons maintenant à examiner, dans notre assemblée, un vœu qui vous est présenté sur la question du service public ferroviaire. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier 2A, intitulé :

Vœu – Pour un grand service public ferroviaire

M. BOLO, Adjoint – La commission des vœux s'est réunie et a souhaité, à une large majorité, proposer au Conseil municipal le vœu suivant :

« Pour un grand service public ferroviaire.

Le gouvernement a décidé d'engager une réforme de la SNCF autour de quatre axes : la transformation de la SNCF en société anonyme, l'ouverture à la concurrence, la réorganisation de l'entreprise et la fin du recrutement au statut. Cette démarche s'inscrit dans le projet de loi "pour un nouveau pacte ferroviaire", qui vient d'être adopté en première lecture par l'Assemblée nationale malgré l'opposition de l'ensemble des groupes parlementaires de gauche.

Si chacun s'accorde à reconnaître la nécessité d'investir massivement dans l'entreprise publique ferroviaire pour améliorer les conditions de transport des usagers du service public sur l'ensemble du territoire, les objectifs et conséquences de cette réforme posent question.

Transformer un établissement public à caractère industriel et commercial, dont l'État est propriétaire, en société anonyme, avec l'État actionnaire libre de vendre ses actions, ne relève évidemment pas de la même logique.

En ce qui concerne l'ouverture à la concurrence, de nombreux exemples connus en Europe démontrent une dégradation importante des infrastructures faute d'investissements réalisés par

II – 11

les entreprises privées, une baisse de qualité des services, un recul de la sécurité et une augmentation des tarifs.

Alors que la promesse du Grenelle de l'environnement était d'augmenter la part du fret ferroviaire à 25 % d'ici 2022, la concurrence déloyale du transport aérien et routier sur le fret ferroviaire s'est traduite par un abandon des trafics fret SNCF avec un report massif des transports vers le mode routier. Aujourd'hui, près de 90 % des marchandises voyagent par la route alors que les transports sont responsables du tiers des émissions de CO₂ de la France. Le développement du ferroutage, inscrit dans la loi, ne doit pas être compromis, bien au contraire.

De même, développer le transport par car pour remplacer les "petites lignes" dites "non rentables" n'est ni une réponse aux besoins accrus de mobilité, ni une réponse à l'urgence écologique.

L'article 5 du règlement européen du 23 décembre 2016 a intégré dans le droit français des exceptions à l'ouverture à la concurrence, je cite, "permettant à l'autorité compétente de décider d'attribuer directement des contrats de service public de transport de chemin de fer". L'ouverture à la concurrence n'est donc pas une obligation, d'autres choix étaient possibles pour répondre durablement aux enjeux qui se posent à la SNCF.

Quant au statut des cheminots, il n'est nullement responsable de l'endettement de l'entreprise. Cette dette est principalement liée aux investissements effectués dans les lignes à grande vitesse vers Paris, au détriment des autres lignes, notamment les lignes transversales et lignes du quotidien. Elle est la conséquence des décisions de l'État, et de ses dirigeants successifs, qui devra donc en assumer la charge, comme l'ont fait des pays comme l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique.

Élus de la Ville de Nantes, nous sommes attachés au maillage ferroviaire et au maintien du réseau des "petites lignes" régionales, en cohérence avec les orientations définies dans le PDU métropolitain. Nous sommes attachés au développement des transports collectifs et à la mise en œuvre de politiques publiques fortes en faveur de la réduction des gaz à effet de serre et du développement des transports "propres".

Le Conseil municipal de Nantes, réuni en séance le 20 avril 2018, demande dès lors au gouvernement de garantir un grand service public ferroviaire, de qualité, au service des usagers, utile à l'aménagement du territoire et à la transition écologique. »

Mme le MAIRE – S'il n'y a pas de demandes d'intervention... Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Écoutez, nous en avons parlé hier avec Pascal Bolo et notre groupe considère franchement que ce vœu n'est pas du tout à la hauteur des enjeux que connaît aujourd'hui la SNCF. Nous sommes évidemment très attachés au service public de transport ferroviaire, mais la façon dont vous abordez les choses, dans ce vœu, nous laisse assez perplexes. Nous pouvons tout à fait comprendre que l'on ne soit pas d'accord avec la réforme proposée par le gouvernement, mais que l'on soit sur des positions comme les vôtres, de statu quo, alors que nous allons dans le mur, alors qu'il y a une dette de 45 Md€, vraiment, c'est incompréhensible.

Je voudrais reprendre rapidement un certain nombre de contre-vérités. Ce n'est vraiment pas autre chose : ce sont des contre-vérités, qui sont écrites noir sur blanc dans ce vœu. D'abord, dire que l'ouverture à la concurrence entraîne une augmentation des tarifs, c'est faux. C'est faux ! On ne peut pas vous dire autre chose ! D'abord, l'augmentation des tarifs a déjà eu lieu. Regardez le prix, aujourd'hui, d'un billet à la SNCF, par rapport à ce qu'il était il y a encore dix ans... L'augmentation des billets a eu lieu. C'est aujourd'hui, la hausse des tarifs ! Par ailleurs, avec un système comme celui que nous avons aujourd'hui en France, nous savons que nous sommes 20 à 30 % plus chers que la plupart des grands pays européens. On ne peut donc pas

II – 12

affirmer, comme vous le faites, que l'augmentation des tarifs est liée à la mise en concurrence. C'est une contre-vérité.

Deuxième contre-vérité : vous dites que l'ouverture à la concurrence n'est pas une obligation. Je suis désolée de vous le dire, mais cela aussi, c'est faux. Bien sûr, l'Europe a prévu des aménagements de calendrier. Cela, c'est vrai. Mais de toute façon, l'ouverture à la concurrence va devenir obligatoire, dans les années à venir, d'abord pour les grandes lignes, ensuite, pour les lignes régionales, et ce, que l'on soit en contrat de service public ou en mise en concurrence directe d'opérateurs privés. De toute façon, les deux systèmes relèvent de la mise en concurrence. On ne peut donc pas dire qu'il y avait une alternative à la mise en concurrence. Cela aussi, c'est complètement faux.

Dernier point que je voudrais relever : vous dites que le statut des cheminots n'est nullement responsable de la dette de la SNCF. Là encore, je suis désolée de vous dire que ce n'est pas techniquement juste. Il serait parfaitement faux de dire que le statut des cheminots est responsable de la dette dans sa majorité, cela non plus, ce ne serait pas vrai, mais on peut reconnaître qu'il est pour une partie responsable de cette dette, même si, bien sûr, ce sont aussi, et certainement largement, les investissements demandés par l'État qui ont contribué à creuser le déficit de l'entreprise.

Ces trois éléments, il suffit de regarder un peu ce qu'il se passe ailleurs en Europe pour se rendre compte que ce n'est pas juste.

Bien sûr, nous sommes, comme vous, attachés à la fois aux enjeux environnementaux et à la sauvegarde des petites lignes régionales. Et ce point-là, nous le disons aussi sans états d'âme, n'est pas suffisamment précis, aujourd'hui, dans le projet de loi. Il devra être précisé, d'autant plus qu'il fait l'objet d'inquiétudes fortes dans les territoires. Et cela, je crois que nous l'avons tous bien à l'esprit. Il y a des solutions qui vaudraient la peine d'être étudiées, notamment la possibilité de créer des franchises. Un certain nombre de structures, un certain nombre d'associations, un certain nombre de lobbys défendent cette vision des choses, qui regrouperait à la fois des lignes rentables et des lignes moins rentables ou des lignes non rentables. Cela pourrait permettre de faire ainsi des sortes de packages qui offriraient une forme de péréquation entre les grandes et petites lignes, qui permettraient également d'assurer un service de qualité partout sur le territoire. Cela fait partie des pistes qu'il semblerait opportun d'explorer.

Je voudrais aussi rappeler, sur cette question des petites lignes, qu'en Allemagne, la mise en concurrence a abouti à une hausse de la fréquentation, à une hausse de la qualité de service et in fine, aujourd'hui, en Allemagne, il y a davantage de cheminots qu'il n'y en avait il y a une dizaine d'années. Ce n'est donc pas la mise en concurrence en elle-même qui est mauvaise. Mais bien sûr, et là-dessus, nous serons peut-être d'accord, il faut réfléchir à une forme de solidarité entre les territoires.

La réforme du gouvernement n'est donc pas parfaite. Il y a un certain nombre de points qui méritent encore d'être travaillé, mais quoi qu'il en soit, la position de statu quo que vous défendez n'est pas tenable, n'est plus tenable aujourd'hui, et nous voterons contre ce vœu et contre ce statu quo que vous nous proposez.

Vous me permettrez enfin de rappeler, en conclusion, Madame le Maire, que c'est sous le quinquennat de François Hollande que l'ouverture à la concurrence de la SNCF a été entérinée. Celui-ci l'a d'ailleurs rappelé la semaine dernière, lors d'une interview sur France Inter. Cela vous a peut-être échappé, mais enfin, François Hollande a été très satisfait, semble-t-il, de rappeler que c'est lui qui a entériné l'ouverture à la concurrence de la SNCF. À l'époque, Madame le Maire, nous avons entendu un certain nombre d'élus de cette assemblée, je me tourne vers

II – 13

mon collègue Robin Salecroix. Les élus communistes se sont exprimés, mais vous, Madame le Maire, nous ne vous avons jamais entendue.

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais, au nom du groupe socialiste, républicain et démocrate, faire part de notre point de vue sur ce vœu. Effectivement, nous ne serons pas forcément d'accord avec Madame Garnier sur l'objectif de cette réforme. Nous n'aurons pas non plus, je pense, ce matin, le temps d'échanger sur la totalité des aspects de cette réforme. Je crois que ce n'est pas l'objet de ce vœu. Il n'est pas là pour qu'on se lance dans un débat, qui peut parfois être vite technique, sur la réforme, la dette, des objectifs très précis. Nous ne sommes pas là-dedans. Nous sommes bien sur un vœu qui fait part de notre point de vue et de nos objectifs sur des questions essentielles d'aménagement du territoire.

Nous aurons, en fin de ce conseil municipal, une délibération sur le plan de déplacements urbains et je pense qu'il est extrêmement utile, au sein de la Ville de Nantes, de rappeler comment cette question du ferroviaire, que ce soit pour les grandes lignes, au regard de la connexion des villes entre elles et les métropoles, ou que ce soit sur la question des petites lignes, des TER et de la desserte de l'ensemble du territoire, comment cette question de la réforme du ferroviaire aura ou non de mauvaises conséquences pour notre territoire. En l'occurrence, nous pensons qu'il y a des risques importants liés à cette réforme et à la manière dont elle avance.

Je crois donc que ce vœu est l'occasion de dire que nous soutenons et que nous respectons ce mouvement social, tout en respectant son autonomie, puisqu'il est divers syndicalement, notamment. C'est un appel au gouvernement à entendre cette mobilisation, qu'elle soit celle des syndicats ou celle d'un certain nombre d'associations d'usagers des transports qui se mobilisent, parce qu'il est vrai que ce n'est pas nouveau, il y a des enjeux sur la question de l'évolution des lignes ferroviaires, de leur investissement, de leur fonctionnement. Nous pourrions parler d'un certain nombre de lignes dans l'ouest, de la liaison Nantes – Bordeaux, qui n'est pas électrifiée, de la liaison vers Rennes, également. Nous voyons qu'il y a de vrais enjeux qui sont anciens, en effet, mais justement, pour lesquels cette réforme n'apporte pas de réponse. Nous disons, et c'est l'occasion, par ce vœu, de le redire, que nous avons besoin d'un service public qui soit conforté dans cette mission et doté des moyens adéquats.

Je crois que c'est là un point majeur de cette réforme : quels sont les moyens qui iront demain, à l'appui de cette réforme, au-delà de cette question du statut, qui n'est pas, en effet, nous le pensons, un point central ? Et de redire, parce que nous sommes dans une collectivité, cet attachement au service public et à ses agents, dont nous pensons que comme la totalité des agents du service public, ils accomplissent leur mission de manière dévouée et désintéressée, et qu'il faut saluer cet engagement, que ce soit celui des cheminots comme celui des agents de la Ville, d'ailleurs, il n'y a pas de raison, que le train est un outil d'aménagement du territoire et que cet enjeu d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, doit être rappelé, c'est ce que nous disons dans ce vœu, par le maillage qui doit être respecté demain.

C'est aussi l'occasion de rappeler que le rail, c'est un élément important d'alternative au tout-routier. C'est un élément que, je crois, nous soutenons globalement. Nous le verrons, je le dis encore une fois, dans le cadre du PDU. Et si demain, l'ensemble du service public du ferroviaire n'est pas doté de moyens suffisants, cette question des alternatives, que nous connaissons bien au niveau local, nous ne la retrouverons pas non plus au niveau national. Je n'oublie pas non plus l'importance d'avoir des moyens de transports nationaux qui contribuent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi l'enjeu du ferroviaire, et c'est pour cela que ce vœu a une importance, qu'il est utile et que son contenu est pertinent par rapport aux enjeux

II – 14

de la ville de Nantes et de l'aire urbaine. C'est pourquoi, pour le groupe, nous appelons à voter ce vœu et nous le voterons.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, à la lecture de ce vœu, et notamment du titre, on pourrait se dire que nous partageons un certain nombre d'objectifs. Mais quand on approfondit son contenu, on se rend compte que finalement, on est loin de l'exigence que pourrait requérir l'organisation d'un grand service public ferroviaire. En réalité, ce vœu sert uniquement à votre objectif de synthèse au sein d'une majorité qui, quelquefois, trouve du mal à converger.

Je voudrais répondre point par point sur un certain nombre d'éléments qui figurent dans ce vœu, à commencer par la question de la cessibilité des actions détenues par l'État. Dans une autre assemblée, la semaine dernière, un de nos collègues m'a qualifié de menteur lorsque je suis intervenu. Alors moi, je vais répondre avec sérénité, d'abord parce que j'ai trop de respect pour l'engagement politique de mes contradicteurs pour m'emporter. Qu'en est-il sur la question de la cessibilité ? Vous savez très bien que dans l'article 1 de cette loi, de ce projet de loi, la version originale tendait à modifier la mission, l'organisation, la gouvernance de la SNCF sans mettre en cause, c'est ce qui était noté, disposé, le caractère public de l'activité.

Il y a eu un certain nombre de débats et le gouvernement a déposé en commission un amendement qui a été adopté. Cet amendement a conduit à un article additionnel, article additionnel qui révisé ces dispositions et qui dispose clairement que cette mission va se dérouler dans une entreprise à capitaux publics, capitaux publics pour la SNCF et ses filiales. Certes, la question de la cessibilité n'est pas traitée noir sur blanc, mais lorsque l'on dit, dans le texte, dans les dispositions légales, que le caractère public des capitaux est ancré, il est entendu que l'on ne peut pas céder une action à une personne qui ne serait pas publique. Pour le coup, cette inaccessibilité est donc consacrée. Elle se trouve d'ailleurs même dans les débats qui ont alimenté l'adoption de ce texte.

Par ailleurs, la question de l'inaccessibilité ne résout pas le sujet, la crainte. La crainte, c'est d'avoir finalement une entrée au capital de partenaires privés, selon vous. Cette crainte-là, si l'on ne consacre que l'inaccessibilité des actions et non le caractère public du capital, cette entrée de capitaux privés peut en venir par une augmentation de capital, et vous le savez bien. Cela a été l'objet de débats à l'Assemblée. Je voudrais donc que l'on rectifie un peu les choses. Certes, la question de l'inaccessibilité n'est pas écrite noir sur blanc, mais elle est consacrée par le caractère public des capitaux et elle offre une garantie suffisante.

Ensuite, l'ouverture à la concurrence... Je ne vais pas revenir sur les propos tenus par notre collègue Laurence Garnier. C'est une décision qui a été prise en 2016. À ce moment-là, un certain nombre d'entre vous s'en sont émus, d'autres pas. Pourtant, on peut imaginer que la logique de réseau politique aurait pu vous amener à peser sur les décisions qui ont été prises à ce moment-là. Et je citerai, puisque Laurence Garnier a fait part des propos de François Hollande, et ce n'est pas quelqu'un que je cite régulièrement, il dit : pourquoi ne pas ouvrir la SNCF ? Il le disait sur les grandes ondes publiques de France Inter, la semaine dernière, parce que la SNCF est capable d'intervenir dans tous les autres marchés ferroviaires européens. C'est plutôt une bonne nouvelle pour notre acteur ferroviaire. Dire que la SNCF pourrait gagner des parts de marché sur ces autres marchés et fermer le marché de la France, ce n'est pas possible. Ce sont ses propres propos, et c'est la majorité de l'époque qui a consacré ce principe-là.

Par ailleurs, l'ouverture à la concurrence n'est pas nécessairement une mauvaise chose pour l'accès aux services, et nous l'avons vu notamment sur les télécoms, puisque sur les prix, sur la couverture et sur la capacité que l'État a de négocier, il y a possibilité, finalement, d'avoir une ouverture et une logique de services améliorés à coût tout à fait accessible pour les usagers.

II – 15

Enfin, il ne s'agit pas, lorsque l'on ouvre un service public, donc un service particulier, à la concurrence, de laisser faire la concurrence. Vous savez mon attachement à la question de la régulation sur tous les marchés économiques et vous savez très bien que dès que l'on touche à un marché public, il y a des agents régulateurs. Et ces agents viennent justement aussi préserver l'accès sur l'ensemble des territoires et les conditions d'accès.

Sur le service public, vous nous dites que finalement, la garantie d'un service public, c'est la garantie d'un tarif bas, de plus de sécurité, etc. Moi, je veux bien que l'on s'érige en donneur de leçons, mais nous venons de démontrer, la semaine dernière, que ce n'était pas nécessairement une garantie. Moi, je voudrais parler de la TAN. Sur la sécurité, on pourrait en parler, au désagrément d'ailleurs et des salariés de la TAN et des usagers. Mais vous avez augmenté aussi le service public. On peut gérer localement des transports en service public et continuer à augmenter l'accès aux tarifs et gérer de manière en tout cas délicate les questions de sécurité. Ce n'est donc pas une garantie qui est offerte et l'on ne peut pas s'ériger ici localement, en tout état de cause, en donneur de leçons.

Sur la question du fret, vous faites état du Grenelle. Le Grenelle, nous le partageons, nous partageons les objectifs. Je rappellerai que c'est Jean-Louis Borloo, un ministre centriste, qui a lancé cette initiative. L'état du fret, aujourd'hui, qu'est-ce que c'est ? C'est un secteur qui est largement déficitaire. C'est, en France, une activité, sur le fret, qui est deux fois inférieure à celle de l'Allemagne. C'est, depuis 90, des parts de marché pour la SNCF qui ont été divisées par deux. On ne peut pas laisser les choses en l'état. Pourquoi ne peut-on pas laisser les choses en l'état ? Parce qu'effectivement, cela a un impact fort sur notre écologie. On sait qu'un train de fret, ce sont 50 camions de moins sur la route, et c'est un objectif, qui, je crois, peut tous nous rassembler. Pour cela, il faut un organisme d'harmonisation qui permette de soutenir le fret économiquement. C'est ce que propose de faire l'État à la fois en consolidant l'activité dans une filiale, en assainissant les finances et en recapitalisant.

Sur la question des petites lignes, enfin, effectivement, il y a une inquiétude qui a émergé et le rapport Spinetta était alarmant sur ce point-là. Je crois qu'il faut entendre les inquiétudes. Le gouvernement ainsi que le président de la République ont pris un certain nombre d'engagements. Un rapport parlementaire sera fait sur l'état ferroviaire à la rentrée. Il y aura donc un large débat. Il faut effectivement que nous soyons en capacité d'alerter.

Enfin, je ne reviendrai pas sur les problématiques des cheminots, qui ne sont pas les seuls à concourir à la dette de la SNCF, effectivement, mais sur un point, qui est la manière dont vous stigmatisez ou dénoncez les politiques d'investissement des équipes précédentes. Certes, on peut les qualifier... Mais je suis assez surpris parce que suite à la décision, que je ne partage pas, d'abandonner le projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, vous avez théorisé, Madame le Maire, cette théorie du rebond nantais. Cette théorie du rebond nantais nécessite que l'on poursuive les investissements pour notre territoire : sur la LGV, sur le barreau, sur l'interconnexion entre les aéroports internationaux et Nantes... Et j'aurais plutôt souhaité trouver au sein de ce vœu un appel à attention, à mobilisation du gouvernement sur le soutien qu'il va nous donner sur ces sujets-là.

En conclusion, plutôt que d'attiser à la fois les craintes et les peurs sur cette réforme, qui veut reconstruire la SNCF et donner les moyens à la fois d'être plus performant tout en accompagnant le statut social des cheminots, c'est une réforme qui est ambitieuse, puisque ce sont à peu près 10 millions d'investissements par jour pendant dix ans qui sont proposés, si vous défendez le service public, comme nous le souhaitons, si vous aimez la SNCF, moi je vous invite plutôt à accompagner positivement cette modernisation.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

II – 16

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Je ne sais pas s'il est judicieux de refaire ici les débats de l'Assemblée nationale, mais sur cette question d'incessibilité, il suffisait de voter l'amendement qui rendait les parts incessibles. Comme vous le dites, ce n'est pas écrit et il y a donc un risque de privatisation. En réalité, nous sommes confrontés à une réforme brutale, non annoncée, mal préparée. Comment expliquer alors, parce que chacun reconnaît qu'il y a des problèmes à la SNCF, les usagers le vivent, qu'il n'y ait pas ou peu de concertation ? Vous savez qu'hier, l'intersyndicale, l'ensemble des syndicats, et il est quand même assez rare, dans ce pays, que l'on trouve l'intersyndicale aussi unie et soudée, ont choisi d'arrêter les négociations avec la ministre, qui n'apportait aucune réponse aux problématiques qui leur sont posées.

Je crois qu'il y a là une réforme purement idéologique, qui consiste à s'attaquer aux cheminots, à s'attaquer à tous ceux qui disposent d'acquis sociaux importants pour niveler la société vers le bas. À ce que je sache, personne ne se plaint, d'abord, des cheminots dans les trains, les jours fériés, les week-ends, pour nous conduire en vacances, lorsque d'autres se déplacent, pas plus que nous ne nous plaignons d'avoir un cheminot dans cette assemblée. Je salue mon ami Jean-Jacques Moreau.

Revenons au début de cette affaire. Le statut a été inventé non pas avec la nationalisation, mais pour harmoniser la qualité du travail des cheminots dans les entreprises privées, il y a maintenant environ un siècle. La nationalisation a été une réponse à la faillite des sociétés privées. Il n'y a nulle part d'infrastructures ferroviaires de transport rentables. Cela n'existe pas ! C'est pourquoi dans un certain nombre de domaines, le privé ne pourra pas répondre. D'ailleurs, regardez ce que disent aujourd'hui les Britanniques : ils sont 60 % à vouloir une renationalisation de leur chemin de fer.

Mais revenons d'un pas à la concurrence, d'une part, pour dire qu'il n'y a pas à aller chercher des réponses à l'étranger. Regardez l'état du fret ferroviaire dans les Pays de la Loire : 7 % d'utilisation, 83 % pour le routier ! On dit stop ou encore ? Voilà le résultat de la mise en occurrence... L'annonce de la filialisation du fret ferroviaire SNCF a constitué une provocation de plus, qui a conduit à enliser un peu plus ce conflit. Et puis, pour rester en France, les usagers voient bien ce qui s'est passé avec les tarifs de l'énergie, gaz et électricité : entre 30 et 80 % d'augmentation.

Donc oui, il y a des dangers et il faut en parler. Je remarque que le gouvernement reste dans une posture complètement sourde à tout ce qui peut émerger d'ailleurs que de ses projets. C'est ce qui provoque cette situation de blocage dont nous convenons tout ce qu'il faut sortir.

Pour sortir, il faut entendre ce que proposent les organisations syndicales, et après Thomas Quéro, je dis notre soutien au mouvement qui est en cours. Rendez-vous compte qu'il a fallu trois semaines de grève pour avoir une annonce sur la dette ! Trois semaines de grève... Et aujourd'hui, les négociations sont rompues. Je crois donc il faut, d'une part, revenir à la table des négociations. Il n'est pas malheureux qu'une ville comme la nôtre, qui investit des millions sur sa gare et qui cherche à rebondir après avoir été privée d'une infrastructure importante, vous l'avez dit, s'exprime sur cette situation.

Moi, je voulais juste dire ici que les cheminots ne défendent pas leur statut : ils défendent l'intérêt général, ils défendent un autre projet pour la SNCF et ils méritent tout notre soutien. C'est ce que nous faisons de notre côté, pour participer à cette grève un peu originale, en annonçant aujourd'hui que nous reverserons une partie de nos indemnités à la caisse de grève des cheminots. Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Bassem Asseh, puis Christine Meyer et je mets le vœu aux voix.

M. ASSEH, Adjoint – Je suis ravi d'entendre Madame Garnier, qui loue l'intérêt du marché, l'importance de la concurrence. Je suis ravi d'entendre Monsieur Grélard, qui nous parle de

II – 17

l'importance de l'investissement, mais je suis quand même étonné que personne n'ait parlé de l'histoire de cette ville. Peut-être que le tiers de cette salle est composé de personnes qui ne sont pas nées ici, qui sont arrivées à Nantes justement parce que Nantes s'est développée notamment grâce au TGV, notamment grâce au TGV Atlantique.

Vous avez rendu hommage à François Hollande. Moi, je voudrais remonter un peu plus loin et rendre hommage à quelqu'un que nous n'avons pas connu, parce que nous ne n'étions probablement même pas nés, pour la plupart d'entre nous : Messieurs Pompidou et Messmer, qui ont décidé d'investir de l'argent public pour que le TGV puisse exister. Eh oui, ils sont de droite, et je suis capable de le faire... Ce pays et son aménagement du territoire n'auraient pas existé si Pompidou et Messmer n'avaient pas investi de l'argent public, donc la dette dont vous parlez aujourd'hui, qui en fait partie aussi, s'ils n'avaient pas investi de l'argent public qui a permis de créer des métropoles dans ce pays.

Regardez d'autres pays. Regardez l'Angleterre, par exemple, qui n'a qu'une seule métropole, le fameux sud-est de l'Angleterre, et tout le reste du pays est complètement coupé du reste de la mondialisation. Dans notre pays, il y a des métropoles parce qu'il y a eu de l'investissement public.

Monsieur Grélard, vous reprochez à ce vœu que l'on n'y parle pas de l'investissement. On y parle, et si vous lisez la dernière ligne, dans laquelle nous réclamons à l'État ou plus précisément, au gouvernement, de garantir un investissement, de garantir un service public qui permette un bon aménagement du territoire, c'est parce qu'il faut aussi penser à l'avenir. L'avenir, ce ne sont pas seulement les métropoles. Le TGV a aidé à les créer et à les faire émerger dans le cadre de la mondialisation. L'avenir, ce sont aussi ces petites lignes, qui ont besoin d'investissements, donc d'argent public et peut-être, effectivement, de la dette.

Et juste pour finir et pour ne pas parler trop longtemps parce qu'il ne faut pas que nous prenions tous pour des députés, nous ne le sommes pas, évidemment, nous avons peu de moyens d'agir sur le gouvernement. Néanmoins, vous parlez du marché et de l'importance de la concurrence. Je voudrais juste rappeler que l'argent public, c'est important par exemple dans le domaine de l'innovation. Si vous regardez vos téléphones, ces téléphones n'existeraient pas sans l'argent public. Il se trouve que c'est américain, mais il n'y a pas de GPS sans argent public, sans endettement public. Il n'y a pas d'écrans tactiles sans endettement public. Et donc l'innovation, c'est aussi avec de l'argent public.

Merci.

(Applaudissements)

Mme le MAIRE – Merci. Je vois qu'il y a nouvelle demande de prise de parole. J'inscris donc la prise de parole de Monsieur Reneaume, mais ensuite, je confirme que les inscriptions de prise de parole sont closes. Je propose que nous passions au vœu, parce que je rappelle que nous avons un certain nombre de délibérations importantes sur des sujets du quotidien des Français et qu'à 11 heures, nous avons un débat thématique. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. C'était juste pour préciser un point sur le statut des cheminots, enfin, deux points. Le premier a été déjà évoqué par mon camarade Aymeric Seassau. Le statut des cheminots ne tient pas, n'est pas lié à la nationalisation. La nationalisation a eu lieu en 1937 et le statut des cheminots est très antérieur. Pourquoi ? Parce que cela correspondait déjà... Quand il y avait des lignes privées, on a voulu établir une convention collective pour l'ensemble des cheminots parce que l'on se rendait compte qu'il fallait, pour des raisons à la fois de sécurité et aussi d'équité, assurer les mêmes conditions sur l'ensemble des territoires. Or il n'est pas évident que l'ouverture à la

II – 18

concurrence, effectivement, permette ensuite, par l'existence de plusieurs statuts différents, d'assurer cette équité. Je pense que c'est quand même un point important.

Deuxièmement, il y a quand même une dimension symbolique dans cette question, et je remarque, Monsieur Grélard, que vous n'avez pas repris l'argument que vous aviez évoqué au conseil métropolitain, à savoir : bon, eh bien, écoutez, puisque les anciens cheminots, ceux qui ont été recrutés jusqu'à aujourd'hui, gardent leur ancien statut, ils n'ont plus rien à dire. Non ! Il est évident que le message subliminal, mais à peine, le message assez direct qui est envoyé, c'est : on se portera mieux quand vous aurez disparu. Statutairement, j'entends... C'est donc évidemment un message particulièrement important et insultant. Et derrière la question du statut des cheminots, on sait très bien que c'est l'ensemble des activités à statut qui est en cause. Je pense donc que ce n'est pas quelque chose anecdotique. Il y a une dimension symbolique à laquelle on ne peut pas répondre uniquement par des arguments comptables.

Mme le MAIRE – Merci. Marc Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame. Très vite, je voulais simplement dire que je trouve ce vœu effectivement un peu caricatural, et je vais vous dire pourquoi. Cela transparait aussi dans les interventions, en particulier celles d'Aymeric Seassau et de Bassem Asseh, mais d'autres aussi. Je pense que l'on a toujours tort quand on essaie d'opposer le public et le privé. Je voudrais rappeler qu'en France, nous avons là-dessus un droit qui est extrêmement riche, qui est d'ailleurs un droit qui s'est construit en plusieurs centaines d'années, probablement près de 200 ans de jurisprudence du Conseil d'État, qui a fait en sorte que les intérêts publics soient bien préservés quand il y avait intervention du privé.

Moi, je crois que s'agissant de la SNCF comme d'autres domaines, nous devons aujourd'hui essayer de ne pas nous encombrer d'a priori sur l'un ou sur l'autre et de rechercher des complémentarités. Il me semble que c'est ce qu'est en train de faire le gouvernement actuel.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets ce vœu aux voix.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Quartiers Nantes Erdre – Hauts Pavés/Saint-Félix et Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne – Restructuration et extension de trois écoles : Beaujoire, Gaston Serpette et Mutualité – Approbation des programmes et des coûts – Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, nous voici effectivement à proposer des délibérations qui concernent le quotidien des Nantais, puisque nous avons, en ce conseil municipal, un certain nombre de délibérations concernant la mise en œuvre de notre schéma directeur des écoles nantaises. Je rappelle que nous avons annoncé, en janvier, un grand plan d'investissement pour le développement des écoles et nous préparer en sérénité à accueillir 2 000 enfants supplémentaires dans notre ville à l'horizon de 2021, 2022. Nous avons décidé d'engager 160 M€ pour étendre quinze écoles sur l'ensemble de la ville et créer cinq nouvelles écoles. Par conséquent, notre assemblée sera amenée régulièrement, très régulièrement, à adopter à la fois les programmes, les enveloppes financières, et à choisir les lauréats de concours pour les nouvelles écoles.

Nous allons commencer ce matin par ces délibérations concernant des restructurations d'écoles sur les secteurs de Beaujoire, de l'est de Nantes, du secteur de Hauts Pavés – Saint-Félix et du quartier Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne. Il s'agit de trois écoles sur lesquelles nous allons

II – 19

vous proposer de lancer un concours de maîtrise d'œuvre global et collectif. C'est-à-dire que nous allons choisir un seul lauréat pour l'ensemble de ces extensions.

Sur l'école de la Beaujoire, vous voyez sur la diapositive, l'emprise foncière de cette extension. Nous sommes dans une logique d'étendre l'école pour passer à une capacité de six classes en maternelle et de dix classes en élémentaire, donc d'arriver à un groupe scolaire de seize classes, avec, bien entendu, ce que nous allons dire pour toutes les écoles, et je ne vais le dire qu'une seule fois pour l'ensemble des délibérations.

La manière dont on construit une école aujourd'hui, c'est bien la manière dont on conçoit l'éducation au XXI^e siècle, avec trois enjeux majeurs : la sobriété des espaces, faire en sorte que dans chaque école, nous ayons des espaces à la fois mutualisés, mais aussi différenciés. On sait que parfois, dans certaines écoles, on a des interrogations sur la question de l'utilisation des espaces périscolaires, extrascolaires et scolaires. Donc dans toutes ces extensions ou créations de nouvelles classes, nous allons à la fois être sur la question de la mutualisation, mais aussi sur la préservation de ce que l'on va appeler les temps purement scolaires et notamment les classes, l'objectif étant que demain, aucune classe, dans ces extensions ne soit utilisée sur du temps périscolaire, mais que nous ayons des espaces temps éducatifs dédiés bien spécifiques.

Un deuxième enjeu fort sur ces extensions est évidemment la question de la transition écologique sur l'ensemble de ces écoles. Nous nous sommes engagés pour que les bâtiments publics consomment moins d'énergie et pour réduire la consommation énergétique. Nous aurons donc des programmes qui engagent sur les normes environnementales, qu'elles soient BEPOS ou bâtiment bas carbone.

Un dernier élément autour de la conception de ces extensions et de ces nouvelles écoles, c'est l'ouverture sur le quartier, de manière à ce que les habitants, les associations puissent mieux partager et utiliser des espaces qui existent dans ces écoles, notamment, nous le verrons tout à l'heure pour les nouvelles écoles, avec des choses un petit peu nouvelles que nous ne pourrions malheureusement pas faire pour les extensions, puisque les emprises foncières ne nous le permettent malheureusement pas.

Je reviens donc sur la question de l'école de la Beaujoire : une enveloppe financière de 7,2 M€, un groupe scolaire de 16 classes, la possibilité d'un accueil de loisirs sans hébergement sur le site, mais en cohérence avec la dynamique autour du quartier, puisqu'une concertation avec les habitants est menée aujourd'hui par Catherine Piau, l'adjointe de quartier, sur le lieu où il pourrait y avoir demain un centre de loisirs. En tout cas, l'école le permettra, s'il y en avait besoin un jour.

Nous passons ensuite au centre de notre ville, avec le quartier Haut Pavés – Saint-Félix. C'est l'école Gaston Serpette, qui est une école particulière, avec une maternelle à quatre classes avec la restauration, et assez loin, physiquement, l'école élémentaire, ces deux écoles étant séparées par l'emprise du collège Gaston Serpette. L'objectif, demain, est évidemment d'agrandir l'ensemble de la capacité d'accueil des enfants sur cette école pour passer à un groupe scolaire de 18 classes, en regroupant la maternelle et l'élémentaire sur le même site, sur le côté de la rue Douet-Garnier, que vous pouvez voir sur la diapo, avec l'objectif d'agrandir les espaces et d'agrandir aussi les espaces de restauration, et également, comme nous le pensons aujourd'hui, la possibilité de l'accueil de loisirs sans hébergement. Celui-ci existe déjà, mais nous allons l'améliorer et il restera tel quel, en fait, puisque c'est le seul accueil de loisirs spécifique sur la ville de Nantes : il est porté par l'association Loisirs pluriel, qui accueille des enfants valides et des enfants porteurs de handicaps. L'objectif est donc également d'améliorer les conditions d'accueil de ses enfants. Nous sommes là sur une enveloppe globale de 9,9 M€.

Pour finir sur ces extensions, pour ce premier volet de lancement de concours, nous passons à l'école de la Mutualité, dans le quartier Chantenay – Bellevue – Sainte-Anne. L'objectif est

II – 20

d'arriver à un groupe scolaire de 19 classes. Nous sommes là dans un quartier avec des écoles à configuration particulière. Je ne parle pas de la question patrimoniale : j'y reviendrai tout à l'heure. Simplement, nous avons comme objectif de faire une seule école maternelle et une seule école élémentaire, puisqu'aujourd'hui, quelques classes d'élémentaire sont dans l'école des Réformes. Demain, l'objectif est que l'école des Réformes ne soit plus une seule et unique maternelle et l'école de la Mutualité, une seule et unique école élémentaire, les deux écoles ayant une augmentation de capacité d'accueil. De la même manière, il est prévu l'agrandissement de la capacité en restauration scolaire et des espaces péri-éducatifs. L'enveloppe globale est de 6,4 M€.

Sur ces trois sites, la question de la concertation est évidemment posée. Tous ces préprogrammes ont été présentés à l'ensemble de la communauté éducative, à la fois en conseil d'école, mais aussi aux équipes des personnels de Nantes Action Périscolaire ainsi qu'à des parents d'élèves. Il y aura, une fois les lauréats choisis, de la concertation sur les usages. Nous sommes dans un objectif de livraison, pour ces trois écoles, en 2022. Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Je le répète, nous sommes dans la logique d'avoir une seule équipe sur ces trois écoles. Il y aura un défi pour ces équipes d'architectes, puisqu'il faudra penser et concevoir l'intégration urbaine en fonction du quartier et chaque quartier étant spécifique, lorsque nous sommes à l'école de la Beaujoire, nous ne sommes pas dans le même environnement urbain qu'à l'école de Chantenay, ni même qu'à l'école Gaston Serpette. Il y aura donc un défi à relever pour ces équipes.

Il vous est donc proposé d'adopter les enveloppes financières, d'approuver le programme provisoire de travaux et de constituer le jury spécifique qui sera chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre, dont je vous propose une composition de cinq titulaires, à savoir Alain Robert, Fabienne Padovani, Catherine Piau, Abbassia Hakem et Julien Bainvel, et de cinq suppléants : Mahaut Bertu, Marie-Annick Benâtre, Bassem Asseh, Catherine Bassani-Pillot, Blandine Krysmann. Et évidemment, comme nous l'avons fait pour les deux autres jurys dont nous allons parler tout à l'heure, nous incarnons dans la quotidienneté la manière dont nous concevons l'éducation. Donc dans ce jury, nous appellerons également les utilisateurs, les usagers des écoles, à savoir une fédération de parents d'élèves, Nantes Action Périscolaire, l'ACCOORD ainsi que l'Éducation nationale.

Mme le MAIRE – Merci. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, effectivement, ces propositions d'extension et de création d'écoles dans les délibérations qui vont suivre sont très importantes. Myriam Naël, notre collègue, l'a dit : elles sont le quotidien des Nantais et chaque fois, réalisées avec une concertation particulièrement avancée et précise en fonction des quartiers. Nantes, aujourd'hui, est une ville attractive, avec une évolution démographique dynamique. On sait en moyenne qu'il y a environ 3 700 habitants de plus chaque année depuis 2010, donc presque deux tiers qui sont dus aux naissances. Nous sommes très heureux de constater que les Nantaises et les Nantais sont amoureux, mais pour nous, garants de la collectivité, nous devons surtout accueillir presque 300 enfants supplémentaires à l'école chaque année. Nous l'avons vu avec le programme et la création des 140 classes d'ici à 2022 : c'est un travail d'arrache-pied et nous voyons ici, avec cette délibération, que nous anticipons ces arrivées.

Implanter une école dans un quartier, ce n'est pas du tout anodin. L'école, évidemment, est le premier service public de proximité. C'est aussi le premier espace de sociabilité, premier espace de citoyenneté de l'enfant et c'est effectivement le lieu de son avenir pour devenir adulte. La manière dont nous concevons une école, c'est effectivement le reflet que nous voulons donner à notre société, mais aussi à notre territoire tout entier. À Nantes, nous voulons faire grandir

II – 21

des citoyens ouverts, responsables, des personnes qui ont toutes les mêmes chances de réussir, quel que soit leur milieu social d'origine ou le quartier dans lequel elles grandissent.

L'école, c'est également un lieu qui s'inscrit dans un quartier, sur un territoire. Il nous a bien été présenté dans la délibération que l'on ne décidait pas d'une école n'importe où. On ne la construit pas non plus n'importe comment. Elle doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement urbain, en cohérence avec l'évolution des quartiers et en répondant aux ambitions politiques sur les plans environnemental, social et culturel, et, nous l'avons vu également, d'abord sur le projet éducatif, avec une conception de l'éducation qui va bien au-delà des temps scolaires, au sens strict du terme. L'illustration en est la création d'espaces mutualisés dédiés à l'accueil des loisirs et au temps périscolaire et extrascolaire. Ce sera ensuite aux équipes éducatives de faire vivre ces espaces.

Sur les bâtiments eux-mêmes, nous ne pouvons qu'être fiers et ravis que les ambitions en termes de sobriété énergétique et de responsabilité environnementale répondent aujourd'hui aux ambitions des nouvelles constructions, avec le BEPOS, les bâtiments à énergie positive et bien sûr, la question des matériaux bio-sourcés. Des exigences qui sont cohérentes avec les ambitions de Nantes en matière de ville durable, en lien avec notre dernier débat sur la transition écologique.

Enfin, ce sont des projets qui s'inscrivent dans une approche globale de développement de la ville. Le schéma directeur des écoles nantaises a permis de dresser un portrait des besoins à prévoir sur la commune dans chaque quartier, et c'est un point véritablement important, puisqu'il va nous permettre d'anticiper l'arrivée de tous ces petits Nantais et nouveaux Nantais. Alors, bienvenue aux futurs petits Nantais, qui seront les vrais acteurs de la ville de demain.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Construire ou agrandir une école est évidemment toujours une bonne nouvelle, puisque cela démontre le dynamisme et l'attractivité de notre ville et que cela permet d'offrir aux élèves nantais les meilleures conditions de travail possible. Nous voterons donc naturellement ces trois projets qui nous sont présentés ce matin dans trois quartiers en forte évolution.

Vous me permettrez néanmoins quelques remarques. D'abord, nous avons évidemment noté le coût non négligeable de ces opérations. Au total, nous allons créer seize classes pour 23,5 M€. À titre de comparaison, pour les deux projets qui vont suivre, qui sont des créations, à Mellinet ou au Champ de Manœuvre, nous créerons également seize classes pour 15 M€. On voit donc très bien que le surcoût d'une extension est très important.

Je souhaite également attirer l'attention sur la nécessité, dans ces trois projets, de conserver des espaces extérieurs de taille suffisante, dans un contexte de forte augmentation des effectifs. Dans ces projets, il est également prévu la possibilité d'intégrer des accueils de loisirs sans hébergement. Nous serons attentifs, là aussi, à ce que des espaces enherbés soient proposés, pour un meilleur confort et une offre plus qualitative. Et avec ma collègue Blandine Krysmann, nous serons particulièrement vigilants, dans le cadre du jury, sur la prise en compte de ces questions.

Enfin, plus généralement, je veux vous redire notre attachement à des écoles à taille humaine. Avec ces projets, la Mutualité va passer à 19 classes, soit environ 570 élèves. Juste pour mémoire, dans les collèges publics nantais, 16 collèges publics à Nantes, 13 d'entre eux vont afficher des effectifs inférieurs à ces 570 élèves. Je pense d'ailleurs que nous pourrions ouvrir les discussions avec le Département, qui pourrait se lancer dans une rationalisation de sa carte des collèges et pourrait nous rétrocéder terrains et bâtiments, que nous pourrions nous-mêmes réutiliser à des fins scolaires. Je dis cela à bon entendeur, mais je crois vraiment que nous

II – 22

devons avoir une attention particulière sur notre capacité à conserver des groupes école et des groupes classes qui ne deviennent pas des mastodontes.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, mettre en avant les enjeux liés à l'éducation est un véritable choix politique pour les élus de notre majorité, constituant le premier budget de la Ville de Nantes. La politique que nous menons en la matière a pour but d'accompagner les enfants sur le chemin de l'épanouissement individuel et collectif et de leur offrir les meilleures conditions possible pour réussir. L'école doit ainsi permettre à chacune et chacun de construire sa vie, d'obtenir les clés qui lui permettront, demain, d'être un citoyen libre et de faire ses propres choix.

En cela, l'éducation est le premier levier pour lutter contre les inégalités sociales, économiques, culturelles ou d'origine, sans oublier celles liées au genre et aux stéréotypes féminins et masculins. Agir avec nos moyens, nos compétences et nos marges de manœuvre pour permettre la réussite éducative de chaque enfant est pour nous une priorité.

Nous le faisons d'abord en assurant des conditions d'accueil optimales pour les enfants et les équipes pédagogiques. C'est notre rôle. Nantes est attractive, elle est reconnue pour sa qualité de vie, et des familles nouvelles s'y installent tout au long de l'année. Il nous faut dès lors anticiper et répondre à l'évolution de la démographie scolaire qui en découle : 19 600 élèves, soit 300 de plus cette année que l'an dernier, s'assoient chaque jour sur les bancs des écoles nantaises.

Dans le cadre de l'ambitieux schéma directeur des écoles présenté en début d'année, les besoins d'évolution de l'ensemble des écoles sont pris en compte, pour près de 160 M€. Cet investissement est important, mais il est indispensable pour répondre aux besoins des enfants, des parents, des familles, et assurer de bonnes conditions de travail au personnel et enseignants.

Parce qu'aménager la ville, c'est d'abord penser à la manière dont les habitants y vivront, s'y déplaceront ou s'y logeront, nous veillons à ce qu'ils puissent y trouver l'ensemble des services et des équipements dont ils auront besoin. Ainsi, je rappelle que notre équipe a voté l'an dernier la création, en 2021, de deux nouveaux groupes scolaires publics, pour près de 30 M€. C'est une décision forte et un investissement majeur. Mes collègues David Martineau et Catherine Piau y reviendront dans les prochaines délibérations : au-delà des constructions nouvelles, des travaux d'agrandissement ont démarré dans plusieurs écoles, sans oublier l'extension de la cuisine centrale municipale, l'installation de bâtiments modulaires dans plusieurs écoles pour anticiper là où des constructions ou extensions seront prévues dans les prochaines années, sans oublier non plus les travaux de rénovation et d'embellissement dont bénéficient les écoles publiques chaque été.

Dès aujourd'hui, c'est par cette délibération que trois groupes scolaires, la Beaujoire, Gaston Serpette et la Mutualité, bénéficient de l'engagement de la Ville et de notre priorité donnée à l'éducation, une priorité qui donne du sens à notre action, qui donne du sens à notre mandat et qui touche chaque jour des milliers de Nantaises et de Nantais, une priorité dont nous pouvons être collectivement très fiers.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération stratégique, comme celles à venir présentées par notre collègue Myriam Naël, formalise un peu

II – 23

plus notre engagement déterminé en faveur de l'éducation des Nantaises et des Nantais, tant en termes d'infrastructures, cela a été rappelé, que de soutien aux actions éducatives et de temps libre. C'est ce qui sera évoqué dans les délibérations à venir.

Pour accompagner le dynamisme démographique de la ville, son attractivité et assurer la qualité de son offre éducative, notre assemblée a validé, début 2018, son schéma directeur des écoles nantaises. Aujourd'hui, il nous est donc proposé d'avancer collectivement sur sa mise en œuvre par un certain nombre d'approbations de programmes et de choix d'équipes de maîtrise d'œuvre pour les établissements cités dans les délibérations. Ce faisant, nous répondons à la fois aux défis de l'aménagement urbain de notre ville et à la demande croissante d'ouverture de classes maternelles et primaires, avec la construction de cinq nouvelles écoles ainsi que l'extension et la restructuration de quinze autres écoles existantes programmées d'ici à 2022.

Ces délibérations portent notre politique en faveur des actions éducatives ou de temps libre, pour celles qui suivent. En effet, notre collectivité soutient de manière volontariste les équipes enseignantes dans leurs projets pédagogiques tout en accompagnant les acteurs périscolaires et extrascolaires. Nous soutenons également un certain nombre d'acteurs, d'actions et de projets intervenant sur le temps extrascolaire des enfants en répondant aux enjeux posés dans le volet « temps libre » de la politique publique d'éducation, dans notre démarche incarnée dans le projet éducatif de territoire : « bien grandir à Nantes ».

Nous saluons l'engagement, traduit concrètement au plan financier, dans un certain nombre de ces projets d'acteurs énumérés dans les délibérations et nous soulignons le rôle éminemment crucial de ces temps hors classe qui contribuent à l'émancipation de l'enfant. Dans ce cadre, nous devons continuer à être attentifs aux conditions d'exercice des missions de l'ensemble de ces acteurs, notamment des structures gérant l'accueil périscolaire. Dans un secteur soumis à des phénomènes de précarité et de roulement important des effectifs, le sujet des rémunérations, de la reconnaissance des statuts, des temps laissés à la construction des projets pédagogiques s'avère crucial.

Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi de me saisir de ces délibérations portant sur nos engagements pour la réussite scolaire des jeunes Nantais pour saluer, une fois n'est pas coutume, la décision annoncée par le président de la République d'ouvrir l'obligation de l'instruction dès l'âge de 3 ans à partir de la rentrée de 2019. L'école maternelle constitue en effet une étape essentielle pour le développement personnel et la socialisation de l'enfant. Parce qu'elle est leur première école, elle joue un rôle décisif dans leur réussite scolaire et contre la reproduction des inégalités sociales. Cette revendication, que les élus communistes et républicains portent de longue date, se fonde sur une réalité objective : les élèves qui ont suivi un enseignement pré-primaire tendent à être plus performants et plus épanouis. Cet avantage est le plus marqué dans les systèmes d'éducation où l'enseignement pré-primaire dure longtemps, où le ratio élèves/enseignant est faible et où les dépenses publiques par élève à ce niveau sont élevées, comme le révèle d'ailleurs une étude Pisa de 2009.

Pourtant, aussi symbolique soit-elle, selon l'aveu du ministre de l'Éducation nationale lui-même, puisque 98 % des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés, cette mesure n'a rien d'anodin pour les collectivités. Ainsi, la loi Debré de 1959 prévoit que les municipalités participent dans les mêmes proportions aux frais de scolarité pour les enfants de leur commune, qu'ils soient en école publique ou privée sous contrat. Jusqu'ici, cette obligation ne concernait donc que les écoles élémentaires, puisque l'instruction n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans. Les écoles maternelles privées, qui accueillent environ 300 000 enfants, entretenaient leurs locaux, se dotaient de leurs fournitures sur leurs deniers propres.

Interrogé lors d'un récent point presse à ce propos, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a éludé la question d'une réponse sibylline : « pas de changement à venir

II – 24

en ce qui concerne le privé », et bien évidemment, je le cite. Cette position doit être clarifiée, au regard des coûts en jeu pour les collectivités, alors qu'elles sont déjà fortement pénalisées par la politique budgétaire du gouvernement, qui contraint les dépenses de fonctionnement à 1,2 %, inflation comprise. Dans ce contexte, le groupe des élus communistes et républicains appelle à la plus grande vigilance pour que les réponses apportées par le gouvernement en la matière répondent aux défis de la réussite scolaire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Je ne ferai pas de commentaires sur les propos du collègue Romain Salecroix, même si nous pouvons avoir plein de débats intéressants sur l'éducation. Juste pour ce qui concerne notre assemblée, ce matin, quelques réponses, Monsieur Bainvel, ou en tout cas, quelques commentaires.

Sur la question des espaces et finalement, du choix entre extensions ou nouvelles écoles, effectivement, si l'on regarde de manière purement chiffrée et que l'on compare ce qui n'est pas comparable, vous avez raison : il vaudrait mieux construire de nouvelles écoles. Mais en même temps, quand on étend une école, on répond aussi à tous les enjeux de réhabilitation, puisque pour Gaston Serpette, Beaujoire ou encore Mutualité et d'autres, demain, nous avons, de fait, une responsabilité d'entretien du patrimoine et évidemment, de réhabilitation des espaces pour que les écoles soient toujours de bonne qualité pour l'accueil des enfants et de leur personnel. La comparaison ne peut donc pas se faire uniquement comme cela.

Ce schéma directeur doit répondre à tous les enfants qui sont aujourd'hui dans les écoles et à toutes les familles. Il n'y a pas simplement de nouvelles écoles du XXI^e siècle à construire en laissant les autres telles qu'elles sont. C'est pour cela que nous avons fait un choix qui me semble équilibré, et en fonction de l'état des lieux qui a été fait, notamment bâtementaire, il y a des écoles, aujourd'hui, comme celle de la Mutualité.

Je vais aller sur la question de la grosseur des écoles. Vous avez assez raison de poser la question de savoir jusqu'où nous allons en termes d'effectifs scolaires. Je partage cela. Aujourd'hui, il est clairement identifié, avec l'Éducation nationale, un niveau « idéal », entre guillemets parce qu'il me semble que l'idéal n'existe pas, un niveau à quatorze classes, tout simplement. Un groupe scolaire à quatorze classes permet d'avoir une décharge de directeur totale, et l'on sait que dans une école, une décharge de directeur totale aide à la coéducation au quotidien, au lien aux familles, aux liens aux agents de la collectivité ou du périscolaire. C'est un premier élément.

Deuxième élément, à la Mutualité, la manière dont est conçue l'école, avec deux parcelles et une rue privée, une impasse, il y a bien une rue entre deux bâtiments, mais ce n'est pas une rue où l'on passe. C'est piéton. Dès lors, nous avons un environnement qui nous permet de ne pas être dans quelque chose d'énorme dans les usages et qui permet de gérer une école à autant de classes.

Sur la question de ce que l'on pourrait résumer comme la place de la nature en ville, la manière dont on conçoit l'architecture des écoles ou encore, la préservation des espaces verts, nous verrons tout à l'heure, avec le choix que nous avons fait, et ce sont des débats qui ont eu lieu en jury, que nous sommes engagés, vous le savez très bien, sur ces enjeux. Nous souhaitons une ville qui accueille, une ville dynamique, qui fait que l'on accueille les enfants de manière sereine, qui continue d'accueillir de nouvelles populations venant de l'extérieur grâce à son attractivité et en même temps, nous devons travailler à cette ville facile, apaisée, pour que les Nantaises et les Nantais vivent correctement et de manière totalement « zen ». C'est le sens du coefficient nature en ville du PLUM, dont nous avons débattu la semaine dernière en Conseil

II – 25

métropolitain. Vous verrez tout à l'heure que ces choix se traduisent concrètement à travers les lauréats qui sont proposés pour Mellinet ou pour le Champ de Manœuvre.

Dernier élément de réponse ou en tout cas, de commentaire, sur la question du foncier des collèges, je vous invite à interpellier le Conseil départemental, s'il veut nous rétrocéder du foncier... Je crois par contre que tout simplement, s'il y a une évolution de la démographie scolaire dans notre ville, à Nantes, en termes d'enfants qui arrivent dans les écoles maternelles ou élémentaires, ils seront demain dans les collèges, et nous avons besoin d'espaces également dans les collèges nantais. Je crois que nous en sommes plutôt à la question de maintenir un grand nombre de nos collèges et de réorganiser, avec le Conseil départemental, un accueil de qualité et collectif sur l'ensemble de notre territoire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Quartier Saint-Donatien/Malakoff – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC Mellinet – Choix du maître d'œuvre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Nous voici dans le quartier de la caserne Mellinet, de la zone d'aménagement concerté, ce nouveau grand quartier que nous allons réintroduire dans la ville, parce qu'historiquement, la caserne était bien présente, mais finalement, n'était pas un lieu de vie pour les Nantaises et les Nantais. Demain, ce quartier en totale évolution, sous la houlette d'Alain Robert et de David Martineau, sera amené à accueillir 1 700 à 1 800 logements d'ici à 2030. Et évidemment, comme dans toute zone d'aménagement concerté, qui dit nouveaux habitants, nouveaux logements, dit nouveaux équipements, avec, en premier lieu, la création et la livraison d'un groupe scolaire. Nous revenons donc à la question des volumes.

Ce sera un groupe scolaire de seize classes, avec une capacité d'évolution. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans la manière dont nous demandons aux équipes d'architectes de réfléchir, c'est avec une capacité, à terme, d'évolution s'il y avait besoin d'espace supplémentaire dans les quinze prochaines années. Ce projet comprend une restauration, avec l'expérimentation d'un self pour les élèves de l'élémentaire, un accueil de loisirs d'une centaine de places et, comme je le disais en préambule des présentations, cette question des salles polyvalentes accessibles hors temps scolaire, notamment pour les habitants du quartier, avec la création d'un espace sportif accessible en dehors du temps scolaire. C'est-à-dire : comment, dans une école, qui est un lieu de vie et d'apprentissage et d'éducation pour les enfants, il y a aussi, pendant les temps où il n'y a pas d'école, notamment pendant les vacances, qui sont importantes, dans notre pays, ces espaces qui existent peuvent être utilisés par les habitants du quartier.

S'agissant du calendrier, je vous rappelle que nous avons approuvé le programme en juin 2017, dans cette assemblée. Un jury s'est réuni avec des membres de cette assemblée par deux fois pour, dans un premier temps, étudier les 80 candidatures que nous avons reçues. Un deuxième jury s'est réuni en mars et nous vous proposons de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du groupe scolaire à l'équipe d'architectes RAUM, qui est une équipe nantaise, dont vous voyez ici les visuels. Je crois qu'il y a à la porte, normalement, d'autres visuels où l'on voit l'intérieur des espaces de l'école. Le défi était de s'intégrer dans un environnement avec un patrimoine historique. Je pense notamment à la façon dont cette école résonne avec le bâtiment de l'infirmerie.

Il y avait des équipes très diverses et il y a eu des débats au sein de ce jury. C'est pour cela, Monsieur Bainvel, que nous aurons l'occasion d'échanger réellement sur les choix des équipes à retenir. Il y a eu beaucoup de débats et nous avons fait le choix, justement, d'une école qui fait

II – 26

sens sur un territoire, d'une école qui se voit, mais qui n'est pas non plus un mastodonte, qui n'érige pas de manière physique les valeurs de la République, mais qui apaise, avec la préservation à la fois des matériaux utilisés et de la conception de la nature dans cette école, qui nous semble être assez pertinente.

Il vous est proposé, dans cette délibération, d'adopter le fait de confier la maîtrise d'œuvre de la construction du groupe scolaire dans la ZAC Mellinet à l'équipe RAUM, pour un montant d'1,3 M€, de partir en phase de démarrage de travaux, pour une livraison de cette école en 2022, si ma mémoire est bonne, et d'autoriser l'indemnisation des trois lauréats non retenus, qui nous avaient proposé de beaux projets.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, pour mémoire, en juin 2017, nous nous étions abstenus lors de la délibération sur la création de l'école dans la caserne Mellinet, en vous demandant de nous apporter, ainsi qu'aux Nantais, des éléments concrets concernant la prise en compte de la pollution de l'air, des sols, de l'eau.

Madame le Maire, à l'époque, vous avez sur-joué l'indignation et instrumentalisé ce vote en dénonçant la vision la plus caricaturale d'une opposition qui s'oppose à un sujet qui, évidemment, devrait faire l'unanimité. Je le regrette, car en fait, au lieu de jouer l'indignation, vous auriez pu jouer la transparence, puisque les éléments de réponse factuels, vous les aviez.

Pour mémoire, en février 2017, au conseil métropolitain, j'ai déjà interrogé sur la prise en compte des pollutions. Le 12 avril 2017, vous avez sollicité, en tant que Présidente de Nantes Métropole, l'avis de l'Agence régionale de santé sur les mesures de gestion proposées pour limiter l'impact sanitaire des anomalies et pollutions constatées dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne caserne Mellinet. L'ARS vous a répondu le 22 mai : « les mesures de BURGÉAP, le cabinet en charge de ce volet pollution, me paraissent adaptées », et formule également un certain nombre de recommandations sur les zones gérées par confinement ou par excavation, sur les canalisations d'eau, sur l'information des acquéreurs, etc. En juin, il suffisait donc de nous communiquer cette réponse.

Solliciter l'ARS, comme le préconise une circulaire de février 2007 relative à l'implantation, notamment, d'écoles dans des sites pollués, est intéressant à deux titres. Cela permet un regard extérieur sur les questions de santé et de pollution. Cela permet aussi des économies, lorsqu'ils sont sollicités en amont, parce qu'ils conseillent aussi sur l'aménagement en fonction des pollutions, ce qui peut engendrer des travaux de moindre ampleur.

À l'époque, Monsieur Robert, ironique, nous conseillait de nous intéresser aussi au Champ de Manœuvre, également pollué. Nous l'avons fait et nous regrettons que l'ARS n'ait pas été sollicitée sur ce dossier. C'est aussi une manière de vraiment jouer la transparence et de rassurer les Nantais. D'ailleurs, comment interpréter le fait que vous ayez interpellé l'ARS sur une ZAC et pas sur l'autre ?

Aujourd'hui, nous voterons cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Tout ça pour ça ! Oui, en effet, parce que franchement... Je savais que dans l'opposition, il y avait des spécialistes des zones inondables, qui contestaient les documents officiels de l'État, du PPRI, sur un autre sujet. Maintenant, je découvre qu'il y a aussi un spécialiste de la pollution. J'en suis donc absolument ravi et votre vigilance est extraordinaire. Comme si nous lancions des projets d'équipements publics sans respecter strictement les règles qui nous sont imposées par les services de l'État ! Quand même, nous sommes dans le monde de la rumeur, on laisse partir les choses... Je vous avais très clairement répondu, à l'époque, que sur le site de cette école, en particulier, il n'y avait aucun risque de

II – 27

pollution bien important, puisque vous savez qu'à l'emplacement de cette école, c'était un genre de mess des officiers, lieu de convivialité pour les soldats, et que quelque part, il n'y avait pas d'engins, de tanks, de camions qui avaient séjourné à cet endroit. Donc bien évidemment, dans le cadre des procédures de création de ZAC, un bilan environnemental est réalisé. Il a été soumis aux autorités de l'État et ces autorités de l'État font part de leur avis.

Je suis désolé, mais moi, j'ai un parti pris de confiance avec les services de Nantes Métropole et les services de Nantes Métropole Aménagement et lorsque vous m'avez interrogé, c'est vrai, je n'avais pas sous la main le fameux courrier de l'ARS. Je le constate avec plaisir, nous avons répondu à notre demande et vous avez tous les éléments de réponse. Mais je déplore un petit peu cette suspicion généralisée qui pèse sur l'ensemble de nos dossiers.

Je tiens à dire que vous avez quand même été pris à contre-pied sur cette question d'école, parce que je me réjouis vraiment qu'à l'unanimité, le jury se soit prononcé pour un beau projet, qui, semble-t-il, va être voté à l'unanimité, Madame le Maire. C'est vraiment pour moi une source de grande satisfaction de voir ainsi confortée l'école publique et c'est le point d'ancrage du projet Mellinet. C'est formidable, quand les gens viennent habiter dans un quartier et notamment, les familles, puisque c'est cela, notre objectif. Nous avons eu cette érosion des familles vers la périphérie, elles sont maintenant sur Nantes, elles y restent, elles vont faire leur vie à Nantes et la première question qu'elles posent, lorsque l'on développe un quartier, c'est : où est l'école ?

C'est donc un acte fort que nous allons prendre aujourd'hui, à travers cette décision, et nous le ferons également, dans un instant, pour le quartier du Champ de Manœuvre. Vous pouvez prendre ce que je vous raconte pour de l'ironie, mais non : je trouve que malheureusement, il faut aussi, de temps en temps, avoir aussi une attitude positive, constructive, et aller de l'avant.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, je suis désolée, mais nous ne pouvons pas faire autrement que de répondre aux propos de Monsieur Robert. Nous avons tout eu, dans cette assemblée : nous ne comprenons rien, nous ne savons pas, nous sommes à côté du sujet, nous sommes comme ci, nous sommes comme ça, nous ne faisons pas de propositions, et d'ailleurs, ces propositions que nous ne faisons pas, la majorité s'empresse de les reprendre... Je ne vais pas les énumérer ici. Mais je crois que l'on ne nous avait jamais reproché encore de bosser nos dossiers. Cela, c'est quand même fort ! Là, vraiment, Monsieur Robert, vous faites très fort ! Première chose.

Deuxième chose : la question de Blandine Krysmann, je ne sais pas si vous l'avez écoutée, Monsieur Robert, ou si vous l'avez comprise, mais le sujet qu'a soulevé Madame Krysmann, et du reste, nous voterons pour la délibération, donc vous voyez que nous nous réjouissons, Madame Krysmann l'a dit, ne prenez pas un air surpris, vous voyez que nous nous réjouissons et que nous pouvons tout à fait aller dans le même sens sur de nombreux sujets, mais la question de Madame Krysmann, ce n'est pas cela.

La question de Madame Krysmann, c'est : pourquoi est-ce que quand on vous a interrogé, alors que vous aviez les éléments, nous ne vous demandons pas d'avoir tous les cas courrier de l'ARS dans votre poche, mais enfin, vous êtes quand même au courant, vous qui suivez ce dossier, que vous avez sollicité l'ARS sur des questions environnementales, et plutôt que de nous répondre, comme souvent à côté de la plaque, en disant : « eh bien, qu'est-ce qui se passe ? La droite ne vote pas une école, alors que c'est ce qui doit tous nous rassembler », nous aimerions juste de temps en temps avoir des réponses techniques, précises. Vous auriez pu nous dire, à ce moment-là, que l'ARS était sollicitée, qu'elle avait fait une réponse, que les choses étaient rassurantes et que vous nous transmettriez les éléments. Je crois que c'est cela, le vrai sujet. Nous sommes incapables, avec des réponses comme celle que vous venez nous

II – 28

faire, d'avoir des débats sereins, des échanges d'informations sur des éléments techniques, qui nous auraient permis, en juin dernier de voter cette délibération. Vous faites un autre choix, nous le regrettons. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme le MAIRE – Merci. Je vais commencer par saluer les jeunes qui assistent à notre conseil et qui viennent de rejoindre notre assemblée. Je les salue, ainsi que les professionnels qui les accompagnent, et je vais donc inviter l'ensemble de notre assemblée à tenter de montrer à ces jeunes et à ceux qui nous suivent dans les débats le meilleur visage d'une assemblée démocratique de notre ville.

(Réactions dans la salle)

Sur le fond, je crois qu'il y a deux choses, dans la discussion qui vient d'avoir lieu. D'abord, notre assemblée obéit à un certain nombre de règles, de règles de préparation, qui permettent le bon fonctionnement de cette assemblée. Et Alain Robert a eu raison de rappeler que sur ce sujet précis, aucune question n'a été posée en commission. La préparation d'un conseil municipal, pour la bonne tenue de notre assemblée et de nos travaux, est réalisée par des commissions et effectivement, il est heureux que chacune et chacun s'investisse sur des sujets aussi importants. Je réitère donc l'invitation à poser vos questions en commission et je propose que chacun évite la démagogie. Quand des questions ne sont pas posées en commission, c'est qu'il y a une volonté de mise en scène politique et médiatique et que l'on garde les questions pour l'assemblée qui est la nôtre. C'est un choix. Je respecte ce choix, mais il faut aussi un petit peu assumer les stratégies et les choix tactiques qui sont les nôtres.

Ensuite, pour ce qui concerne le sujet, c'est un sujet extrêmement important. C'est pour cela que moi, je ne souhaite pas que l'on plaisante avec ce sujet. D'abord, parce que derrière, il y a l'éducation de nos enfants, parce que derrière, il y a des enjeux évidemment environnementaux, parce que chaque fois qu'il y a une question potentiellement de santé qui est posée, elle doit être traitée avec la plus grande attention. C'est la raison pour laquelle, oui, nous avons fait le choix de solliciter l'Agence régionale de santé, parce qu'à un moment donné, dans notre pays, il y a une organisation, il y a des compétences, il y a des gens qui sont formés pour répondre à des missions bien précises. Donc, je me réjouis que l'ARS ait transmis tous les enseignements nécessaires, qui vont nous permettre de voter cette délibération à l'unanimité, pour ma plus grande satisfaction.

Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Quartier Nantes Erdre – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC du Champ de Manœuvre – Choix du maître d'œuvre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Merci, chers collègues. Nous voici maintenant dans l'est de Nantes, dans le quartier Nantes Erdre, avec la nouvelle école, qui est en accompagnement de la ZAC du Champ de Manœuvre, mais qui permet aussi de répondre à l'évolution de la démographie scolaire dans l'ensemble du secteur. Je vais aller très vite, puisque nous sommes sur la même intention de fond : création d'espaces, un groupe scolaire de 16 classes, une capacité d'évolution à terme, si le besoin s'en faisait sentir, à 19 classes, la restauration, avec le self pour les élémentaires, les espaces sportifs pour le quartier.

Je vais passer tout de suite au visuel et aux images. Vous voyez là l'intégration du projet dans ce grand quartier, qui est particulier. Je parlais tout à l'heure de Mellinet et de son côté cœur de ville, environnement urbain et patrimoine historique. Là, nous sommes dans un parc,

II – 29

finalement. Ce quartier du Champ de Manœuvre, à Nantes, c'est vraiment la question de la façon dont on vit dans un parc urbain, comment l'on préserve l'écrin végétal, comment l'on préserve les arbres qui existent, et si vous voyez les deux arbres qui sont là, ce n'est pas pour rien. C'est parce qu'il y a effectivement deux chênes très importants sur ce territoire qui seront préservés, y compris dans l'emprise de la construction d'école. C'est aussi la façon dont les équipes ont travaillé sur l'un des enjeux majeurs de cette zone d'aménagement concerté, à savoir la préservation des 9 ha de zones humides sur ce territoire.

Voilà un petit peu les enjeux, si l'on regarde l'environnement et le contexte urbain de l'école. Vous voyez, ce n'est peut-être pas très clair sur le visuel, mais en tout cas, que l'équipe que nous proposons de retenir a utilisé un certain nombre de procédés et de processus qui nous permettent réellement d'être dans les enjeux de la transition énergétique. Il y a évidemment les normes BEPOS et bas carbone qui sont respectées, mais bien au-delà : c'est aussi un revêtement en béton de chanvre et de bois, qui devrait permettre une réelle intégration de cette école, qui, à cet endroit, place l'école de la République de manière très symbolique, puisque ce sera le premier équipement public livré, quasiment même avant les logements.

Il vous est donc proposé de retenir ce projet, qui est porté par le cabinet d'architectes Barré – Lambot, également une équipe nantaise. Dans les débats des jurys, nous ne l'avons pas fait exprès, mais les Nantais ont répondu de manière extrêmement pertinente. Nous vous proposons donc de retenir ce programme, avec une projection de livraison à la rentrée 2021, comme Mellinet. Je me suis trompée tout à l'heure, je vous ai dit 2022, mais les livraisons des extensions sont pour 2022 et les livraisons des nouvelles écoles, pour 2021.

Il vous est proposé de retenir ce cabinet et d'autoriser également l'indemnisation des trois autres lauréats, que nous ne retenons malheureusement pas.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Piau.

Mme PIAU, Adjointe – Madame le Maire, après le vote de l'extension de l'école de la Beaujoire, vous me voyez très heureuse, bien sûr, en tant qu'adjointe de quartier, mais surtout pour ses habitants, de cette nouvelle délibération.

En effet, le quartier Nantes Erdre dispose encore d'une réserve foncière et connaît l'un des plus forts développements urbains, notamment sur la ZAC multi sites d'Erdre Porterie. Ce nouveau quartier champ de manœuvre s'inscrit dans le prolongement de Saint-Joseph-de-Porterie, et ce sont 50 ha à proximité de la vallée de l'Erdre. Le plan guide qui a été élaboré par les Ateliers 2/3/4/ et l'Atelier Georges s'est appuyé sur la caractéristique naturelle du site, notamment avec la préservation, comme le rappelait Myriam, de 23 ha d'espaces naturels et le renforcement des continuités douces écologiques vers l'Erdre, soit près de 50 % de l'emprise foncière.

L'arrivée d'un groupe scolaire associé à un centre de loisirs sans hébergement au cœur de ce quartier en devenir est toujours une bonne nouvelle et signe de dynamisme, comme le soulignait Julien Bainvel. C'est aussi un beau symbole, sur ce site, que la première construction soit un service public et de surcroît, une école. Ce n'est pas un hasard et je le vois comme un bon signe pour l'avenir de nos jeunes.

Je profite d'avoir la parole aussi pour vous informer que des moutons sont sur ce site. Ils en sont rendus à leur deuxième transhumance. Je vous invite donc à venir leur rendre visite et pourquoi pas, à l'ouverture officielle des Dimanches à la ferme, à la Chantrerie, la semaine prochaine, dans ce même grand quartier. C'est une manière bucolique de visiter ce beau territoire. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

II – 30

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. J’avais juste une remarque et une question. Une remarque suite à vos explications, Alain Robert. À titre personnel, en tout cas, je n’ai pas compris pourquoi l’ARS n’avait pas été saisie sur ce dossier.

Et une question un peu plus large sur le territoire : nous avons vu tout à l’heure l’extension de l’école de la Beaujoire, la création de l’école au Champ de Manœuvre, ici. Dans le secteur, il était prévu et il a été annoncé aussi la création d’une école dans le cadre du projet YelloPark. Pour avoir assisté à plusieurs des réunions publiques organisées, je ne vois plus et je n’entends plus parler de ce projet d’école, que je ne vois pas apparaître non plus sur les plans qui sont présentés dans les différentes réunions publiques. Je voulais donc savoir si ce projet était toujours dans les cartons, à l’ordre du jour et si oui, sur quel type de taille d’établissement vous partiez. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un mot sur le dernier sujet. Vous avez parfaitement raison sur ce point précis, Monsieur Bainvel : au début du lancement du projet YelloPark, l’hypothèse d’une école a été formulée, comme d’autres hypothèses d’équipements dans le cadre du projet, de la concertation et de la discussion. À ce stade, l’idée d’une école sur le périmètre strict du projet urbain lié au projet YelloPark n’est pas retenue. Nous sommes davantage sur un raisonnement à l’échelle du grand quartier. Donc aujourd’hui, il n’y a pas, effectivement, de projet d’école dans le cadre de ce projet.

Alain Robert, peut-être sur la première partie de votre question.

M. ROBERT, Adjoint – En fait, quand une collectivité achète un terrain comme celui, notamment, du Champ de Manœuvre, elle l’achète évidemment à l’État, mais sous réserve d’une clause de dépollution par l’ancien propriétaire, ce qui n’était pas le cas pour la caserne Mellinet. En ce qui concerne le Champ de Manœuvre, cela remonte déjà sans doute à huit ou dix années. Il a été découvert assez rapidement des restes de munitions sur le site du Champ de Manœuvre et c’est donc l’État qui a engagé la totalité de la dépollution du site à ses frais. Le terrain et donc aujourd’hui absolument dépollué.

Au contraire, les études environnementales ont fait qu’ici comme ailleurs, quand un terrain reste en friche assez longtemps, ce qui a été le cas, il fait l’objet d’un intérêt environnemental extrêmement marqué, qui nous a conduits à modifier radicalement le projet, à préserver des parties très importantes, qui sont boisées, voire des zones humides. Le projet urbain va donc bien s’insérer véritablement au cœur de ces lieux, qui restent très naturels. C’est pour cela que ce sera un quartier résolument ancré dans la nature. On pourra dire que l’on habite la nature en ville.

L’entrée de ce projet, par cette magnifique école assez monumentale, puisque justement, nous souhaitons marquer ce territoire par un bâtiment qui marque vraiment le paysage et qui symbolise l’équipement public de référence, est véritablement un acte fondateur de ce projet, très différencié par rapport à d’autres projets urbains.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

Mme le MAIRE – Je vous propose de passer à la délibération 7 : il y a une toute petite inversion entre la 6 et la 7 pour rester et conclure sur le champ éducatif.

II – 31

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Pour ce qui concerne l'éducation, vous le savez, notre responsabilité est d'accueillir dans les bâtiments, et c'est ce que nous venons de faire. Mais notre volonté politique, c'est aussi d'agir sur tout ce qui fait sens et éducation dans l'accompagnement et l'émancipation de chacun des enfants. Cela passe par tout le soutien à la communauté éducative. C'est l'objet de cette délibération assez traditionnelle.

Elle est, pour aujourd'hui organisée autour d'un soutien à toutes les actions qui rapprochent les familles et l'école. On sait que dans certains quartiers ou avec certaines familles, le rapport avec l'école est plus complexe et qu'il faut travailler, via des associations. C'est par exemple le soutien à l'association À l'Abord'âge, qui fait des cafés mobiles en direction des parents, ou encore à l'UPE CSF, qui réalise des temps d'échange sur le quartier de Bellevue, notamment, du Clos Toreau ou des Dervallières.

Une deuxième partie concerne le soutien aux acteurs éducatifs du territoire. Là, nous sommes davantage sur ce que nous allons appeler le temps libre, en dehors des bâtiments proprement scolaires. Il s'agit du soutien à deux centres de loisirs particuliers, qui sont l'association Regart's, un centre de loisirs dans le quartier de Bellevue, avec une subvention à cette association pour 13 500 €, et l'association Môm'Ouest, qui, elle, développe un projet de centre de loisirs notamment dans le quartier des Bourderies et qui accueille en mixité des enfants de Chantenay et des Bourderies. Il y a également une subvention à Nantes lit dans la rue, association qui travaille autour de la lecture dans les pieds d'immeuble de Malakoff.

Vous avez aussi un soutien à une initiative, puisqu'il s'agit de soutenir à la fois de grands services aux familles, mais aussi tout ce qui fait la vie de la quotidienneté, avec l'engagement des parents d'élèves au sein des écoles. En l'occurrence, il est proposé de soutenir l'initiative « Rue aux enfants », qui a démarré en 2016 autour de l'école du Port Boyer, notamment pour travailler autour de l'utilisation des espaces.

Vous savez que la question de la sécurité aux abords des écoles est toujours extrêmement complexe. On peut parfois faire des aménagements appropriés, mais parfois, il faut aussi travailler à la citoyenneté des utilisateurs de l'école, qu'ils soient enseignants, personnel, enfants ou encore parents. Ici, ce sont des parents qui s'organisent eux-mêmes pour faire de la sensibilisation.

Une dernière subvention est proposée pour l'association Les Gens de la Lune, qui coordonne un certain nombre d'artistes qui interviennent sur le temps périscolaire des 113 écoles nantaises.

Il vous est demandé d'approuver le versement de subventions pour un montant de 41 250 €.

Mme le MAIRE – Merci. Rozenn Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je voudrais poser une question en tant qu'élue du quartier Chantenay – Bellevue – Sainte-Anne sur la délibération numéro 6. J'aurais souhaité un éclaircissement quant à la formulation.

Mme le MAIRE – Excusez-moi, Madame Hamel, mais nous n'en sommes pas à la délibération numéro 6.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – J'ai cru que vous groupiez les deux.

Mme le MAIRE – Non. Je redis que je proposais que nous passions d'abord la délibération numéro 7 pour terminer et conclure la question strictement éducative et qu'ensuite, nous passerions à la délibération 6, celle sur laquelle je crois que vous voulez intervenir.

Mme le MAIRE – Je vous remercie.

II – 32

Mme le MAIRE – Y'a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge.

Madame le Maire. Chers collègues, avant de donner la parole à Myriam Naël, sur la délibération six, et donc, de redonner la parole à Madame Hamel, je voudrais juste vous faire observer une chose. Avec l'ensemble des délibérations que nous venons d'adopter là, nous venons de valider un ensemble de projets qui mobilisent 53 M€ d'investissement pour notre Ville. Je voulais le souligner parce qu'évidemment, c'est un engagement majeur. Je voulais le souligner parce que je suis absolument convaincue que quand on investit sur l'éducation, on investit sur l'avenir. Je voulais le souligner parce qu'il y va des marqueurs de nos convictions les plus profondes, puisque nous considérons ici que la bataille pour l'égalité démarre d'abord au moment de l'éducation.

Je crois donc que les délibérations que nous venons d'adopter aujourd'hui sont extrêmement importantes pour les Nantais, extrêmement importantes pour les différentes générations d'enfants qui seront les premiers bénéficiaires de cet engagement.

Myriam Naël, pour la délibération 6.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Projet Grand Bellevue – Site de la Maison de l'enfance et terrain d'aventure (META) – Travaux d'aménagement – Procédures adaptées – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Nous revenons à la délibération 6, parce qu'effectivement, nous sortons du prisme éducatif et que nous passons là à l'aménagement d'un parc dans le Grand Bellevue. On pourrait le prendre comme la présentation d'un petit aménagement d'un petit espace dans un quartier. J'ai juste envie de dire que non : c'est une première pierre extrêmement importante, qui lance des opérations concrètes dans le cadre du projet du Grand Bellevue, vous savez, ce projet que nous avons décidé de lancer en début de mandat avec le soutien de l'Agence nationale de renouvellement urbain, avec laquelle nous sommes actuellement encore, et j'espère, pour plus très longtemps, en discussions sur les engagements financiers pour nous permettre de prendre des décisions concrètes pour les habitants.

Mais en même temps, et comme nous disons souvent avec l'adjointe de quartier, Abbassia Hakem, ce grand projet doit se faire aussi sur des projets de quotidienneté, des projets à court terme. En l'occurrence, il s'agit de l'aménagement du parc historiquement d'aventure, que l'on appelait « la META », la Maison de l'enfance et le terrain d'aventure de Bellevue, qui existe depuis plus de trente ans, et même quarante, me dit à Abbassia. Je vais vous mettre la petite diapo. Il est situé entre la rue de l'Étang et la rue des Alouettes. C'est un lieu symbolique, puisqu'il est situé entre la zone de quartier d'habitat social et la zone pavillonnaire. Il fait vraiment la jonction entre ces deux environnements, qui, parfois, ne se parlent pas suffisamment.

Nous avons décidé, dans le cadre de la trame verte du Grand Bellevue, de ces corridors écologiques que nous souhaitons refaire naître sur ce quartier, d'aménager totalement ce parc qui, historiquement, était très utilisé, dans les années 1980, par les familles de tout le quartier, pour des pique-niques. Avec le temps, il a été un peu oublié par les habitants. Pas par les enfants, qui sont très utilisateurs de cet endroit, ni par les acteurs associatifs, qui, dans ces

II – 33

dernières années, ont essayé aussi de le se le réapproprier en y organisant régulièrement notamment des fêtes culturelles, en particulier la Fête de la musique.

Il vous est proposé un aménagement pour un montant qui n'est pas négligeable : 650 000 € d'investissement sur ce parc, qui deviendra, demain, un terrain d'aventure. Vous voyez quelques images. Je suis un peu désolée, parce que je trouve que les images ne sont pas parlantes, par rapport à l'ambition. Ce terrain a une topologie particulière, avec un dénivelé très important. Cela fait donc une énorme pente, sur 8 500 m². Nous allons à la fois utiliser cette pente pour faire des gradins, faire un théâtre naturel, des marches. Nous allons y mettre une tyrolienne, à la demande des enfants, puisque la décision d'aménagement arrive après un an de concertation avec les riverains, les habitants et les collégiens du collège Debussy, qui sont utilisateurs de ce parc, qui est situé à l'arrière du collège et à l'avant de l'école Plessis Cellier.

L'objectif, demain, est vraiment celui d'avoir un parc, la nature en ville, au cœur d'un grand quartier populaire, avec l'aménagement de parvis sur l'entrée des deux rues, qui permettront aussi de bien voir l'existence de ce parc. Comme le dit Abbassia Hakem quand elle le présente aux habitants, ainsi que nous l'avons fait la semaine dernière, à Bellevue, nous aurons aussi notre jardin extraordinaire.

Nous vous proposons donc de voter ce programme. La livraison totale est prévue pour l'année prochaine. Il faut un petit peu de temps, puisqu'un certain nombre de plantations végétales, excusez-moi, je ne suis pas une très grande spécialiste des plantes, doivent être fait à certaines périodes de l'année pour respecter l'écosystème naturel dans lequel nous vivons.

Voilà donc un beau projet, une première pierre, du concret pour les habitants et les enfants en particulier.

Mme le MAIRE – Madame Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Comme je vous le disais tout à l'heure, en tant qu'élue du quartier de Chantenay – Bellevue – Sainte-Anne, nous nous réjouissons, avec l'ensemble de mes collègues, du projet d'aménagement du parc de la META, qui va être un beau projet où l'on va enfin retrouver du vert dans cette partie de Bellevue.

En revanche, je voudrais un point d'éclaircissement quant à la formulation de la délibération, sur le point numéro deux, où je lis : « autorise Madame le Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié, en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ».

J'aurais souhaité, Madame le Maire, dans une démarche de transparence envers les Nantais et les jeunes qui nous écoutent aujourd'hui, que vous nous précisiez la nécessité de cette formulation, qui paraît pour le moins inhabituelle, dans l'ensemble des décisions que vous nous soumettez à l'accoutumée. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Comme l'a dit Myriam Naël, je prends plaisir à intervenir à la suite de la présentation de cette délibération sur cet aménagement à la META, la Maison de l'enfance et terrain d'aventure, que les moins de 20 ans ne peuvent effectivement pas connaître, mais qui a été ouverte en 1977, 1978, et qui a correspondu effectivement à un moment. Moi, j'y ai démarré mes premiers pas d'animatrice de centre de loisirs et j'y suis donc très attachée, de manière nostalgique.

Mais en tout état de cause, cette délibération révèle aussi autre chose, c'est que l'on y met un engagement financier, Myriam l'a rappelé, qui n'est pas neutre, et qui vient sans doute se heurter à la discussion que nous avons tout à l'heure, notamment sur la manifestation

II – 34

« Complètement Nantes ! », simplement un travail de communication pour quelques individus seulement. Mais là, c'est un engagement fort pour les habitants de ce quartier.

Je rappelle que dans le cadre de ce grand projet Bellevue, nous avons quatre orientations importantes, et cette délibération vient en tout cas illustrer ces orientations : renforcer l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle et soutenir le dynamisme économique, contribuer au « mieux vivre ensemble », aux solidarités locales et favoriser l'accès aux droits, favoriser la réussite des enfants et des jeunes, améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants par la sécurité et la tranquillité publique, la transition énergétique, à la fois le confort des logements, l'attractivité des espaces publics et services de proximité.

Vous voyez que nous sommes en plein dans cet enjeu-là. Je crois que ce qu'il faut retenir aussi de ce grand projet global de Bellevue, c'est l'enjeu très fort de la concertation ambitieuse que nous menons depuis maintenant un certain temps pour faire participer les habitants et les acteurs économiques et associatifs à l'évolution de ce quartier. Elle prend différentes formes et plusieurs niveaux d'engagement. Nous avons énormément de réunions, de journaux, de projets, de contributions aux débats, et également des suivis réguliers des projets. Je pense notamment à l'atelier permanent ou encore à « participer et co-construire ». Je pense aux jardins du Jamet, qui ont été livrés il y a 18 mois, aux microprojets sur lesquels nous travaillons : le square Housset, mais je pourrais citer d'autres projets, aux balades urbaines que nous menons, aux ateliers sectoriels. Je pense notamment à tout le travail sur la place Mendès-France, qui va voir son aboutissement, ou à la place des Lauriers, avec l'annonce prochainement, en mai, lors de la réunion publique. Voyez donc que c'est un projet qui est en plein mouvement.

Je voudrais simplement remercier ici publiquement et saluer les partenaires de cette démarche, notamment sur ce projet de la META : les médiateurs de quartier, l'Association culturelle de l'été, la Maison des habitants, la direction de l'éducation, les collégiens qui ont participé, c'est vrai, mais également les enfants de l'école Plessis Cellier, ainsi que l'Alié, l'Amicale laïque inter-écoles, qui va organiser samedi, demain, son carnaval, enfin, son carnaval, mais qui s'appelle « Carnaval ». C'est pour cela que j'ai fait ce petit lapsus. C'est pour relier avec ce que je disais au début, avec la carrière Miséry et notre manifestation « Complètement Nantes ! », puisqu'à leur demande, ce carnaval va être organisé au départ de la place des Lauriers en passant par Chantenay pour arriver à la carrière Miséry. Ce sont près de 1 500 à 1 700 personnes qui arriveront à 17 heures à la carrière Miséry pour partager un grand goûter.

Je tenais à le dire puisque cela donne du lien avec ce que nous faisons sur notre territoire. Merci.

Mme le MAIRE – Merci Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Sur votre question, Madame Hamel, vous avez entièrement raison et il est normal de poser la question. C'est un libellé classique, conforme au Code des marchés publics, qui nous permet, pour éviter un appel d'offres infructueux, de négocier avant, pour éviter d'ajouter des délais qui retarderaient les travaux. C'est un cadre totalement réglementaire, qui nous permet d'éviter d'avoir des réponses infructueuses. Voilà pour la réponse technique.

Je souligne que vous êtes plutôt satisfaite de ce projet. J'aurais juste voulu vous rappeler que ce parc vert existe. Aujourd'hui, il y a du vert à cet endroit. Il s'agit justement, dans le projet du Grand Bellevue, de revaloriser tous les espaces verts qui existent sur ce grand quartier et dont on n'a pas connaissance, parce que les habitants les utilisent très peu car ils ne sont pas aménagés.

II – 35

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, un petit point d'ordre du jour. Je propose que nous passions les délibérations d'Aymeric Seassau et de Gilles Nicolas, qui ont l'un et l'autre des contraintes personnelles et qu'ensuite, nous passions à notre débat thématique.

Je n'ai pas fait voter cette délibération, comme il semblait se dégager un consensus sur le sujet...

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Structures culturelles conventionnées – Deuxième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – La première de mes délibérations est la délibération numéro 12, qui concerne une partie des structures accompagnant « Carrément biscuits ». Mon collègue David Martineau aura l'occasion d'y revenir plus longuement sur l'ensemble de l'événement.

Il s'agit là de la subvention au Lieu unique pour un « koréoké », c'est-à-dire une chorégraphie mélangée au karaoké, deux chorégraphies participatives : nous avons de la chance avec la danse..., dans « Carrément biscuits », avec le Centre chorégraphique national et le TU, et ensuite, Trempolino, qui nous présentera un « concert réversible ».

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame. Juste une question de forme. Je suis tout à fait d'accord, bien entendu, pour faciliter la vie de Monsieur Seassau et de Monsieur Nicolas. Je voudrais néanmoins rappeler que notre groupe avait souhaité que vous fassiez une modification à l'ordre du jour parce qu'il nous semblait important de pouvoir débattre entre nous, ou en tout cas échanger des propositions sur la situation de certains commerçants du centre-ville qui nous ont contactés. Vous nous avez refusé ce changement d'ordre du jour hier soir à 19 h 30. Je trouve qu'il aurait été plus normal que vous l'acceptiez, et je profitais de ces modifications que nous, nous acceptons, pour le faire remarquer à tout le monde.

Mme le MAIRE – Merci. D'abord, je rappelle que vous n'avez pas à accepter les modifications que je propose dans l'ordre du jour des délibérations, puisque par définition, conformément à notre règlement intérieur, le maire assure la police de l'assemblée. J'ai précisé, par politesse et par courtoisie, que les élus qui rapportent des délibérations ce matin ont des contraintes personnelles. Je n'en dis pas plus. Je crois que le respect de la vie des uns et des autres est aussi un élément de notre assemblée. Le sujet que vous évoquez n'a absolument rien à voir. Il n'y a pas de question de contraintes personnelles ou familiales de tel ou tel élu et effectivement, nous avons maintenu l'ordre du jour tel qu'initialement conçu, pour une raison principale, je le redis, c'est que nous avons une communication sur un débat thématique, avec des intervenants de grande qualité qui nous ont fait le plaisir d'être présents aujourd'hui, et qu'ils pouvaient intervenir ce matin.

Je redonne donc la parole à Aymeric Seassau.

Est-ce que c'est sur la délibération, Monsieur ? Oui ? Je vous donne donc la parole.

M. ROUSSELY, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Sur cette délibération 12 et dans le cadre de l'événement que vous avez intitulé « Carrément biscuits », vous nous proposez d'attribuer une subvention de 8 000 € au CRDC le Lieu unique.

II – 36

Le Lieu unique a déjà reçu en 2018 une subvention très conséquente de plus de 2,8 M€, sans compter le soutien au festival Atlantide pour 140 000 €, festival par ailleurs de très grande qualité. En quoi la participation d'une artiste associée au Lieu unique, participation à un projet du Lieu unique, justifie-t-elle une subvention supplémentaire de 8 000 € pour « Carrément biscuits » ? Pour nous, cela fait complètement partie des prestations normales du Lieu unique et d'une activité d'une artiste associée à ce centre. Cela ne justifie donc carrément pas un supplément de 8 000 €.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je crois que la réponse était dans la question. Je veux rappeler toute l'énergie qui est mise par la direction du Lieu unique dans une gestion absolument rigoureuse, avec des conséquences sociales, parce qu'il y en a eu ces dernières années. Et quand nous organisons des événements, vous avez parlé d'Atlantide, il est normal d'accompagner les structures qui organisent ces événements ou participent à tout ou partie de ces événements. Je crois que de ce point de vue là, mais encore une fois, David Martineau aura l'occasion de le préciser, dans d'autres délibérations, la proposition qui est faite avec « Carrément biscuits » est raisonnée et rationnelle dans l'accompagnement de l'ensemble des structures participantes.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Martineau pour le Lieu Unique, le Centre Chorégraphique National de Nantes, Trempolino et l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes.

Non participation au vote de M. Mauduit pour le Centre Chorégraphique National de Nantes et Trempolino.

Non participation au vote de Mme Salomon pour le Centre Chorégraphique National de Nantes.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville et la Maison de la poésie – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Cette délibération me donne l'occasion de souligner le formidable travail réalisé par la Maison de la poésie de Nantes. C'est une des Maisons de la poésie dont l'expertise et le rayonnement sont remarquables sur le territoire national, avec une forte programmation locale et internationale, avec des propositions audacieuses, puisqu'ici même, dans cette salle de Conseil, se sont données des lectures de poésie, à l'occasion de Midiminuitpoésie. On peut aussi parfois les retrouver dans la rue, sur le marché de Noël ou au sous-sol de Talensac. Vous voyez l'ampleur de l'originalité des propositions qui nous sont faites, avec un ancrage territorial également, des auteurs et des autrices nantais et nantaises qui participent et bien sûr, le soutien de nos libraires et le soutien à nos libraires.

C'est donc l'occasion de renouveler cette convention pluriannuelle avec le Département de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes, soutien qui se monte à 72 500 €.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

II – 37

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Conventions – Avenant – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Cette délibération porte sur la politique de la lecture publique et du livre, avec, à nouveau, une petite subvention à la Maison de la poésie, avec ce que nous venons de voter, dans le même cadre, puisqu'il s'agit, dans « Carrément biscuits », de lier, et c'est audacieux, poésie et tuning, avec un programme qui s'appelle « Poésie vroum vroum ».

Ensuite, ce sont quatre subventions d'investissement pour nos quatre bibliothèques associatives conventionnées, qui en ont besoin pour acheter du matériel. Il y a également une petite actualisation de nos conditions de prêt, puisqu'il s'agit de pouvoir lever la limite de prêt des partitions à la bibliothèque municipale. Enfin, il y a une cession de droits avec le lycée Guist'hau, qui utilisera un certain nombre de documents de la bibliothèque municipale.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci. Je voulais quand même faire deux remarques à propos de cette délibération. D'abord, peut-être, en particulier, il serait intéressant de savoir ce qu'ils en pensent, pour les jeunes qui sont ici ce matin. Je suis un peu surpris de cette « Poésie vroum vroum » et peut-être que Monsieur Seassau pourra nous en dire un petit peu plus.

Je lis surtout le texte. Je ne sais pas si tout le monde l'a bien compris. En tout cas, moi, j'ai eu du mal. Je n'ai pas peut-être pas pris le temps de faire une étude de texte, mais je lis : « dans le cadre de l'événement "Carrément biscuits", se déroulant... le week-end du..., l'association la Maison de la poésie met en œuvre un projet "Poésie vroum vroum", atelier de customisation d'une voiture et déambulation performative tonitruante autour de la poésie ». Franchement, je vais essayer d'y aller parce que je ne sais pas si quelqu'un peut m'expliquer. Cela, c'était la première remarque. Nous pouvons peut-être quand même convenir entre nous que ce type de rédaction est un peu surprenant, mais bon... C'est peut-être une nouvelle forme de poésie. En tout cas, je regrette que ce ne soit pas plus accessible.

Deuxièmement, je voulais en profiter, quand même, parce que c'est très bien, cette initiative « Carrément biscuits », mais on a quand même l'impression que le biscuit s'émiette, puisqu'il y a des subventions un peu dans tous les sens. Monsieur Bolo se rengorge, il voit bien ce que je veux dire. Laurence Garnier a insisté tout à l'heure et franchement, de la façon la plus nuancée, je ne comprends pas, nous ne comprenons pas comment vous n'êtes pas en mesure de nous dire : dans le cadre de la clarté la plus totale, pour ces événements que vous décidez et que d'ailleurs, nous approuvons souvent, voilà ce que va être la dépense. Le budget, comme vous nous l'avez présenté et que vous avez voté, pas nous, est un budget dans lequel on n'identifie pas ces dépenses.

Je considère qu'il est dommage, pour nous tous ici, et probablement, une partie de votre majorité, excusez-moi, mais en tout cas nous, dans la minorité, et surtout, pour les Nantais qui nous écoutent, que l'on ne puisse pas dire très clairement : voilà. L'opération « Carrément biscuits », c'est tant, l'opération « Complètement Nantes ! », c'est tant, l'opération « Quai des plantes », c'est tant... Et l'on retrouve dans différentes délibérations, ce qui est un émiettement que l'on ne peut que regretter au titre de la transparence la plus souhaitable. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Peut-être David Martineau, globalement, sur l'événement « Carrément biscuits », pour donner toutes les informations absolument à votre disposition sur

II – 38

les questions budgétaires, et ensuite, je redonnerai la parole à Aymeric Seassau sur la délibération.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, je vais essayer de vous éclairer carrément sur cet événement « Carrément biscuits » en vous disant que c'est un événement qui comporte un budget d'environ 200 000 €. Je dis « environ », parce qu'il y a un certain nombre de projets qui sont encore en voie de finalisation et donc à quelques euros près, nous serons autour de cette enveloppe. Il comporte une enveloppe d'accompagnement des projets artistiques, nous l'avons vu, avec deux exemples qui ont été donnés dans les délibérations présentées par Aymeric, à la fois des accompagnements de projets artistiques supplémentaires, comme cela a été le cas pour le Lieu unique, mais j'en aurai d'autres dans mes délibérations cet après-midi. « Carrément biscuits », ce sont 26 événements qui auront lieu sur trois jours sur le territoire, 26 événements participatifs, et puis un certain nombre de plus petites structures, comme la Maison de la poésie, pour lesquelles il y a un accompagnement plus complet du budget de la proposition qui est faite.

J'ai d'ailleurs noté votre enthousiasme à aller découvrir cette proposition, qui, je le crois, comme les autres, fera partie d'un événement qui offrira à la fois des propositions extrêmement scientifiques et sérieuses et des propositions plus décalées. Mais elles seront toutes des propositions participatives. Je crois savoir, dans la préparation de ces événements, que les ateliers de préparation de ces événements recueillent un grand succès auprès des Nantais et des Nantaises. Ce sont donc environ 80 000 € d'accompagnement artistique sur ce projet, les 120 000 € restants étant très largement pour la logistique et la communication autour de l'événement. Il s'agit donc un événement à environ 200 000 €.

Pourquoi n'y a-t-il pas de présentation intrinsèque de l'événement en tant que tel ? C'est parce que, comme l'a expliqué Pascal Bolo dans la gestion habituelle du budget, cet événement ne requiert pas de budget supplémentaire. Il est pris sur les autorisations votées dans le cadre du budget de la culture de l'année. C'est une des priorités de mandat. Il montre notre volonté de faire aussi de la culture autrement et de dire aux Nantaises et aux Nantais qu'ils sont les bienvenus pour le temps d'un grand week-end.

Il s'agit d'un événement festif, mais nous savons que cela existe au quotidien par toutes les structures qui le font, de pouvoir venir participer à des propositions exigeantes. Vous le verrez, parce que nous aurons l'occasion de présenter cet événement lors d'une conférence de presse, la semaine prochaine. Vous verrez que nous sommes assez fiers des propositions et du niveau artistique qui sera proposé aux Nantaises et aux Nantais le dernier week-end de mai.

Mme le MAIRE – Merci. Peut-être juste un mot en complément, pour celles et ceux qui nous écoutent et qui ne sont pas forcément spécialistes des questions de ce qui passe en conseil municipal et ce qui n'y passe pas, sur les engagements budgétaires. Je crois qu'il est très important de faire la clarté là-dessus. Chaque ville ne fait pas comme elle veut sur ce sujet. Il y a des lois et il y a une réglementation nationale. En fonction des sommes, en fonction du niveau des sommes engagées, un certain nombre de sujets sont obligatoirement passés en Conseil municipal, d'autres sujets sont délégués soit à la signature de l'adjoint, soit à la signature du maire.

Pour ce qui concerne des sujets qui touchent la Ville de Nantes, mais qui sont portées par la Métropole, c'est la même chose : selon les seuils budgétaires, un certain nombre de sujets passent en Bureau métropolitain et d'autres, en Conseil métropolitain. Je redonne ces éléments de base, mais je crois que c'est très important pour la clarté de celles et ceux qui nous écoutent. On ne fait pas comme on veut. Il y a un certain nombre de réglementations, il y a un certain nombre de choses qui obéissent tout simplement à la loi.

II – 39

Je mets aux voix la délibération présentée par Aymeric Seassau.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE quitte la présidence.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Prestation de service pour le dispositif de médiateurs de quartier – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Chers collègues, j'ai le plaisir de présenter la délibération sur le renouvellement du marché des médiateurs de quartier. C'est un vieux dossier, mais c'est un bon dossier. Ces médiateurs, qui sont au nombre de 30, arpentent huit quartiers nantais : Nantes Nord, Nantes Erdre, Bottière Pin Sec, Breil, Dervallières, Bellevue, Malakoff et Nantes Sud et font un travail remarquable, parce que ce sont des gens qui n'ont pas de compétences judiciaires, qui n'ont pas de compétences administratives, mais qui, sur leurs qualités propres et leurs compétences propres, amènent beaucoup de lien dans nos quartiers.

Ils ont quatre missions qui leur ont été dévolues par la Ville dans le cadre de sa politique de tranquillité publique :

- une mission de présence et de proximité. Les médiateurs sont présents sur la voie publique, sur l'espace public. C'est important. Cette simple présence est importante. Elle permet l'interpellation par les habitants pour les problèmes qu'ils rencontrent. Ils y sont présents plus particulièrement en lien avec nos secteurs CATTP. Et quand on parle beaucoup, parfois, dans des discours, de « l'aller vers », ce sont vraiment des médiateurs qui sont dans « l'aller vers ». C'est-à-dire que ce sont eux qui vont vers les habitants ;
- une mission d'intervention. Ce sont pratiquement 5 000 interventions que ces médiateurs effectuent sur l'espace public ;
- une mission d'information, d'analyse et de préconisation. Je crois que d'avoir des gens aussi près du terrain, qui font remonter la bonne information, qui sont capables de l'analyser, est une aide précieuse dans les politiques de tranquillité publique ;
- et puis, une mission prioritaire également, la mission de prévention sociale. C'est-à-dire que ces médiateurs mettent en relation des jeunes ou des moins jeunes avec tous nos dispositifs de prévention.

Ce marché s'élève à 3,140 M€. Il a été attribué à Optima, qui l'avait déjà précédemment, avec un petit bénéfice au profit du contribuable, puisque les prix ont été rabaisés de 50 000 €.

Madame Houël m'avait interpellé gentiment en commission pour savoir si des évaluations avaient été réalisées sur les dispositifs des médiateurs et je n'avais plus les dates en tête. Je lui réponds donc. Il y en a une qui avait été faite en 2009 par SUR&TIS, à l'époque, quand nous avons changé le dispositif de correspondants de nuit en médiateurs. Ensuite, nous en avons fait faire une autre en 2012 et la dernière que nous avons faite a eu lieu de mars à juillet 2017, Madame Houël. Cette évaluation a consisté plus particulièrement à interviewer 260 habitants et une soixantaine d'acteurs de quartier.

Ce que l'on peut dire, ce qui ressortait de l'évaluation, c'était qu'il s'agissait d'un dispositif qui était reconnu et jugé utile. Il y a d'autres points positifs, mais je n'y entre pas. Il y avait quelques points qu'il nous était recommandé de travailler, plus particulièrement l'adaptation nécessaire de ce dispositif aux contingences des quartiers. Par exemple en période de ramadan, à Bellevue, il y a une extension des horaires, une adaptation des horaires des médiateurs. Une meilleure coordination avec certains acteurs était également recommandée, puisqu'il y avait des bailleurs nouveaux qui étaient entrés dans ce dispositif, et puis, mais c'était en juillet 2017, la

II – 40

recherche d'une bonne coordination avec les nouveaux outils que nous allons mettre en place et particulièrement, la Maison de la tranquillité publique. Ce qui a d'ailleurs été fait.

Ce dispositif est financé pour 57 % exactement par la ville de Nantes, pour 40 %, par les bailleurs. Je signale qu'au départ, nous avons un certain nombre de bailleurs : Nantes Métropole Habitat, LNH, SAMO, Logi-Ouest, Aiguillon, et que d'autres, depuis, nous ont rejoints. Nous avons pratiquement, et cela prouve sans doute aussi l'efficacité du dispositif, quasiment la totalité des bailleurs sociaux, et cela couvre 60 000 logements.

Voilà.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Gilles. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Katell Favennec.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, depuis de nombreuses années, la Ville de Nantes mène une politique de prévention de la délinquance, une politique sociale affirmée, comme en atteste un nombre important de délibérations de ce Conseil municipal. Le déploiement des médiateurs de quartier y contribue pleinement. Que des bailleurs sociaux et la SEMITAN s'associent à la Ville et participent à son financement montre l'attachement des différents partenaires à ce dispositif ambitieux. Son intérêt pour la ville et ses habitants ne se dément pas, puisque les médiatrices et médiateurs présents sur huit quartiers de la ville ont plus que doublé le nombre de leurs interventions au bénéfice des Nantaises et des Nantais.

La politique de gauche de tranquillité publique de notre ville repose sur un dispositif global : une Maison de la tranquillité publique, qui reçoit un accueil très positif de la population, les brigades de contrôle nocturne, les agents de surveillance de la voie publique, le service communal d'hygiène, le service de sécurité civile, la mission « prévention », les services et associations œuvrant dans le domaine judiciaire, le déploiement de la vidéo-protection, dont nous avons dit ici les possibles, mais aussi les limites, et le renforcement de la police municipale affectée en particulier à l'ilotage.

Reste l'engagement de l'État sur la police de sécurité du quotidien, pour lequel nous attendons encore le déploiement de moyens concrets.

Parce qu'elles et ils sont au plus près de la population, parce qu'elles et ils travaillent en relation étroite avec la mission « prévention », en charge de l'évaluation et de la coordination des actions de la Ville, les médiatrices et médiateurs sont complémentaires des interventions de la justice, de la police et des acteurs sociaux. Elles et ils sont de surcroît un véritable outil privilégié de régulation sociale et d'apaisement.

Avec les indicateurs dont nous disposons, nous mesurons la pertinence de ces politiques de prévention, qui contribuent à préserver le « bien vivre ensemble » dans nos villes, parfois mis à mal par les souffrances sociales et l'isolement. Ainsi, leur mission permet de prévenir les comportements gênants dangereux sur l'espace public, de veiller au bon déroulement des manifestations et des activités de quartier, de réguler les tensions aux abords des établissements scolaires, des commerces, d'informer des conséquences des comportements à risque ou d'apaiser les conflits de vie quotidienne.

Ce sont aussi, comme le rappelle notre délibération, des missions d'intervention, d'information, d'analyse et de préconisations de prévention sociale.

Grâce à leur intégration dans l'espace public, leur proximité avec la population, le dispositif de médiateurs de quartier est un élément essentiel de la politique de tranquillité publique, dont nous nous félicitons.

Merci de votre attention.

II – 41

Mme le MAIRE reprend la présidence.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Juste une question sur cette délibération. Nous aimerions connaître le lien qui est fait avec l'ADPS, l'Agence départementale de protection et de sécurité, puisque les travailleurs sociaux travaillent aussi sur ces quartiers-là et que dans cette délibération, il n'en est pas fait mention. Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Mme le MAIRE – Merci. Avec plaisir. Juste pour mémoire, ADPS, ce n'est pas « protection » et « sécurité », c'est « prévention spécialisée. La sémantique compte, sur le choix de ces termes.

M. BOLO, Adjoint – C'est le Département, et c'est de la protection de l'enfance.

Mme le MAIRE – Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Pour répondre à votre question, la bonne volonté de la Ville en matière de coopération avec les services départementaux est forte. Nous, nous avons un dispositif des médiateurs contrôlé par la Ville, avec le Comité des financeurs. Participent à ce Comité des financeurs l'ensemble des bailleurs sociaux, l'État... Pour mention, d'ailleurs, je l'indique parce que ce n'est pas dans la délibération, mais l'État, en 2011, mettait 200 000 €. Aujourd'hui, ce ne sont plus que 36 000 €. Participent donc le Comité des financeurs et l'État, ainsi que la SEMITAN. Nous avons donc une gouvernance partagée.

Ensuite, sur le terrain, il y a la coordination avec les différents acteurs. Moi, je ne vais pas vous cacher la vérité. Sur certains secteurs, avec l'ADPS, cela marche très bien, très fortement, sur d'autres, un peu moins, et cela dépend un peu des individus, ai-je presque envie de dire. C'est, je le dis, parfois un peu regrettable, parce que cela doit être plus les organisations qui décident des politiques plutôt que les individus. Mais ces choses-là progressent.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous allons pouvoir passer à notre débat thématique et pour ce faire, nous allons accueillir les trois invités de notre débat.

Débat thématique – De la proximité à l'excellence : la santé au service de tous les Nantais

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de reprendre place pour que nous puissions démarrer.

Je suis ravie d'accueillir dans notre assemblée le directeur du CHU, Philippe Sudreau, et le docteur Connault, merci à vous d'avoir accepté notre invitation, et d'accueillir aussi Marc Schoene, président honoraire de l'Institut Renaudot et notamment, très engagé, puisque vice-président en charge de l'association La santé à voix haute.

Il nous a semblé très important, pour ce débat thématique, de pouvoir avoir à la fois la parole d'acteurs, de professionnels du service public, et d'acteurs du monde associatif, puisque chacun le mesure, les sujets de santé sont aussi pluriels que divers et majeurs.

Chers collègues, quelques mots pour introduire ce débat. Chacun le sait, chacun le sent, chacun le mesure, la santé est pour nous tous un élément absolument essentiel, sans doute notre bien le plus précieux et parfois, le plus fragile. Si le sujet de la santé est si particulier, c'est d'abord parce qu'il touche à la fois à l'intime, mais aussi à l'universel. Pour cette première raison, il me semble absolument essentiel que collectivement, nous puissions nous interroger pour continuer à avancer sur ces sujets.

II – 42

La santé touche évidemment le corps dans toutes ses dimensions, physique, mentale et sociale et c'est la raison pour laquelle la Ville de Nantes est mobilisée sur cette question depuis longtemps.

Mais au préalable, je voudrais partager avec vous un constat que j'ai eu l'occasion de faire, ces derniers mois et ces dernières années. Quand il y a eu, à l'Assemblée nationale et au Sénat, les grandes discussions, au moment de la loi NOTRe et de la loi MAPAM, qui ont amené les uns et les autres à se prononcer sur les répartitions des compétences, j'ai été très frappée de voir que toutes nos organisations politiques confondues, toutes nos organisations de collectivités, avec la diversité des sensibilités, se sont, les unes et les autres, mobilisées pour avoir le champ économique, se sont mobilisées, les unes et les autres, pour avoir le champ du tourisme, et que la santé a été la grande absente de ces débats parlementaires.

Je le dis parce que je crois qu'il y a là une vraie question pour l'avenir. Pour ma part, je suis persuadée que sur ce sujet stratégique comme sur d'autres, nous avons à la fois besoin d'un État stratège, d'un État fort, un État puissant, qui pose un certain nombre de sujets, mais aussi d'une reconnaissance de la prise d'initiatives et de responsabilités des territoires. Et je suis assez convaincue qu'il y a là un chemin important pour l'avenir.

La Ville de Nantes agit. Elle agit d'abord au titre des inégalités. Je le dis d'emblée, puisque l'ensemble du travail d'observation qui est mené démontre comment les inégalités sociales et territoriales contribuent aux inégalités de santé, avec un deuxième élément, qui me paraît de nature à nous encourager encore davantage à nous saisir de ces questions : on estime qu'il y a quasiment 90 % des facteurs sur lesquels il y a une possibilité d'agir. Quand je dis « facteurs », c'est aussi bien l'accès aux soins, la qualité des soins, mais aussi l'environnement, l'alimentation, l'habitat... Bref, chacun mesure qu'il y a là une approche globale à mettre en œuvre et à développer.

Je voudrais partager avec vous ce matin deux dimensions. D'abord, pourquoi la Ville de Nantes agit au quotidien sur ces sujets et d'abord, sur la proximité, et ensuite, pourquoi nous visons clairement et nous assumons de viser l'excellence sur ces sujets au service du plus grand nombre.

Peut-être d'abord comment nous agissons au quotidien. Vous le savez, Nantes fait partie des villes qui consacrent un engagement important à la santé. Je rappelle que ce sont 3,7 M€ chaque année et que nous avons une mission « santé publique » qui nous permet d'intervenir sur ces sujets, et une particularité : c'est une des douze grandes villes en France à avoir un service de santé scolaire. C'est ce qui permet d'avoir notamment les bilans pour les enfants de grande section et de CE2. C'est ce qui nous permet aussi un vrai travail de prévention avec les parents, puisque je rappelle que les moments de bilan, notamment en maternelle, sont le seul moment où nous touchons plus de 90 % des parents. C'est donc un élément absolument essentiel.

Ce service est animé par 38 agents de la santé scolaire. Je le dis ce matin parce que cela fait partie des choses qui ne sont pas forcément sues : 3,7 millions d'investissement, 38 agents au service de la santé des Nantais.

Je l'évoquais, aujourd'hui, nous faisons le choix d'une approche globale sur ces sujets et de considérer que cela fait partie de la lutte contre les inégalités. C'est dans cet état d'esprit que dans les nouveaux projets que nous avons lancés depuis 2014, il y a notamment cette mise en place, et je regarde Marie-Annick Benâtre, d'une maison de santé à Bellevue et à Nantes Nord, qui font partie des projets globaux que nous avons sur ces sujets.

Et dans le même temps, il y a bien sûr cette action spécifique en matière de santé publique, en matière de santé scolaire, mais le cap que nous avons passé depuis quelques années, c'est de

II – 43

considérer que c'était la mobilisation de nombreuses politiques publiques qui devait nous permettre d'avancer sur ces questions. Je voudrais en évoquer quelques-unes.

D'abord, évidemment, la qualité environnementale. C'est, pour demain, un enjeu absolument majeur de pouvoir agir dans ces champs. Quand nous avons adopté récemment, à l'unanimité, la feuille de route sur la transition énergétique, quand nous nous engageons à créer demain une canopée urbaine en végétalisant les toits, quand nous nous engageons à faire de la nature un élément essentiel de notre ville, quand nous nous engageons sur un coefficient « nature en ville », oui, à moyen terme et à long terme, cette attention à la qualité environnementale est une manière de s'engager concrètement sur les sujets de santé.

Je l'évoque parce que je crois important de mesurer qu'il y a, sur ces sujets, des interdépendances. Faire une ville des déplacements doux, faire une ville comme un jardin, inciter à la pratique sportive, en donner les moyens, les possibilités, c'est aussi agir sur ces sujets.

Un des axes d'action de la santé publique est notamment consacré à la lutte contre la sédentarité. Dans nos sociétés modernes, dans nos sociétés urbaines, c'est un élément absolument déterminant. Quand l'animation sportive permet ainsi à plus de 15 000 enfants de profiter d'activités sportives tout au long de l'année, cette éducation au sport, cette éducation au bien-être est une manière de travailler à long terme sur ces sujets. Quand, depuis quelques mois, nous accélérons sur le projet « Nantes, terrain de jeux », pour travailler au plus près des besoins et des pratiques, c'est aussi une manière de le faire.

Approche globale encore quand on parle de l'alimentation. Je ne reviendrai pas ici sur le projet alimentaire territorial que nous venons de lancer à l'échelle de la Métropole, mais tout le travail qui est mené par Catherine Choquet à la restauration scolaire pour continuer à faire progresser la part de bio, la part de circuits courts, la part d'éducation à l'alimentation, à travers la mission très importante menée par la cuisine centrale, fait partie de cette approche globale en matière de santé.

Enfin, pour terminer sur ce premier volet autour de la proximité avec, vous l'aurez compris, deux types d'actions, l'action spécifique menée par la mission « santé publique », mais aussi une action globale cohérente menée par l'ensemble de nos majorités sur les sujets de l'alimentation, du transport et du bien-être, je voudrais appeler votre attention sur un sujet toujours délicat, parfois tabou dans nos sociétés et sur lequel nous avons fait le choix d'avancer plus particulièrement dans le mandat. Je voudrais parler de la santé mentale.

J'ai été très frappée, dès 2014, notamment en faisant fréquemment le tour des associations qui luttent dans le champ de la grande précarité, par la manière dont la montée en puissance de ce type de problématique déstabilisait les professionnels et les bénévoles. J'ai vu nombre de bénévoles, je pense à Un brin de causettes, je pense à la Halte de nuit, me dire leur sentiment d'être démunis, peu formés et parfois impuissants face à la montée en puissance de ces problématiques.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons lancé le Conseil local en santé mentale. Je l'évoque parce que bien sûr, ce ne sont pas des sujets très médiatiques. Et d'ailleurs, parfois, quand cela devient médiatique, c'est alors que la difficulté est devenue immense. Là aussi, notre choix à nous est celui, en toute humilité, d'être au maximum dans l'anticipation, dans la prévention, mais de nous dire que ce sujet intéresse la Ville, que ce sujet concerne la Ville, que cela nécessite aussi un engagement de nombreux acteurs, de nombreux habitants. Et je sais que cette participation est au cœur de la réflexion et de la pratique de Marc Schoene, qui nous fait l'honneur d'intervenir ce matin. Je crois qu'il y a une manière de penser ces sujets pour demain. C'est vraiment ce à quoi nous nous attelons à Nantes.

II – 44

Alors, pour être les plus efficaces possible pour la santé au quotidien, nous visons l'excellence, et nous l'assumons. Nous visons l'excellence au service de la proximité, et je voudrais partager avec vous une information qui me paraît très importante au sujet du CHU de Nantes.

Aujourd'hui, les internes de toute la France choisissent Nantes comme première ville après Paris. C'est un élément déterminant. Ces internes sont les médecins de demain. Ces internes sont les professeurs de demain. Ces internes sont les chercheurs de demain. Et si nous voulons avoir les meilleurs soins, les soins de la plus grande qualité, accessibles au plus grand nombre, y compris aux plus fragiles, y compris aux plus précaires, nous devons nous donner les moyens d'attirer et de garder les meilleurs professionnels en matière de santé.

J'évoque ce point parce que pour moi, il a été déterminant dans le choix de notre projet de CHU du XXI^e siècle, dans le choix de notre projet du CHU sur l'Île de Nantes : participer à créer un écosystème de la santé, participer à créer des passerelles entre l'enseignement supérieur, la recherche et la santé. Vous le savez, ce projet vise à rassembler deux sites en se rapprochant de l'hôpital Saint-Jacques, en permettant ainsi de gagner en masse critique, de se doter de plateaux techniques plus avancés tout en ayant une attention toute particulière aux patients.

Je donne juste un exemple très concret : demain, au CHU, ce ne seront que des chambres individuelles. Cela peut paraître anecdotique, mais je crois que ça ne l'est pas du tout. L'attention à la dimension qualitative de l'accueil des patients est, je crois, un vrai enjeu de notre société moderne.

Ce projet s'inscrit dans un projet plus global, le quartier de la santé, avec, de ce point de vue, des ressources et des talents qu'il nous faut accompagner. J'en citerai une seule, et je pourrais en citer d'autres. Je pense au projet d'IHU mené par le professeur Blanchot. Il y a là un programme d'investissement d'avenir qui nous paraît avoir un potentiel absolument important. Nous sommes là au plus haut niveau de la recherche et de l'action médicale à l'échelle internationale, et j'ai eu l'occasion de rappeler au secrétaire général pour l'investissement, Guillaume Boudy, il y a deux jours, notre attachement particulier à ce projet, qui est absolument porteur d'avenir.

Je donne un deuxième exemple de nos talents et de nos pépites locales. Dans le domaine de la médecine nucléaire, avec un cyclotron qui, vous le savez, est unique en France, Aronnax, à Saint-Herblain, nous avons un lieu de recherche et d'innovation qui permet de soigner des tumeurs résistantes à tout autre forme de traitement.

Je ne voudrais pas être trop longue sur l'écosystème, mais je dois citer Atlanpole, je dois citer Eurofins, je dois citer Immunotherapy qui est hébergé sur l'Île de Nantes au sein d'une pépinière... Bref, vous l'aurez compris, nous faisons le choix d'investir le champ de la santé, la santé au quotidien, la santé de proximité, mais aussi, la recherche, pour permettre de proposer des soins au plus grand nombre.

Les sujets de santé sont aujourd'hui particulièrement en mouvement. Celles et ceux qui regardent ces questions avec attention mesurent bien que nous sommes totalement dans le champ des transitions, que j'évoque souvent ici. J'ai souvent parlé de la transition numérique, de la transition écologique, de la transition démocratique. Mais la santé aussi est dans une phase de transition. La santé de demain sera plus prédictive, plus préventive, elle sera plus personnalisée et elle sera plus participative.

Donc pour nous, il est absolument cohérent, dans une ville où l'on a envie de contribuer à inventer la cité de demain, que l'on se penche, que l'on s'intéresse, que l'on se questionne, aussi, parce que les enjeux sont sensibles et parfois complexes, sur ce que sera la santé de demain.

II – 45

Cela pose un certain nombre de questions. J'en cite une, parce que je crois que sur ce sujet, il y a une attention particulière à avoir : la situation des différents personnels dans le domaine de la santé, la situation des différents personnels par exemple dans les EHPAD. J'ai eu l'occasion d'interpeller le ministre sur ces sujets. Il y a là vraiment des enjeux majeurs à regarder.

Merci donc encore à vous pour votre présence. Je me permets de formuler un vœu, Monsieur le Directeur. J'imagine que vous allez nous parler du CHU. Je vous propose de pouvoir évoquer, peut-être en quelques mots, le travail qui est fait au travers du Groupement hospitalier de territoire, le GHT, puisque vous le savez, nous sommes dans une ville qui pense son développement dans l'interaction avec les territoires urbains, périurbains et ruraux qui nous environnent. Je crois qu'il y a là des exemples très concrets sur ce qui s'est passé à Ancenis, par exemple, ou à Châteaubriant, de la manière dont une vision en interaction, en coopération des territoires, permet de donner des avancées très concrètes, très pragmatiques et absolument essentielles pour nos concitoyens.

Monsieur Sudreau.

M. SUDREAU, Directeur du CHU de Nantes – Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci pour votre invitation. Mesdames et Messieurs les élus, nous sommes très honorés et très heureux d'être là avec vous aujourd'hui pour faire un « deux voix », avec le docteur Jérôme Connault, qui est praticien hospitalier, qui fait partie de ces jeunes quadras qui sont pleinement investis dans la préparation de notre futur CHU et qui aura le plaisir d'ouvrir ce futur CHU. Voilà pourquoi, il nous est apparu important de venir vous parler le plus directement possible de ce que nous faisons, non pas nous seuls, mais nous ouverts et en lien permanent avec tous les acteurs.

Nous avons une petite présentation, qui sera évidemment un support à la discussion. Je laisse la parole à Jérôme Connault, qui va ouvrir cette présentation. Je prendrai le relais ensuite.

M. CONNAULT, Praticien hospitalier – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, je commence en parlant du CHU de Nantes, qui est le septième CHU de France. Je suis content de pouvoir dire que c'est un hôpital qui est fier de ses valeurs de service public. Nous avons une animation qui est en permanence avec des compétences humaines et des équipements qui sont des équipements de pointe. Nous pouvons avoir différents exemples, comme la mise en place d'un plateau technique interventionnel, qui s'est faite dans un premier temps à l'Hôtel-Dieu, qui va suivre avec l'hôpital Laennec. Ces grands projets représentent 15 M€ d'investissement en trois ans sur l'imagerie pour le CHU de Nantes.

Il y a de nombreux autres sujets, de nombreux autres exemples que nous pourrions donner : un robot chirurgical qui permet de réaliser des interventions dans des conditions optimales pour les patients, qui permet également de faire de la recherche et de l'enseignement. De nombreux autres projets, comme la chirurgie éveillée, sont autant d'éléments qui permettent d'avoir une attractivité vis-à-vis des patients et vis-à-vis des professionnels de santé.

Tous ces projets peuvent voir le jour grâce à une co-construction qui existe et qui, de façon régulière, se fait entre les médecins et le personnel de l'établissement, dans une stratégie qui est globale et qui est partagée. C'est un hôpital qui est au cœur de la conception de la médecine de demain, avec de nombreux enjeux, auxquels nous voulons pouvoir répondre présent, comme l'ambulatoire. Nous avons pour cela de nombreux éléments de réussite, tels que la Maison hospitalière.

M. SUDREAU, Directeur du CHU de Nantes – Avant d'aller sur le sujet que vous évoquiez, Madame la Présidente, le Groupement hospitalier de territoire, quelques plaques très rapides et d'abord, sur une carte d'identité du CHU. Vous connaissez ce grand paquebot qu'est le CHU. Ce sont plus de 12 000 professionnels. C'est donc une grosse entité, avec quelques chiffres clés,

II – 46

que nous n'allons pas tous reprendre. Je voulais juste insister peut-être sur le chiffre de 60 M€, qui est un chiffre important. Tous les ans, le CHU investit de manière très massive pour des projets nouveaux au service des patients. Comme l'a très bien dit Jérôme Connault, nous choisissons les secteurs sur lesquels nous allons investir avec, je crois, un vrai dialogue et une vraie co-construction avec nos partenaires, j'insiste sur ce point, en mettant les usagers, les patients avec nous, à bord, si je puis dire, dans la définition même de nos stratégies. Nous le faisons de plus en plus, vous l'avez évoqué, Madame la Présidente. Nous avons vraiment le souci, dès aujourd'hui, sans parler de la préparation du futur CHU, d'intégrer nos usagers et d'écouter leurs paroles parce qu'ils ont toujours des choses extrêmement pertinentes à dire.

Voici quelques chiffres sur le CHU. Vous les regardez. C'est une grosse machine, évidemment, mais que nous gérons en ouverture. C'est un mot-clé. Quand j'étais venu à Nantes, on m'avait parlé du « jeu à la nantaise », je ne savais pas très bien ce que cela voulait dire, à part une allusion footballistique. J'ai compris ce que cela voulait dire et c'est vrai : cette capacité à jouer en collectif, à travailler les uns avec les autres, pas en se tirant le maillot, mais en étant capables de s'allier sur des projets fédérateurs et ensemble.

Nous le faisons au sein du CHU. Quelques marqueurs de cela : le projet « Next », dont vous avez entendu parler, puisque le campus nantais a été labellisé. C'est un label absolument fondamental, qui hisse l'université de Nantes parmi les plus grandes universités françaises. Le CHU de Nantes a été, au même titre que l'Inserm et l'École centrale, fondateur de cette initiative. D'autres exemples pourraient être donnés. Cette plaque a juste pour objectif de montrer que le CHU n'est pas en autarcie, replié sur lui, mais au contraire, en ouverture totale, et de plus en plus, sur tous ses partenaires.

Le projet d'ITHU, en bas, à droite, vous en avez parlé, Madame la Présidente, c'est de la très haute compétition. Il faut que nous allions chercher ce label : autour de 60 M€ à la clé, mais, au-delà de l'argent, c'est une reconnaissance qui serait donnée, absolument fantastique pour les équipes du CHU. J'en profite pour vous remercier, Madame la présidente, pour votre soutien, y compris sur ce dossier.

Jérôme Connault l'a dit : le CHU, c'est bien sûr de la haute technologie, de la technique, mais nous essayons que ce soit aussi et de plus en plus de l'humain, de la proximité, une attention portée à chacun. C'est bien de venir chercher de la technique et du savoir-faire, c'est bien aussi de venir rechercher du sur-mesure, de l'attention à chacun. Chaque malade est différent.

Voilà pourquoi nous avons développé beaucoup de services autour du patient. J'en citerai deux. Nous avons ouvert une forme d'hôtel hospitalier à l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, qui nous permet de recevoir autour de 25 familles tous les jours, qui peuvent dormir à l'intérieur du CHU, ce qui leur change la vie, évidemment, pour leur prise en charge médicale au quotidien.

Deuxième exemple, nous avons ouvert un service de conciergerie accessible à tous nos patients, mais aussi à notre personnel, qui permet à cette équipe de répondre à des préoccupations très concrètes : j'ai été hospitalisé en urgence, j'ai dû laisser mon chien tout seul à la maison, cela m'inquiète... Il n'y a pas de problème : nous sommes capables, aujourd'hui, de proposer ce type de services. Je prends volontairement un exemple un peu décalé par rapport à la médecine, mais pour vous montrer que pour nous, la prise en charge du patient, c'est de la technique, mais c'est aussi tout l'humain qui va avec.

Pour être ambitieux, il faut avoir des bases solides. Le CHU les a, avec une maîtrise financière. Vous entendez beaucoup parler de difficultés, y compris financières, des hôpitaux publics. Eh bien nous avons la chance, au CHU, de maintenir des fondations solides. Nous avons bouclé notre exercice 2017 avec un excédent budgétaire de 2,2 M€ et une capacité de financement importante, je l'ai dit tout à l'heure, autour de 60 M€.

II – 47

Cette situation financière saine n'est pas une fin en soi. Elle nous permet d'investir et de continuer à avoir des projets nouveaux, d'acheter des robots, d'acheter de nouveaux scanners, de créer des emplois, y compris sur la recherche. Cette bonne situation financière, encore une fois, n'est pas une fin comptable. C'est un moyen pour nous de continuer cette énergie, cette énergie positive et bien sûr aussi, d'avoir les reins solides pour préparer le futur CHU sur l'Île de Nantes.

Le CHU de demain, Madame la Présidente, vous l'avez dit, c'est bien sûr un hôpital nouveau qui va se construire, mais c'est aussi, bien au-delà, un quartier hospitalo-universitaire qui va réunir, à côté de l'hôpital, la future faculté de médecine, toutes les écoles paramédicales qui sont aujourd'hui sur Saint-Jacques et des instituts de recherche. Nous sommes en train de préparer une unité de lieu unique en France et absolument fantastique entre le soin, l'enseignement et la recherche. Les médecins ont besoin, à 10 heures, d'aller voir leurs patients, à 11 heures, d'aller dans des laboratoires de recherche, et que tout cela soit fluide, rapide. Et quand ils font des cours, ils ont besoin aussi que la proximité géographique soit immédiate. C'est un facteur clé absolument essentiel de pouvoir préparer, sur l'Île de Nantes, ce futur quartier hospitalo-universitaire.

Très vite, et Jérôme prendra le relais, notamment pour faire un focus sur le Groupement hospitalier de territoire, vous connaissez les dates majeures de cette opération : 2020, début des travaux, 2026, ouverture en une seule étape sur l'Île de Nantes.

Jérôme, sur le GHT 44... Nous allons dire ce que c'est.

M. CONNAULT, Praticien hospitalier – Ce groupement hospitalier de territoire, c'est la réunion d'une série d'établissements hospitaliers publics qui ont ensemble un projet qui est collectif pour pouvoir mettre en place une véritable stratégie d'hôpital public, de groupe public, et avec cette notion de service public véritablement ancrée.

Il faut savoir que nous avons désormais en France 135 groupements hospitaliers de territoire, que dans les Pays de la Loire, il y a cinq GHT et que le GHT 44 regroupe treize établissements publics.

Le territoire, vous êtes tous bien placés pour le savoir, cela représente 1,4 million d'habitants. Il y a un petit peu plus de 5 000 lits et places sanitaires sur le territoire 44 et ce sont surtout 16 000 professionnels de santé qui sont investis et qui sont répartis sur le territoire. Ces professionnels ont été pris très tôt dans cette dynamique de création d'un projet important autour du GHT 44.

L'élément principal, l'ADN de tout cela, c'est, d'une part, un projet médico-soignant partagé et qui permet de fédérer autour de lui tous les professionnels de santé, en ayant également impliqué tous les autres acteurs et les patients. Il y a également le schéma directeur des systèmes d'information et la mutualisation des achats, qui sont des éléments très importants de ce GHT 44.

Ce groupement hospitalier de territoire a un objectif, celui de pouvoir favoriser l'accès aux soins et le plus souvent, dans la proximité. C'est un élément qui est important, qui est déterminant. L'un des constats qui avait été fait très tôt, c'était qu'à l'échelle du territoire, il y avait des difficultés en termes de circulation des patients, en termes d'adressage et en termes d'organisation des soins. Tout ce travail autour du groupement hospitalier de territoire se fait donc afin de renforcer la coopération entre tous les hôpitaux publics du département de Loire-Atlantique.

Cela permet notamment d'éviter aux patients d'avoir à se déplacer. Toute une série d'activités peut maintenant se réaliser en proximité dans le bassin de population du patient. Mais cela permet également d'avoir les éléments les plus primordiaux en proximité et aussi, d'avoir un

II – 48

accès qui soit facilité vis-à-vis de toutes les thérapies innovantes. Nous avons par exemple de nombreuses chirurgies qui peuvent être envisagées lors d'une consultation en proximité et quand ça le requiert, et quand le niveau du plateau technique nécessaire est plus important, nous pouvons transférer des patients sur le CHU de manière fluidifiée.

C'est vraiment l'optimisation de l'organisation : le bon plateau technique avec le bon patient et les bonnes équipes de soins au bon endroit. Cela permet de rationaliser des modes de gestion, déjà, d'une part, par la mise en place de fonctions communes, et des transferts d'activité, dans certains cas. Cela permet de dégager des économies, et ces économies qui sont dégagées sont immédiatement réutilisées pour réaliser tous les projets communs. Et nous verrons qu'il y en a de nombreux qui ont pu être mis en place.

Un autre élément sur lequel je souhaite particulièrement insister, pour ma part, c'est que l'une des particularités du GHT 44 est qu'avant même que nous ayons cette obligation d'organisation, nous avons déjà une démarche qui était enclenchée. Cette démarche, et ce n'est probablement pas par hasard, s'était faite à l'échelle du territoire dans le domaine de la prévention, qui, avant même que l'on nous parle de GHT, était déjà organisée à l'échelle du département.

Voici deux grands exemples de ce qui a pu être mis en place autour de ce GHT 44. Un élément phare, c'était, vis-à-vis du de l'hôpital d'Ancenis, le maintien de l'activité à la maternité. De nombreuses autres activités, et notamment chirurgicales ambulatoires, ont pu être mises en place au centre hospitalier d'Ancenis, réalisées par des praticiens hospitaliers du CHU de Nantes.

Il y a également le travail qui a été évoqué de la mise en place d'une IRM à Châteaubriant, qui va pouvoir être menée avec la participation des radiologues du CHU de Nantes, et ceci en parfaite collaboration.

Nous avons pu également internaliser, au centre hospitalier de Saint-Nazaire, les éléments de biologie de toute la partie ouest du GHT. Et un projet est également à l'étude avec Ancenis pour internaliser la biologie au sein du CHU de Nantes la biologie.

Nous avons également pu apporter un appui au service de cardiologie de l'hôpital de Saint-Nazaire, qui rencontrait des difficultés, et il y a toute une série de projets autour de la Fédération des urgences 44, avec un élément très important : pouvoir répondre à une demande qui est sans arrêt croissante et pouvoir mettre en place les éléments d'urgence et de permanence des soins au plus proche des bassins de population.

Citons également la création d'un pôle inter-établissements d'imagerie, d'un comité autour de l'âge et de la santé 44 et d'autres projets encore, comme la Pharmacie 44.

En tout et pour tout, ce sont aujourd'hui 57 médecins du CHU de Nantes qui travaillent en temps partagé au sein de ce groupement hospitalier de territoire, 29 nouveaux assistants spécialistes partagés depuis le mois de novembre. C'est donc une dynamique nouvelle et c'est véritablement la communauté médicale qui s'empare de sujets et qui est désormais prête à envisager chaque fois sa discipline, la prise en charge de ces filières de patients non plus à l'échelle d'un hôpital, mais à l'échelle d'un territoire.

Un autre élément marquant du groupement hospitalier de territoire est la recherche. Nous avons déjà, il y a un certain temps, mis en place des collaborations et en particulier, les directions de recherche clinique, qui travaillaient ensemble autour de la Maison de la recherche en santé entre le CHU de Nantes et le CHD Vendée. Eh bien, nous allons pouvoir très prochainement envisager que toute une série de thématiques de recherche soit envisagée à l'échelle du territoire. C'est élargir une offre à un bassin de population en favorisant l'accès, pour les patients, aux thérapies innovantes et également, renforcer l'attractivité du territoire de la Loire-Atlantique vis-à-vis des promoteurs, avec de nombreuses étapes. Il y aura des

II – 49

thématiques pilotes qui vont être envisagées et que nous allons pouvoir suivre, l'objectif final étant de pouvoir créer un guichet unique pour la recherche à l'échelle de notre territoire.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Schoene ? Je vous laisse peut-être d'abord vous présenter et expliquer les sujets sur lesquels vous travaillez.

M. SCHOENE, Président honoraire de l'Institut Renaudot, Vice-président de l'association La santé à voix haute – Merci pour votre invitation, Madame le Maire. En fait, je suis récemment nantais, mais je connais votre ville, qui est maintenant la mienne, depuis longtemps, puisque j'ai eu l'occasion de rencontrer la Ville de Nantes dans le cadre du réseau français des villes santé, il y a très longtemps de cela et j'ai donc eu le plaisir de voir l'engagement de Nantes en santé et la réputation de son service de santé publique.

J'ai travaillé comme directeur de la santé d'une ville de la région parisienne et je me suis particulièrement consacré, dans mon activité associative, à ce que l'on appelle la santé communautaire, c'est-à-dire une démarche de participation dont je dirai quelques mots.

Là, je me suis proposé de faire l'exercice de dire des évidences, d'autant plus des évidences que mes prédécesseurs, dont vous, Madame le Maire, les ont déjà bien dites, mais en reprenant comme référence, je pense à l'élaboration actuelle du plan régional de santé ou à toutes les discussions qui peuvent exister, y compris dans le monde de la santé publique, quelques mots qui, finalement, ont peut-être déjà été prononcés et paraissent évidents. Mais je fais le constat de ces évidences qui ne sont pas si évidentes que cela. Ce sera donc une série de mots.

Je vais évidemment commencer par le mot « santé ». Est-ce si évident que cela, tel que Madame le Maire l'a présenté, la santé globale ? Il reste encore très fortement ancré, voyez autour de vous, et peut-être pour certains d'entre vous-mêmes : santé absence de maladie ou santé bien-être, un mot qui reste piégeant, et je vous assure, y compris dans le monde de la santé publique.

Si l'on décide et l'on prend en compte la notion globale de santé, on va tout de suite avoir à se poser la question de ce qui influence cette santé globale et non plus seulement la santé au sens d'absence de maladie. Nous avons là ce que l'on appelle les déterminants de la santé. J'ai pris l'exemple canadien, mais nous avons les nôtres, qui montrent à quel point nous considérons que la santé, c'est vraiment la somme de toute une série de déterminants individuels ou qui se recoupent : niveau de revenus, statut social, réseau de soutien social, éducation et alphabétisme, emploi et conditions de travail, environnements sociaux, environnement physique, habitudes de vie, développement de la petite enfance, patrimoine biologique et génétique, service de santé, bien sûr, sexe et culture.

Si l'on considère que ce sont tous ces déterminants qui permettent la santé, la promotion de la santé consiste bien entendu tout à la fois, c'est la fameuse charte d'Ottawa que vous connaissez sans doute, à élaborer des politiques publiques saines, c'est-à-dire des politiques publiques conformes aux exigences de bonne santé des citoyens, à créer des milieux favorables, à renforcer l'action communautaire, j'en dirais deux mots, à acquérir des aptitudes individuelles, on parle aujourd'hui de compétences psychosociales, et à réorienter les services de santé. On le voit bien, promouvoir la santé ne relève pas du seul secteur de la santé publique.

Après, c'est la question des villes et de leur légitimité. Madame le Maire a évoqué cette question des compétences, qui, là aussi, revient régulièrement. Les villes, par leur mandat, par leurs compétences, si l'on reprend ce que je disais précédemment des déterminants, sont des promotrices de santé. Compétences ou pas, elles sont promotrices de santé car elles interviennent sur une grande diversité de champs. Je ne les développe pas là, vous êtes tous

II – 50

responsables ou animateurs de tel ou tel champ. Le rôle de chaque secteur municipal, de chaque élu municipal, est permanent et important pour contribuer à la santé bien-être.

D'ailleurs, c'est une des orientations fortes que vous retrouverez ou que vous avez retrouvées dans le plan régional de santé, qui montre aujourd'hui à quel point l'on mesure que le système de soins étant une partie seulement de la santé, il devient essentiel d'intervenir sur les autres déterminants. Je vous lis donc juste cette phrase du plan régional, qui est en concertation : « les élus locaux ont tout particulièrement le pouvoir, la légitimité et la responsabilité de contribuer à la promotion de la santé des habitants à travers leurs politiques. Leur expérience, leur savoir-faire et leur connaissance des partenariats et des initiatives locales constituent une ressource indéniable pour une démarche de promotion de la santé des habitants. Le niveau local, de par sa proximité avec les habitants, constitue l'échelon le plus pertinent pour des actions ajustées aux besoins des habitants ou favorisant leur participation active, plébiscitée par la démarche de promotion de la santé. »

Je vous cite cette phrase parce que la question de la santé et des villes a subi à travers notre histoire des sinusoides parfois très importantes aux périodes de l'hygiénisme, à des périodes où l'on ne considérait plus du tout les villes comme devant intervenir en santé, et depuis les récentes lois et les problématiques qui se posent, un appel important, puisque les villes interviennent sur chacun des secteurs. C'est ce qui a fait la richesse de ce projet de ville santé dans lequel vous êtes, qui a compris, au début des années 1980, que si l'on voulait améliorer la santé de la population, il était essentiel d'agir sur les différents déterminants.

Une autre idée sur laquelle je voulais insister, mais cela a aussi été dit par mes prédécesseurs, c'est la tradition, ici, du « faire ensemble ». Il est vrai que les réalités sanitaires, sociales nouvelles, tout plaide pour le « faire ensemble », que ce soient les problématiques de vieillissement de la population, du développement des maladies longues et coûteuses, des inégalités sociales et territoriales, des simples enjeux d'efficacité et d'efficience, évidemment aussi des nouvelles exigences de démocratie en santé. C'est cette dimension multiple des sujets qui implique, qui nécessite ce « faire ensemble ».

Cette idée de transversalité, dont je sais qu'elle est mise en œuvre ici, à Nantes, je pense, pour connaître d'autres secteurs et d'autres territoires, qu'elle doit sans doute aller beaucoup, beaucoup plus loin qu'elle ne va déjà, entre des secteurs qui, chacun, travaillent pour leur secteur, mais pas forcément toujours avec ceux avec lesquels ils pourraient travailler.

Ce « faire ensemble » également parce qu'il y a cette notion de territoire. Cela a aussi été évoqué précédemment. Le territoire devient, et je ne vais pas développer ce mot, parce que nous n'avons pas le temps, mais vraiment, oblige, en quelque sorte, les acteurs qui y sont aujourd'hui à faire ensemble. Quand on voit les professionnels du soin, dont j'ai été, travailler dans leur cabinet chacun avec leurs patients et qu'aujourd'hui, ils ne sont plus seulement des médecins dans un cabinet, ou une infirmière dans un cabinet, mais des professionnels sur un territoire, qui ont à réfléchir à des problèmes collectifs ensemble, on a vraiment une évolution considérable de nos pratiques qui implique ce « faire ensemble ».

Un autre besoin qui vient, dans cette question du « faire ensemble » et des évolutions de notre société, des besoins de santé, c'est la participation. Je ne peux pas développer, dans le temps qui m'est imparti, mais je vous livre juste quelques idées fortes qui sont contenues dans cette notion, pas toujours connue en France, mais bien connue ailleurs, de santé communautaire : c'est la participation implication de tous les acteurs.

Tout à l'heure, avant d'arriver dans votre salle, le directeur faisait remarquer qu'il était tout content d'avoir impliqué, pour je ne sais plus quel projet exactement, des aides-soignantes de l'hôpital. J'ai souvent constaté que dans des projets, on n'a pas toujours la préoccupation de se demander d'abord qui est concerné par le projet, de façon à ce que la participation n'oublie

II – 51

aucun des acteurs concernés, cela ne veut pas dire impliqués, mais concernés, pour les impliquer, bien évidemment. Une participation qui évidemment, peut aller d'une simple information jusqu'à la co-construction, une participation qui pose la question du changement des pouvoirs et des savoirs.

Ce sont peut-être des mots rapidement dits, mais aujourd'hui, on voit à quel point donner la parole aux usagers dans un établissement, donner la parole aux uns et aux autres a des conséquences en termes d'efficacité en matière de santé. Nous avons eu un considérable développement de l'éducation thérapeutique, par exemple, où les usagers ont été impliqués, y compris dans les processus de formation. Je pourrais évidemment prendre d'autres exemples sur le dépistage du cancer du sein ou d'autres, le suivi de grossesse, qui montrent à quel point la question de la parole et de l'implication de chacun est essentielle.

Deux points encore, l'un sur les évaluations d'impact en santé (EIS). C'est quelque chose que vous connaissez peut-être, pour certains, que vous ne connaissez pas tous et qui devient un élément tout à fait intéressant et important dans le domaine de la santé globale. Il s'agit en fait d'estimer, à l'aide d'informations scientifiques et contextuelles, les impacts potentiels positifs ou négatifs sur la santé des populations, de politiques ou de projets programmés au niveau d'un territoire et de leur distribution au sein de la population, puis de proposer des recommandations visant à maximiser les gains de santé et à limiter les impacts négatifs potentiels sur la santé. Je sais qu'il y en a eus sur le territoire. Je l'ai évoqué parce qu'aujourd'hui, c'est une démarche qui est en grand développement pour bien comprendre de quoi l'on a besoin sur un territoire et comment l'on implique les usagers et l'ensemble des partenaires sur le sujet.

L'avant-dernier point sur lequel je voulais venir, Madame le Maire l'a évoqué, c'est une question majeure dans la promotion de la santé. C'est aujourd'hui une vraie préoccupation. Nous avons un score de santé dont nous pouvons être plus que satisfaits, en France, malheureusement marqué par des inégalités sociales de santé et même, une aggravation de ces inégalités, qui sont des iniquités qui réfèrent évidemment aux disparités et aux groupes sociaux. On fait parfois une confusion en pensant que l'inégalité, ce sont les pauvres, alors que l'on sait très bien que l'inégalité subit un gradient et concerne chacun d'entre nous, évidemment à des niveaux différents. C'est un continuum, comme on dit.

L'approche de réduction des inégalités est donc quelque chose de tout à fait important en promotion de la santé, puisqu'il y a ce que l'on appelle l'approche universelle, celle où l'on s'occupe de tout le monde, où l'on considère que tout le monde est concerné par une politique de réduction des inégalités, l'approche que l'on appelle ciblée, c'est-à-dire où l'on va s'intéresser plutôt à certaines catégories, ou bien l'approche proportionnée, où l'on considère que l'on s'occupe de tout le monde, avec des efforts particuliers sur ceux qui en ont le plus besoin. Et vraiment, cette question, aujourd'hui, est une question qui concerne l'ensemble des acteurs de la cité, aussi bien le secteur de la santé publique, bien entendu, que tous les autres secteurs de la société, parce que ces inégalités sont préoccupantes en France.

Je terminerai juste sur la question du temps, j'espère que je n'ai pas dépassé le mien, mais pour dire que sur ces questions, et cela peut peut-être paraître presque décalé, la question du temps est un enjeu en promotion de la santé. Je vous ai parlé de participation, je vous ai parlé de mobiliser chacun des acteurs, de réfléchir aux EIS ou d'autres sujets, de faire de la transversalité. Ce que l'on constate souvent, dans les démarches de promotion de la santé, c'est que cette question du temps nous est parfois comptée, trop comptée, et que l'on ne peut pas, sur certains sujets, avancer correctement si l'on n'a pas le temps suffisant.

Mme le MAIRE – Merci beaucoup. Merci à vous trois pour ces interventions absolument éclairantes et nourrissantes, je crois, pour le débat de notre assemblée, qui est maintenant ouvert.

II – 52

Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Merci. Monsieur le Directeur général du CHU, Messieurs Connault et Schoene, Madame le Maire, chers collègues, je ne peux aborder cette communication thématique sans la situer dans un contexte national de dégradation sans précédent de notre système de santé en ville comme hospitalier. En effet, de gouvernement en gouvernement, les réformes se succèdent, démantelant chaque jour davantage notre système de santé et de protection sociale. Les nouvelles restrictions budgétaires infligées par la ministre, Agnès Buzyn, mettent en danger l'hôpital public.

C'est l'accès et la qualité des soins qui sont remis en cause. Chacune, chacun vit le manque de généralistes et de spécialistes, de personnel paramédical, ce que l'on appelle les déserts médicaux. Meurtri par cette autorité, l'hôpital peine à mettre en œuvre ses missions essentielles et l'humain perd peu à peu du terrain, malgré un professionnalisme et un engagement de tout le personnel, dévoué et attaché au service public de santé. Chacun, chacune vit la situation dramatique des EHPAD. La psychiatrie est particulièrement touchée et en son sein, la pédopsychiatrie.

Les parlementaires communistes ont de tout temps voté contre les budgets de régression de la protection sociale. Ils exigent que l'hôpital ait les moyens de remplir ses missions et font des propositions pour développer une médecine de qualité pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. C'est dans cet esprit qu'ils organisent le tour de France des hôpitaux.

Les élus communistes nantais vous remercient, Monsieur le Directeur général, ainsi que les autres professionnels du CHU de Nantes, de nous avoir permis d'entendre les efforts faits pour améliorer l'accueil, le soin au CHU, mais aussi les contraintes qui vous sont imposées, les difficultés rencontrées ou encore, le leadership qu'a le CHU de Nantes dans le GHT, nous l'avons vu, avec tout le potentiel de cette dynamique, mais aussi toutes les contradictions, et enfin, l'attractivité du CHU pour de nombreux internes.

Nous avons pu croiser ces témoignages avec le ressenti du personnel et des organisations syndicales, qui expriment leur souffrance au travail et le manque de moyens, mais aussi des patients insatisfaits des conditions d'accueil et de soins. Ces rencontres nous permettent de faire grandir l'alternative d'un grand service public de santé, d'une protection sociale de haut niveau.

Dans ce contexte difficile, notre majorité met en œuvre une politique volontariste visant à améliorer les conditions de santé et de qualité de vie des Nantais. Elle s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé, de prévention, de qualité de vie urbaine, s'appuyant sur un enjeu fort de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités sociales de santé, prenant en compte tout particulièrement la notion de vulnérabilité vis-à-vis des risques défavorables pour la santé. Nous ciblons donc prioritairement la réduction des inégalités. Nous agissons pour favoriser le bien-être et la santé des Nantaises et des Nantais sans le soin, mais jusqu'au soin.

Madame le Maire, vous avez présenté un certain nombre d'actions répondant à ces objectifs. Je souhaite insister sur quelques-unes d'entre elles, qui me semblent donner sens à mon engagement et à celui de la direction de santé publique de la Ville.

Pour combattre les inégalités, nous devons intervenir au plus tôt. C'est ce qui est possible avec l'offre en santé scolaire que la municipalité assure au nom de l'Éducation nationale. Ainsi, nous garantissons un accès universel au dépistage par les bilans de santé en grande section et en CM2, nous accentuons notre action auprès des enfants et des familles en difficulté, nous mettons en œuvre en même temps un parcours éducatif de santé pour tous les élèves sur

II – 53

l'estime de soi, la gestion des émotions, la valorisation des compétences psychosociales et l'introduction de la médiation en pleine conscience.

La direction de santé publique de la Ville souhaite développer, sur ce sujet, des axes nouveaux, en lien avec l'Éducation nationale, comme le « jeu du bon comportement », basé sur la solidarité et la valorisation des comportements. Mais pour assurer cette universalité, ce service public de qualité et participer au « bien grandir à Nantes », les moyens humains mis à disposition du service de santé de l'enfant doivent tenir compte de l'évolution démographique, conséquente, à Nantes.

Autre action significative, celle de la co-construction de l'équipement unique regroupant les bains-douches et le restaurant social gérés par la Ville. Ainsi, pour écrire le projet d'établissement de ce futur pôle d'hygiène, d'alimentation et de santé, les besoins, les avis des passagers usagers comme ceux du personnel sont sollicités et portés en commun auprès des élus pour aider à la meilleure décision pour toutes et tous.

Je voudrais aussi évoquer la dynamique partenariale du Conseil local en santé mentale, Madame le Maire, vous l'avez pointée. Il réunit des acteurs du sanitaire, du social, des usagers, des familles, des associations, des bailleurs sociaux, pour assurer l'intégration dans la ville des personnes en souffrance psychosociale ou malades, pour lutter contre les stigmatisations et développer l'information ou la formation auprès des professionnels et associations.

Le groupe « adolescents » de ce conseil propose par exemple une formation autour du kit de jeu à destination des professionnels sur la lutte contre les discriminations du Psycom, dans le cadre de l'action « climat scolaire » développée par la maison des adolescents dans onze collèges, dont huit à Nantes, et ce, pour cinq ans.

Enfin, la direction de santé publique travaille à innover et à enrichir l'action collective par des programmes de recherche appliquée. Il s'agit par exemple d'une recherche action, une thèse portant sur la mesure de l'impact de l'amélioration de l'habitat sur la santé des occupants en situation de précarité énergétique. L'éco-appart', à Bellevue, est un partenaire important de ce projet. Ou encore, le travail effectué avec une équipe de Toulouse sur l'indice de dé-favorisation sociale, pour mieux adapter l'accès aux soins et permettre d'évaluer les impacts de la politique publique sur la santé.

J'aurais aimé parler de l'écriture du contrat local de santé deuxième génération, qui pointe un partenariat pertinent entre l'État, l'ARS et la Ville, pour répondre à des enjeux de santé au plus près des habitants, avec l'engagement de diverses associations, comme vous le verrez avec la délibération que je vous présenterai lors de ce conseil.

J'aurais aimé parler des conférences « focus santé », des actions pour favoriser le « manger, bouger » avec des ateliers de cuisine ou de bien-être.

J'aurais aimé enfin vous parler du diagnostic auprès des personnes vulnérables la nuit, les sans-abri ou prostituées. Ce diagnostic sera une contribution inédite au Conseil de la nuit et permettra la construction de réponses innovantes pour la réduction des risques auprès de ces personnes.

Comme vous le voyez, les actions que je mène et que je partage avec la direction de santé publique de la Ville, que je remercie, sont le reflet de mon engagement au service de la proximité, de la transversalité avec tous les services de la Ville et de la Métropole, qui doivent faire des choix favorables pour la santé de nos concitoyens, avec toujours plus d'innovations, de prospective et de partenariats pour la réduction des inégalités de santé des Nantaises et des Nantais.

Je vous remercie.

II – 54

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Merci, Messieurs, pour vos interventions et votre présentation. Vous avez cité deux mots-clés pour introduire ce débat : proximité et excellence. Ce sont bien les deux mots qui résument les enjeux de la santé aujourd'hui à Nantes. Est-ce que ce sont des enjeux contradictoires et complémentaires ? Est-ce que l'on peut les décliner concrètement, et comment, d'ailleurs ? Et quels sont les enjeux pour demain ?

Je rappelle tout d'abord, un peu dans la suite de Marc Schoene, ce ne sera pas surprenant non plus, que pour les élus écologistes et citoyens, il est vraiment important d'aborder cette question de santé sous l'angle d'une bonne santé, de la santé positive. Nous ne sommes pas seulement contre la menace de maladie ou le besoin de soins. La santé, pour nous, c'est une ressource, qui se retrouve dans une relation harmonieuse de la personne avec son environnement, que ce soit l'habitat, le travail, les modes de vie. C'est bien un patrimoine qu'il faut préserver et c'est le sens de la santé telle qu'elle a été définie par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé : un état de complet bien-être physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladie.

Or quelle est la situation, dans notre pays ? Les maladies chroniques que sont les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète ou l'obésité, sont aujourd'hui la principale cause de mortalité et de maladie en France, contrairement à la première moitié du XX^e siècle, où les premières causes de maladie étaient plutôt les infections comme la grippe, par exemple. Ces maladies sont vraiment la conséquence de nos modes de vie et de notre environnement, comme la sédentarité, la malbouffe, l'exposition à différentes pollutions... Ma collègue Catherine Bassani aura l'occasion d'y revenir et de développer ce point-là.

En tout cas, vu le nombre de malades, de personnes concernées, on peut parler d'une épidémie. Bien sûr, l'obésité ne saute pas d'une personne à une autre, mais vu le nombre de personnes qui sont concernées aujourd'hui par ces maladies chroniques, on peut parler d'une épidémie. Il faut donc bien sûr soigner les personnes, mais la réponse est à chercher surtout dans la prévention. Pour nous, l'action sur les causes de maladie et l'éducation doit être la priorité d'une politique de santé.

C'est pourquoi nous soutenons la mise en place d'une véritable politique de prévention, une politique d'éducation, de promotion de la santé, pour prévenir avant de guérir et pour changer aussi les comportements individuels ou collectifs et rationaliser nos dépenses. C'est aussi une indication pour notre action politique, notre action publique. Nous allons déjeuner tout à l'heure dans une salle de la mairie qui porte le nom d'un des premiers maires de Nantes, Monsieur Bellamy, qui est intervenu de façon majeure sur la baisse de la tuberculose, non pas parce qu'il a augmenté le soin, mais parce qu'il a changé le réseau de collecte de l'eau. Voilà une action de prévention très positive sur la santé. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas soigner les tuberculeux, mais il faut aussi intervenir pour qu'ils ne soient pas malades. Et là, nous sommes complètement dans notre rôle. C'est vraiment un premier sujet d'excellence dans le domaine de la santé : la prévention des causes.

Nous avons aussi parlé de l'hôpital public. Il est impossible de ne pas parler de l'hôpital public dans ce débat. Vous avez rappelé, Madame le Maire, Monsieur Schoene, l'augmentation des inégalités d'accès aux soins. Soutenir l'hôpital public et tout particulièrement, le CHU de Nantes, est donc essentiel, parce que c'est vraiment le lieu de formation aux métiers de santé. C'est un pilier de la recherche médicale et c'est aussi un bastion de service public où chacun peut venir, 24 heures sur 24, se faire soigner sans conditions, parce qu'il est malade ou qu'il ne va pas bien.

II – 55

J'ai été très sensible, Monsieur Sudreau, à votre présentation d'un hôpital technique et humain, avec l'anecdote sur le chien du malade. C'est ce que vous avez appelé aussi l'hôpital du bien-être. Pour les habitants, c'est quelque chose de très important.

Nous parlons d'un CHU qui porte deux ambitions : c'est un hôpital de proximité, pour un meilleur accès aux soins des habitants de l'agglomération, mais c'est aussi un hôpital d'excellence dans de nombreux domaines, dans plusieurs thématiques, dont la renommée s'étend jusqu'au territoire national et parfois même aussi un peu au-delà. Ce sera donc bien l'une des contraintes du futur hôpital : être ce lieu de proximité, ce lieu d'excellence, et il faudra alors garder des marges d'évolution pour s'adapter au développement de la recherche et des pratiques de soins que nous connaissons aujourd'hui ou que nous ne connaissons pas encore.

Voilà pourquoi, en tout cas, sur la question de l'hôpital de Nantes, les élus écologistes et citoyens soutiennent les salariés dans leur lutte pour le système public hospitalier. Nous sommes bien sûr favorables au regroupement pour renforcer cette dynamique soin, enseignement et recherche que vous avez bien exposée, et nous défendons sa modernisation.

Mais localement, la politique de santé publique s'inscrit dans une démarche plus globale, qui va au-delà de cette organisation de soins. Nous avons parlé du service de santé scolaire, des maisons de santé dans les quartiers, des conférences grand public. Moi, je parlerais aussi beaucoup du soutien au milieu associatif, parce qu'une association comme AlterSoin 44 permet l'accès aux médecines alternatives et complémentaires à des personnes aux revenus modestes, que des associations de malades comme l'APF ou La Ligue contre le cancer construisent, avec des chercheurs, des manifestations ou des conférences qui s'adressent au grand public, que l'association La Santé à haute voix développe le débat citoyen sur des questions de santé comme l'obésité ou la santé au travail..

Voici donc aussi un autre sujet d'excellence que Marc Schoene a également développé sur le « faire ensemble » : comment est-ce que l'on peut partager, entre professionnels et citoyens, les connaissances sur la santé ? Cela n'appartient pas qu'au monde professionnel. C'est : comment l'on peut partager ensemble, comment l'on peut construire le débat sur des sujets de société comme la fin de vie ou le handicap ?

Pour conclure, je poserai les questions de demain. C'est vraiment le vieillissement de la population, l'évolution des métiers de la santé, le développement et le renforcement de l'éducation et de la prévention, la place des médecines alternatives, les questions posées par les nouvelles thérapies et surtout, la question de la bonne santé prise en compte dans nos aménagements urbains.

Autant de questions qui mobiliseront certainement, en complémentarité, les énergies de proximité et d'excellence.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Marc Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame. Tout d'abord, je vous demanderai de bien vouloir excuser Laurence Garnier. Je ne tweete pas sur les réseaux sociaux, mais on vient de me dire que l'on se moquait de son absence. Elle a tout simplement une contrainte personnelle, comme Monsieur Seassau, tout à l'heure. Elle regrette beaucoup de ne pas être là, mais elle en était empêchée.

Nous sommes assez en phase avec ce qui vient d'être dit par Madame Choquet par Madame Benâtre. Il y a à la fois beaucoup de belles choses de faites, et il ne faut pas que cela surprenne Monsieur le Sénateur ici présent. Il y a beaucoup de belles choses de faites, il y a encore beaucoup à faire, et nous aussi, nous voudrions commencer par remercier Monsieur Sudreau et à travers lui, toutes les équipes qui travaillent tous les jours à la santé de nos concitoyens.

II – 56

Le thème sur lequel nous avons à nous exprimer, à savoir « de la proximité à l'excellence dans le domaine de la santé », soulève deux exigences, à nos yeux : une exigence très forte, bien sûr, en termes de santé publique, et donc, d'excellence, et aussi, une exigence politique en termes de proximité. Il y a la proximité entre les gens et les acteurs, mais il y a aussi la question de la proximité géographique, et ce Groupement hospitalier de territoire est quelque chose de magnifique. Mais on sent bien que là, il y a encore devant nous une nécessité de progrès qui est très forte et que cela doit, bien sûr, pouvoir associer à cette démarche territoriale l'ensemble de nos concitoyens, au moins dans le département, selon les problèmes qu'ils rencontrent, bien entendu, mais parfois même au-delà.

Que l'on soit dans l'approbation sur les sujets ou le doute, le questionnement, voire éventuellement le refus de certaines choses, je crois que bien au-dessus de tout ce qui peut parfois nous séparer, il y a quelques éléments sur lesquels il faut quand même s'interroger, aujourd'hui, sur lesquels nous nous interrogeons avec mes collègues, mais aussi avec un certain nombre de concitoyens. Je voudrais en relever quelques-uns rapidement.

Le premier domaine, en commençant par ce sur quoi nous ne nous interrogeons pas, ce n'est pas du tout le regroupement des établissements hospitaliers. Il nous paraît totalement essentiel de pouvoir y parvenir peut-être en plusieurs phases, peut-être en une seule phase, cela, nous ne sommes pas fondés à le dire, nous. Il est fermement recommandé par l'IGAS et bien entendu, c'est aux professionnels de la santé d'en décider. Il est évident qu'ils sont les mieux placés pour le faire et là-dessus, il ne doit y avoir aucun doute.

Par contre il y a eu des décisions de prises, dans la région, qui sont bien entendu la décision de l'ICO, que l'on peut regretter ou non, de ne pas procéder au déménagement, donc de ne pas être acteur de ce regroupement, tel qu'est organisé aujourd'hui le projet, qui est très bien décrit dans le livret que vous nous avez remis. Il y a également, d'ailleurs, l'école de kiné, qui, faute de place, alors que c'était initialement prévu, ne pourra pas déménager là, etc. Nous savons que nous sommes dans une situation d'un terrain qui n'est pas extensible et donc, que le regroupement sera forcément limité, à l'avenir.

Ce sur quoi nous pouvons nous interroger aujourd'hui, c'est pourquoi est-ce que l'on ne suit pas les recommandations de l'IGAS et pourquoi l'on ne cherche pas à s'adapter à cette nouvelle donne, que nous regrettons, bien entendu, et que nous pouvons regretter très concrètement, parce que quand même, rechercher l'excellence, cela peut être aussi rechercher à s'adapter en permanence.

Deuxième élément, qui ne nous interroge pas, bien entendu, c'est la nécessaire modernisation et probablement, la modernisation permanente de nos établissements hospitaliers. Nous la défendons parce que comme tout le monde, nous voulons une santé publique forte et en particulier, pour les plus faibles. Ma collègue Stéphanie Houël y reviendra dans quelques instants, enfin, quand vous lui donnerez la parole, pardon... Il est évident que si la santé publique faiblit, ce sont d'abord les plus faibles qui vont les premiers en supporter les conséquences. Nous défendons donc à outrance une santé publique forte et moderne.

Mais ce sur quoi nous pouvons nous interroger, c'est ce qui pourrait, au moins dans la région et dans notre ville, affaiblir éventuellement la santé publique. À cet égard, je voudrais citer quelques sujets d'interrogation, d'inquiétude, pour certains, quand on sait que l'on est face à un projet immobilier, aujourd'hui, qui est extrêmement coûteux, personne ne peut le nier, mais qui, tout coûteux qu'il est, ne permettra pas, comme je le disais tout à l'heure, de procéder réellement au regroupement de l'ensemble des établissements initialement prévu.

C'est un site qui se trouve donc trop petit, 10 ha, par rapport à d'autres surfaces beaucoup plus vastes qui existent et qui sont propriétés de notre CHU. De plus, c'est un site difficile, dans lequel il n'y a pas besoin d'être spécialiste pour savoir que l'on va devoir dépenser plusieurs

II – 57

dizaines de millions qui sont tout simplement liés aux caractéristiques de ce site. Est-ce que ces dizaines de millions, qui vont se traduire par une augmentation de l'endettement du CHU, bien entendu, si le projet se fait dans les conditions prévues aujourd'hui, ne risque pas d'affaiblir encore notre système de santé publique ? Et est-ce que privilégier la proximité géographique, toute théorique, par rapport peut-être à une encore meilleure proximité humaine au sein des établissements, demain, ce n'est pas non plus un pari que certains pourraient regretter ? Parce que ces dizaines de millions d'euros, dont les dépenses sont strictement liées au choix du site et non pas au projet, j'insiste, si elles étaient affectées à de meilleures conditions de travail des personnels et à un encore meilleur accueil des patients, je pense que l'on y gagnerait en vraie proximité.

Pour synthétiser un petit peu cela, bravo pour ce qui est fait : cela, c'est évident et nous nous associons aux remerciements concernant votre présence. Sur l'excellence, oui, bien entendu, mais une excellence pour le corps médical et les patients d'abord, tout cela se rejoignant avec le monde de la recherche. Mais concernant la proximité et strictement le CHU, cette fois, nous aimerions une proximité autrement pour que les urbanistes et les constructeurs ne viennent pas demain consommer les moyens de la santé publique, dont nous aurons toujours besoin.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Pour privilégier la dimension dynamique de notre débat thématique et puisqu'un certain nombre de questions tout à fait précises viennent d'être posées, je propose que le directeur du CHU puisse d'emblée répondre un certain nombre de questions factuelles, précises, importantes, je crois, pour les Nantaises et les Nantais.

Monsieur Sudreau.

M. SUDREAU, Directeur du CHU de Nantes – Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci d'abord à tous les intervenants précédents. Monsieur Reneaume, nous avons eu le plaisir de discuter avec vous, puisque nous vous avons reçu, avec le président d'université, le président de la CME et plusieurs médecins pour essayer de partager avec vous tous les sujets sur lesquels, à juste titre, vous avez posé un certain nombre d'interrogations.

Je vais peut-être répondre à deux questions précises que vous avez posées autour de l'Institut de cancérologie et de l'école de kiné. Ensuite, j'essaierai de répondre de manière plus large sur les fondamentaux de l'opération du futur CHU.

Sur l'ICO, oui, la décision qu'ils ne viennent pas a été prise. Nous, du côté du CHU, nous le regrettons parce que clairement, nous passons à côté d'une unité de lieu qui aurait été un vrai plus. Nous n'allons pas nous en cacher. Néanmoins, cela n'empêche surtout pas le fait que nos deux structures travaillent ensemble et continuent, je dirais même plus que jamais, à bien travailler ensemble. Ce que nous faisons tous les jours, et j'en veux pour preuve un marqueur, puisque les faits concrets, c'est toujours mieux que les grandes déclarations : il y a un appel d'offres national de très haut niveau qui avait été lancé il y a un an.

Le CHU et l'ICO y ont répondu ensemble, nous avons fait le dossier ensemble, de manière très concrète, sur deux pathologies : le myélome, d'un côté, et le sein. Comme vous le savez, le CHU est très fort sur le myélome et l'Institut de cancérologie est très fort sur toutes les pathologies du sein. Nous avons su facilement monter un dossier ensemble et gagner ensemble cette compétition. Il n'y a que huit structures en France qui ont été labellisées sur cet appel d'offres de haut niveau et nous sommes les seuls, sur la place nantaise à avoir gagné avec un projet commun CHU – Centre de lutte contre le cancer. Donc oui, on peut regretter cet aspect géographique, mais cela n'empêche surtout pas une bonne complémentarité et un travail en commun.

II – 58

Deuxième question précise que vous avez posée sur l'école de kiné : je vous confirme que l'école kiné a toute sa place sur le futur campus, comme les écoles d'infirmières, comme les écoles de manip radio, comme les écoles de sages-femmes. C'est une chance extraordinaire pour nous de pouvoir, dès les études, faire travailler ensemble des médecins, des infirmières, des kinés. C'est là, dès ces études, que se forge ce « nous », ce que l'on appelle cette fameuse convergence médico-soignante, qui est un mot compliqué, mais qui veut dire que les médecins travaillent bien avec les infirmières et les aides-soignantes. Je souligne juste dans certains pays étrangers comme le Québec, c'est ce qui se passe. Les campus de formation sont communs et mutualisés entre futurs médecins et futurs professionnels de santé. Nous avons la chance de construire cela sur l'Île de Nantes et c'est une opportunité extraordinaire.

Après, s'agissant des fondamentaux de l'opération, que vous avez esquissés tout à l'heure, vous avez évoqué l'IGAS. On pourrait évoquer aussi la Cour des Comptes, Bercy, les ministères... Tout cela, je dirais que c'est un peu une séquence « rétroviseur », pardonnez-moi, puisqu'il y a déjà douze ans que tous ces grands corps de l'État se sont penchés sur toutes les hypothèses et ont tranché en faveur de l'hypothèse qui a été retenue. Cette analyse a donc déjà eu lieu. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous sommes dans la séquence non pas « projet », mais « opération », et cette opération, comme nous l'avons partagée avec vous quand vous étiez venu nous voir, nous la portons avec toute une communauté. Peut-être que Jérôme Connault s'exprimera là-dessus, mais ce sont tous les professionnels du CHU, tous leurs partenaires, et vous avez vu combien il y en a, qui portent ensemble cette opération, avec une énergie extraordinaire.

J'attire aussi votre attention, et je vous l'avais dit, sur le fait qu'il n'y a pas de plan B. Pour le CHU, l'alternative est simple : soit nous restons avec des doublons comme nous en avons aujourd'hui, un Hôtel-Dieu avec des couloirs de 80 m de long, des unités qui n'ont aucune cohérence, et où dès que l'on veut faire des travaux, c'est la croix et la bannière, parce qu'il faut s'attaquer à ces murs de béton armé, et l'hôpital Nord, qui est à 10 km, Jérôme est bien placé pour le savoir, et que l'on met parfois une heure à rejoindre, les patients pareillement. C'est une chance fantastique. Si cette opération est en-pannée, pour une raison ou une autre, il n'y a pas de plan B, et le CHU restera avec son Hôtel-Dieu, où il y a peu de chambres à un lit, comme vous l'évoquiez, ou alors, nous continuons, et c'est ce que nous faisons de manière résolue, à préparer et à conduire cette opération.

Peut-être, Jérôme, quelques mots sur l'ultra centralité qu'évoquait Monsieur Reneaume ?

M. CONNAULT, Praticien hospitalier – Je pense à plusieurs points. Effectivement, je suis arrivé au CHU de Nantes en 1998. Pendant de nombreuses années, j'ai travaillé sur le site de l'Hôtel-Dieu et uniquement à l'Hôtel-Dieu et après cela, j'ai été amené à travailler de façon alternative au cours d'une semaine, au cours d'une journée. Ce matin, j'ai commencé à l'Hôtel-Dieu et je terminerai l'hôpital Laennec, avec un temps, qui est un temps précieux, qui n'est pas passé au chevet des malades, et la nécessité, chaque fois, de devoir doubler les activités, de se dire que chaque fois, on doit pouvoir maintenir une permanence de soins sur deux sites, ce qui contraint beaucoup les équipes, ce qui contraint beaucoup les activités et ce qui est souvent source de dispersion en termes de temps humain. Or c'est un temps humain qui est important pour nous tous. Le fait d'avoir comme perspective d'être réunifiés sur un même site est un élément qui est vraiment extrêmement important. Là-dessus, la communauté médicale est parfaitement unanime.

Un autre élément important, c'est que dans la préparation du projet de l'Île de Nantes, j'ai pu participer à un groupe de travail, au moment de l'appel d'offres, sur la partie architecturale. Les médecins, les gens de la Communauté urbaine et les membres de l'hôpital avaient tous été réunis et c'était un élément très, très important que le choix architectural représente la façon dont la Ville, l'hôpital, la société, donnent une place à l'hôpital. Et quand nous en discutons,

II – 59

nous allons peut-être d'ailleurs avoir prochainement une réunion, une conférence avec un historien de l'architecture des hôpitaux, cela représente de façon très précise l'idée qu'une société se fait de son hôpital. C'est un élément très, très important et c'est un élément fondateur des valeurs que nous portons, je pense, que de dire : l'hôpital est au cœur de la ville, l'hôpital est en proximité des patients, l'hôpital est un élément qui fait partie de la cité, et cela, c'est important. Le fait d'avoir des îlots qui soient représentés au cœur de la ville et à travers lesquels on passe, montre bien cette proposition, qui est véritablement importante et qui, au-delà de l'aspect contraint, architectural et géographique, représente aussi l'idée que nous voulons nous faire de l'hôpital.

Un dernier point, c'est qu'en en reparlant entre nous et notamment par exemple avec Gilles Blanchot, tous les grands instituts de recherche, tous les grands hôpitaux qui publient et qui sont présents à l'échelle nationale ou internationale sont des hôpitaux qui ont des instituts de recherche et des centres de soins qui sont basés dans la ville. Ce sont des éléments importants, qui font que tous les professionnels, en dehors des questions de circulation et autres, tout le monde est vraiment derrière ce projet, au centre de la ville, au cœur de la ville, en se disant que l'hôpital aura un cœur qui battra au centre de la cité.

Mme le MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame le Maire. D'abord, évidemment, merci pour les présentations que vous venez de faire et pour la présentation du croisement des différents regards que vous avez sur cette question de santé, qui, comme l'a dit Madame le Maire tout à l'heure, touche à la fois l'intime et à l'universel.

Merci aussi de rappeler, ce n'est pas une évidence, mais cela fait du bien de le dire, que la question de la santé, c'est la somme d'un grand nombre de déterminants, et je pense que c'est ce qui, aujourd'hui, sous-tend les politiques que nous menons et en particulier, la politique que nous menons ici, à la Ville de Nantes, qui justifie également l'engagement que nous avons pour le projet de ce futur CHU.

J'avais l'intention de développer un tas de choses, mais beaucoup de choses ont été dites par mes autres collègues. Je voudrais insister peut-être sur deux dimensions qui me paraissent essentielles et qui rejoignent vos préoccupations.

La première dimension concerne plutôt la question de l'accès à l'offre de soins et la manière dont on peut lutter notamment contre les difficultés que peuvent rencontrer les gens, financières et sociales. Quand ils rencontrent ces difficultés-là, le premier poste qui saute, c'est la question du soin et du manque d'accès aux soins.

Nous avons fait le choix, ici, à la Ville de Nantes, de proposer des alternatives. Catherine Choquet a effectivement parlé du soutien à certaines associations comme AlterSoin, en particulier, qui permettent l'accès à une certaine forme de médecine alternative. Mais nous avons mis aussi en place au CCAS l'accès à une couverture santé et à une complémentaire santé pour les personnes qui n'y ont pas accès, avec tout un travail d'accompagnement, de conseil et d'orientation, de diagnostic, par les agents du CCAS, et un soutien financier pour accéder à cette mutuelle santé, qui peut aller jusqu'à 200 €. Cela, c'est depuis le début du mandat et nous avons quand même été très fortement surpris par le nombre de gens qui bénéficient de ce soutien.

Je voulais rappeler aussi que nous avons une attention particulière sur la santé pour les personnes les plus fragiles. Tout à l'heure, a été évoquée la question de l'alimentaire, du soin et de l'hygiène. Nous avons effectivement des bains-douches municipaux et nous avons un restaurant social municipal. Au regard de la fréquentation très importante de ces deux structures de service public, aujourd'hui, nous avons fait le choix de réaliser un nouvel

II – 60

établissement, bains-douches restaurant social, qui va être installé sur l'Île de Nantes, donc un quartier emblématique, et dans le quartier de la santé, ce qui n'est quand même pas anodin. Il permettra effectivement aux personnes les plus éloignées de ces questions de santé, parce que la santé, c'est effectivement un ensemble, c'est le bien-être, c'est se nourrir, se laver, se soigner, c'est tout cela qui contribue à la question du bien-être. Ce nouvel établissement verra le jour en 2019 et, je le rappelle, s'inscrit dans ce quartier de la santé. Je trouve que les liens pourront se faire.

Vous avez parlé de l'implication et de la participation de tous les acteurs et en particulier, des habitants. Marie-Annick Benâtre a parlé de la Maison de santé à Nantes Nord et à Bellevue. Je pense qu'aujourd'hui, la conception de ces Maisons de santé se fonde dans l'idée que vous avez développée, Monsieur Sudreau, notamment de l'association des professionnels de la santé et des médecins, dès le départ, parce que c'est un ensemble qu'il faut prendre en considération. Nous travaillons effectivement dans cet esprit-là depuis un certain temps.

Je voudrais tout simplement vous citer un exemple, à Bellevue, où les habitants ont contribué à la conception de ce projet de Maison de santé en 2016, dans le cadre d'une évaluation d'impact en santé qui a été réalisée. Nous avons rendu réponse à ces préconisations en juin 2017. La Ville de Saint-Herblain, puisque c'est dans le cadre d'un projet intercommunal avec Saint-Herblain, était associée à cette restitution. Les habitants se sont d'ailleurs mobilisés sur deux thématiques essentielles : l'accès aux droits et aux soins et la santé des femmes, puisque nous nous étions aperçus que cette question était importante. Différents livrets ont été réalisés, et nous continuons à mener des actions dans ce domaine-là.

J'en ai terminé, puisque Madame le Maire me dit de raccourcir. Je vous ai parlé de l'établissement, mais c'était pour vous donner des exemples très concrets de la manière dont nous concevons aujourd'hui l'approche de la santé publique sur notre territoire, à Nantes.

Mme le MAIRE – Merci beaucoup. Il est effectivement important de mettre en valeur ces sujets absolument déterminants au quotidien. Catherine Piau.

Mme PIAU, Adjointe – Madame le Maire, mes chers collègues, chers invités, et quels invités, dirai-je !, nous savons que la santé est un enjeu de société important, vous l'avez démontré, les uns et les autres. C'est pourquoi, au niveau de la Ville de Nantes, nous avons souhaité être volontaristes en termes de santé et d'environnement, comme l'a relevé Johanna Rolland tout à l'heure. C'est donc en termes de qualité d'air, d'eau, de l'ensemble des politiques publiques, parce que cette transversalité est importante, qu'elle soit dans l'action sociale, le sport, l'éducation ou l'alimentation. Pour être très concrets, nous insistons vraiment sur la prévention d'une qualité sociale et d'enjeux de territoire.

Grâce au contrat local de santé signé ensemble et l'avenant du CLSa, il a été possible de faire de la prévention dès le plus jeune âge, mais aussi pour la santé des personnes âgées, la santé et la précarité des migrants et également, la grande précarité. C'est bien une lutte contre toutes ces causes profondes, avec une diversité d'acteurs, mais toujours avec des objectifs et une méthode commune, en co-construction, pour qu'il y ait des actions pérennes qui émergent, que nous organisons dans nos quartiers prioritaires, dans notre ville.

Pour être pragmatique, je citerai aussi le service de santé scolaire, qui est l'un des exemples concrets de notre politique publique. Ce service, certes, œuvre auprès de ces jeunes enfants, mais permet aussi de sensibiliser les parents grâce à ce bilan de santé gratuit. Je tiens à souligner que Nantes reste une des rares villes à conserver ce service, service pourtant essentiel, puisque l'on est vraiment dans le cœur de la prévention.

Nous avons une attention particulière pour nos aînés : je rappelle cet avenant qui a été signé avec l'ARS et le CHU et je tenais particulièrement à souligner le partenariat essentiel que nous

II – 61

avons autour de ce projet. Je voulais, Monsieur le Directeur, le dire en notre nom à tous. Ce contrat est vraiment un levier pour tous les acteurs du territoire en matière de soins, mais pas uniquement, avec des actions propres qui permettent des changements d'attitudes et de comportements de santé, plus favorable, aux habitants.

Donc concrètement, c'est bien une plus-value d'actions et d'expérimentations que nous menons. C'est ainsi que nous avons pu avoir aussi une convention avec AlterSoin pour tous, qui permet de co-construire un outil de territoire, d'accès équitable aux médecines dites alternatives et complémentaires, en lien avec notre collectivité territoriale, mais toujours avec des acteurs de santé, praticiens et usagers. De ce fait, nos aîeuls peuvent avoir accès à l'ostéopathie, à l'aide psychologique, à l'art-thérapie, à la sophrologie et bien d'autres choses, et ce, et c'est important aussi, à des tarifs accessibles à tous.

Pour conclure, un dernier exemple d'actions en termes de prévention et de bien-être : l'ouverture de notre activité de bien-être grâce à la loi d'adaptation au vieillissement, qui nous autorise à avoir une ouverture d'activités pour l'ensemble de nos résidents dans nos établissements publics, je pense aux résidences autonomie, aux EHPAD, mais aussi pour les aînés de nos onze quartiers. Cette ouverture sur la société est également importante.

Je suis convaincue que ce sont l'ensemble de ces déterminants, comme vous le disiez très bien, Monsieur Schoene, qui permettent la santé. Allions donc, comme vous l'avez souligné, Monsieur Sudreau, excellence et proximité. C'est pourquoi il nous faut un CHU du XXI^e siècle, avec sur un même site, comme vous le rappeliez, hôpital, université, recherche dans la cité. Soyez assurés de notre confiance. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Tout d'abord, évidemment, je souhaiterais également remercier Monsieur le Directeur du CHU et le professeur Connault pour tout leur engagement et toute l'énergie qu'ils déploient pour la santé sur notre territoire, et l'ensemble des équipes. En trois mots, nous sommes pour le regroupement, nous sommes pour la modernisation. Nous posons juste la question du choix du site.

Je vous remercie d'avoir présenté le GHT, Groupement hospitalier de territoire, qui n'est pas forcément bien connu de nos concitoyens et qui pourtant, est une innovation très importante de la loi de 2016 de modernisation de notre système de santé, qui doit permettre d'assurer un égal accès à des soins sécurisés et de qualité pour les patients du territoire. C'est donc une avancée extrêmement importante, qu'il faut souligner.

Je passerai un peu plus de temps sur l'aspect que Monsieur Schoene a développé, à savoir l'effort ciblé sur les populations qui en ont le plus besoin. Sur ce sujet de santé, qui est extrêmement vaste, je souhaite focaliser mon intervention sur la santé des plus fragiles, dont les enjeux sont nombreux.

Il y a le sujet de la santé des personnes à la rue, et vous l'avez évoqué, Madame le Maire, en parlant en particulier des cas de souffrances psychologiques, voire psychiatriques, dans de très nombreux cas, et qui sont sources de très grandes souffrances, et nous approuvons évidemment la création de ce Conseil local en santé mentale. Il y a également d'autres associations, comme l'Ordre de Malte, qui doivent faire face à ce type de problématique.

Santé des personnes à la rue, donc, santé des migrants, que nous avons déjà évoquée, qui est un vrai sujet pour toutes ces personnes qui arrivent à Nantes dans des conditions que l'on sait difficiles et qui sont souvent en mauvaise santé, en état de malnutrition ou de sous-nutrition.

Santé également des populations fragiles et des personnes qui vivent dans les quartiers difficiles et en particulier, la santé des femmes de ces quartiers, touchées, pour certaines, par l'isolement ou par des entourages familiaux qui refusent que ces femmes soient soignées par

II – 62

des médecins hommes. Et l'on sait que cela arrive régulièrement dans les services de gynécologie de nos établissements de santé. Il peut être aussi important de rappeler toute la difficulté dans l'exercice du métier pour un certain nombre de soignants.

Madame Piau évoquait la santé des Nantais vieillissants, qui sera évidemment un vrai enjeu en raison de la démographie des années à venir et qui nécessite d'adapter nos structures d'accueil et de soins.

Je pense aussi à la santé des personnes toxicomanes, avec les enjeux relatifs à l'ouverture des salles de shoot, auxquelles de nombreux médecins sont favorables, à condition qu'elles soient intégrées dans un parcours de soins plus global des personnes concernées.

Enfin, il y a la santé des personnes prostituées, qui, là aussi, doit être prise en compte dans le cadre d'un parcours de sortie de la prostitution, tel qu'il a été proposé par le gouvernement en 2016 et sur lequel nous avons déjà exprimé notre souhait de le voir se mettre en place à Nantes.

Je suis désolée pour le côté un peu « catalogue », mais j'ai essayé d'aller vite, conformément à votre demande.

Nous savons que de nombreuses actions sont mises en place par les collectivités sur tous ces enjeux. Ce sont des sujets difficiles, mais il nous semble, comme le disait Monsieur Schoene, que la Ville pourrait aller plus loin. La création de Maisons de santé sur le territoire contribue à répondre à ces enjeux. Elle a du sens, et nous soutenons ces dispositifs, qui étaient initialement plutôt réservés aux territoires ruraux. Mais il nous semblerait vraiment important que la Ville puisse construire un plan d'actions visant à promouvoir le recours aux soins pour toutes ces populations les plus fragiles.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un mot sur le dernier point. Marie-Annick Benâtre l'a évoqué dans son intervention, mais ce plan stratégique existe. Il n'existe d'ailleurs pas seulement en interne dans la Ville de Nantes, puisque nous l'avons contractualisé avec l'Agence régionale de santé. Donc très concrètement, je propose même que le Contrat local de santé vous soit adressé, puisqu'il prend mention explicitement de ce sujet important.

Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, mes chers collègues, chers invités, je suis vraiment ravi d'intervenir dans ce débat, mais beaucoup de choses ont déjà été dites, et merveilleusement dites. Comme je le disais à mon voisin, quand on parle de santé, à Nantes, puisque vous êtes nouveau Nantais, on a tendance assez vite à aller sur le sujet de l'hôpital public. Je voudrais très simplement dire notre attachement viscéral à cet hôpital public, qui fait partie de notre modèle social français, qui est un pilier de notre République. Et en ces temps où l'on parle justement de contestation, de remise en cause du modèle social français du service public, je crois que s'il y a bien un service public auquel les Françaises et les Français sont attachés, c'est vraiment l'hôpital public.

Pourquoi ? Parce qu'évidemment, l'hôpital public, c'est la garantie d'une offre de soins adaptés et de qualité sur tout le territoire, partout, pour tous, et c'est évidemment un enjeu fondamental. Enjeu pour l'État, qui a en charge cette question évidemment essentielle de solidarité nationale, mais bien sûr aussi pour nous, les collectivités, car au-delà de la santé, c'est, comme vous l'avez souligné, la question du bien-être des habitants qui est posée et également, celle de l'aménagement du territoire et de l'accès aux services publics.

Johanna Rolland nous parle souvent de l'alliance des territoires, et quand j'ai assisté à la présentation du Groupe hospitalier territorial que vous nous avez présenté, puisque j'ai la

II – 63

chance de siéger au conseil de surveillance du CHU au titre du Département, je me suis dit : mais nous sommes en plein dedans ! C'est extraordinaire ! Le CHU, ce n'est pas l'affaire des Nanto-Nantais, c'est un véritable réseau, un maillage à l'échelle des villes du département. Cette mutualisation, cette mise en commun, je trouve que c'est quelque chose d'extraordinaire, parce que l'on voit bien qu'il y a une émergence de stratégies territoriales de la santé publique sur notre territoire. C'est quelque chose de pertinent, d'efficace et puis, c'est du concret. Quand on parle des Villes d'Ancenis, Châteaubriant, Saint-Nazaire et d'autres, qui sont ancrées dans une collaboration, c'est assez formidable.

Et puis, beaucoup de collègues l'ont dit, ils ont parlé de l'excellence et de la recherche, je n'y reviens pas. Je suis évidemment au courant des projets labellisés. Ils ont été évoqués. Je ne veux pas prolonger, mais c'est aussi cela, l'hôpital. C'est assez extraordinaire. Il est en lui-même un accélérateur formidable du développement de notre agglomération, parce que l'hôpital sur l'Île de Nantes vous voyez tout ce que cela entraîne... C'est formidable ! Nous avons la chance, sur le territoire nantais, de pouvoir garder notre hôpital public au cœur de Nantes, ce que n'ont pas la plupart des villes en France.

La plupart des villes, en France, malheureusement, sont tellement denses, qu'il n'y a pas de territoire d'excellence qui peut accueillir leur hôpital. Ils sont obligés de le laisser en périphérie, au risque d'une certaine forme de banalisation, je le dis. On voit très bien que sous l'égide des pouvoirs publics, il y a une réorganisation de la carte sanitaire dans l'agglomération nantaise, qu'il y a de très grosses restructurations qui sont à l'œuvre, sous l'égide de groupes privés ou de la mutualité, et que l'ARS a bien dit, l'État, que l'hôpital public devait rester en cœur de ville, puisque nous avons une opportunité foncière.

C'est vous dire l'attachement indéfectible de la municipalité, de l'ensemble des collègues, et nous sentons la sensibilité qui émane de cette assemblée. Chacun d'entre nous, nous voyons comment, à un titre ou à un autre, nous sommes impliqués dans ce dossier, et c'est vrai que nous y travaillons d'arrache-pied. Parfois, nous pouvons discuter, parce qu'entre la vision des urbanistes, des aménageurs, des architectes et la vision hospitalière, il y a des sujets de débat, nous n'en manquons pas. Mais ce que je sens, c'est véritablement un travail d'équipe formidable.

Nous devons nous revoir pour travailler sur l'avant-projet définitif du permis de construire, parce que nous en sommes au permis de construire, je vous le rappelle, chers collègues, qui va être déposé bientôt et qui sera d'ailleurs délivré par l'État, parce que c'est un permis État, de compétence de l'État. Évidemment, la collectivité aura son mot à dire. Mais vu le travail extraordinaire que nous menons ensemble, je pense que c'est lancé et que c'est bien parti. Les travaux préparatoires du site sont en train d'être réalisés. Il sera libéré début 2019, puisque les entreprises du MIN vont quitter le site. Il y aura deux ans de travaux sur le site et après, cela pourra commencer avec la pose de la première pierre en 2020.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Bassani-Pillot.

Mme BASSANI-PILLOT, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, chers invités, un grand merci pour vos contributions précieuses pour éclairer la décision publique. Vous avez cité le professeur Gilles Blanchot, un grand spécialiste de l'immunologie et des dysfonctionnements immunitaires. J'en profite pour saluer son engagement personnel auprès de ses patients, comme il l'a fait pendant deux ans pour ma fille. Voilà bien l'incarnation de l'excellence et de la proximité.

Vous avez cité le Réseau français des villes santé. En effet, nous y sommes très impliqués. Ce réseau nous permet de siéger au plan national santé environnement, où je co-préside le groupe

II – 64

de travail sur les pathologies avec le professeur Robert Barouki, pour y porter la vision et le rôle des villes en matière de santé.

Indéniablement, notre Ville inscrit sa politique de santé publique dans une démarche de proximité et d'excellence au service de toutes et tous. Il est bon de le rappeler, non pas pour entretenir une quelconque autosatisfaction, mais pour rester vigilants et mesurer ce qu'il nous reste à faire pour améliorer sans cesse la santé et le bien-être des Nantaises et des Nantais.

J'aimerais revenir, rapidement, parce que nous avons tous très faim, sur trois axes sur lesquels mes collègues écologistes et citoyens et moi-même sommes particulièrement mobilisés depuis plusieurs années.

En premier lieu, la prévention. La prévention prend tout son sens en matière de santé environnementale dans la notion d'exposome. Il s'agit d'un nouveau concept dans la loi de santé qui permet de prendre en compte le fait qu'une maladie peut avoir des causes multiples provoquant des effets cocktails. L'exposome, c'est l'ensemble des expositions à toutes les sources de pollution tout au long de la vie.

Nos attentions doivent être multiples car notre santé dépend de la qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation, de l'habitat, de l'aménagement urbain, du sentiment de sécurité, etc. Ces thématiques sont souvent portées par la Métropole, mais Nantes agit déjà à son niveau, par exemple en ayant anticipé l'interdiction des pesticides pour l'entretien de ses espaces verts. En matière de qualité de l'air, de qualité des sols, de qualité de l'eau, c'est très important. Elle agit aussi en renouvelant son parc de véhicules de service pour remplacer le diesel ou encore, en instaurant bientôt l'indemnité kilométrique vélo pour ses agents.

En deuxième lieu, la sensibilisation et l'information. Nantes fait partie des rares villes à avoir mis en place depuis plusieurs mandats un plan d'action en santé environnementale. Il a été évalué en 2016 et s'est recentré sur des actions de sensibilisation et d'information du public pour mieux répondre aux besoins exprimés par les Nantaises et les Nantais. Depuis plusieurs années, les actions ont été nombreuses et emblématiques, Nantes étant par exemple la première ville de France à avoir signé une charte de téléphonie mobile avec les opérateurs pour peser, autant que possible, sur les lieux d'implantation de ces antennes. Elle est aussi la première ville à avoir organisé une réunion publique sur les risques sanitaires des ondes électromagnétiques ou encore, la première ville à avoir remplacé les biberons contenant du bisphénol A dans les crèches.

Promouvoir la santé environnementale c'est aussi combattre les inégalités sociales, en aménageant des environnements de vie propices au bien-être et à la santé. Les inégalités sociales augmentent, cela été dit, et les environnements de vie dégradés sont malheureusement le quotidien des personnes les plus modestes, les plus fragiles. Nous réduisons ces inégalités en offrant des aménagements urbains apaisés, des espaces verts de proximité, des logements sains, des transports publics abordables. Relevons le défi de l'Organisation mondiale de la santé, qui nous engage à considérer la santé comme un indicateur de réussite dans toutes les politiques publiques.

Enfin, troisième axe, le principe de précaution et l'innovation. Nous restons à l'écoute des inquiétudes de nos concitoyens face à des risques réels ou présumés. Par exemple, depuis plusieurs mois, le sujet des terrains de sport en gazon synthétique a été relancé. L'Agence nationale de santé a été saisie par plusieurs villes, dont Nantes, bien entendu, pour réaliser une étude indépendante. Nous attendons ses conclusions, mais d'ici là, appliquons le principe de précaution.

À ce sujet, la rénovation de la Mellinet, le plus vieux terrain synthétique de Nantes, est envisagée cette année. Notre groupe a déjà dit qu'il ne voterait aucune rénovation avant le

II – 65

résultat de l'évaluation du plan « Cité foot » et nous avons été entendus, puisqu'un matériau alternatif est à l'étude. En attendant des précisions sur sa composition, nous saluons cette avancée. Dès réception de l'étude de l'ANSES, nous organiserons une réunion publique d'information sur ce sujet, comme nous l'avons déjà fait sur d'autres sujets sensibles. Enfin, nous donnerons prochainement aux clubs de sport et aux familles les recommandations d'usage.

Un autre exemple d'innovation : Nantes est la première ville à espérer monter le projet de l'association Home 311, qui aménage des remorques frigorifiques en hébergements d'urgence. J'en profite pour remercier Frédéric Tabary, le designer qui a imaginé cette solution, mais aussi les associations, qui ont permis que ce projet puisse être mis en œuvre au bénéfice de huit jeunes migrants dont la santé était menacée à cause d'un environnement extrêmement dégradé.

Concernant l'accueil des migrants, nous saluons chaleureusement la mobilisation des associations, des étudiants, des collectifs citoyens, qui a permis la mise à l'abri de 145 personnes à la fin de la période hivernale. Mais il reste plusieurs centaines de personnes à la rue ou dans des logements indignes qui compromettent leur santé. Nous ne les oublions pas.

En conclusion, vous l'aurez compris, notre groupe écologiste et citoyen est animé par une exigence de démocratie sanitaire fondée sur une offre préventive accessible à toutes et tous et innovante pour réduire les inégalités, pour assurer aux personnes en situation précaire un accueil digne dans une ville qui se veut attractive et humaniste et qui porte haut et fort une ambition d'excellence et de proximité en matière de santé.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais et ensuite, je redonnerai la parole à nos invités.

M. MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, mes chers collègues, Messieurs les invités, notre système de soins, reconnu comme l'un des plus efficaces au monde, subit depuis trente ans les assauts de politiques libérales, d'une privatisation rampante qui profite avant tout aux intérêts privés, comme les assureurs et les grands groupes pharmaceutiques.

Le transfert au privé de ce bien commun qu'est la santé est néfaste pour les structures de santé, leurs personnels et est finalement particulièrement coûteux, aussi bien pour l'État que les usagers.

Alors que la France est caractérisée par des inégalités sociales et de santé parmi les plus importantes en Europe (six années d'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre), il y a plus que jamais urgence à réaffirmer, pour la santé, les principes fondamentaux d'égalité et de solidarité.

Ainsi, notre majorité municipale travaille activement à garantir l'accès et le recours à des soins de qualité pour les Nantaises et les Nantais. Je tiens notamment à saluer aujourd'hui l'engagement sur ces questions de Marie-Annick Benâtre au sein de notre équipe.

Par ailleurs, autre sujet, depuis septembre 2017, la Ville de Nantes s'est engagée avec des partenaires institutionnels et associatifs à venir en aide aux femmes victimes de violences. Notre objectif premier : imaginer ensemble un lieu d'accueil qui les aide à se reconstruire. Ce centre post-traumatique, unique en son genre, ouvrira en 2019 sur l'Île de Nantes. Ce centre sera au cœur de l'aide aux 24 500 femmes victimes chaque année de violences physiques et/ou sexuelles dans la métropole nantaise.

Plus généralement, à l'Union démocratique bretonne, nous souhaitons procéder à une évolution de notre système de santé, en nous appuyant sur des exemples :

II – 66

- l'expérimentation du modèle alsacien de sécurité sociale, permettant une meilleure prise en charge des assurés et une solidarité renforcée, avec des coûts de gestion réduits ;
- la suppression de la tarification à l'acte, qui, dans le système de santé, crée une dérive budgétaire, une tendance à se concentrer sur les actes les plus rentables ;
- la lutte contre l'inflation du prix des médicaments. Lorsqu'un substitut générique satisfaisant et sûr existe, le remboursement doit se faire sur la base de ce générique.

La réappropriation de ces enjeux primordiaux par les citoyens et citoyennes permettra de veiller à ce que nos politiques de santé servent l'intérêt général plutôt que des intérêts particuliers.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Benoît Blineau.

M. BLINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, merci aux intervenants pour leur exposé très riche et très précis. S'interroger sur l'avenir de notre système de santé, sur sa capacité à garantir un modèle solidaire et durable comme un accès aux soins de qualité pour toutes et tous, est plus que jamais nécessaire.

Le groupe des écologistes en marche ne peut que se réjouir des démarches efficaces de la Ville concernant la promotion de la santé. Je ne reprendrai pas en deux minutes les nombreuses actions effectuées, mais je veux souligner les points suivants.

D'abord, la prise de conscience de l'importance du sport dans la santé. Il faut savoir que selon l'Inserm, la pratique d'une activité modérée, au moins vingt minutes trois fois par semaine, ou intense, au moins trois heures par semaine, diminue ainsi de 30 % le risque de mortalité prématurée. La Ville est exemplaire en matière d'accès au sport et les activités des sports libres sont plébiscitées par les Nantais.

Je tiens à souligner également l'aide à la création du Groupe d'entraide mutuelle, le GEM Nouveau Cap. En 2005, la loi pour l'égalité des chances des personnes handicapées reconnaît le handicap psychique et invite les usagers en santé mentale à créer des GEM. Celui de Nantes ouvre ses portes début 2006. Puis, soutenu par la Ville de Nantes, un lieu de respect et de convivialité qui propose des activités en commun 365 jours par an et permet de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap psychique, a été inauguré le 17 novembre dernier. La réussite de cette association montre le lien étroit entre santé et handicap à la Ville de Nantes.

Nous pouvons tous être malades et avoir besoin qu'un professionnel de santé vienne chez nous pour nous soigner. C'est pour cela que la Ville de Nantes doit être attentive aux demandes de ses professionnels libéraux, qui se plaignent du manque de tolérance et de discernement pour leur stationnement quand ils travaillent en centre-ville. La gratuité ne serait-elle pas envisageable ? C'est le cas à Paris, également à Dijon, à Agen et dans de nombreuses villes.

L'accompagnement et la réussite de la création de deux Maisons de santé pluri-professionnelles dans les quartiers Bellevue et Nantes Nord présente une révolution des soins primaires, mais la situation reste difficile, car il y a 2 500 médecins généralistes de moins en France depuis 2001, alors qu'il y a 6 millions d'habitants de plus.

Même à Nantes, les délais deviennent trop importants pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ou spécialiste. Docteur Marc Schoene, la question du manque de médecins vous intéresse. Votre association, La Santé à voix haute, a organisé une conférence au café Au coin de l'angle, le mardi 10 avril à 19 heures, sur le sujet : « pas assez de médecins ? » Ne pensez-vous pas qu'il pourrait être judicieux, pour les patients en zone dépourvue de médecins, de consulter en première intention des professionnels de niveau Master, comme, par exemple, des optométristes, pour désengorger les cabinets d'ophtalmologistes, comme cela existe dans la

II – 67

plupart des pays du monde ? N'est-il pas maintenant évident de créer une formation de niveau Master pour les infirmiers, les kinésithérapeutes, les pharmaciens expérimentés qui le souhaiteraient, afin qu'ils deviennent praticiens de santé, comme cela existe en Suède ou au Royaume-Uni ? Nommés par l'ARS, ces personnels de santé pourraient aider les généralistes dans les déserts médicaux. Que pensez-vous de cette possibilité ?

Je termine mon intervention par une proposition : serait-il possible d'afficher les campagnes de don du sang dans l'application « Nantes dans ma poche » ? Il faut absolument prévoir, pour les futurs ponts du mois de mai, une réserve de sang importante.

Merci de votre écoute.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, je vous propose de donner la parole à nos invités pour quelques mots afin de finir ce débat. Monsieur Schoene.

M. SCHOENE, Président honoraire de l'Institut Renaudot, Vice-président de l'association La santé à voix haute – Je ne sais pas si je dois vous répondre de façon détaillée. C'est un petit peu à la marge de l'intervention que j'ai faite sur la question des déserts médicaux ou des difficultés d'accès. Effectivement, nous avons eu un débat, il y a quelques jours, sur le sujet en constatant d'abord qu'il n'y a numériquement jamais eu autant de médecins en France. Mais par contre, quand on commence à regarder leur mode d'exercice, le temps consacré, etc., on s'aperçoit que ce chiffre ne veut rien dire, mais que c'est effectivement la présence des médecins et notamment, de premier niveau.

La question qui, sans doute, est aujourd'hui posée au système de santé et que l'on appelle le parcours de santé, est la suivante : quel est le meilleur recours à tel ou tel professionnel ? Et dans certains pays, on n'a pas recours d'abord au médecin généraliste. Je pense par exemple au Québec, où l'on a recours à des infirmières qui peuvent faire un premier bilan et juger de l'intérêt d'aller vers le généraliste. Je me garderai de dire ce qu'il faut faire. La question est aujourd'hui de savoir quelle est la meilleure réponse au meilleur endroit par rapport à la situation des gens et non pas, me semble-t-il, de faire porter la responsabilité du premier contact à des professionnels qui n'auraient pas le niveau parce que l'on serait aujourd'hui en manque de telle ou telle spécialité. Ce n'est pas parce que cela ne va pas bien qu'il faut, mais c'est au contraire en donnant à chaque moment la réponse adéquate. Ce n'est effectivement pas à un ophtalmo qu'il faut demander de régler des lunettes. C'est du gâchis en formation. C'est vraiment : quel est le parcours le plus pertinent dans notre système de santé ?

Je voudrais dire que très franchement, je suis impressionné. J'ai traversé, au long de ma vie, beaucoup de colloques, de congrès, de villes, de conseils municipaux, etc., et je suis, je le dis sans flagornerie, impressionné par la place que vous accordez, les uns et les autres, aux questions de santé, à la manière dont vous les traitez, à la manière globale dont je les entends. C'est pour cela que je me suis dit : évidences, évidences, mais pour vous, cette approche globale est forte.

Je voudrais également juste dire, et je mettrai pour la dernière fois ma casquette de jeune Nantais, que je ne suis pas sûr, et là, je me place en tant que citoyen dans la ville, que la richesse de votre réflexion, de votre intervention, de votre approche globale de la santé, à travers les différentes choses que vous faites, soit perçue par les Nantais. Je ne sais pas si c'est une remarque qui est importante, mais en tout cas, c'est ce que je ressens. Je pense aux enjeux de l'hôpital, par exemple. J'ai travaillé à l'hôpital pendant des décennies. Je dois en parler, à l'un ou à l'autre, pour savoir ce qui se passe par rapport à l'hôpital, et quand j'entends les enjeux, la place de l'hôpital en centre-ville, ce que j'aurais bien voulu connaître ici ou là, tellement c'est important, la manière dont mon confrère a parlé de ce projet global, on imagine qu'il y a aussi des difficultés, mais en tout cas, la richesse de ce projet global, je me dis que la question du citoyen, de l'implication du citoyen, de l'information du citoyen, et cela me ramène

II – 68

aux questions de la démarche de santé communautaire, me paraît être un point d'une grande importance.

Mme le MAIRE – Monsieur Sudreau ou Docteur Connault.

M. SUDREAU, Directeur du CHU de Nantes – Merci beaucoup. Je voulais vraiment vous remercier une nouvelle fois très chaleureusement de nous avoir donné le plaisir de participer à ce débat, et cela nous fait chaud au cœur, effectivement, comme vous l'avez dit, Marc, de voir combien ce sujet de la santé, vous le prenez à bras-le-corps, vous l'accompagnez. Pour nous, en tant qu'opérateur de santé publique, c'est absolument capital de sentir ce soutien.

Je voudrais revenir très vite, parce que je crois tout le monde a faim, sur deux choses. Ce débat sur « excellence et proximité », nous, ensemble, nous le faisons vivre au quotidien. Quand le chef de service de la maternité du CHU de Nantes, grand professeur des universités, prend des gardes le week-end à l'hôpital d'Ancenis dans la maternité, il fait vivre concrètement cette alliance que vous évoquiez notamment sur l'excellence et la proximité.

Deuxième exemple : quand on ouvre des essais de recherche clinique où des habitants de Châteaubriant et Saint-Nazaire, pour la première fois, peuvent accéder à des molécules innovantes, nous sommes dans l'alliance entre la recherche de la proximité. Cela, il y a deux ans, ce n'était pas possible. Deux ans plus tard, c'est le cas, et je crois que nous pouvons tous, collectivement, en être très, très fiers.

Le deuxième mot-clé est le mot « ouverture ». Je voulais témoigner ici de l'ouverture du CHU tous azimuts, à tous ses partenaires, et je voulais les en remercier très vite, si vous me le permettez. Évidemment, la Ville de Nantes et Nantes Métropole... L'adjectif « indéfectible » a été prononcé. Je peux témoigner de sa force. Je voulais remercier aussi le Conseil régional, avec qui nous travaillons très bien, notamment sur la recherche, mais aussi sur d'autres sujets, les organismes de recherche...

Dans CHU il y a « U », et le « U », ce sont aussi des organismes de recherche, l'Inserm, le CNRS. Et puis, les grandes écoles. Je voulais juste terminer par un exemple là aussi peut-être anecdotique, mais révélateur de la vitesse avec laquelle tout cela évolue. Pour la première fois, nous avons eu la chance d'accueillir au CHU de Nantes quinze élèves ingénieurs de Centrale, dans leur cursus de formation, pendant six mois. Cela montre le niveau d'évolution, d'intrication et de passerelles entre le CHU et tous ses partenaires. Ces quinze élèves ingénieurs ont travaillé sur un sujet qui nous concerne tous, qui est la maison connectée, et qui va permettre demain aux patients de revenir très vite à leur domicile tout en restant connectés aux soins et aux équipes médicales. Je trouve que c'est un joli symbole de la vitesse avec laquelle les acteurs sont capables de travailler ensemble.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots pour conclure ce débat. D'abord, vraiment, à nouveau, mes remerciements, mais je crois pouvoir dire « nos » remerciements collectifs pour vos contributions, qui, à l'évidence, je le dis très clairement, ont permis à ce débat non seulement d'être passionnant pour ceux qui y sont, mais, je crois, de compter dans la suite de nos échanges à Nantes sur ces sujets. Donc vraiment, un très grand merci à vous.

Je voudrais simplement conclure en partageant avec vous trois convictions.

La première, à l'échelle nationale, et cela ne surprendra pas celles et ceux qui sont actifs au CHU, puisque je l'avais exprimée lors d'une séance de vœux du CHU, et je le dis clairement, puisque c'est un sujet sur lequel je peux porter un regard national. Avant le quinquennat du président de la République Emmanuel Macron, j'avais dit, dans le quinquennat dirigé par François Hollande, que je considérais que l'État était allé trop loin dans la demande d'efforts faite globalement aux services de la santé. Je le redis aujourd'hui, parce que je crois que c'est une réalité à laquelle sont confrontés nombre de professionnels de la santé. Je suis assez

II – 69

convaincue qu'il y a, sur ce sujet, des choses à regarder, et sans doute, parfois, à regarder autrement : la question des modèles de tarification, la question d'un certain nombre de sujets complexes que je ne développe pas ici... Mais je crois vraiment que sur ce sujet, il y a, dans notre pays, un certain nombre de points et d'alertes à entendre et à prendre avec sérieux.

La deuxième conviction que je voudrais partager, cela ne vous surprendra pas, c'est sur notre projet d'hôpital de demain et de quartier de la santé de demain. Oui, c'est vrai, dans notre ville, on ne construit pas l'hôpital d'hier. On ne construit pas la ville d'hier. On construit résolument et avec enthousiasme la ville de demain et dans la ville de demain, la santé compte. Dans la ville de demain, nous sommes fiers d'avoir un hôpital au cœur de la ville parce que c'est la condition. Je le redis et je vous remercie, Monsieur Connault, d'avoir donné cette traduction si concrète, si pragmatique de la journée typique d'un médecin, qui doit pouvoir et aller donner des cours à la fac et être dans un laboratoire de recherche et être au chevet de ses patients. Je crois que la voix médicale, la voix des acteurs sur ce sujet, compte plus que tout autre. Donc merci de nous avoir fait partager cette dimension très concrète, qui vient donner du sens au projet qui nous mobilise.

Un projet qui parfois, questionne, un projet qui parfois, interroge, et c'est bien légitime. Cela me paraît plutôt sain, dans le débat démocratique qui est le nôtre. Je retiens ce que vous avez dit, Monsieur Schoene : je crois que nous avons besoin de parler de ce sujet. Je crois que nous avons besoin de continuer à débattre de ce sujet. Je crois que nous avons besoin de continuer à apporter, point par point, des éléments qui doivent rassurer sur un certain nombre de questions qui existent. Nous avons souvent parlé des sujets de l'accessibilité. Oui, il y aura mille places de stationnement de plus dans le futur CHU. Nous avons souvent parlé de l'intérêt du choix de l'Île de Nantes, etc. Je ne redéveloppe pas, mais c'est simplement pour dire à la fois notre enthousiasme sur ce sujet, nos convictions les plus profondes et en même temps, notre ouverture à continuer à parler, à débattre et à faire de la pédagogie.

Enfin, ma troisième conviction sera pour vous dire, comme j'ai commencé à l'évoquer en introduction, que je crois vraiment que ce sujet de la santé est un sujet majeur pour nos sociétés de demain, que je crois vraiment que, sur ce sujet, nous avons besoin, je le redis, d'un État fort, d'un État puissant, d'un État stratège, mais aussi d'une capacité d'invention, d'une capacité d'imagination des territoires. Nous avons beaucoup parlé du Groupement hospitalier territorial. Je vais dire les choses de manière assez directe. Pour avoir regardé comment fonctionnent les GHT en France, parfois, ce sont des coquilles vides, parfois, c'est de l'affichage. Il ne suffit pas de mettre en lumière des outils, encore faut-il faire vivre ces outils, encore faut-il les passer en mode projet, encore faut-il avoir cette volonté de le faire, et je le dis parce que sur notre territoire, cela a été la réalité.

La médecine de demain sera plus prédictive, plus personnalisée, plus participative, et je l'évoque parce que je crois qu'au-delà des questions de moyens, au-delà des projets qui nous concernent directement, c'est un changement de modèle qui est en train de s'inventer. C'est un changement de paradigme qui doit être à l'œuvre.

Je suis convaincue que nous villes ont un rôle à jouer sur ce sujet, parce qu'il y a peu de questions qui touchent à la fois l'intime et l'universel, qui touchent à la fois la proximité et l'excellence, qui concernent tous les Nantais. Parce que quand un enfant de grande section, dans nos bilans de santé scolaire, est repéré comme ayant un problème de vue et qu'à l'issue de cette séance, il a des lunettes, tout simplement pour mieux aller en CP, et bien, cela touche tous les Nantais, quelle que soit leur génération. Cela, c'est la force du quotidien.

Mais dans le même temps, cela concerne aussi tous les Nantais de savoir qu'un projet comme l'IHU2 nous permettra demain de rayonner à l'échelle internationale, d'aller chercher les meilleurs chercheurs, d'aller chercher les meilleurs médecins pour proposer à toutes et à tous

II – 70

les meilleurs soins. Nous avons à Nantes un système de santé divers, avec des acteurs publics, avec des acteurs mutualistes, avec des acteurs privés. Je crois que cette diversité est une richesse, mais je le dis aussi, la force de l'hôpital public restera toujours, toujours, d'accueillir ceux qui ont comme seul lieu d'accueil l'hôpital public.

Merci à tous.

(Applaudissements)

Pause déjeuner : 13 h 20

Reprise de la séance : 14 h 45

Mme le MAIRE – Nous allons reprendre l'ordre des délibérations et je vais donner la place à Maguy Salomon, pour la délibération 8.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » – Seconde répartition de subventions – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, la délibération que je sou mets à votre approbation concerne la seconde répartition de subventions à des associations qui travaillent dans le champ de la famille et de la parentalité, des associations qui répondent à nos attentes et aux orientations stratégiques que nous avons identifiées pour ce mandat, qui sont de faciliter la vie des familles au quotidien, d'accompagner les familles dans des moments de rupture, de transition ou de difficultés, et d'aider les parents à prendre leur place auprès de leurs enfants et dans la cité.

Les associations concernées sont :

- l'Atelier des petits pouces, association qui offre aux parents et à leurs enfants des temps de partage et d'échange autour d'activités artistiques diversifiées, pour un montant de 1 625 € ;
- l'association Contact Pays de la Loire, dont l'objet est de permettre et de renforcer le dialogue entre les personnes LGBT et leur famille ou entourage, pour un montant de 1 750 € ;
- Couples et familles 44, pour les actions de conseil conjugal et familial et d'information et d'éducation affective et sexuelle auprès des jeunes, pour un montant de 800 € ;
- l'association Enfance et familles d'adoption, dont l'objet est d'accompagner et de soutenir la parentalité adoptive, pour un montant de 500 € ;
- Jonathan Pierres vivantes, dont l'objet est d'accompagner et d'écouter les parents endeuillés par la disparition d'un enfant et d'accompagner les frères et sœurs, pour un montant de 700 € ;
- Jumeaux et plus, pour un montant de 500 €, qui offre une aide matérielle et morale aux familles d'enfants multiples ;
- l'association La Presqu'île, pour un montant de 15 000 €, pour soutenir le fonctionnement général de cette association, qui accompagne et soutient la parentalité et qui travaille autour du quartier des Dervallières ;

II – 71

- l'association Mairaines et vous, pour un montant de 500 € de subvention, dont l'objet est d'offrir par le parrainage un lien entre les parents, donc un soutien aux familles isolées ;
- l'association Parrains par mille, pour un montant de 7 500 €, dont l'objet est le parrainage de proximité basée sur une solidarité citoyenne ;
- l'association Repi. Nous étions de nombreux élus, il n'y a pas si longtemps, à assister à l'inauguration de leurs locaux. Il est proposé un montant de 3 000 €. L'association aide au maintien de la relation entre les enfants et leurs parents incarcérés.

Voilà, mes chers collègues, les subventions pour lesquelles je souhaite votre approbation, pour un montant global de 31 875 €.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Politique publique « petite enfance » – Lieux d'accueil enfants-parents – Convention – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, cette délibération est en lien avec notre politique publique Petite enfance, concernant les lieux d'accueil enfants parents, plus communément appelés, dans notre jargon, LAEP. Qu'est-ce qu'un LAEP ? C'est un espace convivial, qui accueille de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans qui sont accompagnés d'un parent ou en tout cas, d'un adulte référent. C'est un lieu de parole pour les parents, mais un espace de jeux libre pour les enfants.

Cette délibération a pour objet de soutenir deux associations qui offrent ce type de lieu, donc des LAEP.

Tout d'abord, l'association À l'Abord'âge, qui est en cohérence avec nos politiques publiques Famille, mais aussi Petite enfance. La Ville a une convention triennale avec cette association, que nous avons votée il y a deux ans. Dans le cadre de cette troisième année de la convention que nous avons établie avec cette association, il vous est demandé de voter une subvention de 12 500 € au titre de l'année 2018.

La deuxième association, l'association Les Pâtes au beurre, située rue Charles Monselet, à Nantes, gère également un LAEP et nous sollicite pour une subvention de fonctionnement afin de continuer, de pérenniser le travail d'accueil de qualité qu'elle fait auprès des parents et des enfants en difficulté. Nous avons une convention avec cette association, 2015-2017, qui est donc arrivée à échéance, et il vous est demandé ici, mes chers collègues, de valider une nouvelle convention avec cette association, pour la période 2018-2020, de formaliser ces engagements entre l'association et nous et de lui attribuer une subvention, pour 2018, d'un montant de 12 300 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, je souhaite souligner l'importance de ces lieux d'accueil pour les familles et en particulier pour les familles de jeunes enfants.

Grâce au soutien de la Ville, de la CAF et du Conseil départemental, deux nouveaux LAEP associatifs ont été ouverts en ce début d'année et nous poursuivons avec cette délibération le

II – 72

soutien à deux autres LAEP associatifs sur la place nantaise, ce qui porte donc à neuf le nombre de lieux d'accueil au service des parents et des enfants dans tous nos quartiers.

Ces équipements sont intéressants car ils permettent un soutien de proximité au « devenir parent » et un soutien réparti sur l'ensemble du territoire de la ville.

La diversité des acteurs gestionnaires de ces lieux permet également de donner une tonalité unique à chaque équipement : une diversité des acteurs qui permet de s'adresser à la diversité des familles nantaises.

Je suis donc ravie que nous continuions à soutenir et à développer cette offre indispensable aux familles, une offre diversifiée et de proximité.

Mme le MAIRE – Merci. Je la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Politique publique « petite enfance » – Crèches associatives – Conventions – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – À travers la délibération que je vais vous présenter, nous continuons notre politique de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance. Vous le savez, à ce jour, 370 places nouvelles en accueil collectif ont déjà été ouvertes sur les 400 que la municipalité s'est engagée à créer. Une cinquantaine de places supplémentaires sont en prévision d'ouverture pour cette année.

Cette délibération, elle, propose d'allouer une aide à l'investissement pour deux associations gestionnaires de crèches, qui proposeront des places nouvelles en 2020 : 14 places pour La Boîte à musique et 40 places pour la Maison de Jordan.

L'association La Boîte à musique souhaite étendre son offre de 26 à 40 places. Elle va devenir propriétaire d'une crèche neuve, dans le cadre de l'opération immobilière de l'ex-maison d'arrêt de Nantes. L'association est aujourd'hui locataire de ces locaux et elle a sollicité une subvention d'investissement de la Ville d'un montant de 150 000 € afin de contribuer au financement de cette construction. Cet établissement d'accueil ouvrira ses portes en septembre 2020, soit 14 places supplémentaires pour les familles du quartier.

La Maison de Jordan, qui est également une association, située dans le quartier de l'Éraudière, a, quant à elle, un projet d'agrandissement de sa structure existante, avec la création de 40 places supplémentaires. Elle a sollicité une subvention d'investissement de la Ville d'un montant de 100 000 € pour contribuer au financement de la construction et lui permettre de maintenir le niveau d'emprunt à un niveau qui ne mettra pas en péril le fonctionnement de sa structure. Cet établissement d'accueil de jeunes enfants portera donc à 108 le nombre de places offertes et ouvrira ses portes en septembre 2020.

Compte tenu de l'intérêt de ces deux projets, du fait qu'ils se situent dans des secteurs en plein développement, il est proposé d'attribuer à l'association Maison de Jordan une subvention d'investissement avec droit de reprise d'un montant de 100 000 € et à l'association Boîte à musique, une subvention d'investissement avec droit de reprise, également, d'un montant de 150 000 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

II – 73

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, cette semaine, de nombreux parents nantais, de nombreuses familles vont recevoir un courrier qui leur dira qu'ils n'ont pas de place en crèche. Nous le savons, la garde des enfants, qui est pourtant essentielle, est pour beaucoup de familles nantaises un casse-tête ou un parcours du combattant.

Le financement des crèches par la Ville comporte deux volets. Il y a d'abord la question de la participation financière au tarif horaire, et je rappellerai ce principe de fonctionnement, parce que ceux qui nous écoutent, voire même certains élus, n'ont pas forcément tous le même niveau de connaissances sur le sujet. La Ville de Nantes paie donc une participation aux différentes structures d'accueil de jeunes enfants sous forme de taux horaire pour chaque enfant.

En 2016, la modification et la complexification des critères pris en compte pour établir ce taux ont diminué votre aide à de nombreuses crèches, en fragilisant certaines. Les associations ne sont pas dupes, puisqu'elles nous ont dit, à plusieurs reprises, que le but était une baisse de 5 % de l'aide de la Ville.

Le deuxième volet de la participation de la Ville aux crèches est un volet qui concerne l'investissement. Ici, la Ville aide à la création de nouvelles structures ou à l'agrandissement de crèches existantes. C'est ce que vous nous proposez aujourd'hui.

Il y a quelque temps, je me suis étonnée que quels que soient l'association, le projet et le nombre de places, la somme de 200 000 €, qui est le maximum attribué, était toujours de rigueur. Aujourd'hui, vous nous proposez 100 000 € et 150 000 €. Je devrais donc me réjouir d'avoir été entendue. Et pourtant, je reste perplexe...

Dans cette délibération, nous avons une crèche qui crée 14 places supplémentaires et qui reçoit 150 000 €, et une autre, qui crée 40 places et qui reçoit 100 000 €. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la logique d'attribution ne saute pas aux yeux, puisque le montant attribué est inversement proportionnel au nombre de places créées. C'est légitimement que nous pouvons nous demander si vous n'avez pas décidé, là aussi, de faire des économies sur le dos des associations, contrairement à ce que vous avez annoncé, tout en communiquant que vous créez des places en crèche. Et donc, pour plus de transparence et de justice, nous demandons que les critères d'attribution de subventions d'investissement élaborés soient rendus publics.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Maguy Salomon.

Mme SALOMON, Conseillère municipale – En 2014, la Ville s'est engagée à augmenter de 400 places la capacité d'accueil des crèches à Nantes. Ghislaine Rodriguez vient de le rappeler. Cet objectif, nous l'avons déjà réalisé à plus de 90 %, avec 370 places créées depuis le début du mandat. Au-delà des chiffres, ces places représentent avant tout un accueil de qualité pour les jeunes enfants nantais en proximité. Cette dimension qualitative est essentielle pour nous et pour les familles. Notre objectif est vraiment de faciliter la vie des familles en permettant aux parents de trouver le mode de garde qui réponde à leurs besoins.

Les projets qui sont portés ici s'inscrivent dans cette préoccupation. La Ville de Nantes est attentive à ce que l'offre de modes d'accueil soit diversifiée. Tous les modes d'accueil présentent des qualités pour les enfants comme pour les parents. La Ville souhaite permettre à chaque famille de trouver un mode d'accueil, parfois en faisant évoluer les perceptions sur tel ou tel mode d'accueil. Nous travaillons avec les services du Conseil départemental et sa plateforme web « assmat », via nos relais d'accueil petite enfance, pour accompagner les parents dans cette étape sensible de la recherche d'un mode de garde.

II – 74

En effet, les familles, les parents font face aujourd'hui à de nombreuses contraintes économiques, sociales, professionnelles et personnelles. Être parent, dans une société où il y a plus d'inconnu, plus de précarité, plus d'instabilité, parfois, c'est compliqué, on le sait. Nous travaillons à ce que cela soit plus simple. Nos outils à destination des familles pour les demandes de place en crèche ont nettement progressé, ces dernières années, avec la mise en place d'un guichet unique pour toutes les demandes d'inscription dans les crèches municipales et qui concerne maintenant également l'ensemble des crèches associatives. C'est un grand pas qui a été fait pour améliorer le traitement des demandes et assurer une bonne coordination dans les réponses.

Face aux enjeux de l'accueil des très jeunes enfants et de l'accompagnement des familles, nous avons engagé une démarche collective pour élaborer une charte de qualité de l'accueil des tout-petits avec des professionnels des crèches, des assistants maternels et des familles nantaises. Cette démarche est, bien sûr, engagée en partenariat avec la CAF et le Département, et je tiens à saluer la qualité des échanges que nous avons régulièrement sur ce sujet.

La charte permet de partager des principes et de définir des objectifs communs pour l'accueil des tout-petits. Mais elle est surtout une manière de nous mettre en mouvement, chacun dans notre rôle, pour faire bouger les lignes et progresser collectivement dans un esprit de bienveillance, avec le bien-être des enfants au cœur de nos préoccupations.

L'éducation est bien sûr une priorité pour les familles et pour l'ensemble des élus de la majorité. À Nantes, nous avons l'ambition de permettre la réussite éducative de tous les enfants, quels que soient leur quartier, leur origine sociale ou culturelle. Chaque enfant doit pouvoir s'épanouir, s'éveiller, se construire en tant qu'individu. En un mot, chaque enfant doit pouvoir bien grandir. Cela passe par les écoles, bien sûr, qui sont de véritables lieux de vie pour les enfants. Nous en avons parlé ce matin avec Myriam Naël, avec la délibération sur le développement des écoles pour les cinq à dix prochaines années, qui prévoit la création de cinq écoles et l'extension de quinze écoles existantes.

Les écoles sont aujourd'hui pensées pour permettre une continuité des temps entre l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. C'est une façon concrète de dire que nous devons adapter les réponses par rapport aux besoins des enfants, dans un esprit de coéducation. Nous savons que les familles sont les premiers éducateurs des enfants, mais en tant que Ville, nous avons la responsabilité impérieuse en matière de services éducatifs et nous voulons prendre toute notre part dans ce que nous appelons la coéducation ou l'éducation partagée. L'idée est de construire des communautés avec les parents et autour des enfants pour améliorer l'articulation des services et la continuité des temps aux différents âges, de la petite enfance à l'adolescence.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je remercie ma collègue pour son soutien, pour le soutien à la politique que je porte en direction de la petite enfance.

Pour répondre à Madame Krysmann, je suis assez surprise de votre intervention, parce qu'il est vrai que j'ai eu l'occasion de vous apporter plusieurs fois déjà des éléments de compréhension, que ce soit sur l'aide à l'investissement ou sur la modulation des subventions, quand nous avons eu l'occasion de valider ce principe en conseil municipal.

Pour ce qui est du casse-tête et du parcours du combattant des familles, je crois que ce sont des termes que l'on pouvait entendre il y a une dizaine d'années, avant la mise en place du guichet unique. Je ne dis pas que c'est facile pour l'ensemble des familles, aujourd'hui. Il y a encore quelques familles, effectivement, pour lesquelles cela pose des difficultés, mais la mise

II – 75

en place du guichet unique et des relais d'accueil de la petite enfance a grandement facilité ce parcours des familles.

C'est d'ailleurs ce qui est ressorti de l'évaluation du guichet unique que nous avons menée en début de mandat et dont je tiens les résultats à votre disposition, si vous le souhaitez. Sur ce point, je ne peux pas entendre ces mots aussi forts, qui étaient vrais il y a un certain temps et qui, je pense, aujourd'hui, le sont beaucoup moins.

Pour ce qui est de la supposée fragilisation de certaines crèches, vous le savez, la Ville accompagne les crèches associatives depuis une dizaine d'années également en mettant à leur disposition un cabinet d'études qui retravaille avec celles qui sont les plus fragiles, effectivement, que ce soit au niveau financier ou au niveau des ressources humaines. Elles ont la possibilité de ce support en plus du suivi par la Ville, par le Conseil départemental et la CAF.

Je peux vous assurer que quand j'explique ce qui est fait au niveau de la Ville dans des assemblées, par exemple à la commission petite enfance de l'AMF, cela suscite un réel intérêt des autres agglomérations, qui se demandent comment, justement, nous avons réussi à faire monter en compétences et à continuer d'accompagner les crèches associatives dans leur subsistance et dans leur développement, puisque c'est bien dans le développement des crèches associatives que nous sommes inscrits depuis une dizaine d'années également.

Pour ce qui est de l'aide à l'investissement, je vous ai déjà répondu, là aussi, à de nombreuses reprises. Le seul critère qui entre en compte est le suivant : est-ce que la crèche, l'association va être en difficulté ou non dans son projet d'investissement ? Nous regardons donc au cas par cas quels sont les fonds propres de l'association, quels sont les montants qu'elles peuvent emprunter, quels sont les montants qui vont être alloués par la CAF, et c'est peut-être cette subtilité qui n'est pas à votre connaissance : la CAF, effectivement, a un système d'allocation de subventions en fonction du nombre de places créées.

Une crèche comme la Maison de Jordan, qui crée une quarantaine de places, aura donc une subvention importante de la CAF, et c'est une association qui, par ailleurs, a une situation financière très solide et très stable. La Ville intervient donc pour lui permettre que le montant de l'emprunt ne soit pas excessif, mais sans plus. Alors que pour la Boîte à musique, c'est une tout autre situation. Il y a effectivement moins de places créées, moins d'aides de la CAF. C'est une association qui, aujourd'hui, est en location et n'a pas forcément les reins suffisamment solides pour terminer son plan de financement par rapport à ses nouveaux locaux.

C'est donc bien du cas par cas, j'ai envie de dire du sur-mesure, de la dentelle, pour permettre aux crèches associatives non seulement de développer de nouvelles places, mais de tenir dans la durée et dans leur fonctionnement, de ne pas s'endetter de manière trop importante.

Mme le MAIRE – Merci pour l'ensemble de ces précisions. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – J'en profite pour signaler que vous savez que notre objectif, sur ce sujet, c'était la création de 400 places en crèche dans le mandat et que nous sommes à 370 places, ce qui, je crois, est une nouvelle importante pour les Nantaises et les Nantais. J'en profite également pour remercier Ghislaine Rodriguez et l'ensemble de la direction de la petite enfance pour leur mobilisation active sur ces questions, à la fois sur le nombre de places, mais aussi sur toute la dimension qualitative de l'accueil, à laquelle nous sommes collectivement très attachés.

II – 76

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Développement culturel – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Adhésion à l'association ADRC – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Chers collègues, cette délibération concerne la deuxième répartition de subventions. Je commencerai par trois subventions venant dans le cadre de notre politique de soutien au compagnonnage. Elles concernent :

- l'association ORO. C'est le chorégraphe Loïc Touzé qui accompagne Aline Landreau, avec un financement spécifique de ce dispositif de compagnonnage, pour 7 000 € ;
- l'Association d'individus en mouvement engagés. C'est Julie Nioche qui est l'animatrice et la chorégraphe en charge de cette association, qui soutient cette fois-ci un jeune artiste, Laurent Cèbe, bien connu sur notre territoire, qui est un jeune interprète et chorégraphe de talent et d'avenir ;
- l'association Meta jupe. Il est question ici d'Hervé Guilloteau et de sa compagnie Grosse théâtre, qui accompagne l'artiste Clément Pascaud. Là encore, le montant est de 7 000 €, comme le prévoit le dispositif retenu.

Ensuite, dans le cadre des politiques de soutien aux lieux culturels, dans le cadre du nouveau Studio théâtre, dont les activités ont commencé en tout début d'année, les trois compagnies résidentes, Grosse théâtre, avec l'association Meta jupe, Alambic théâtre et le collectif Allogène, recevront chacune une subvention de 9 000 € de fonctionnement. Et pour assurer la médiation et la communication, une subvention de 2 000 € est donnée en plus à l'association Alambic théâtre, qui perçoit cette subvention pour l'ensemble des trois habitants de ce Studio théâtre.

Dans le cadre de la politique de soutien aux créations partagées, c'est l'association le Théâtre d'ici et d'ailleurs qui mène, dans le cadre du projet Grand Bellevue et en collaboration avec la Ville de Saint-Herblain, une action artistique sur le territoire. Nous vous proposons, comme c'est le cas habituellement dans le cadre des créations partagées, un subventionnement de 15 000 €. À noter, la participation de la Ville de Saint-Herblain de 6 000 € pour ce projet.

On trouvera, dans le cadre de la politique de soutien aux événements et festivals, d'abord, une subvention de 6 000 € pour le projet des Lucioles, qui est un événement jeune public récurrent mené par le Cinématographe. Le Cinématographe, qui, par ses Lucioles, mène une action auprès des jeunes publics particulièrement qualitative et que nous soutenons cette année encore pour un montant de 6 000 €. Nous avons parlé déjà ce matin, à travers une délibération portée par Aymeric Seassau, de « Carrément biscuits ». De la même façon qu'il a été présenté un projet au LU, ici, l'association Songo, pour Stereolux, le projet « Play Lux », qui est une création de jeux vidéo d'arcade, qui sera jouable et projetable sur les murs de la ville au moment de « Carrément biscuits ». Nous vous proposons de 5 000 € de subventionnement pour cette proposition.

Dans le cadre de la politique de soutien à la médiation, il est proposé, pour la Quinzaine photographique nantaise, pour l'événement du même nom, même si cet événement dure un mois, une subvention complémentaire pour son accompagnement pédagogique et entre autres, le livret pédagogique que réalise cette association, qui lui permet aujourd'hui d'attirer plus de 3 000 scolaires chaque année, lors du festival de la « Quinzaine photographique nantaise ».

Il est également proposé une subvention d'aide à l'emploi de deux adultes relais pour Paq' la Lune, qui œuvre depuis plusieurs années, comme vous le savez bien, maintenant, sur les quartiers Nantes Nord et qui développe depuis plus récemment ses activités sur Nantes Erdre.

On trouvera ensuite, dans cette délibération, dans le cadre de la politique de soutien à l'émergence, un subventionnement de 20 000 € en fonctionnement et de 10 000 € à

II – 77

l'investissement pour l'association Créative Maker dans le cadre du développement de la filière cinéma, audiovisuel et de ses métiers, la subvention d'investissement arrivant pour l'acquisition de matériel mutualisé pour le démarrage. Enfin, ce n'est pas tout à fait le démarrage, mais c'est encore une phase de démarrage et de montée en puissance de cette association. Ce sont donc 20 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.

Enfin, nous vous proposons, pour le Cinématographe, dans le cadre de son projet de relocalisation – extension, une adhésion pour un montant de 490 € à l'Agence pour le développement régional du cinéma, qui est un organisme qui accompagne de tels projets pour la définition des contraintes à la fois juridiques et techniques de mise en œuvre de tels projets.

Enfin, vous trouverez, pour répartition, un montant de 322 880 € de soutien à une multitude de projets portés par nos associations culturelles nantaises.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Ce matin, Madame le Maire, vous nous invitiez à poser des questions en commission. Je pense que vos collègues pourront vous confirmer qu'effectivement, je pose des questions en commission, même si nous n'avons pas toujours les réponses. Il arrive donc que nous posions les questions en assemblée et que nous n'ayons pas toujours les réponses non plus.

Monsieur Martineau, la dernière fois, je vous ai interpellé sur la rénovation des façades de la Scène Michelet et du Studio théâtre. Vous m'avez apporté des réponses sur le Studio théâtre en disant que ce serait une œuvre temporaire. Et vous m'aviez dit que vous n'aviez pas les éléments concernant les autorisations de rénovation de façade pour la Scène Michelet. Je vous ai donc envoyé un courrier pour vous demander de me communiquer les éléments de réponse. À ce jour, je n'ai toujours pas de réponse. Je vous remerciais donc d'accuser réception ou de me répondre, ou je ne sais pas...

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Fabienne Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Je comprends que vous souhaitiez avoir des réponses à vos questions, mais à titre personnel, en tant qu'adjointe de quartier, pour y avoir passé pas moins de quatre heures samedi dernier, avec les habitants, sur la place Saint-Félix, pour parler du devenir de la place Saint-Félix, aucun habitant ne m'a posé des questions sur la peinture. Il y a eu effectivement une surprise, mais depuis, franchement, on ne m'en parle jamais en tant qu'adjointe de quartier. Donc s'il vous plaît, donnez-moi les noms des personnes, pour que nous puissions leur répondre. Parce que moi, à titre personnel, pour y avoir passé quatre heures la semaine dernière, pour être actuellement, de façon très, très longue dans le quartier, au regard des problèmes de circulation dans toutes les rues avec le bus citoyen, je peux vous assurer que ce sujet n'arrive jamais sur le tapis.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci. Bien évidemment, les réponses vous seront apportées.

(Rires)

Si, des réponses vous seront apportées. J'en profite d'ailleurs pour faire une petite remarque sur un événement, ce matin, puisque Marc Reneaume m'a interrogé sur l'événement « Carrément biscuits ». J'en profite pour signaler que nous avons passé 25 minutes à présenter en commission l'événement « Carrément biscuits » avec force détails sur tous les éléments que j'ai donnés ce matin. Je propose qu'à l'intérieur de votre groupe, vous puissiez vous faire aussi

II – 78

passer l'information, parce que c'est vrai que Monsieur Reneaume ne participe pas à cette commission. Mais il n'y a rien sous le tapis, il n'y a pas de mauvaise foi, contrairement à certains tweets que j'ai vu passer ce matin dans cette présentation. Il y a eu une présentation extrêmement claire des conditions dans lesquelles se réalise cet événement.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame Padovani, peut-être que nous ne croisons pas les mêmes habitants. Effectivement. On nous a interrogés sur ce sujet. La question, ce n'est pas que je vous donne des noms. Il me semble que là, on dépasse un peu les bornes. La question, c'est qu'il y a une réglementation et la question qui nous a été posée, c'est : est-ce que la réglementation a été respectée ? Voilà. C'est tout.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Avenant – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération concerne, pour commencer, une désaffectation, dans le cadre de l'actualisation des collections du Musée Jules Verne, de 70 ouvrages obsolètes, qui ne représentent plus d'intérêt patrimonial et dont la liste vous est donnée en annexe.

Par ailleurs, à la suite des évolutions du Pass culture sport de la Région, et le Conservatoire, depuis 2009, suivant le Pass culture sport, il est proposé d'adapter le dispositif afin que la nouvelle carte du Pass culture sport puisse faire œuvre de moyen de paiement pour les activités du Conservatoire.

Toujours concernant le Conservatoire, il est proposé une convention pour la participation du Conservatoire à un très beau projet de l'ONPL, projet qui mettra en évidence plus de 400 choristes de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre d'une œuvre de Berlioz, le *Te Deum*, auquel participeront 40 élèves du Conservatoire, en cette fin de saison. La convention permet de régulariser la participation de ces élèves à ce dispositif.

Pour le Conservatoire encore, il est proposé cinq conventions concernant les établissements recevant des classes à horaires aménagés : deux collèges, le collège Victor Hugo et le collège Aristide Briand, et trois écoles, l'école Louise Michel, l'école Jacques Tati et l'école Urbain le Verrier. Ce sont en tout environ 300 élèves qui participent à ces dispositifs de classes à horaires aménagés, musique et danse, dans les différents établissements nantais, avec ces classes CHAM et CHAD.

Ensuite, concernant toujours le Conservatoire, il est proposé une évolution de la grille tarifaire, avec un taux directeur de 1,5 % sur l'ensemble des tarifs proposés et les tranches de quotient familial qui évoluent, comme de coutume, de 0,1 %, cette année. Il m'a été posé une question en commission concernant la réalité de la participation des élèves des coefficients des tranches 1,2 et 3 au conservatoire. Je peux vous indiquer aujourd'hui plusieurs éléments sur cette politique du Conservatoire.

La première, c'est que les 300 élèves des classes CHAM et CHAD dont je viens de parler ont la gratuité dans l'accès au Conservatoire.

Le deuxième élément que je peux vous donner, c'est qu'évidemment, vous l'avez vu, le positionnement de ces écoles vise entre autres un certain nombre de quartiers populaires, pour engager les familles qui pourraient être éloignées de la culture et leur faire des propositions de

II – 79

qualité et du quotidien pour leurs enfants. 300 élèves bénéficient donc de la gratuité et ce sont aujourd'hui un peu plus de 40 % des élèves qui font partie des tranches 1,2 et trois des tarifications et ce, entre autres parce que les élèves des zones REP et REP+ sont exclus du tirage au sort. Un élève des zones REP ou REP+ peut donc accéder aujourd'hui directement au Conservatoire, ce qui permet aussi au Conservatoire, au-delà de la grille tarifaire, de bien se tourner vers l'ensemble des publics, comme ce n'est pas toujours le cas dans d'autres communes.

Enfin, il y a un complément sur les tarifs concernant l'Heure musicale du jeudi et les locations de salles de spectacle du Conservatoire.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Juste une question et une remarque. Oui, nous transmettons les comptes rendus de commissions, je vous rassure, Monsieur Martineau, et parfois, malgré un compte rendu, nous avons encore des questions. Le sujet n'est donc pas forcément clos.

Ma question porte juste sur l'actualisation des collections du Musée Jules Verne. Je voulais savoir, d'une façon pratique, ce que deviennent les ouvrages désaffectés. Est-ce qu'ils sont mis en vente, transmis à des associations qui collectent le papier ? Je voudrais juste savoir ce qu'ils deviennent.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Sur le cas d'espèce, je vous propose de vous apporter la réponse de façon plus précise en dehors du conseil, mais vous savez que nous organisons, à la suite des opérations de « désherbage », entre autres, dans notre réseau des médiathèques et des bibliothèques, une braderie, depuis maintenant plusieurs années, qu'Aymeric Seassau prend un grand plaisir à nous présenter chaque année et qui rassemble 5 000 à 10 000 Nantais. Mais pour ces 70 ouvrages, c'est plutôt une opération moins récurrente que ça ne l'est dans le cadre des médiathèques. Je me propose donc de vous apporter une réponse plus précise dans les jours à venir.

Je reprends à propos votre interpellation concernant le passage d'information dans les commissions. Je comprends et me tiens toujours à votre disposition pour répondre aux questions, mais quand on tweete sous le tapis alors que l'on a répondu pendant plus d'une demi-heure à la question en commission, je dois dire que j'ai un peu plus de mal à l'accepter, ce qui me paraît la plus élémentaire des politesses. J'aimerais bien que la plus élémentaire des politesses aille dans tous les sens. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL) – Modification des statuts – Avenant – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération concerne la modification des statuts de l'Orchestre national des Pays de la Loire. Vous le savez, l'Orchestre national des Pays de la Loire regroupe, sous forme de syndicat mixte, la Région des Pays de la Loire, les Départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, et de Vendée ainsi que les Villes d'Angers et de Nantes.

II – 80

Depuis quelques mois, l'Orchestre travaille sur son projet et fait face, disons-le de façon claire, à des demandes et aux difficultés des Départements à continuer à participer de façon automatique au financement des futures augmentations possibles de la vie de l'orchestre liées aux statuts, qui imposaient jusqu'à aujourd'hui une clé de répartition fixe.

Ces nouveaux statuts prévoient donc une clé de répartition un peu différente, puisque maintenant, chacun des participants à ce syndicat mixte s'engage sur un montant plancher, un montant minimal, ce qui doit permettre à la fois de conserver, dans le projet d'orchestre, les Départements autour de la table, ce que nous avons jugé collectivement comme absolument indispensable, parce que cela fait partie de l'image et de la valeur de l'orchestre que d'avoir toutes ces institutions autour de la table portant le même projet d'orchestre.

Un effort particulier est mené à la fois par le Conseil régional et les Villes de Nantes et d'Angers pour accompagner le développement de l'orchestre.

Pour la Ville de Nantes, cela implique à la fois la reprise du montant statutaire tel que prévu par les statuts précédents, et nous y ajoutons une contribution complémentaire, qui permettait jusqu'à présent à l'orchestre de bénéficier de remboursements quand l'orchestre utilisait la Cité des congrès, qui sont aujourd'hui introduits dans le montant statutaire dû à l'orchestre pour la Ville de Nantes. Cela porte le nouveau montant à 2 235 455 €.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Pour revenir très rapidement sur la question de « Carrément biscuits », ce que nous demandons, c'est que, comme pour des événements comme « La Folle Journée », comme le festival « Atlantide », comme « Le Festival petits et grands », nous ayons une vision d'ensemble qui soit présentée au Conseil municipal. Il ne paraît pas complètement absurde qu'à un moment donné, on ait, dans une délibération, même si cela relève de lignes budgétaires différentes et de politiques publiques différentes, une vision d'ensemble. C'est ce que nous demandons depuis le début du Conseil, que ce soit pour cette opération « Carrément biscuits », pour l'opération « Complètement Nantes ! » ou pour « Le Quai des plantes » : d'avoir de la visibilité. C'est la moindre des transparences.

Mme le MAIRE – Merci. Deux choses. Premièrement, je redis que ce qui doit passer dans nos instances est défini dans un cadre réglementaire et qu'évidemment, toute décision ici est conforme au cadre réglementaire. Ensuite, il me semble que sur la question de « Carrément biscuits », que vous évoquez à nouveau, Julien Bainvel, David Martineau, ce matin, a justement pris le soin et le temps de vous donner la totalité du descriptif du budget.

Donc à moins que vous ayez une question précise, vous avez eu la réponse. Vous l'avez demandé et vous avez eu la réponse complète. Par conséquent, est-ce qu'il y a un point qui reste à éclaircir sur cette question de « Carrément biscuits » du point de vue du budget ou est-ce que vous reconnaissez que David Martineau vous a apporté ce matin la vision globale de ce budget ? Parce que là, j'avoue que la précision de votre intervention m'échappe.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je reconnais que les réponses ont été apportées par David Martineau. Reconnaissez que si nous n'avions pas posé cette question, les Nantaises et les Nantais et les élus qui siègent dans cette assemblée n'auraient pas eu ces informations et que nous demandons juste à ce que ce soit transparent. C'est la seule demande que nous faisons. C'est d'avoir de la visibilité sur les dépenses relatives à des opérations sur lesquelles vous communiquez largement comme étant des événements majeurs de la vie nantaise.

Mme le MAIRE – Absolument, et donc, je considère qu'à partir du moment où, soyons clairs, l'adjoint à la culture a pris dix minutes, ce matin, dans une séance de Conseil municipal qui est publique et, qui plus est, retransmise, pour vous donner tous les éléments de la situation

II – 81

budgétaire sur ce projet, ce que vous venez vous-même de reconnaître, nous sommes de fait dans la capacité de délivrer de la manière la plus transparente possible les éléments qui concernent cet événement, puisque David Martineau s'y est employé ce matin.

Je vous propose que nous en arrêtons là. Nous n'allons pas débattre tout l'après-midi de ce sujet.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Établissement public de coopération culturelle ESBANM – Modification des statuts – Adhésion de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE et nouvelle dénomination de l'établissement – Approbation.

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération concerne l'école des Beaux-Arts, avec une modification de statuts pour permettre l'entrée dans l'EPCC de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE. Cette entrée dans l'EPCC est dirigée globalement, à long terme, vers une coopération renforcée entre nos territoires, mais à court terme, par le projet d'ouverture, en septembre non pas 2018, mais septembre 2019, d'une classe préparatoire publique qui permettra de préparer les élèves à l'ensemble des écoles d'art.

Pourquoi créer une classe préparatoire publique sur le territoire ? C'est pour faire face à deux constats. Aujourd'hui, quand on est une école très réputée comme l'école des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, qui fait partie du top 4 ou 5 des écoles françaises, ce sont aujourd'hui environ dix à douze fois plus de candidats qui se présentent au concours que de reçus, et cette course au concours amène les élèves, de plus en plus souvent, à être issus de prépa, alors normalement, une école des Beaux-Arts, on y entre en post bac. Aujourd'hui, ce sont près de 90 % des élèves qui accèdent à l'école à la suite d'une préparation. Et un nouveau phénomène apparaît maintenant : ce n'est plus seulement une année de préparation, mais parfois même deux.

Il se trouve que sur le marché des préparations aux écoles d'art, de très nombreuses écoles privées occupent ce marché de préparation aux écoles d'art, avec des tarifs qui sont ceux des écoles privées, qui sont parfois prohibitifs, voire très prohibitifs, ce qui entraîne de façon automatique une certaine inégalité d'accès à nos écoles d'art. Ce projet de classe préparatoire publique vise donc à deux choses. D'abord, permettre l'égalité d'accès de tous ceux qui veulent accéder aux écoles d'art par envie, quelle que soit la situation sociale, et d'autre part, de pouvoir aussi travailler à la question de l'accès des élèves du département et plus largement, des Pays de la Loire, qui sont aujourd'hui très peu nombreux à accéder aux écoles d'art, par l'implantation d'un établissement sur le territoire.

Je vous propose donc d'adopter la modification de statuts de l'école.

Par ailleurs, l'école a un nouveau logo depuis un moment. On trouvera donc dans cette délibération, dans ces statuts, le changement de nom de l'école, qui devient l'École supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire. On dit « Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire », pour faire plus simple.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

II – 82

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais que nous prenions un peu le temps de saluer cette nouvelle étape dans le développement de notre grande, notre excellente école des Beaux-Arts. Comme l'a dit David, avec le regroupement des deux écoles de Nantes et de Saint-Nazaire au sein d'un établissement commun, avec la création, à Saint-Nazaire, de cette classe préparatoire commune, dont l'ambition est bien de devenir la grande prépa publique française, non seulement l'école fait la démonstration concrète de ce que nous appelons souvent l'alliance des territoires, mais elle participe aussi à enrichir la dynamique et l'attractivité de toute notre filière de l'enseignement supérieur.

L'école occupe déjà une des toutes premières places en France. Elle est repérée par les étudiants, quand ils préparent les concours d'entrée, comme celle qui propose le meilleur programme international, avec la mise en place des micro-campus au Texas, en Corée du Sud et bientôt, au Sénégal. Profitons donc de cette occasion que nous donne cette délibération pour saluer et remercier le travail remarquable, l'énergie, le talent et l'engagement de toute l'équipe de l'école auprès de son directeur, Pierre-Jean Galdin.

Je vous invite aussi, mes chers collègues, à consulter le site de l'école, à lire sa newsletter. Vous apprécierez la diversité, la richesse de tout ce qu'elle propose non seulement aux étudiants, mais aussi aux Nantaises et aux Nantais.

Enfin, une dernière petite info que vous avez sans doute pu voir, mais que vous n'avez peut-être pas complètement intégré : la dernière innovation de l'école, c'est la création d'un site web pour emprunter des œuvres d'art contemporain. Vous choisissez une ou plusieurs de ses œuvres parmi les 450 œuvres originales et on vient l'installer chez vous. Il y a des tarifs extrêmement attractifs, puisque cela coûte 60 € pour trois mois de location, et de plus, il y a des tarifs spéciaux pour les écoles. L'art contemporain est donc enfin accessible à tous ! J'espère que ce dossier fera l'unanimité.

Mme le MAIRE – Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Juste pour terminer sur le sujet précédent, je pense que nous pourrions reconnaître ensemble qu'à l'issue de ce Conseil municipal, pour une grande majorité d'entre nous, je pense aux élus qui siègent ici, à la presse qui est présente et à celles et ceux qui nous suivent, nous allons sortir avec beaucoup moins de visibilité d'information sur le budget total et sur la ventilation des différentes dépenses pour l'opération « Complètement Nantes ! », dont les explications, ce matin, n'ont pas été particulièrement claires ni transparentes.

Mme le MAIRE – Merci. Cela ne me semble pas tout à fait connecté à la délibération que nous sommes en train d'étudier. Je reviens donc à la délibération, qui concerne, je le rappelle, l'établissement public de coopération culturelle ESBANM. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Convention et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit de la délibération de soutien aux patrimoines, au pluriel, dans la grande diversité de notre patrimoine nantais, avec tout d'abord, le soutien au patrimoine fluvial et maritime, à travers une subvention qu'il vous est proposé d'adopter pour le Cercle de la belle plaisance nantaise, qui travaille au développement et à la promotion de la plaisance à Nantes et qui s'est vu confier par la Ville la conservation, l'exploitation et la valorisation du voilier *Vezone*, qui a intégré les collections de la Ville de Nantes en 2015. À

II – 83

travers cette subvention, il s'agit aussi de valoriser le *Vezone*, de participer à un certain nombre de programmes de navigation et de manifestations patrimoniales pour faciliter l'accès au plus grand public à ce patrimoine classé monument historique. Il est proposé une subvention d'un montant de 3 650 €.

Sur le patrimoine industriel et technique, il est proposé une subvention pour l'association Pro Arte Graphica, le musée de l'Imprimerie, qui, à travers le travail du musée, à travers les expositions et également, toute une série de conférences, poursuit son travail de valorisation et de transmission des techniques et des évolutions de l'imprimerie et du livre. Il y a une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 71 250 €, mais il est proposé, dans cette délibération, un soutien particulier dans le cadre d'une exposition, « Grand mot, grands moyens », pour soutenir l'association Pro Arte Graphica pour un montant de 4 000 €, qui met en valeur notamment les caractères de bois, en lien avec le patrimoine typographique. C'est une très belle exposition.

Je profite de cette délibération pour saluer Jean-Yves Marin, le président sortant de l'association, pour tout le travail qu'il a réalisé avec l'ensemble des bénévoles et des salariés du musée de l'Imprimerie, et pour saluer la nouvelle présidence d'Yves Guilloux, qui va développer un nouveau projet et poursuivre tout le travail mené musée de l'Imprimerie. Cela me donne l'occasion de l'encourager et de lui renouveler le soutien de la Ville à tout ce travail engagé par le musée.

Le point suivant concerne l'association Batignolles retrouvailles, avec, dans le cadre du centenaire de l'usine des Batignolles, un projet autour de la locomotive Pacific 231, qui fut construite à Nantes en 1922, qui est aujourd'hui exploitée par l'association Pacific vapeur club à Sotteville-lès-Rouen. Le projet est de faire venir la locomotive, de pouvoir la présenter largement au public et notamment, au quartier, et de retracer, à travers cette locomotive, l'histoire de l'usine des Batignolles. Il est proposé une subvention d'un montant de 4 000 € pour soutenir ce beau projet.

Le point suivant concerne l'association la Cale 2 l'Île, que vous connaissez bien, qui entretient et restaure les bateaux, dont le *Saint-Michel II*, qui a une action tournée évidemment autour de la valorisation du patrimoine, mais également, un volet social extrêmement développé, qui permet à des personnes effectuant des travaux d'intérêt général, à des personnes en situation de handicap, à des jeunes en difficulté scolaire de travailler sur ces restaurations. C'est vraiment un élément extrêmement important de la politique développée par la Cale II l'Île. Il est proposé de soutenir l'action de cette association, notamment son programme d'entretien 2018, à travers une subvention d'un montant de 10 000 €.

Toujours concernant le patrimoine fluvial et maritime, l'Association des bateaux du port de Nantes, l'ABPN, a acquis en 2014 un ancien ponton de roquios, dont le travail de restauration est en cours. Une première tranche de travaux avait été réalisée et nous entamons maintenant la deuxième tranche de travaux d'aménagement de ce ponton. Il vous est proposé d'allouer une subvention de 3 500 € pour permettre de finaliser les travaux. Par ailleurs, pour les travaux concernant le *Léchalas*, qui est un bateau classé monument historique, construit en 1912, il est proposé d'accompagner cette dernière tranche à hauteur de 10 % du montant des travaux, donc de 2 240 €, ce qui fait au total, pour le ponton et pour *Léchalas*, un montant de subvention de 5 740 €.

Le point suivant concerne l'ensemble des commémorations autour du 10 Mai et de la journée de mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, un programme sur plusieurs jours, particulièrement riche cette année, avec, à l'occasion des 170 ans de l'abolition définitive de l'esclavage en France, des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des 120 ans de la ligue des droits de l'homme, un programme particulièrement nourri.

II – 84

Nous avons passé, au précédent Conseil municipal, une partie de subventions, mais là, ce sont les subventions complémentaires pour les associations qui participent à ce programme particulièrement riche. Ce programme est d'ailleurs labellisé par le comité de labellisation de la Saison des droits humains, et j'en profite pour saluer le travail de mon collègue Gildas Salaün sur la Saison des droits humains et sur le programme de commémoration, puisque nous co-pilotons le comité qui valide le programme. Ce programme vous sera distribué tout à l'heure.

Vous allez pouvoir découvrir l'ensemble des propositions. J'appellerai votre attention sur certaines d'entre elles.

Les associations que nous vous proposons de soutenir ce sont les suivantes :

- Les Anneaux de la mémoire, avec un montant de 2 000 €, pour une programmation sur la transmission de l'histoire de la traite atlantique, avec un programme de visite et de lecture musicale, de projection de films, notamment en direction du jeune public ;
- La Ligue des droits de l'homme, avec un soutien à hauteur de 2 500 € pour une conférence débat théâtralisée sur l'esclavage aujourd'hui dans le contexte des migrations ;
- L'Absurde séance, pour la projection d'un film italien, *Les Négriers*, un film de 1971, qui sera complété par une table ronde en présence de journalistes et d'un historien. Une subvention de 1 000 € est proposée ;
- l'association Africa Tambours, pour un travail en direction d'élèves et la réalisation d'ateliers pour des élèves du quartier de Bellevue, Chantenay, Sainte-Anne, qui participeront d'ailleurs aux déambulations organisées le 12 mai. Une subvention de 2 000 € est proposée ;
- l'association Casa Africa, qui accueille, dans la Maison de l'Afrique, une exposition sur les esclavages au cours des siècles, avec également une projection débat et tout un travail de médiation qui est proposé ainsi qu'une visite guidée du Mémorial. Une subvention de 2 000 € est proposée ;
- la compagnie Les Borborygmes, pour le spectacle *La Parole au Krakatoa*, autour de textes d'Aimé Césaire, et la diffusion du spectacle programmé dans le cadre des célébrations. Une subvention de 1 500 € est proposée ;
- la compagnie La Lune rousse, qui participera également le 12 mai aux commémorations à travers une déambulation dans les rues de Nantes et des lectures de textes d'archives. Une subvention de 4 000 € est proposée ;
- enfin, l'association Mémoire de l'outre-mer, qui coordonne aussi cette association dans cette programmation autour du 10 Mai. Une subvention de 3 500 € est proposée, notamment pour une exposition organisée en partenariat avec la Licra de Loire-Atlantique, que vous pourrez découvrir prochainement à l'occasion de ces commémorations.

J'appelle juste votre attention sur deux temps forts, notamment, le 10 mai, à l'occasion des cérémonies officielles, pour souligner qu'une délégation du Mémorial ACTe sera présente ainsi qu'une délégation conduite par Madame le Maire de la commune de Ouidah, au Bénin, qui sera présente lors de ces commémorations. Je signale aussi la présence de trois invités officiels pour ces cérémonies de 2018 : Patrick Chamoiseau, qui sera présent, qui est auteur, romancier, Achille Mbembe, qui est historien et philosophe, et l'artiste Abd al Malik, qui sera également présent à l'occasion de ces cérémonies. Ils seront présents à beaucoup des événements qui vous sont proposés, notamment le vendredi 11 mai, à travers une soirée exceptionnelle organisée à la Miséry, dans le cadre de « Complètement Nantes ! », avec le spectacle *La parole au Krakatoa* et le spectacle *Frères migrants*, avec une lecture musicale d'une partie du roman de Patrick Chamoiseau et la possibilité d'échanger avec les invités au cours de cette soirée. Je vous laisserai découvrir dans le programme l'ensemble de cette belle programmation.

II – 85

Je poursuis avec l'aide à la restauration du patrimoine. Il y a deux petits correctifs, puisque nous avons octroyé un soutien dans le cadre de l'aide à la pierre pour les ravalements de copropriété, pour un immeuble situé 11, rue Lafayette, et un autre, situé 7, rue Henri IV. Les syndicats de copropriété ont changé. Il convient donc juste de modifier le nom des cabinets concernés, en l'occurrence, le cabinet Rongier et le cabinet Baudinière.

Enfin, je conclus par la reconduction d'une convention-cadre pour un partenariat avec la Fondation du patrimoine, une convention qui date de 2011, qui a été reconduite plusieurs fois et qu'il convenait de poursuivre et de renouveler. Cela a permis de retravailler notamment sur le programme de collaboration future pour cette année. Et à l'occasion du centenaire de la victoire de la Première Guerre mondiale, nous aurons un travail avec la Fondation du patrimoine pour un accompagnement de la restauration et de la réinstallation de la statue de la Délivrance, au square du Maquis-de-Saffré, et la restauration des Tables mémorielles. Les opérations étant estimées à un montant de 60 000 €, la Fondation du patrimoine va lancer un appel aux dons et nous accompagner sur ces opérations dans le cadre du partenariat que nous avons engagé avec eux.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Junique pour l'association Pro-Arte Graphica.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Vie associative – Aide à la construction d'équipement – Francas Pays de la Loire - Subvention d'investissement – Convention – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Mes chers collègues, cette délibération porte sur une subvention d'investissement à l'association les Francas, dans le cadre de leur nouveau projet. Les Francas sont une association de jeunesse et d'éducation populaires. C'est une fédération laïque qui agit pour la promotion de l'individu et dont la vocation est éducative, sociale et culturelle. Leur objectif principal est de permettre l'accès à tous les enfants et à tous les adolescents à des loisirs éducatifs de qualité et les Francas agissent sur notre territoire depuis maintenant de nombreuses années. Ils nous accompagnent en matière éducative, ils sont à l'origine de la tenue de la « Biennale de l'éducation ». C'est un événement de réflexion sur la question des ados et des jeunes en milieu urbain. La sixième édition aura d'ailleurs lieu en fin d'année.

Les Francas développent également des activités interculturelles, avec des échanges d'animations et de formations, notamment avec des villes avec lesquels nous avons des coopérations, comme Agadir et Dschang. Ils développent également des pratiques scientifiques et techniques pour les enfants et les adolescents. Je pense notamment aux événements « Exposciences » et « Philosciences ». Ils font également de l'éducation à la citoyenneté sous forme d'exposition, de débats, d'animation dans la ville et ils accompagnent aussi de façon importante l'association ACCOORD sur les questions de qualité de l'action éducative en direction des enfants et des adolescents.

Actuellement, les Francas sont rue de La Tour d'Auvergne. Ils sont dans des locaux qui sont devenus insuffisants pour leur activité, notamment l'activité de formation, mais surtout, pour pouvoir déployer leur nouveau projet de centre de ressources éducatives, qui sera conçu pour les professionnels de l'éducation de Nantes. Ce sera un centre de capitalisation, de mutualisation et de diffusion de bonnes pratiques sur les questions éducatives et adolescentes.

II – 86

Les Francas ont donc un nouveau projet d'acquisition de locaux. Ils ont demandé le soutien de la Ville. Ce futur équipement sera de 1 092 m². Il comprendra un espace de ressources de formation à destination des acteurs éducatifs, un lieu qui sera dédié aux adolescents, sur la base de plusieurs fonctions, un espace destiné également à héberger des associations nantaises et les bureaux administratifs des Francas.

Cet équipement sera localisé au cœur du quartier Malakoff Pré-Gauchet, boulevard de Berlin, ce qui représente pour nous à la fois du sens et également, une vraie opportunité, car cette fédération d'éducation populaire s'installera dans ce quartier et à ce titre, viendra renforcer la capacité d'animation directe dans ce quartier, en lien avec les autres acteurs associatifs.

Le montant global de ce projet est de 2 265 000 € et afin de permettre aux Francas de continuer à développer leur activité, il est proposé aujourd'hui d'attribuer à cette association une subvention d'investissement à hauteur de 500 000 €.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Marc Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame, de me faire passer avant les membres de votre majorité. Il y avait une deuxième demande de parole. Je vous remercie de me donner la parole. Je suis très content de pouvoir intervenir après Aïcha Bassal.

Il ne s'agit pas du tout, dans l'intervention que nous souhaitons faire, de remettre en cause en quoi que ce soit le travail qui est fourni par cette association. Mais nous avons quand même deux ou trois interrogations sur le montant de cette subvention, qui n'est pas coutumier ici. Sur le destinataire, je vais glisser rapidement, juste pour rappeler ici qui ne le sauraient pas, que les Francas, avant, s'appelaient Francs et Franches Camarades et que c'est une belle association, qui a été créée il y a un peu plus de 70 ans par le Parti communiste français. Mais je ne vois aucune relation avec le montant de la subvention, bien sûr. Je le signale juste pour que nous ayons en tête des faits historiques.

Mais ce montant d'un demi-million d'euros ne nous paraît pas normal par rapport à ce qui se fait ici habituellement.

Donc je parle de 500 000 €, soit d'un demi-million d'euros. En général, ce sont des montants de subvention qui sont alloués par notre Ville à des associations qui disposent d'infrastructures lourdes. Je pense en particulier aux éléments sportifs et aux structures sportives. Face à ce caractère un peu exceptionnel, nous nous interrogeons.

Deuxièmement, il s'agit d'un siège régional et départemental, enfin, c'est tel que je le lis, Madame Bassal, dans la délibération. Il nous semble un peu curieux que notre Ville, qui, certes, est dans le département et la région, intervienne à une telle hauteur sur cet investissement. Et bien entendu, une fois de plus, je ne peux pas ne pas signaler que quand on est face à de tels montants, il est dommage que nous soyons, non pas dans le « Carrément biscuits », mais en l'occurrence, carrément dans l'émiettement biscuits, puisque cette subvention considérable que vous nous proposez de voter est accompagnée d'autres subventions, soit en fonctionnement, soit en investissement, d'ailleurs, qui ne sont souvent pas négligeables. Nous trouvons que lorsque l'on s'arrête sur un tel projet, il serait normal, là aussi, de faire un récapitulatif complet de ce que sont les aides que nous lui allouons.

Compte tenu de ces interrogations et de ce caractère un peu anormal, nous ne voterons pas cette délibération. Absolument, Madame. Je suis navré, ou d'ailleurs, très heureux, de vous surprendre. Je devrais peut-être plutôt dire très heureux. Mais il nous semble quand même qu'elle recèle un caractère inégalitaire, compte tenu de son montant, vis-à-vis de beaucoup d'autres.

II – 87

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous confirme effectivement ma surprise, mais j’y reviendrai après les interventions des adjoints concernés. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, la Ville de Nantes soutient de longue date la vie associative, soit plus de 6 000 associations, ce n'est pas rien ! Cet écosystème est extrêmement riche et complexe, tant par son maillage que par sa diversité. Il joue un rôle essentiel, voire vital pour la qualité de vie des Nantais et le développement du lien social entre les habitants. Ce soutien se traduit par plus de 60 millions versés chaque année sous forme de subventions au fonctionnement et de soutien aux projets. Mais aussi par la mise à disposition de plus de 90 000 m² de locaux.

Nous le savons, les associations connaissent depuis plusieurs années des difficultés liées à un tassement des financements publics et des dispositifs d'aide à l'emploi, dont les emplois aidés. Cette érosion des financements publics fragilise les modèles économiques des associations employeurs, malgré les actions menées par la Ville de Nantes pour en limiter l'impact. Je crois qu'Aïcha Bassal nous en parlera dans la délibération suivante.

Aussi, afin de maintenir un écosystème associatif riche et vivant, il est important de garder une attention permanente et un soutien bienveillant, équilibré et toujours concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Veiller à un équilibre et à l'équité entre les subventions versées aux associations doit être pour nous une priorité. Cela passe notamment par des critères partagés et concertés, y compris avec les acteurs. En effet, il n'est pas rare que certains d'entre eux nous interpellent sur des subventions versées, comme celle-ci, de 500 000 €, à des associations qui œuvrent dans le même domaine qu'eux.

C'est pourquoi les élus écologistes et citoyens voteront cette délibération, mais resteront vigilants à une construction collective de cet équilibre.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Camarade Marc Reneaume, mon cher camarade Marc Reneaume, c'est comme cela que nous aurions pu nous appeler dans une cour de récréation, si nous nous y étions retrouvés les mêmes années.

(Rires)

Il n'y a aucune attaque. C'est un fait objectif ! Et mon camarade était d'une convivialité pure et simple, comme vous le savez, comme nous pouvons nous croiser au quotidien.

Oui, les Francas sont un acronyme qui veut dire les Francs et les Franches Camarades, mais petite erreur : les Francas n'ont pas été créés par le Parti communiste. C'est une co-création de la CGT, des Éclaireurs de France et des Céméa.

(Rires et applaudissements)

Alors forcément, il y a une obédience quelque peu politique, mais aujourd'hui, comme dans d'autres grandes associations d'éducatrices populaires, je vous rassure, les salariés et les bénévoles ne sont plus tenus de s'appeler « camarades » entre eux. Il y a une histoire, une structuration. C'est une entreprise d'économie sociale et solidaire et j'en connais d'autres, des entreprises et des associations qui ont des histoires qui, parfois, sont nées dans le giron politique, militant, associatif. Bref...

II – 88

Les Francas, ce sont d'abord des valeurs, des valeurs d'ouverture, de liberté, de tolérance. Acteurs de l'économie sociale et solidaire, les Francas, de par leur offre de formation, d'animation, de conseil, créent de la richesse sur notre territoire. C'est pour cela qu'il n'est pas incongru d'investir pour de nouveaux locaux pour cette association. C'est affirmer ainsi leur rôle dans le renforcement de nos politiques publiques en matière d'éducation. Parce que l'éducation, comme nous l'avons vu matin, c'est à l'école, mais c'est aussi hors de l'école. C'est aussi après la classe, avant la classe, c'est le mercredi après-midi, c'est le samedi après-midi... Bref, l'éducation, c'est tout au fil de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte. Et là, nous pourrions nous croiser de nouveau sur les bancs de n'importe quelle association d'éducation populaire.

Les Francas ont été partenaires privilégiés, depuis le début des années 1980, de la mise en œuvre des accueils et activités périscolaires, à Nantes, en particulier, mais aussi des projets successifs de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.

L'éducation populaire, cela ne connaît pas de définition formelle. C'est un processus large, qui aspire à la transformation de la société et à l'épanouissement personnel. Elle reconnaît à chacun sa volonté de progresser et de se développer et ses opinions propres, en misant sur des méthodes pédagogiques innovantes.

On dit souvent de l'éducation populaire, de sa vieille histoire, on pourrait remonter à Condorcet, que c'est une vieille dame. Mais force est de constater sa dynamique. Moi, je dirai plutôt aujourd'hui que sur nos territoires, c'est une fontaine de Jouvence. Elle est partout, cette éducation populaire. Dans nos accueils de loisirs, dans nos écoles avant et après la classe, dans nos pépinières, nous l'avons bien vu ce matin en la présence d'une pépinière d'initiatives jeunesse, dans nos associations culturelles et sportives, sans oublier les stages BAFA, les services civiques, chez les acteurs de l'ESS comme du numérique, parce que le bottum up, c'est so éduc pop ! Elle a accompagné le parcours de beaucoup d'entre nous au sein même de cet hémicycle et influence la gouvernance même de cette ville au travers du dialogue citoyen, et je trouve que c'est un bel héritage.

C'est pourquoi lorsque l'une des plus importantes fédérations d'éducation populaire de la ville de Nantes souhaite, par son projet, la création d'activités singulières, éducatives, portant l'originalité, l'ambition de développer notamment un centre de ressources de l'action éducative, un point d'appui potentiel des politiques publiques éducatives et de jeunesse et particulièrement, sur les questions de jeunesse, la Ville de Nantes accompagne cette démarche.

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci. Juste peut-être quelques éléments pour répondre. Tout d'abord, nous ne finançons pas le siège ni départemental ni régional des Francas. Ce que nous souhaitons aujourd'hui, en attribuant cette subvention d'investissement, c'est permettre aux Francas de poursuivre leur activité, l'activité qu'ils ont dans notre ville, et leur permettre, comme cela vient d'être rappelé, de mettre en place ce centre de ressources éducatives, qui sera, comme je vous l'ai dit, conçu en premier lieu pour les professionnels de l'éducation et qui sera un vrai espace de capitalisation, de mutualisation et de diffusion de bonnes pratiques sur les questions éducatives et adolescentes.

Je voudrais juste vous dire que les Francas sont des partenaires historiques de la Ville de Nantes. Ils nous accompagnent, je vous l'ai dit, dans le cadre des politiques éducatives, ils mènent depuis maintenant de nombreuses années les « Biennales de l'éducation » et même si nous avons, vous allez le voir dans la deuxième délibération que je vais présenter, en tout cas, une politique volontariste en matière de soutien aux associations, il y a différentes manières de les soutenir. Il y a les subventions de fonctionnement, les subventions exceptionnelles et également, des subventions d'investissement. En l'occurrence, il s'agit bien d'acquérir des locaux. Je vous ai rappelé le montant global, qui est de 2 265 000 €. La ville propose, parce que

II – 89

nous pensons, et nous assumons de le faire, 500 000 € de subvention d'investissement, d'autant plus que ce lieu, comme je vous l'ai dit, sera dans le quartier de Malakoff Pré-Gauchet. Pour nous, cela a du sens qu'une fédération d'éducation populaire, dont l'objet principal est la question de l'émancipation de l'individu, vienne dans ce quartier pour travailler en lien avec les autres associations. Nous assumons donc pleinement, aujourd'hui, notre accompagnement et notre soutien aux Francas.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots, pour conclure sur ce point, avant de mettre la délibération aux voix. D'abord, une petite information très factuelle, pour dire que le président du Conseil départemental et son équipe ont eux aussi donné leur accord de principe, pour vous rassurer, Monsieur Reneaume, de ce point de vue. Et nous sommes très heureux de travailler en bonne intelligence pour soutenir un sujet qui nous est cher.

C'est vrai que je n'ai pas caché ma surprise à l'annonce du vote de votre groupe contre la délibération. D'abord, parce qu'il me semblait que les questions éducatives avaient été évoquées ce matin et que c'était là un enjeu que nous partagions. Peut-être y a-t-il une différence d'approche sur ce que sont les enjeux éducatifs. Pour nous, les enjeux éducatifs, c'est bien le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire, parce que oui, nous considérons que le temps scolaire et périscolaire et extrascolaire, dit le temps libre, permet aussi aux enfants et aux adolescents de se construire, notamment de travailler sur leur parcours de citoyenneté.

Pour vous donner trois exemples concrets de ce que réalisent les Francas sur notre territoire, puisqu'il est important de rappeler quel type d'actions nous sommes amenés à soutenir, Aïcha Bassal a bien fait de rappeler que nous étions bien là sur une aide à l'investissement. On ne peut donc pas comparer ce type d'aide à des aides au fonctionnement d'autres associations. Cela n'aurait pas de sens. Il ne s'agit pas de la même chose.

Quelques exemples. D'abord, je rappelle que les Francas ont été, dans notre ville, à l'initiative de ce que l'on appelle la « Biennale de l'éducation », et que s'il y a bien un événement reconnu à l'échelle nationale, puisqu'il regroupe un certain nombre d'acteurs et de chercheurs sur ces sujets, c'est celui-là.

Deuxième exemple concret, je regarde Nicolas Martin, parce que les Francas ont beaucoup contribué à toute la question des droits de l'enfant et au travail mené de manière collaborative sur ce sujet.

Et peut-être un troisième exemple : les Francas ont fait partie des premières fédérations d'éducation populaire, avec quelques autres, à travailler sur la question des brevets de l'engagement, en se disant que les jeunes qui s'engagent dans la vie associative au titre du bénévolat devraient pouvoir voir cet engagement reconnu et, en quelque sorte, validé par leur parcours.

Voilà quelques exemples, j'aurais pu en citer bien d'autres. Mais vraiment, je vous invite à prendre le temps de vous pencher avec attention sur le travail de grande qualité qui est mené, et je suis sûre qu'un tel sujet doit pouvoir appeler votre attention. En tout cas, avec la majorité que je conduis, nous sommes extrêmement heureux de pouvoir soutenir ce projet, qui a du sens. Et qui plus est, le choix de la localisation n'est pas neutre.

J'en profite pour dire que nous venons d'avoir, à propos de l'aménagement de Malakoff Pré-Gauchet, trois sujets qui viennent se compléter, je crois. Le premier, nous l'avions évoqué, c'est la question de l'installation de l'UCPA et de la proposition d'offres de loisir qui y est associée. Le deuxième, c'est cette question des Francas.

Nous avons évoqué aussi ce matin, dans le débat sur la santé, le Groupe d'entraide mutuelle. Je cite ces sujets puisque vous le savez, sur le grand projet Malakoff Pré-Gauchet, après une

II – 90

période où nous nous sommes beaucoup occupés de la dimension urbaine, nous entrons dans une période où nous devons avoir aussi une attention particulière à la dimension humaine, et cette délibération y contribue. Je la mets donc aux voix avec beaucoup de plaisir.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Cette délibération concerne la deuxième répartition des subventions aux associations. En préambule, je viens de le dire, mais je tiens quand même de nouveau à le souligner, les associations, pour nous, sont des acteurs essentiels de la vie locale. C'est pour cette raison que nous favorisons leur développement et par là-même, celui de la vie associative sur l'ensemble de notre ville, et qu'au-delà des êtres un de nos engagements, c'est l'un des fondements du « bien vivre ensemble ».

En effet, les nombreuses initiatives associatives contribuent pleinement au développement de nos quartiers. Elles favorisent l'engagement citoyen et contribuent au renforcement du lien social. Ce sont de véritables lieux d'échange, de réflexion, d'innovation, d'expérimentation et de responsabilité, et les associations doivent être encouragées et soutenues dans le développement de leurs actions.

Dans cette délibération, il vous est proposé, mes chers collègues, d'attribuer à 17 associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de 117 800 €. Vous avez la liste complète dans l'annexe 1, mais pour vous donner quelques exemples, nous apportons aujourd'hui notre soutien à l'association Nantes & Co, qui est une association qui développe, promeut et popularise l'économie du partage dans la métropole nantaise. Nous sommes bien dans l'économie collaborative, notamment avec la mise en place de boîtes à dons.

Nous soutenons également Vivre libre 44, association qui se trouvent dans le quartier du Breil et qui gère le café associatif Le Petit Bonheur. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 4 000 €.

C'est aussi l'amicale laïque de la Jonelière, qui anime la vie de quartier en proposant des cours de sport, de musique et des événements festifs et qui soutient évidemment l'école primaire et maternelle de la Jonelière dans ses projets éducatifs et ludiques. Il est proposé 1 500 €.

Il vous est également proposé d'accorder, dans cette délibération, à quatre associations, des subventions exceptionnelles pour un montant total de 6 700 €, d'accorder à trois associations des subventions pour fêtes de quartier, pour un montant total de 28 500 €, d'accorder à dix associations des subventions pour soutenir des projets émergents, pour un montant total de 32 500 €, d'accorder 21 subventions dans le cadre du contrat de ville pour un montant total de 41 700 €. Il vous est également proposé d'accorder à dix associations le cofinancement de 13 contrats aidés, pour un montant total de 51 475 €.

Par ailleurs, mes chers collègues, et cela a été rappelé par notre collègue Nicolas Martin, il est proposé de soutenir les associations qui, dans le cadre de la suppression des contrats aidés, voient leur projet associatif mis en danger. Cette annonce brutale a mis plusieurs associations nantaises dans des situations difficiles, aujourd'hui. C'est pour permettre la continuité de leurs actions que nous avons décidé de nous mobiliser et de renforcer notre soutien aux associations en créant un fonds d'accompagnement spécifique, le FAS, qui sera à hauteur de 400 000 € pour l'année 2018. Ce fonds est un moyen complémentaire et supplémentaire pour soutenir le projet d'associations et de leur permettre de s'adapter à cette nouvelle situation. Cette aide financière

II – 91

a pour but d'aider les associations à maintenir ce qui fait le cœur de leur projet et de leur activité, en leur laissant évidemment le temps d'envisager plus sereinement cette transition.

Nous allons également renforcer l'offre d'accompagnement pour répondre aux besoins exprimés par les associations, notamment sur les questions de gouvernance, dans leur fonction d'employeur, mais aussi dans l'évolution de leur modèle socio-économique et sur la question de la mutualisation des moyens.

Dans cette délibération, il est proposé d'accompagner trois associations pour qu'elles puissent bénéficier de ce nouvel accompagnement, notamment l'association Big City Life, pour un montant de 12 000 €, l'association Des femmes en fil, pour un montant de 2 900 € et l'association Lire Déclic, pour un montant de 12 000 €.

Il vous est également proposé l'approbation de quatre conventions et de cinq avenants. La première convention est avec l'association sociale et culturelle Bonne garde, qui est un acteur majeur dans le quartier Nantes sud. Son activité est multiple, notamment dans le champ sportif et culturel. Aujourd'hui, l'association développe une nouvelle activité audiovisuelle, en particulier avec les jeunes du Clos Toreau. Cette convention est pour une durée de trois ans et il est proposé de soutenir l'association au titre de l'année 2018 à hauteur de 29 000 €. Vous avez l'ensemble des détails dans l'annexe 2.

La deuxième convention est avec l'association Ping. Cette association est un acteur dans le champ de l'innovation numérique. Ping développe la dynamique des tiers lieux comme espaces de médiation numérique, notamment avec une expérimentation sur le quartier du Breil. Par ailleurs, l'association gère et anime le fablab Plateforme C sur l'Île de Nantes. Il est proposé que la présente convention soit d'une durée de deux ans et pour l'année 2018, il est prévu une subvention globale de 34 500 €. Vous avez le détail de la convention dans l'annexe 3.

La troisième convention est avec l'association Lire Déclic pôle informatique, association qui œuvre dans le quartier des Dervallières. Ce collectif a créé et gère un pôle informatique. Il est proposé une convention de trois ans et pour l'année 2018, il est proposé un montant de 48 800 €. Vous avez le détail de la convention dans l'annexe 4.

La quatrième convention est avec l'association La Sauce ludique, qui promeut le jeu sur l'espace public. Il est proposé une convention de trois ans et pour 2018, le montant alloué est de 8 000 €.

Par ailleurs, l'octroi de ces subventions nous impose cinq avenants à des conventions existantes : le premier avenant avec l'association Des femmes en fil, le deuxième avec la Ligue de l'enseignement – Fédération des amicales laïques, le troisième avec l'association EmpowerNantes, qui fêtait hier ses quatre ans, le quatrième avec l'association Métisse et le dernier, avec l'association Espace lecture.

L'ensemble des subventions de cette délibération porte sur un montant total de 311 575 €. Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Mahel Coppey.

Mme COPPEY, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous savons tous ici que beaucoup d'acteurs associatifs nantais sont ou vont être fortement fragilisés par le non-renouvellement des contrats aidés. C'est le résultat d'une mesure brutale prise par un gouvernement qui ignore les réalités économiques ainsi que l'utilité sociale des associations dans leur fonction d'employeurs. Avec le recul, on aurait pu croire que c'était une maladresse de début de quinquennat, mais on voit bien que c'est loin d'être un acte isolé et cela devient même une marque de fabrique de la méthode du gouvernement.

II – 92

Je salue ici, avec vous, j'imagine, toutes ces associations qui, depuis septembre, cherchent des solutions. Elles sont pleines de ressources. Elles s'adaptent. Elles s'organisent. Elles s'entraident. Elles s'inspirent les unes des autres. Elles expérimentent. C'est bien la force de l'économie sociale et solidaire ! Nous, nous devons les accompagner dans ces recherches de solutions, notamment pour redéfinir le modèle économique de certaines.

Mais beaucoup d'entre elles manquent de temps pour se lancer dans cette mutation. D'autres n'ont et n'auront pas les revenus nécessaires pour encaisser le coup.

D'autres encore agissent sur des missions d'intérêt général non rentables, d'un point de vue économique, mais autrement précieuses pour la cohésion sociale dans notre ville. Ces activités sont fragiles et indispensables par définition. Alors je m'inquiète, nous nous inquiétons, notamment pour ces associations sportives, dans nos quartiers, mais aussi pour toutes ces associations qui ont des activités en lien avec la médiation culturelle et sociale.

Les associations animent notre ville, font vivre nos quartiers, créent de la solidarité. Et surtout, elles représentent, et cela, on a tendance à l'oublier, un poids non négligeable dans l'emploi de notre métropole.

On propose ici la création d'un fonds d'aide spécifique pour ces associations en difficulté. C'est indispensable. Le montant maximum des aides accordées aujourd'hui est de 12 000 €. Pourtant, on sait que le financement d'un poste, normalement, s'élève à minima au double. S'agit-il d'une aide plafonnée ? Si oui, quelles sont les garanties pour ces associations d'aller chercher d'autres partenaires pour garantir le financement complet des emplois ?

Pour résumer, quel serait l'intérêt d'une moitié d'aide pour une moitié de solution ?

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Adolescence et jeunesse – Action « chantiers découverte et remobilisation » – Convention de groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, Nantes Métropole Habitat et les communes engagées dans le PIA : Orvault, Rezé, et Saint-Herblain – Deuxième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération est en deux parties. Une première concerne une convention de groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, Nantes Métropole Habitat et les communes engagées dans le projet d'investissement d'avenir, qui inclue quatre collectivités : les villes d'Orvault, de Rezé, de Saint-Herblain et de Nantes.

Il s'agit en fait de démultiplier une action qui était menée par la Ville de Nantes depuis plusieurs années, qui consiste à mettre en place des chantiers de découverte et de remobilisation à destination de jeunes en grande précarité sociale et de déscolarisation, qui ont entre 16 et 21 ans, afin de leur permettre de remettre le pied à l'étrier dans un rythme de vie, un lien avec les institutions et les organisations, de se rapprocher de la Mission locale, de retrouver un cadre de travail. Pour certains, en effet, cela fait plusieurs années qu'ils ont arrêtées de se sociabiliser.

Il est donc question de leur proposer, pendant quatre semaines, de pouvoir retrouver un cadre avec à la fois une découverte de l'environnement socioculturel, avec un certain nombre d'associations partenaires jeunesse, des professionnels de jeunesse, et un tutorat pour pouvoir se remettre dans une activité de travail soutenue par un tuteur, qui ne peut d'ailleurs se faire

II – 93

que par le partenariat étroit avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, l'État, la Mission locale et l'Agence départementale de prévention spécialisée, l'ADPS, qui nous aide aussi à prescrire et à identifier ces jeunes sur le terrain.

Cette action va nous permettre démultiplier ce travail, puisque jusqu'à présent, cette action concernait 35 jeunes par an et que nous allons pouvoir atteindre jusqu'à 110 jeunes par an. C'est donc effectivement une possibilité de démultiplication à la fois sur Nantes et sur les 17 territoires concernés.

La seconde partie de cette délibération concerne la deuxième répartition de subventions à destination des associations jeunesse et adolescence. Vous avez le tableau en annexe, avec, au titre des associations adolescence, un soutien de 3 500 € pour l'association La Cavale, qui intervient essentiellement sur l'Île de Nantes et qui met en place des ateliers de rue en direction des enfants et des adolescents, qui rencontre aussi la volonté nantaise de favoriser « l'aller vers », donc d'aller à la rencontre des enfants et des jeunes qui peuvent être sur l'espace public pour leur proposer une action éducative.

Dans le champ du programme jeunesse, vous avez un certain nombre d'associations, que je ne vais peut-être pas toutes lister : Ambitions jeunesses, HB2, Un parrain, un emploi, Bic City Life, l'UFCV, des subventions exceptionnelles pour l'Amicale laïque du Port Boyer..

Je voulais insister sur deux associations notamment : l'association HB2, qui est une association qui est présente ici sur le territoire nantais depuis plus de quinze ans et qui fait partie des pionniers de la culture hip-hop. C'est une association qui a fait beaucoup de petits, aujourd'hui, parce qu'un certain nombre de ses adhérents sont devenus aujourd'hui des leaders de troupes qui ont maintenant une reconnaissance locale, mais aussi nationale et internationale, qui ont monté d'autres écoles de danse dans tous les quartiers nantais. C'est aussi l'occasion de saluer le travail fait par HB2 depuis toutes ces années.

Je pense également à l'association Bic City Life, une association qui organise « Les Block Parties », événement extrêmement festif, intéressant parce qu'il concilie à la fois la culture de la fête, et les jeunes aiment rencontrer la culture de la fête, mais aussi, une fête qui a du sens, avec des éco-événements travaillant sur la question du réemploi, proposant des fripes et proposant aussi de la mixité de public. Dans ces événements, nous avons de l'intergénérationnel. Ce ne sont pas des grands rassemblements de jeunesse : on retrouve aussi des enfants, des parents qui viennent à ce type d'événement. Ils contribuent donc grandement à cette mixité sociale.

Nous avons encore deux aides, deux compléments sur des CAE. Tous les emplois aidés n'ont pas été supprimés, mais ils sont évidemment nombreux à être réduits, et il est vrai que les associations jeunesse, aujourd'hui, sont très impactées par cette question de la suppression ou de la réduction drastique du nombre d'emplois aidés. Mais ce n'est pas que le nombre d'emplois aidés qui nous interpelle. C'est aussi sur les modalités de financement parce que le nouveau contrat proposé par l'État n'apporte pas les mêmes contreparties financières que ce que proposaient les CAE CUI. Un certain nombre d'associations, et cela fait référence à la délibération précédente, se retrouvent donc en grande difficulté financière, en précarité financière sur leur modèle économique et évidemment, sont obligées de réduire la voilure sur les activités qui font le lien social, et c'est effectivement extrêmement préjudiciable à l'équilibre du lien social dans nos quartiers.

Vous avez un certain nombre de propositions de subventions pour le festival « Spot ». Cela, c'est récurrent. Le festival « Spot » va se tenir du 8 au 10 juin sur le Miroir d'eau. Son inauguration aura lieu cette fois-ci non pas dans les jardins de la mairie, mais dans la carrière Miséry. Il rassemble, je vous le rappelle, près de 10 000 participants.

II – 94

C'est donc un espace de valorisation de la jeunesse qui est extrêmement important, qui, aujourd'hui, fait vraiment office de festival sur le territoire et qui intéresse d'ailleurs, dans le cadre de l'ANACEJ, on en parle souvent, d'autres collectivités. C'est un événement qui met en scène des jeunes, qui met des jeunes en valeur sans forcément aller chercher la tête d'affiche qui attire le chaland. Nous avons là un événement 100 % éco-événement et 100 % talent jeunes Nantais.

Enfin, vous avez un certain nombre de subventions qui s'inscrivent dans le cadre du contrat de Ville. Là aussi, c'est, dans le cadre de l'appel contrat de Ville, un financement classique. Je ne vais pas revenir sur la philosophie du contrat de Ville, qui nous permet de soutenir, avec Myriam Naël, qui pilote cette initiative à l'échelle de la Ville et de la Métropole, un travail de lien très étroit dans les quartiers prioritaires de la ville.

Ces délibérations entraînent la rédaction de trois avenants pour trois associations qui sont déjà conventionnées et pour lesquelles les montants additionnels nécessitent des avenants à la convention existante.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Quelques mots à l'occasion de cette délibération, qui est la délibération un peu traditionnelle de soutien aux acteurs de la jeunesse, pour rappeler que sur la ville, un Nantais sur quatre a moins de 20 ans. Dans une métropole aussi dynamique que la nôtre, comme nous l'avons vu ce matin avec l'attractivité pour la population, l'arrivée de nouveaux enfants, il est aussi positif de se rappeler que 130 000 Nantais sont des 15-29 ans, plus 12 000 jeunes d'ici à 2040.

Quand on est adulte, dans notre pays, on a souvent l'habitude de parler de la jeunesse parce qu'il y a les problématiques jeunesse, la problématique de la jeunesse : que vont-ils faire ? Quelle angoisse pour l'avenir ? Quel travail ? Quelle conduite à risque ? Pour autant, on peut aussi regarder cette jeunesse à travers ce qu'a présenté Nicolas Martin, la vitalité dans notre ville. Nous le verrons dans le rassemblement de « Spot ». C'est souvent l'occasion de valoriser les expériences qui sont à l'œuvre aujourd'hui.

Je voulais profiter de cette délibération pour en citer quelques-unes qui, parfois, sont moins connues ou moins reconnues. Ce matin, nous avons reçu les jeunes accueillis par le Triptiq à la Bottière, qui ont fait un travail, tout au long de l'année, sur la citoyenneté. Je pense aussi à Fatoumata, qui a organisé un débat sur l'excision, d'elle-même, qui a pris ce sujet, qui était un sujet auquel elle était sensible. Elle a organisé ce débat. 50 personnes sont venues dans le quartier pour échanger sur des thématiques extrêmement difficiles. Je pense à Résilience, aux jeunes de Résilience qui, la semaine dernière, ont pu exprimer leurs doutes, leurs craintes, leur vision de la société au maire, des jeunes plutôt du réseau sur les Dervallières.

Je pense aussi, en ce jour un petit peu particulier, à une équipe de quinze personnes, dont huit jeunes des quartiers Bellevue et Chantenay, qui sont en train d'atterrir sur notre ville et qui ont porté un projet auquel personne ne croyait, voire même pas eux-mêmes. Ils avaient décidé d'essayer de grimper l'Annapurna. N'y voyez pas de malice : le projet s'appelle « marcher pour réussir ». Ils ont bataillé pour réussir, ils se sont préparés physiquement, ils ont cherché les partenaires publics, privés. Certains ont même repris la voie du travail, alors qu'ils en étaient bien éloignés, pour financer leur matériel, et ils ont réussi.

De loin, parfois, on peut se dire : ce n'est pas très grave, il y en a des tas, des gens qui ont monté l'Annapurna, tout cela est bien organisé. Cependant, lorsque l'on a 18 ans, que l'on n'est pas très bien dans ses baskets, qu'on ne sait pas trop où va la vie, que le regard de la société sur soi n'est pas des plus positifs, eh bien, se lancer des défis, réussir et se battre, même si

II – 95

c'est simplement pour monter des montagnes, quoi que moi, je les félicite, parce que je ne serais pas capable de le faire, c'est extrêmement important dans la construction personnelle.

Et c'est bien cela, lorsque l'on parle de politique jeunesse, lorsque l'on parle d'éducation populaire. Nous avons eu tout à l'heure un petit échange très important, parce que c'est ainsi que l'on souhaite que notre Ville permette à des jeunes, à des enfants de se construire. L'objectif, c'est l'émancipation de chacune et de chacun de nos jeunes et il faut continuer, chers collègues, puisqu'il paraît que Françoise Giroud s'exprime et dit que la jeunesse est courte et que c'est la vie qui est longue. Moi, j'espère que nous allons continuer à faire que sur ce temps court de la jeunesse, chaque jeune puisse prendre des risques, s'émanciper, se tester, parfois, nous bousculer et en tout cas, avec nous, construire la ville et construire leur propre ville.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Jeunesse – Aide aux projets – Refonte du dispositif CLAP – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Merci, Myriam. Nous allons continuer dans la présentation des projets de jeunesse, puisqu'il s'agit, dans cette délibération, d'une refonte du dispositif CLAP. Le CLAP, c'est une bourse d'aide aux jeunes de moins de 25 ans qui leur permet, dans une limite de 1 500 €, de rendre concret leur projet. Ce n'est pas un dispositif récent, puisqu'il date de 2004. Si l'on fait le compte, à raison de près de 300 jeunes et 150 à 200 projets par an, cela fait plus de 3 500 projets, depuis la création du CLAP, qui ont pu émerger sur la ville de Nantes. Certains étaient peut-être des « one-shot », c'est-à-dire une manifestation éphémère qui a permis à un jeune de faire une expo, de produire un disque, et donc, réaliser un rêve. Mais pour certains, effectivement, cela a enclenché des projets professionnalisants qui aujourd'hui encore, ont pignon sur rue à l'échelle de la ville et bien au-delà.

Pourquoi réinterroger ce dispositif CLAP, qui fonctionne plutôt bien ? En fait, on constate qu'il y a une plus grande diversité de projets aujourd'hui. L'offre du CLAP se décompose en un CLAP international, il y a quatre CLAPS internationaux, je vous ferai l'économie de les citer tous, il y a un CLAP culture et sport et il nous semblait que cette lisibilité pour les jeunes d'accéder à ce dispositif n'était pas simple de la part de la ville et qu'il fallait peut-être faciliter la chose avec une seule porte d'entrée et une simplification du dossier administratif d'entrée dans ce dispositif.

La deuxième raison qui nous a poussés à refondre ce dispositif CLAP, c'était aussi d'ouvrir sur de nouvelles thématiques. Nous nous rendons compte que la question de la transition écologique est de plus en plus présente dans les demandes des jeunes et que le CLAP, tel qu'il était présenté, n'offrait pas de façon claire et précise la possibilité d'ouverture de s'engager dans ce type de projet. De la même manière, il y a un certain nombre de projets qui s'inscrivent dans le champ de l'économie sociale et solidaire, qui sont des projets à caractère économique.

Nous avons un positionnement du CLAP qui est vraiment dans le champ de l'émergence. On pourrait se dire : qu'est-ce qui est du ressort de la culture, qu'est-ce qui est du ressort de la jeunesse, qu'est-ce qui est du ressort du sport, qu'est-ce qui est du ressort du développement économique ? Je regarde aussi André Sobczak, sur la question de l'international. Chaque fois, il s'agit d'être bien dans une attention au projet du jeune, dans sa phase de lancement, donc de le rassurer, de lui permettre de tester. Parfois, il y a effectivement des échecs, mais cela fait aussi partie de la règle du jeu de la puissance publique de pouvoir aider un jeune à se tester, à prendre confiance en lui par l'action et pas simplement par la théorie.

II – 96

Aujourd'hui, il va y avoir une nouvelle campagne de communication autour du CLAP. Il y aura un nouvel appel à projets mieux identifié en termes de thématiques proposées et il y a aussi, derrière, une connexion avec un certain nombre d'événements, de possibilités de valoriser ces jeunes que l'on appelle « clappeurs ». C'est un néologisme, mais il nous permet de leur donner un petit nom. Ces clappeurs, aujourd'hui, cherchent à se diffuser, à pouvoir se produire sur l'espace public. Je parlais tout à l'heure du festival « SPOT », qui est un espace où l'on rencontre des jeunes qui ont mené un CLAP et qui peuvent se produire sur l'espace public, mais aussi un partenariat récent avec Culture bar-bars, qui est le réseau des cafés engagés sur la ville de Nantes. Au mois d'avril dernier, nous avons eu une dizaine de projets de jeunes qui ont pu se produire dans les bars nantais et qui ont donc pu avoir une première expérience de scène : je fais mon premier CD et en plus, j'ai la possibilité de faire une première scène dans un café nantais. C'est la deuxième édition cette année. Ces lieux de diffusion leur permettent de monter en visibilité.

Le dernier élément sur lequel je voulais insister, au sujet du CLAP, c'est la dimension citoyenne et participative. Il se trouve que ce CLAP s'inscrit aussi dans le dialogue citoyen, de fait, puisque les jurys CLAP sont composés d'élus, d'agents des services de la Ville, mais aussi, de jeunes et d'associations de jeunesse. Et le choix du jury, s'il appartient bien sûr au Conseil municipal de valider ces projets, se fait tout de même sur l'avis concerté entre associations de jeunesse, jeunes, élus et agents de la Ville. On entre donc de fait dans une forme de budget participatif qui permet à ces acteurs d'être au cœur de la décision.

Nous avons décidé de mettre en place un comité d'évaluation annuel et participatif du CLAP impliquant jeunes et associations de jeunesse de façon à pouvoir en préciser les critères et les ajuster annuellement.

Je vous remercie pour votre attention.

Merci. S'il n'y a pas de demandes d'interventions, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Associations Vie étudiante – Deuxième répartition de subventions – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, nous allons continuer sur le soutien de notre collectivité aux projets portés par et pour les jeunes. En effet, il vous est proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante et du logement des jeunes, pour un montant de 19 600 € :

- à l'association notamment Animafac, à hauteur de 500 €, pour la participation au transport des bénévoles des associations étudiantes nantaises au week-end annuel de formation régionale Grand Ouest,
- à trois associations étudiantes, pour des représentations théâtrales au festival « Turbulences », piloté par le TU du 3 au 6 avril 2018,
- à l'association Les Hallucinés, l'association étudiante d'Audencia, à hauteur de 500 €, pour des projections cinéma de plein air dans les douves du château, en septembre, à l'occasion de la rentrée étudiante,
- à l'Université de Nantes, à hauteur de 200 €, pour l'attribution de deux bourses de mobilité à l'étranger, au titre des aides de la Ville à la mobilité des étudiants,
- à l'association DIPP, à hauteur de 2 000 €, afin de compléter un premier versement de 10 000 € pour l'année 2018. Ce complément de subvention est destiné à renforcer l'activité de

II – 97

l'association en matière d'accompagnement de projets audiovisuels de jeunes et d'étudiants liés aux dispositifs et événements de la ville tels que CLAP, « SPOT » et Nantes&Co 16/25.

Et pour terminer, il est proposé d'attribuer à l'association AFEV un soutien à hauteur de 15 000 € pour le volet « jeunesse », dont 10 000 € plus particulièrement consacrés à la conduite des opérations de colocations solidaires, connues sous l'appellation Kap's, et qui se déploient dans de nombreux quartiers de notre collectivité, aujourd'hui. Cette action d'engagement social et citoyen est développée dans les quartiers nantais, comme je le disais, en prenant appui sur des groupes de jeunes et d'étudiants résidant en colocation dans des logements loués par les différents bailleurs sociaux nantais. 64 jeunes sont aujourd'hui concernés.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. On parle de vie étudiante dans cette délibération et c'est très bien. Et ce que vient de présenter Robin Salecroix est très intéressant. Mais je ne voudrais pas que l'on oublie, dans cette enceinte, ce qu'est la vie étudiante d'un certain nombre de Nantais, aujourd'hui, qui sont dans l'impossibilité d'assister aux cours, avec un certain nombre d'amphis et de bâtiments qui sont bloqués, de cours qui n'ont pas lieu et d'exams dont on ne sait pas encore précisément dans quelles conditions ils pourront se tenir. Même si le président de l'Université de Nantes, Olivier Laboux, fait le maximum pour que les choses se passent le mieux possible.

Je me permets de dire un mot très rapidement, parce que je vois ce matin dans la presse qu'Olivier Laboux souhaite permettre à un assouplissement de la loi. Je rappelle que dans la loi qui est proposée aujourd'hui, on ne parle pas de sélection, mais de prérequis, et ce n'est quand même pas tout à fait la même chose. Je voudrais dire aussi que l'on entend d'abord les inquiétudes et que l'on entend aussi l'aspiration des uns ou des autres à un accès le plus large possible de l'université à tous les étudiants.

Mais la réalité, aujourd'hui, c'est que l'on accueille tout le monde et que les étudiants, je l'ai vécu moi-même pour avoir enseigné en faculté de lettres, il y a un peu de temps, maintenant, se retrouvent finalement bloqués, non pas à l'accès à l'université, mais l'année d'après et encore l'année suivante. Donc sous couvert d'égalité d'accès, en fait, on fait parfois perdre un an, deux ans voire trois ans à des étudiants qui auraient pu bénéficier d'une orientation meilleure et leur correspondant mieux dès la fin de leur cursus secondaire.

Je voulais le dire parce que je crois qu'à vouloir trop bien faire, parfois, on fait moins bien que ce à quoi l'on aurait aspiré.

Je signale également que sur la question des blocages, on peut entendre un certain nombre de désaccords et d'inquiétudes. Je ne crois pas que l'on peut entendre que la liberté de manifester va à l'encontre de la liberté et du choix de certains étudiants de travailler. L'université est un des rares lieux en France où la formation est à la fois de grande qualité et gratuite et aujourd'hui, on ne peut que regretter que cet enseignement supérieur universitaire ne soit plus en mesure, ces derniers mois, d'assurer correctement sa mission.

Je voulais simplement le dire parce que je sais, Madame le Maire, que ce n'est pas à vous de demander, le cas échéant, l'évacuation de l'Université de Nantes, comme a eu lieu celle de Tolbiac, ce matin, vous l'avez entendu, les uns et les autres. Mais je crois malgré tout que les étudiants attendent des paroles fortes de la part de leurs élus et sur ce sujet, je voulais dire que nous regrettons de ne pas vous avoir entendue du tout, alors que cela impacte très concrètement de la vie quotidienne de beaucoup de Nantais et de leurs familles.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

II – 98

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Effectivement, comme vous le soulignez, Madame Garnier, un mouvement est en cours dans une quinzaine d'établissements, aujourd'hui, et cela, à différents niveaux, et cela prend sa source dans la contestation de la loi ORE, qui a été promulguée le 8 mai. Cette loi prévoit la refonte profonde de l'entrée dans le premier cycle d'études universitaires, avec la mise en œuvre, notamment, d'un examen des dossiers, d'un certain nombre d'attendus, de prérequis, comme vous l'avez évoqué, qui conditionnerait, du coup, l'entrée ou non en formation. Et effectivement, un certain nombre d'acteurs, d'étudiants, de membres de la communauté pédagogique pointent les risques, qui sont grands, dans un contexte de boom démographique que nous pouvions anticiper depuis bien longtemps, parce qu'il a eu lieu en 2000, notamment de voir remplacer le système inique du tirage au sort par un autre système toujours plus injuste, celui d'une sélection sur des critères flous, sans d'ailleurs les moyens humains d'assurer l'analyse sérieuse des contenus de ces mêmes dossiers. C'est ce qui fait l'objet d'un certain nombre de tribunes de présidents et présidentes d'université, qui réclament justement des moyens humains et financiers à la hauteur pour que la sélection ne se traduise pas concrètement à la rentrée prochaine.

Et puis, cette réforme pose effectivement, dans ce cadre-là, un certain nombre de questions sur les phénomènes de reproduction sociale que cela pourrait engranger, parce qu'au-delà du défi de la massification de l'enseignement supérieur auquel nous avons pu répondre ces dernières années, le défi de la démocratisation de l'enseignement supérieur, lui, reste tout entier.

Dans ce contexte, un mouvement social existe et pour ma part, je n'ai pas à commenter les modalités d'exercice de ce mouvement social, qu'il s'agisse de blocages, de manifestations ou autres. Il est juste à noter, tout de même, que l'occupation des lieux de production ou de diffusion des savoirs a toujours fait partie de l'arsenal du combat politique, que ce soit pour les lycéens ou les étudiants, et je pense qu'il faut l'entendre aussi.

Je ne condamnerai donc pas ici le blocage, là, une diffusion, ou quoi que ce soit. Ce n'est pas ici mon rôle. Par contre, je condamne fermement et de manière claire l'ensemble des violences et des dégradations qui peuvent exister aujourd'hui sur les campus et cela, d'où qu'elles viennent, et notamment d'un certain nombre de groupuscules fascistes qui ont fait irruption sur nos campus. Il y a encore eu, malheureusement, des agressions aussi sur le campus de Nantes.

(Protestations)

Je ne dis pas que vous avez dit cela ou que vous avez dit l'inverse, je ne dis pas du tout cela. Je vous exprime une position et je condamne clairement les dégradations parce que souvent, on entend les dégradations, les tags... Je les condamne des deux côtés et notamment, quand il y a mise en danger de la vie d'autrui avec un certain nombre de groupuscules extrémistes.

Et pour ma part et personnellement, je désapprouve l'intervention des forces de l'ordre dans les campus. Ce matin, il y a eu des interventions simultanées dans un certain nombre de ceux-ci, avec des résultats auxquels on pouvait s'attendre, malheureusement. Une intervention plutôt violente des forces de l'ordre, c'est le moins que l'on puisse dire, notamment à Tolbiac, avec des blessés graves qui sont à déplorer. J'espère que les personnes concernées, les étudiants qui sont blessés se remettront rapidement de leurs blessures.

Au-delà de cette polémique autour des blocages et des modalités de lutte, je pense que la vraie question qui est posée à notre nation, c'est celle des moyens à la fois humains et financiers que nous souhaitons investir pour notre jeunesse, pour son orientation, et je pense que c'est bien tout le combat légitime des étudiants et des étudiantes.

Mme le MAIRE – Merci. Il y avait une demande de parole de Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, je souhaitais rejoindre et remercier Robin Salecroix pour ses propos, que je partage en tout point,

II – 99

puisque, et Laurence Garnier l'a précisé, l'émergence d'un large mouvement étudiant contre la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et sa plateforme Parcoursup est actuellement en cours, un peu partout sur le territoire français, et donc aussi à Nantes, assez logiquement. J'ajouterai, pour avoir été étudiante à Tolbiac, que c'était une des facultés qui avait justement été construite post-Mai 68 et qui n'était pas très conviviale, puisqu'elle ne permettait pas aux étudiants de se rassembler. Malgré cela, il y a quand même eu une occupation.

Robin Salecroix l'a également rappelé, une tribune a été signée par 400 professeurs contre le fait que le gouvernement préfère instaurer une sélection qui ne dit pas son nom à l'entrée plutôt que d'avoir mieux anticipé et de financer des universités à la hauteur des besoins. Pour les élus écologistes et citoyens, choisir ses études est un droit fondamental, parce que c'est aussi choisir sa vie, comme on a pu le lire sur certaines banderoles. On comprend assez bien, aujourd'hui, l'exaspération de la jeunesse envers un monde qui n'offrirait que la sélection et la compétition comme seuls horizons d'avenir.

Parce qu'au-delà de choisir une orientation qui correspond à notre sensibilité, et mon collègue Nicolas Martin est également revenu sur ce sujet, étudier, c'est aussi explorer différentes disciplines. Et au-delà de ce que l'on y apprend, l'université est aussi un lieu formateur, parfois transitoire, dans lequel on se construit personnellement, on construit notre citoyenneté, on construit de l'engagement et de l'échange.

Je souhaiterais aussi rejoindre les propos de Robin sur le fait que le traitement infligé à la jeunesse lors de certaines manifestations ou lors d'expulsions des halls d'université est préoccupant.

En toutes circonstances, les élus écologistes et citoyens n'ont jamais été ambigus. Ils ont toujours appelé à manifester pacifiquement et nous avons toujours condamné les violences, d'où qu'elles viennent. Cela concerne également les violences de la part des forces de l'ordre mobilisées par l'État, parfois en surnombre. Il s'agit pour nous d'une forme pernicieuse de limitation de la liberté de manifester. Il faut veiller et être vigilants à ce que cela ne perde pas, parce que c'est, là aussi, un des fondements de notre démocratie. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je propose que nous revenions au texte de la délibération, qui concerne, je le rappelle, le soutien aux projets de vie étudiante dans notre ville.

Juste un mot pour conclure cet échange. D'abord, je crois qu'il y a des principes simples et forts que nous devons réaffirmer : la liberté de manifester, la liberté d'expression, toujours. C'est un de nos biens communs précieux. Le droit de casser ou de menacer, absolument jamais. C'est, je crois, un élément déterminant de notre démocratie que dans la période, il ne me semble pas inutile de rappeler.

J'en profite pour adresser un petit message de soutien au président de l'Université et à toutes ses équipes, parce que, pour travailler régulièrement avec Olivier Laboux et ses équipes, je crois que l'on peut reconnaître et constater qu'il est sur tous les fronts, en cherchant en permanence à trouver l'équilibre entre les responsabilités qui sont les siennes et l'humanité qui est la sienne. Cela a été vrai sur la situation des migrants, c'est vrai sur le sujet qui occupe nos échanges et je n'oublie pas que pendant ce temps-là, il est particulièrement actif pour que nous continuions à nous donner toutes les conditions pour que l'ISIT, par exemple, aboutisse. Je profite donc de cet échange pour lui adresser un salut et tout notre soutien.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

II – 100

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Sports – Deuxième répartition de subventions – Avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit là deuxième répartition des subventions aux associations sportives, avec les tableaux qui vous sont présentés.

La première partie concerne les manifestations sportives, avec des disciplines comme l'athlétisme, la pétanque, le roller derby, le rink hockey, le badminton, le parcours, le foot, le rallye humanitaire, le tir à l'arc, le cricket. Vous le voyez, une vraie diversité des disciplines. Des manifestations qui sont liées aussi au plan handisport et sport adapté. Nous avons, sur la ville de Nantes, un plan qui marche bien avec deux clubs, Porterie handball et l'Union cycliste Nantes atlantique, qui va organiser la fête du tandem le 3 juin, lors de la fête du vélo.

Nous avons des subventions de fonctionnement pour les clubs qui sont dans le plan handisport et sport adapté, le Racing club nantais et OREA basket, des subventions de fonctionnement exceptionnel pour les Foulées nantaises, le Métallo sport chantenaysien ou le Hockey club de Nantes, des subventions pour le niveau amateur... Nous avons décidé de réévaluer la subvention à l'association Bonne garde, au grand plaisir de mon collègue et adjoint de quartier Olivier Chateau. Il y a des aides aux emplois aidés, il en reste encore, mais pas suffisamment, pour le Nantes Doulon futsal, pour un adulte relais, des subventions qui sont liées à la fonction sociale et de solidarité du sport pour la CMN, pour le Comité départemental de basket, mais aussi pour le Métallo sport, et des subventions qui sont liées au contrat de Ville.

On sait bien que le sport joue un rôle extrêmement important dans les quartiers Politique de la ville, tant par sa dimension éducative et citoyenne qu'en matière de santé. Je tiens à saluer entre autres le Nantes Bellevue boxe, l'Association sportive des Dervallières, Danse et vis !, le Racing club, L'Étoile du Cens, le Sporting club. On voit bien aussi la diversité de nos associations sportives sur ces territoires, qui jouent un rôle extrêmement important.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Moreau pour le Racing Club Nantais.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

M. HUARD, Adjoint – Chers collègues je vous propose de voter un certain nombre de subventions pour un montant total de 13 227 €, avec différentes propositions qui sont faites par les bureaux des projets.

Le bureau des projets de Doulon Bottière propose d'attribuer 4 000 € au projet *Danse avec moi*, un moyen métrage qui est réalisé avec des habitants pour renforcer le « vivre ensemble ». Le bureau des projets de Nantes Sud propose d'attribuer 1 200 € pour le projet « Patchwork d'empreintes » déposés par Tout est dans l'art. Ce sont des ateliers de gravure qui permettent de représenter la diversité culturelle.

Le bureau des projets du centre-ville propose d'attribuer 3 027 € pour le projet « La fête printanière et nudges rues du Cheval blanc » déposé par l'association Réchauffement créatif. Il s'agit d'une démarche globale d'amélioration de la propreté et de la réduction des déchets sur les espaces publics.

Le même bureau des projets du centre-ville propose d'attribuer 4 000 € au projet « Et maintenant, ici, on fait quoi (ensemble) ? » proposé par le groupe artistique Alice. Il s'agit de

II – 101

réunir des habitants du quartier et de jeunes adultes migrants. Ils se retrouvent ainsi un dimanche par mois pour un travail de création et des rencontres sur scène au cours des mois d'avril à juin.

Le bureau des projets de Bellevue propose d'attribuer 1 000 € pour le projet « Cendriers référendum » déposé par les Kapseurs de l'AFEV à Bellevue.

À titre d'information, les quatre projets collectifs suivants ont été soutenus par le bureau des projets à partir de la régie d'avance, de janvier à avril 2018, pour un montant de 3 150 €, avec deux projets présentés par le bureau des projets des Hauts Pavés Saint-Félix, l'animation du jardin partagé « Fleurs de pavés », et « Sauvons les jardins de Barbin », avec le collectif Les Mains vertes de Barbin. Il s'agit de récupérer des plantes et des arbres avant les projets immobiliers pour les replanter et également, pour créer un jardin pédagogique.

Le bureau des projets de Nantes Erdre a attribué un soutien pour l'exposition photographique sur l'implication des habitants dans l'histoire du quartier Saint Jo/Batignolles autour d'une comédie musicale du Théâtre-Nuit, qui fera certainement date.

Le bureau des projets du centre-ville a attribué une aide pour une soirée éthiopienne.

J'en profite également pour vous inviter au deuxième anniversaire du bureau des projets, qui se déroulera au Solilab, accueilli par l'association Les Écossolies et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce sera le 2 juin. Sont invités les habitants qui sont impliqués dans les bureaux des projets, les porteurs de projet, les associations ressources, les techniciens et les élus. On parlera point d'étape et perspectives et notamment, de la déclinaison dans les quartiers des suites du grand débat sur la transition énergétique.

Je vous demande d'approuver les propositions de subventions qui sont faites par les différents bureaux de projets.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Touchefeu.

Mme TOUCHEFEU, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais juste éclairer cette délibération d'un exemple concret pour montrer les effets que cela peut faire. Vous avez vu qu'il y avait un projet, dans le quartier Doulon Bottière. C'est un artiste, habitant du quartier, Simon Nwambeben, qui ne supportait pas de voir l'intolérance, de voir les préjugés au quotidien dans le quartier, et qui se demandait comment faire. Il se disait : comment, moi, je peux agir avec ce que je peux apporter ? Parce qu'il savait bien qu'il ne s'agissait pas simplement de faire une leçon morale sur les préjugés et qu'il fallait essayer d'aller au-devant des personnes.

Il a donc décidé de mettre son talent à la disposition d'un projet collectif, d'aller à leur rencontre. Le film est tourné à la Souillarderie. C'est vraiment quelque chose qui est dans le quartier. C'est aussi dans le cadre de la vie associative, puisque c'est porté par l'association Bitosso-France, qui développe des activités artistiques, culturelles dans l'ensemble de leur diversité, avec une tonalité particulière sur la culture camerounaise.

Surtout, la discussion que nous avons eue dans le bureau des projets était très intéressante, parce que les habitants, d'abord, ont découvert qu'il y avait des talents dans le quartier qu'ils ne soupçonnaient pas, et cela a été assez intéressant. Et puis il y a eu une véritable réflexion sur ce qui était de l'ordre de la vie associative.

Clairement, il a bien expliqué qu'il n'était pas là pour travailler, puisque comme il est artiste, ce n'était pas une façon déguisée de se salarier comme artiste, et les discussions sont allées assez loin pour faire la différence entre l'activité associative et l'activité professionnelle, pour montrer comment parfois cela pouvait se mêler, et je pense que l'ensemble des membres du bureau des projets en sont sortis bien plus conscients de ce que l'on pouvait faire collectivement dans un quartier.

II – 102

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Avenants aux conventions d'exécution de la gestion urbaine et sociale de proximité des quartiers Nantes Nord, Bottière Pin Sec et Grand Bellevue portant intégration des bailleurs sociaux Aiguillon Construction et Vilogia – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité. Je rappelle que nous avons voté une convention-cadre, en novembre 2015, dans le cadre du contrat de Ville, qui permet à toutes les institutions qui travaillent sur les quartiers de la politique de la ville de travailler ensemble pour améliorer la quotidienneté des habitants, notamment par un engagement d'enveloppes financières dans chacune des instances.

Ce dispositif se déploie maintenant dans les quinze quartiers de la politique de la ville de la métropole, mais sur trois quartiers de la Ville de Nantes, Nantes Nord, Grand Bellevue et Bottière Pin sec, dans le cadre des projets de renouvellement urbain, il y a eu des cessions entre des bailleurs sociaux, notamment entre Nantes Métropole Habitat et Vilogia et Nantes Métropole Habitat et Aiguillon construction. Ces deux bailleurs sociaux, qui sont des ESH, deviennent maintenant partenaires de la GUSP et il convient de faire des avenants à la convention d'exécution sur chacun des territoires concernés, à savoir Nantes Nord, pour inclure Aiguillon construction et Vilogia, Bellevue, pour inclure Aiguillon construction, et Bottière Pin sec, pour inclure Vilogia.

Il s'agit d'approuver les avenants.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Deuxième répartition de subventions – Convention – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Il s'agit de la deuxième répartition de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé. Cette délibération prolonge bien le débat thématique que nous avons eu ce matin, puisqu'elle donne à voir les associations qui participent à la réduction des inégalités de santé sur notre territoire et plus précisément répondant aux objectifs du contrat local de santé signé avec l'ARS, la Préfecture des Pays de la Loire, Nantes Métropole et la Ville sur l'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, notamment sur les questions de santé mentale, la prévention des conduites à risques et la promotion de l'alimentation et de l'activité physique.

Il vous est donc proposé de verser 20 500 € à neuf associations qui œuvrent dans l'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, notamment sur les questions de santé mentale. Je voudrais vous donner plus particulièrement l'engagement de la Ville auprès du Nouveau Cap, le GEM, le café associatif dont nous avons beaucoup parlé à plusieurs occasions, ce matin et encore cet après-midi. C'est une subvention à hauteur de 5 500 €. Je voudrais évoquer aussi l'association Le Pas, qui travaille et agit sur le quartier de Malakoff, Nantes Nord et Breil

II – 103

Dervallières pour aider psychologiquement les personnes qui sont en précarité dans ces quartiers.

Je vous propose de verser, pour quatre associations qui œuvrent dans la prévention des conduites à risques, 27 000 €, et pour onze associations qui œuvrent sur la promotion de l'alimentation et de l'activité physique, 30 300 €. Je voudrais là aussi vous donner à voir à la fois la Banque alimentaire, qui propose des ateliers cuisine auprès des personnes les plus vulnérables, mais aussi la Ligue contre le cancer, qui propose des actions de prévention nutritionnelle, et le Comité 44 qui fête les 75 ans de sa création.

Il convient également de renouveler la convention liant la Ville avec l'association Avenir santé pour le dispositif « veilleur de soirée » et l'action de prévention et de réduction des risques en milieu festif. Il vous est en même temps proposé de verser un montant de 1 000 € à l'association Casa pour l'action « favoriser l'accès aux soins et à la citoyenneté par la médiation artistique et culturelle ». Cette subvention est hors CLSa.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de mon intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALAÛN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation

M. SALAÛN, Conseiller municipal – Chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à nos actions de coopération internationale. Tout d'abord, il vous est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Casa Africa, notamment pour assurer l'animation du nouvel espace la Maison de l'Afrique, dont je rappelle qu'il vient d'être inauguré, le 3 avril dernier. Cette Maison de l'Afrique est un espace de promotion des initiatives liées à ce continent. La subvention qui vous est proposée est d'un montant de 20 000 €.

Ensuite, il est proposé une subvention à l'Alliance internationale des Villes pour le devoir de mémoire et le développement. Conformément à la convention pluriannuelle conclue le 2 novembre 2017, il vous est proposé de verser la deuxième tranche de la subvention prévue par cette convention, pour un montant de 5 000 €.

Ensuite, notre coopération avec la Ville de Rufisque, au Sénégal, avec deux actions principales. Tout d'abord, nous entrons dans la phase opérationnelle de la création de la Maison des arts de Rufisque, en partenariat avec l'école des Beaux-Arts de Nantes. Il s'agira notamment du campus africain de l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, dans l'alliance des territoires dont nous parlions tout à l'heure Élisabeth Lefranc et David Martineau. Pour cette action, il est prévu un montant de 80 000 €.

La deuxième action est davantage d'encourager l'interculturalité des habitants et la mise en synergie des acteurs. Comprennez, en fait, des échanges entre habitants et professionnels, notamment pour l'organisation du temps fort qui aura lieu à Cosmopolis à partir du 30 mai, pour valoriser toutes les actions qui ont été menées dans le cadre de notre coopération avec Rufisque. Le montant est de 4 500 €.

Pour notre coopération avec la Ville d'Agadir, au Maroc, une convention de coopération pour 2018 et 2019, avec notamment les points suivants : un soutien à l'atelier « produire au sud », l'accueil en résidences croisées d'artistes des deux villes, et là, c'est une nouveauté de ce nouvel accord-cadre de convention, ensuite, des missions des Volontaires internationaux, en

II – 104

lien avec les maisons de quartier des deux Villes, la préparation, et c'est aussi une nouveauté, d'un événement qui aura lieu à Agadir à la rentrée pour marquer les 25 ans de coopération entre nos deux villes.

Puis, plus classiquement, les rencontres et échanges réguliers entre les représentants des deux Villes, les stages croisés de cadres municipaux et la recherche conjointe de cofinancements. Il n'apparaît pas, dans le texte de cette délibération, d'imputation budgétaire car il n'y a pas de transfert de fonds, mais sachez simplement que chacune des Villes prendra sa charge sa part de ce projet et que pour la Ville de Nantes, elle sera de 26 500 €.

Enfin, suite au dépassement du seuil de conventionnement dû à des actions nouvelles qui n'avaient pas été initialement prévues, il y a la nécessité de régularisation, par la mise à jour des conventions, pour le versement de subventions que nous avons déjà votées. Tout d'abord, une subvention de 3 000 € pour l'atelier « produire au sud », mais cette fois en Afrique du Sud, chez nos partenaires de Durban. Et ensuite, 4 000 € pour l'association Métisse à Nantes, qui soutient le collectif Irma Nantes, ce collectif qui avait été créé suite au cyclone qui avait notamment touché l'île de Saint-Martin.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Martineau et M. Mauduit pour l'association des Trois Continents.

M. SOBZCAK, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

M. SOBZCAK, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur des soutiens à des échanges internationaux et à des associations qui permettent aux Nantaises et aux Nantais de découvrir l'international. Il y a tout d'abord l'association Élanç, qui organise un voyage linguistique et culturel avec notre ville jumelle Cardiff. Avec un échange où les Nantais vont partir demain, pendant une semaine, et où l'on va accueillir ici, sur notre territoire, des Gallois, au mois de juin. En application du barème, nous proposons une subvention de 1 000 €.

Deuxièmement, il y a des enfants du collège Rutigliano qui vont également partir à Cardiff au mois de mars. Là aussi, en application du barème, nous proposons une subvention de 1 440 € pour les Nantais qui partent là-bas.

Ensuite, il y a un soutien que je vous propose à la Maison des États-Unis, qui organise le festival « Joie de vivre ». La Maison des États-Unis, que vous connaissez, travaille sur l'ouverture à la culture américaine et aux liens entre Nantes et les États-Unis. Elle a de nombreuses actions tout au long de l'année et en particulier, le festival « Joie de vivre », qui permet de découvrir la musique dans toute sa diversité aux États-Unis. Nous proposons un soutien de 3 000 € à ce festival.

Enfin, l'association Wazabi, qui va organiser pour la dixième fois l'événement « Wazabi », qui permet de découvrir la culture japonaise, notamment les mangas, la pop culture, et qui va organiser, les 13 et 14 octobre, cette nouvelle édition du salon « Wazabi ». Nous proposons un soutien de 2 000 € pour cet événement.

II – 105

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Mission commerce – Subventions – Convention – Avenant – Approbation. Monsieur ROBERT

M. ROBERT, Adjoint – Il s'agit d'approuver, comme chaque année, les subventions annuelles aux associations de commerçants du centre-ville et des quartiers.

Vous savez combien la place du commerce est importante à nos yeux, aussi bien dans le centre-ville que dans les quartiers, et à travers d'un plan d'action qui a été lancé en mars 2017 avec l'ensemble des acteurs qui se sont réunis autour de la Ville de Nantes et de la Chambre de commerce et d'industrie, chaque année, nous faisons un bilan, un point, et nous essayons d'avancer sur un certain nombre de questions. La dernière initiative en date était le lancement d'une nouvelle campagne de promotion et de marque du centre-ville avec « Nantes centre-ville, vrais moments nantais ».

À travers cette délibération, nous entendons manifester plus particulièrement notre soutien aux associations, dans un contexte qui a été difficile pour eux, c'est vrai, puisque samedi dernier, une nouvelle fois, malheureusement, certains commerçants ont été victimes de casseurs qui s'en sont pris d'une manière scandaleuse à leurs vitrines. Madame le Maire, vous êtes déplacée à leur rencontre, lundi dernier, justement pour évaluer les conséquences de ces actions totalement répréhensibles.

Concernant les subventions, il s'agit tout d'abord de l'association Plein centre, évidemment. Vous savez que toutes les associations de quartiers du centre-ville sont fédérées sous l'égide de cette association, qui regroupe environ 400 adhérents. Cette association a un programme d'actions assez dynamique, qui se traduit par l'animation du centre-ville tout au long de l'année, des animations de Noël, des rencontres entre les adhérents, le dispositif « chèques cadeaux » et l'organisation, prochainement, en juin, je crois, d'un colloque sur l'attractivité du commerce du centre-ville. Pour toutes ces actions, il vous est proposé d'accorder une subvention de 83 000 €, en hausse par rapport à celle de 2017, qui était de 77 000 €.

Nous avons aussi notre subvention à l'UNACOD, l'Union nantaise du commerce de détail. C'est la plus puissante fédération d'associations de commerçants de France, puisqu'elle ne regroupe pas moins de 54 associations de commerçants de quartier. Cette association a sollicité la Ville pour le financement de quatre opérations, au titre de l'année 2018. Premièrement, les illuminations de fin d'année, puisque nous apportons un soutien financier à l'UNACOD depuis des années. Il est proposé d'attribuer dans ce cadre une subvention de 153 000 €.

Ensuite, les opérations « Des quartiers qui bougent ! » Ce sont plein d'initiatives qui contribuent à la dynamique associative, au renforcement de l'attractivité des pôles commerciaux. Cela représente 40 000 €.

Puis, l'opération « Commerçant, 1 000 métiers différents », qui est une opération assez extraordinaire qui vise à valoriser dans les carrefours des métiers, les interventions dans les écoles, les collèges et lycées, l'intervention des commerçants sur tous les débouchés que peuvent représenter les 1 000 métiers différents que sont ceux du commerce et de l'artisanat.

Et enfin, une animation numérique, parce que pour le moment, l'association n'est pas dotée d'un outil d'animation numérique et qu'elle souhaite progressivement monter en puissance sur cette question.

II – 106

L'ensemble de ces subventions à l'UNACOD représentent un total de 231 000 €, en hausse par rapport à 2017, puisqu'elles étaient de 209 000 € l'an dernier.

Je vous propose donc d'approuver le versement de ces subventions.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame le Maire. Je reviens sur les manifestations et les dégradations des zadistes du week-end dernier. En effet, vous avez rendu visite aux commerçants du centre-ville et c'est très bien. Il était nécessaire de les soutenir dans la difficulté qu'ils rencontrent avec ces nombreuses manifestations, dégradations, violences et même, traumatismes, pour de nombreux commerçants, qui viennent régulièrement nous faire part de leurs difficultés. Non seulement économiques de commerce, mais aussi de la peur qu'ils ont chaque fois qu'ils entendent une manifestation de zadistes et autres dans le centre-ville. Ils ont même peur pour leur personne et aussi pour leur personnel et pour leurs équipes. Le groupe de l'Union de la droite et du centre leur apporte bien évidemment tout leur soutien.

Nous voulions, Madame le Maire, vous poser la question de savoir comment vous allez aller plus loin, quelles mesures vous allez mettre en place suite aux stigmates inacceptables que nous constatons encore chaque jour dans la ville, après ces dégradations. Quelle action allez-vous mettre en place, à l'instar de Long Ma que vous aviez déplacé lors de précédentes manifestations et dégradations pour redynamiser ce centre-ville, qui en a bien besoin ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un mot, puisque vous évoquez, en fin de votre intervention, l'initiative conjointe que nous avons prise il y a maintenant presque deux ans, avec Plein centre, notamment, avec les représentants de la CCI, avec l'ensemble des restaurateurs. Je l'avais dit à ce moment-là : cette démarche n'était pas ponctuelle, mais s'engageait dans le temps. Je vous le confirme donc. Ce travail a continué.

Nous avons eu, avec Alain Robert, un point tout dernièrement avec ces acteurs, avec plusieurs volets : un volet qui concerne évidemment l'accessibilité du centre-ville, un plan qui concerne la stratégie de communication sur le centre-ville. L'ensemble des acteurs présents se sont d'ailleurs exprimés sur ce sujet en se disant qu'il nous fallait là une nouvelle étape.

Je crois que sur la question de notre engagement pour le cœur de Nantes, qui est un espace absolument indispensable, parce que c'est à la fois un lieu pour les riverains, un lieu pour l'ensemble des Nantais et un lieu pour les touristes, ce ne sont pas de mesures conjoncturelles que nous avons besoin. En tout cas, le choix que nous faisons est celui d'une ambition structurelle, que nous portons avec Plein centre, avec la CCI, avec l'UNACOD.

Et je peux effectivement vous dire que comme j'ai fait le tour d'un certain nombre de commerçants après les événements et les débordements violents que notre ville a connus, il y avait vraiment une forme de front commun de l'ensemble des acteurs attachés au centre-ville et de ce point de vue, je veux le saluer.

Ensuite, en ce qui concerne la question de la sécurité et de la tranquillité du centre-ville, vous le savez comme moi : il appartient à chacun de prendre ses responsabilités. Sur la question de la situation post-aéroport, pour en dire un mot, ce projet était un projet porté par l'État, un projet que l'État a fait le choix d'abandonner. Il lui appartient maintenant de trouver les meilleures voies de régulation, de dialogue et de fermeté pour une sortie la plus rapide et la plus pacifique possible de cette situation.

Je voudrais aussi saluer le sens des responsabilités d'un certain nombre d'acteurs que j'ai rencontrés, qui décrivent très bien plusieurs moments dans la manifestation, y compris les

II – 107

commerçants que vous citez. Je ne citerai pas les enseignes, mais ils disent très clairement qu'il y a eu plusieurs temps dans la manifestation : un temps où les choses se sont passées de manière pacifiste, de manière calme, dans le dialogue et le respect des engagements de chacun, et un autre, à un moment donné, où les choses ont dérapé, et naturellement, je le redis, aucun acte de violence, jamais, jamais, ne peut être admissible. Je l'ai dit très clairement.

Monsieur Richard.

M. RICHARD, conseiller municipal – Je voulais juste vous dire que nous regrettons que cette délibération n'intervienne qu'en fin de Conseil. Nous avons demandé à votre cabinet qu'elle intervienne dans la matinée, parce que cela aurait été une bonne chose que la question du centre-ville puisse être débattue avec tout le monde et tôt le matin.

(Rires)

Vous m'avez bien compris... On constate effectivement que sur le centre-ville, il y a beaucoup de bonnes choses qui se passent. Il y a des progrès dans les résultats des commerçants. Les choses vont mieux, ce qui a été mis en place par la Chambre de commerce mérite d'être soutenu. Simplement, ce sont ces mêmes commerçants qui nous parlent d'autre chose et d'un sujet que nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de mettre sur la table, le problème de la salubrité, le problème de la saleté dans le centre-ville et notamment, dans les quartiers Commerce, Bouffay et Kervégan.

Aujourd'hui, un problème nous est remonté par les commerçants du centre-ville, celui de ces gens qui déambulent, alcoolisés, avec leur chien, et qui créent une sensation d'insécurité. C'est quelque chose que l'on pensait voir réglé avec la Maison de la tranquillité publique. Ce n'est pas le cas. C'est un sujet qui nous est remonté, sur lequel on ne peut pas fermer les yeux, même si votre adjoint à la sécurité, il y a quelques années, avait dit que ce n'était pas un problème. Aujourd'hui, cela nous est remonté. Je voudrais avoir votre avis et surtout, savoir quelles actions vous alliez mener pour régler ce problème, qui remonte de plus en plus régulièrement. C'était donc bien d'en parler. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Plusieurs éléments. D'abord, Monsieur Richard, il n'est que 17 h 06 et je vous garantis qu'à 17 h 06, le service public, à Nantes, est encore très mobilisé, très actif et nous aussi. Je pense donc que nous sommes tous mobilisés pour traiter cette délibération avec la plus grande attention.

S'agissant des actions qui sont menées aujourd'hui sur la propreté, c'est effectivement un axe majeur, un axe important, y compris du travail partenarial que j'ai évoqué, puisque, je le redis, sur ces sujets, il ne s'agit pas simplement de faire des déclarations chaque fois qu'il y a un événement. C'est un travail dans la durée, c'est un travail en profondeur, c'est un travail sérieux qui nous permettra d'avancer sur des sujets que chacun sait complexes.

Qu'est-ce qui a d'ores et déjà été engagé ? À la demande et sur proposition d'un certain nombre d'acteurs du centre-ville, je rappelle qu'en juin 2017, nous avons organisé cette opération « ma rue propre », qui concernait six rues commerçantes que nous avons sélectionnées collectivement, avec deux objectifs. Le premier était de pouvoir donner un coup d'accélération sur ces sujets et le deuxième, de pouvoir montrer symboliquement que nous étions collectivement, Ville, CCI, Plein centre, UNACOD, très mobilisé sur ce sujet.

Deuxième élément, que nous avons partagé, là aussi, dans cette table ronde avec les acteurs du centre-ville, ce sont un certain nombre d'espaces réaménagés qui concourent à la qualité urbaine, parce que, chacun le mesure, c'est aussi en anticipant en amont les aménagements urbains que l'on doit pouvoir penser ces sujets.

Troisième élément : à la suite de la toute première table ronde, un des premiers sujets qui avaient été remontés par les commerçants était la question des horaires de collecte de verre. Il

II – 108

y a donc eu, à la suite de ces premiers échanges, un décalage de nos horaires pour pouvoir, là aussi, mieux s'adapter et créer toutes les conditions d'un centre-ville actif. Je ne reviens pas sur le nouveau mode de collecte des cartons, qui, lui, est expérimenté de manière encore assez récente.

Je n'en dis pas plus. Il y a un certain nombre d'autres actions qui sont aujourd'hui en train d'être engagées ou préparées. Nous y travaillons activement avec les acteurs que j'ai cités à plusieurs reprises et j'aurai l'occasion, dans les semaines qui viennent, de vous faire part des conclusions de ce travail pour effectivement, franchir collectivement un cap supplémentaire sur cette question absolument déterminante qu'est la propreté.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Chers collègues, un petit point avant de passer à la délibération 32. Je vous propose, suite à votre interpellation, ce matin, concernant la Scène Michelet, que David Martineau, comme je le souhaitais, puisse vous donner en séance l'ensemble des éléments précis, qui vous seront naturellement confirmés par courrier pour que la meilleure information de chacune et de chacun soit confirmée. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Il y a une double question, qui concerne à la fois la Scène Michelet et la façade du Studio théâtre, deux situations qui sont finalement assez similaires, avec, sur la façade du Studio théâtre, le mur qui longe la rue du Ballet, une fresque temporaire. Des travaux de remise en état du mur initial avec un blanc cassé, qui a été choisi en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France, sont prévus dans les semaines à venir. Ce sera fait d'ici l'été, si tout se passe.

Concernant la Scène Michelet, les services de l'urbanisme ont pris contact avec le propriétaire, Monsieur Piard, pour regarder avec lui et l'architecte des Bâtiments de France l'évolution de cette fresque, qui, là aussi, a un caractère temporaire, et Monsieur Piard s'est engagé, lors de travaux de rénovation et de ravalement de façade qu'il mènera dans son établissement en 2019, à faire disparaître la fresque et à mettre cette façade en conformité avec les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.

Voilà les informations que je pouvais vous communiquer. En effet, un courrier s'est un peu perdu dans les tuyaux. Il est prêt depuis maintenant quelques semaines. Veuillez nous en excuser. En tout cas, il vous arrivera très rapidement. Voici les éléments que je pouvais vous communiquer. Et c'est vrai que quand on se demande poliment les choses, on a souvent les réponses de façon polie. C'est ça qui est chouette, même à l'heure où il commence à faire tard, ce vendredi soir..

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Je vous propose de passer à la délibération 32.

Mme TOUCHEFEU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Avis sur le projet de plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030 de la Métropole nantaise

Mme TOUCHEFEU, Adjointe – Au moment d'aborder cette délibération, pour faire écho à la discussion de ce matin, permettez-moi d'avoir une petite pensée pour la lutte des cheminotes et des cheminots.

En matière de transport, nous vivons une période d'évolution importante, une évolution démographique pour notre territoire, mais aussi des évolutions techniques. La question qui

II – 109

nous est posée, c'est : qu'en faisons-nous ? Autour de quels objectifs voulons-nous voir se développer les mobilités ? C'est, je crois, tout l'enjeu d'avoir un projet, un plan de déplacements urbains.

La formulation du PDU a été une démarche en plusieurs étapes : le temps de l'évaluation, pour prendre la mesure de ce qui a été fait à travers les PDU précédents, le temps de la définition des objectifs et des orientations, pour prendre en compte les évolutions des comportements et des nouveaux enjeux, dans un territoire attractif qui gagne des habitants régulièrement, le temps de la définition d'un plan d'action qui permette de concrétiser les orientations définies. Et tout cela ne s'est pas fait en chambre, mais à travers une large concertation, des enquêtes, 48 rencontres. Cela a permis de formaliser le projet.

En février dernier, il a été arrêté au niveau de Nantes Métropole et nous sommes maintenant dans la phase de consultation officielle. C'est d'ailleurs pour cela que qu'aujourd'hui, la Ville délibère sur cette question. Une fois cette phase passée, s'ouvrira aussi celle de l'enquête publique, qui devrait aboutir à une délibération en décembre prochain pour approuver le PDU.

Le PDU se trouve à la croisée de plusieurs grands enjeux, de plusieurs politiques publiques et donc, la réflexion, les discussions avec les différents partenaires ont intégré ces différents plans. Des enjeux en termes de santé publique et des enjeux climatiques, avec le plan climat, air, énergie territorial ; L'urbanisme, quel urbanisme, demain, et comment il prend en compte ces questions de mobilité avec le plan local d'urbanisme métropolitain ?; L'habitat, avec le PLH, le plan local de l'habitat. Mais le PDU a aussi intégré des contributions citoyennes qui ont émergé des grands débats, celui sur la Loire et nous, celui sur la transition énergétique et bien sûr, l'avis citoyen exprimé par les acteurs du territoire. Cela a donc été à la croisée de très nombreuses discussions et cela a permis de définir cinq enjeux pour demain.

Tout d'abord, la mobilité pour toutes et tous et la nécessité d'avoir une offre accessible, accessible dans tous les sens du terme, une offre multiple, car les besoins sont différents en fonction de là où l'on habite, en fonction des âges de la vie, des motifs de déplacement. Il y a donc bien nécessité de construire des réponses qui prennent en compte la vraie diversité de ces besoins. Mais aussi l'enjeu du cadre de vie, un cadre de vie qui permette de se sentir bien dans la ville et bien avec les autres. Enfin, un enjeu environnemental de santé publique et contribuant à la transition énergétique, permettant à la ville et à la métropole d'être attractives, le tout avec un objectif de sobriété et de maîtrise des coûts pour la collectivité comme pour l'utilisateur.

Alors, pour répondre à ces enjeux, des objectifs en termes de part modale ont été définis. Ils se situent dans la suite logique des objectifs précédents, mais expriment une ambition forte : celle de réduire la part des modes motorisés à un quart des déplacements pour arriver à trois quarts des déplacements en mode alternatif.

Alors, vous le voyez sur le graphique, les évolutions : 2015 c'est là où on en était rendus, 2030 ce sont les objectifs vers lesquels nous nous dirigeons. Il s'agit bien de développer de façon significative le développement piétons et vélos, de conforter et de développer les transports en commun, et également d'accentuer sur la question de la voiture partagée.

Alors, pour que tout ça ne reste pas simplement des bonnes intentions, eh bien il faut aussi se demander comment on y va, quel est le plan d'action qui est mis en œuvre, et un plan très concret qui n'est pour autant pas figé puisque le principe même, c'est d'avoir une vision évolutive, d'être en capacité de faire le bilan à chaque fois. Mais un plan qui détermine 16 fiches actions et 58 actions précisément, le tout pour un coût global sur 10 ans de 3,3 milliards d'euros.

II – 110

Vous allez retrouver dans les plans donc là il n'est pas temps de faire la liste de toutes les fiches actions, mais c'est bien de combiner ce qui est interventions sur les infrastructures, sur les techniques et sur tout ce qui permet la mobilisation des acteurs pour inciter au changement de comportement. Et c'est la combinaison de tous ces éléments qui peut nous permettre d'avancer.

Alors, c'est un plan dont on peut dire qu'il est à la fois ambitieux et réaliste, et qu'il reste en cohérence avec les quatre grandes affirmations reprises par la route de la transition énergétique que vous retrouvez ici, donc :

- favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée et des continuités cyclables structurantes,
- impulser de nouveaux usages du véhicule vers une approche servicielle et collective,
- maintenir la performance des services de déplacement, particulièrement pour les transports collectifs,
- et enfin, favoriser les usages pluriels à toutes les échelles vers une métropole facile, accessible, connectée et maillée.

Voici... À travers ce PDU, je pense qu'on voit que le déplacement est quand même quelque chose qui concerne de très nombreux acteurs donc je vous demande aujourd'hui d'approuver ce projet de PDU en intégrant toutefois une petite modification de l'action 4 de la fiche 11 sur la question du stationnement, en modulant une information trop générale et systématique sur les stationnements pour préciser : « en fonction des demandes des riverains et sur des zones de tension identifiées, permettre des zones d'extension du stationnement payant, notamment jusqu'aux boulevards du XIX^e ». Voilà la modification intégrée dans l'avis de la Ville de Nantes sur ce Plan de Déplacements Urbains.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues,

- urgence climatique,
- qualité de l'air,
- santé par la pratique d'une activité physique de marche ou de vélo,
- desserte de tous nos quartiers par un réseau de transports collectifs de qualité, accessible par nos concitoyens aux revenus les plus modestes grâce à une tarification solidaire :

oui, le projet de Plan de Déplacements Urbains est indispensable pour répondre aux enjeux présents sur notre territoire et qui traversent plus largement notre société.

Les Élus écologistes et citoyens ont participé à la consultation de ce projet de PDU, au printemps de l'année dernière, et ils ont approuvé ce projet en Conseil métropolitain.

Nous nous retrouvons dans les grandes orientations et les axes d'actions, et j'aimerais souligner ici trois axes qui nous semblent particulièrement importants.

Premièrement, la poursuite du développement du réseau des transports collectifs en passant à un réseau maillé. Cette poursuite, elle est indispensable, elle répond à certaines de nos propositions comme la connexion ligne 1 – ligne 2, la desserte de l'Ouest de l'île de Nantes ou encore la desserte de Nantes Atlantique par le tramway ou le train, une très ancienne proposition des écologistes.

Deuxièmement, le partage de l'espace urbain au profit de la marche et du vélo. Il faut un réel partage de l'espace urbain au profit des habitants, et non des voitures.

II – 111

Troisièmement, les nouvelles pratiques liées à l'évolution des modes de vie comme le covoiturage ou l'autopartage. La possession d'une automobile n'est plus une priorité pour tous nos concitoyens, en particulier les plus jeunes. L'usage des nouvelles technologies sera un atout important pour aider à développer ces nouvelles pratiques.

Dans ce projet de PDU, Nantes joue un rôle essentiel. Ville centre de l'agglomération, c'est elle qui concentre le plus de déplacements et c'est elle aussi qui est le mieux desservie par les transports en commun et par les aménagements cyclables.

Nous nous devons donc, chers collègues, d'être exemplaires.

Exemplaires sur le stationnement automobile qui doit continuer à être maîtrisé, limité, diminué. Sur ce point, nous redisons notre opposition à tout nouveau projet de parking en centre-ville, en particulier le projet de parking sous le cours Saint-Pierre, un projet onéreux dans un sous-sol constitué de roches, juste au-dessus du canal Saint-Félix.

Exemplaires, nous devons l'être aussi sur un aménagement de l'espace public qui donne la priorité aux piétons et aux cyclistes. Cette attention à la qualité de l'aménagement des espaces publics, déjà présente dans le centre-ville et bientôt de la gare jusqu'à la Petite-Hollande, doit être étendue à tous les quartiers nantais pour favoriser la marche et le vélo. Avec des zones 30 qui ne se limitent pas à de simples marquages au sol par exemple. Avec des aménagements cyclistes suffisamment larges et confortables, qui anticipent une progression importante du nombre de cyclistes dans les prochaines années.

Exemplaires, nous devons l'être également sur le respect des aménagements existants. Les récents chiffres cités par l'association Place au vélo nous indiquent que seuls 1 200 PV pour stationnement très gênant ont été dressés l'année dernière, c'est-à-dire un tous les trois jours. C'est extrêmement peu au regard des nombreuses infractions constatées chaque jour pour ceux qui se déplacent à pied ou à vélo sur les trottoirs ou sur les rues, et qui peuvent dissuader les Nantais de se déplacer à pied ou à vélo. La verbalisation est indispensable aussi et doit être renforcée pour favoriser le recours à la marche et au vélo en toute sécurité.

Exemplaires, nous devons l'être enfin sur les incitations à pratiquer la marche et le vélo dès le plus jeune âge grâce au programme d'écomobilité scolaire, et nous devons développer encore davantage ce programme qui ne concerne qu'un petit nombre des écoles nantaises ; à travers également des dispositifs incitatifs positifs comme l'indemnité kilométrique vélo que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années, et nous saluons donc sa mise en place prochaine par la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Mme le MAIRE – Merci. Nathalie Blin.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, « gouverner c'est prévoir », dit le proverbe. Rien n'est plus vrai qu'en matière d'évolution des déplacements urbains d'une grande ville, d'une grande métropole. Évidemment, nous traitons là de sujets plus vastes que la seule gestion des flux.

Nous avons à répondre aux défis du développement urbain, particulièrement importants vu l'attractivité de notre ville, de l'évolution des modes de transport, de leur accessibilité, des besoins croissants de mobilité, mais aussi des enjeux de santé publique. De ce point de vue, un bref retour sur le bilan du précédent Plan de Déplacements Urbains nous permet une mise en perspective ambitieuse.

Ainsi, avec 1,3 milliard d'euros de réalisations qui ont permis la création de lignes chronobus, d'ouvrages de franchissement de la Loire, la poursuite d'aménagements cyclables, le développement des pôles d'échange, nous avons contribué à réduire l'usage de la voiture de 6 %.

II – 112

Avec ce nouveau plan, nous confortons les engagements pris et affirmons une ambition : concilier ville mobile et ville durable, autour d'un plan d'action dont le budget global portera sur 3,3 milliards d'euros.

Nous prenons également en compte les exigences environnementales et de santé. Ainsi, nous proposons de faciliter les usages alternatifs à la voiture grâce à un réseau de transport en commun efficient et accessible, des aménagements doux, pistes cyclables, voies piétonnes, la location de vélos en libre-service.

Nous poursuivons nos investissements dans les transports en commun pour étendre le réseau, obtenir un meilleur maillage du territoire, améliorer le confort des passagers, faciliter l'accessibilité du réseau aux personnes en situation de handicap, relier l'hypercentre avec le reste du territoire, et enfin développer les capacités fluviales tant pour le transport en commun que pour le fret.

Autre objectif essentiel : garantir l'accès à toutes et tous grâce à une politique tarifaire socialement juste telle que notre majorité l'a mise en place. De ce point de vue, compte tenu de notre politique fiscale transports en la matière, il nous faudra construire de nouveaux modes de financement pour répondre aux exigences de développement. Ces objectifs participent à changer les pratiques afin d'augmenter le nombre d'usagers des transports en commun, d'augmenter la pratique de la marche à pied, du vélo et du covoiturage.

Il n'en demeure pas moins qu'il faudra faire œuvre de pédagogie et de conviction pour y parvenir, d'autant que notre ville est confrontée à deux sujets majeurs : 300 000 déplacements quotidiens supplémentaires attendus d'ici 2030 et la décision d'abandon du transfert de Nantes Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes, sujets qui vont avoir un impact majeur sur les aménagements futurs de notre ville.

Dans ce contexte, le Gouvernement doit assumer son rôle de stratège et d'aménageur, doit assumer ses responsabilités par des investissements qui permettent de préserver des conditions de vie décentes pour les populations de plus en plus survolées. Il doit investir dans de nouvelles liaisons – tramway, tram-train – du centre-ville vers Nantes Atlantique. Il doit investir pour permettre un nouveau franchissement de la Loire et enfin investir dans le réseau ferré.

Madame le Maire, chers collègues, parce que gouverner c'est prévoir, pour ce qui nous concerne, groupe des Élus communistes et républicains, avec ce nouveau Plan de Déplacements Urbains 2018-2027, nous assumerons pleinement nos responsabilités et votre plan de déplacements. Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Benoît Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci Madame le Maire. Ce PDU a déjà été très largement commenté et débattu lors du Conseil métropolitain et je ne vais pas ici refaire le match. Mais vous ne m'en voudrez pas néanmoins d'aborder un aspect qui me semble fondamental pour la vie de nos concitoyens et notamment dans les transports en commun : il s'agit là de la sécurité au sein de ces derniers.

Lorsque j'ai abordé cette question en commission – vous voyez : comme quoi on pose des questions en commission ! –, j'ai eu droit à une réaction que je pourrais qualifier d'épidermique, et on m'a répondu en raccourci que c'était un épiphénomène. Les victimes apprécieront la formule.

Revenons-en néanmoins à nos transports en commun. Je me suis donc penché un peu plus précisément sur le sujet et voici un chiffre qui me semble tout de même assez éloquent : 634 personnes ont été victimes d'agressions en 2017, que ce soient des usagers ou des agents. Ça fait quasiment deux par jour. Alors non, ce n'est pas un phénomène marginal et les Nantais doivent se sentir en sécurité dans les transports en commun. Et d'autant plus si nous

II – 113

souhaitons tous que le nombre d'usagers augmente dans l'avenir, au détriment – comme vous le souhaitez a priori de vos plus chers vœux – au détriment des voitures. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quero.

M. QUERO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, sur ce projet de déplacements, ce Plan de Déplacements Urbains, quelques mots puisqu'on est en fin de conseil municipal donc on ne va pas refaire la présentation que nous avait faite notre collègue Catherine Touchefeu.

Simplement, en dire quelques mots notamment concernant sa déclinaison nantaise, puisque c'est bien de ça qu'il s'agit aujourd'hui, pour dire effectivement que la Ville de Nantes va contribuer à cet objectif métropolitain et à cet enjeu d'accessibilité, de mobilité au quotidien et d'exigence écologique puisqu'on n'oublie pas l'ensemble de ces dimensions qui contribuent à la qualité de vie que les Nantais apprécient aujourd'hui. C'est pour ça qu'on essaye de tenir cette cohérence.

Et il nous faudra demain, on ne l'a pas dit, mais ça a été des questions qui ont été posées en commission et précédemment, il faudra décliner et construire cette partie pour l'instant métropolitaine dans son détail, avenir nantais.

Deux points importants à souligner, me semble-t-il, dans ce Plan de Déplacements Urbains. D'une part la dimension de mobilisation citoyenne qui a été demandée et obtenue dans la construction de ce PDU. Les associations, les acteurs économiques, les territoires voisins puisqu'on est aussi dans une réflexion qui ne concerne pas seulement ni même la Ville de Nantes, ni même la Métropole, mais aussi les aires urbaines et les intercommunalités qui sont nos voisins, les partenaires institutionnels, bref, tout un temps d'acteurs qui ont contribué utilement, de même que les grands débats sur la transition énergétique et la Loire, et qui sont venus enrichir ce PDU. Donc une vraie dimension importante qui a souligné le besoin d'expérimentation et d'innovation puisqu'on réfléchit quand même sur les mobilités de demain, et cette dimension d'innovation, c'est-à-dire de solutions qu'il nous faudra aller chercher et trouver et mettre en œuvre demain.

La deuxième, c'est qu'on a des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs pour l'horizon 2030, qui sont fixés par ce PDU, qu'il est important de noter, notamment l'objectif ambitieux sur la question du covoiturage. On s'est posé la question de savoir comment on allait pouvoir aller aider à réduire cet usage de la voiture seule dans des zones où on sait que nous n'aurons pas globalement, collectivement, la capacité de mettre des bus ou des tramways pour tout le monde. Donc, comment répondre sur des solutions de mobilité de demain ?

Eh bien cette question du covoiturage, du fait que demain moins de voitures circulent avec un seul passager, son conducteur, à bord, eh bien cela passera par des moyens peut-être technologiques, peut-être d'incitation, de sensibilisation qu'il nous faudra aller trouver et qui n'existent pas aujourd'hui. C'est en soi un objectif important, qui contribue fortement aux objectifs de quantité.

Et puis également, l'augmentation importante qu'il nous faudra aller chercher de la part des modes doux, la marche et le vélo. On maintient l'ambition qui était la nôtre précédemment avec un objectif de +13 points d'ici 2030.

Et puis, juste pour dire quelques mots également, puisqu'en l'occurrence c'est ma délégation donc je voudrais insister là-dessus, mais on n'oublie pas de vrais enjeux forts sur la question du vélo demain à Nantes. Sur le vélo, je reviens sur ce qu'a dit notre collègue Ghislaine Rodriguez. L'ensemble des PV qui sont dressés sur l'espace public, parce qu'il n'y a pas que la question des vélos et des pistes cyclables – la police municipale et les ASVP sont aussi là pour rendre l'espace public à tout le monde, à la fois aux piétons et aux vélos –, c'est plus de 60 000 PV qui sont

II – 114

dressés. Il ne faut pas oublier non plus les stationnements gênants qui concernent les marcheurs, les piétons.

Et donc il y a un travail quotidien, régulier qui est fait, avec notamment un travail qui a été engagé depuis maintenant deux ou trois ans avec Place au vélo sur un contact plus régulier notamment avec les services de la police municipale pour partager les objectifs, signaler des points noirs et du coup arriver à avancer de la même manière qu'on le fait sur l'écomobilité scolaire par exemple, à travailler sur la sensibilisation et de la prévention, et pas seulement de la verbalisation.

Et donc je rappelle qu'on aura en septembre prochain des services qui vont arriver avec le nouvel opérateur vélo qui nous donnera aussi un point d'appui pour embrayer sur cette augmentation de la part du vélo demain, et il nous reste effectivement à construire cet espace public partagé.

Je reviendrai aussi sur ce qu'a dit Monsieur Stekr-Ridel tout à l'heure, puisqu'à la commission on n'a pas nié cette question de l'insécurité dans les transports, mais la discussion était un petit peu plus subtile que ça puisqu'elle était sur l'idée qu'il y avait moins de personnes dans les transports en commun parce que les gens auraient peur de l'insécurité.

Effectivement, il y a des questions qui posent problème et la SEMITAN, la police nationale mettent des moyens renforcés pour s'y attaquer, mais voilà, on n'était pas tout à fait dans cette... On n'a pas caricaturé votre propos, mais il ne faudrait pas non plus caricaturer le déroulement de la commission telle qu'elle s'est passée et l'échange que nous avons eu ici.

En tout cas, on est aujourd'hui je crois dans un Plan de Déplacements Urbains ambitieux dans lequel il faudra qu'à l'échelle de la Ville de Nantes et avec des problématiques particulières qui ne sont pas forcément les mêmes que celles des autres communes – par exemple parce qu'on a une part d'utilisateurs vélo qui est aujourd'hui plus grande à Nantes qu'elle n'est dans d'autres communes de l'agglomération –, il faudra qu'on arrive à décliner et travailler pour atteindre ces grands objectifs et trouver des moyens, je le répète, qui innovent.

Parce qu'au cœur de cette réflexion, de la réflexion des fiches actions du plan d'action qui est indiqué, il y a beaucoup de choses qui nous restent à inventer pour trouver des manières de sensibiliser l'ensemble des habitants et arriver à changer les comportements sur des logiques positives d'incitation qui permettent de faire en sorte qu'on ait plus d'utilisateurs des transports en commun, des modes doux et d'autres manières d'utiliser la voiture.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Monsieur Stekr-Ridel, nul ne songerait un seul instant à négliger l'importance de la question de la sécurité et de la sûreté, dans les transports en commun comme dans l'ensemble de la ville.

Ce que je crois pouvoir comprendre, c'est que le fait que vous ne reteniez que ça d'un exposé sur les stratégies de mobilité sur plusieurs années dans l'ensemble de notre agglomération... Il aurait suffi qu'à l'instar de Monsieur Richard, vous souhaitiez qu'on en parle plus tôt le matin, pour qu'on se méprenne définitivement sur la réalité de vos intentions.

La question de la sûreté dans les transports en commun fait l'objet d'actions nombreuses et concertées entre les services de la Ville de Nantes, les services de la SEMITAN, et bien sûr les services de police sous l'autorité de Madame la Préfète.

Et nous avons, notamment après des événements extrêmement regrettables qui s'étaient passés l'été dernier, mis en place un certain nombre de mesures dont je me plais à constater qu'elles portent quand même plutôt leurs fruits. Et qu'en tout état de cause, l'augmentation

II – 115

constante et régulière des usagers de notre réseau de transport en commun est plutôt de nature à nous rassurer sur la perception que nos concitoyens ont de leur réseau de transport.

Mais vous avez tout à fait raison : il n'y aurait qu'une seule agression, ce serait une agression de trop. On a parlé de problèmes de santé mentale ce matin, c'est vrai que la part d'agressions, de phénomènes agressifs, de comportements plus qu'incivils dans les transports, liés à ces questions de santé mentale, est de plus en plus importante. Il est vrai aussi qu'une certaine forme d'exagération, de radicalisation des comportements et des comportements d'impatience, des comportements d'intolérance, provoque aussi, souvent d'ailleurs, entre passagers des transports, des incidents.

Mais je puis vous assurer, comme vous avez pu le lire dans la presse il y a quelque temps, qu'à la fois les mesures prises par la SEMITAN – et je pense notamment à la vidéoprotection qui est dans ces espaces clos d'une réelle utilité –, eh bien je pense que nous arrivons petit à petit, par la collaboration entre services, je le répète, plus que par la polémique politique, à faire avancer les choses de manière positive.

Mme le MAIRE – Merci. Benoît Stekr-Ridel à nouveau, puis Ronan Dantec.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Juste deux petites minutes.

Monsieur Bolo, je n'ai jamais dit que je ne retenais que ça, premièrement, du PDU, mais on ne va pas refaire le match, comme on l'a dit. Malheureusement, je ne suis pas à Nantes métropole, mais je sais que vous l'avez amplement débattu. C'était juste un sujet important.

Je ne dis pas que le nombre d'usagers ne progresse pas, mais je dis juste que c'est une réalité et, après avoir échangé avec nombre de concitoyens, peut-être qu'on ne voit pas les mêmes, mais ils peuvent aussi ne pas avoir l'envie ou en tout cas se sentir encouragés, par crainte parfois pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Et il y a plein d'exemples dans la presse et même autour de moi. Je pourrais vous citer des exemples très concrets d'enfants qui se sont fait agresser dans le tramway, et je peux vous assurer que ceux-ci, ils ne sont pas prêts de le reprendre sans crainte. C'est des sujets réels.

Je ne dis pas qu'on est en état de guerre ou de siège dans les transports en commun, je dis juste qu'il y a un vrai problème quand même. Tout dépend des heures et des lignes et des lieux. Allons ensemble place du Commerce par exemple prendre les transports à différentes heures et on pourra en reparler, voilà, simplement.

Si on veut que ça progresse encore, puisque c'est bien là l'objet de votre PDU, que vous mettez quand même 3,3 milliards sur la table pour une augmentation en 2030 d'un point, puisqu'aujourd'hui il y a 15 % des Nantais qui prennent les transports en commun, vous visez 16 % en 2030, c'est un plan ambitieux, mais je pense qu'il faut aussi prendre en considération cette notion de sécurité et je sais que vous y veillerez. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Vous m'avez presque rassuré, Monsieur Stekr-Ridel.

Mme le MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Oui, merci Madame le Maire. Juste pour rappeler qu'effectivement dans ce PDU il y a un objectif extrêmement ambitieux sur la marche à pied, c'est évidemment très pertinent puisque les meilleurs PDU en Europe sont des PDU où c'est la marche à pied qui fait la différence. Les villes qui utilisent le moins la voiture sont les villes où les gens marchent le plus.

II – 116

Donc on a un enjeu majeur sur la marche à pied et en fait, la marche c'est souvent un peu le parent pauvre des politiques municipales puisqu'il y a moins d'investissement, il n'y a pas de lobby organisé comme les lobbys automobiles, et finalement on y met souvent moins d'énergie que sur les autres modes de transport.

Je rappelle donc pour mémoire – et Alain Robert doit s'en rappeler aussi – que lors de l'adoption du PLU de 2009 je crois, nous avons un document extrêmement précis que le SEVE avait fait de toutes les potentialités de perméabilité de la ville. Parce que le piéton, ce qu'il lui faut, c'est d'aller droit et de ne pas avoir besoin de faire de détour. Nous avons un document certes un peu ancien maintenant, mais extrêmement précis qu'on avait fait à l'époque sur la perméabilité de la ville et qu'on a, il faut bien le reconnaître, très peu utilisé parce que, derrière, ce n'est pas beaucoup d'investissement, mais c'est des moyens d'animation à l'échelle des équipes de quartiers.

Or, souvent c'est des fausses impasses, c'est des murs qui coupent en deux des venelles où il suffirait de mettre une porte, et ça change profondément les comportements piétons. J'insiste sur le fait qu'il faut revenir sur cette question-là, en refaire une priorité au niveau des équipes de quartiers. Mais je crois que dans certains quartiers justement cette question est un peu ressaisie aujourd'hui.

Et pour finir là-dessus, puisqu'on parlait du fait qu'un PDU était obligatoirement visionnaire, je rappelle donc, même si c'est une épopée un peu tragique dans les services de la Ville, que nous avons été extrêmement visionnaires avec le chemin de la Bretonnière qui ira demain du centre de Saint-Joseph-de-Porterie vers un nouveau quartier particulièrement dense, si j'ai bien compris quels étaient les objectifs, autour de la Beaujoire. Simplement, il serait temps qu'on le finisse. On a dû faire le premier maillon il y a 15 ans et c'est un magnifique espace public, et c'est un peu un symbole de ce qu'on peut faire justement en mettant le piéton au cœur de la stratégie de mobilité.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, juste je trouve assez amusant que Ronan Dantec se félicite qu'il y ait de plus en plus de marcheurs.

Rires

J'ai effectivement vu que dans la majorité il y en avait de plus en plus. Comme quoi, il a une ouverture d'esprit qui m'étonnera toujours.

M. DANTEC, Conseiller municipal – J'ai aussi dit que c'était le parent pauvre des politiques municipales, donc vous pouvez le prendre dans les deux sens.

Mme le MAIRE – Merci. Deux mots pour finir sur ce dernier sujet qui est effectivement extrêmement important. Ronan Dantec a eu tout à fait raison de souligner les enjeux autour de la marche, du développement des parcours piétons.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, je le dis pour l'ensemble de notre assemblée, sous le pilotage de Jacques Garreau, il y a depuis quelques mois maintenant un schéma directeur piétons qui est en train de se finaliser à l'échelle de la Métropole pour que sur la base du travail historique qui a été rappelé, une nouvelle étape soit franchie et que ce schéma directeur piétons permette de donner à voir de différents niveaux de structuration des voies piétonnes comme on peut y tendre pour les voies cyclables, et de pouvoir engager, prioriser y compris les aménagements nécessaires.

Jacques Garreau, avec qui j'en ai échangé pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, souhaite prochainement pouvoir donner à voir de ce schéma directeur. Ce sera donc l'occasion de faire un zoom sur ce sujet effectivement tout à fait important.

II – 117

Je mets donc aux voix la délibération qui a été présentée. Nous mettons aux voix le fait que nous avons eu cet avis et que notre assemblée a pu en prendre connaissance.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne les transactions immobilières et vous verrez qu'en fait, l'ensemble des dossiers sont des dossiers de régularisation de parcelles. En fait, je vais vous faire cadeau de la lecture exhaustive puisque ce ne sont que des régularisations ou alors des constitutions de servitudes, donc que des choses très organisées, très réglementées, très encadrées, et que nous retrouvons régulièrement dans nos assemblées.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Voilà, comme ça je me suis donné un petit peu de temps pour celle-ci.

Alors, la délibération concernant le personnel. Nous avons une forte évolution du tableau des effectifs avec la création de 47 postes dont une grande partie, comme vous pouvez le lire sur la délib, qui sont à la direction de l'éducation, liés à tous les sujets qu'on a évoqués ce matin, à la réorganisation de la direction de l'éducation. Ensuite vous avez un poste en surnombre qui est créé à la direction du développement associatif, un poste en surnombre qui est créé à la direction de la tranquillité publique. On vous rappelle que les postes en surnombre sont créés pour permettre la résolution de situations individuelles, souvent liées à des problèmes de santé.

On supprime un poste en surnombre au service fossoyage, et enfin vous avez les transformations habituelles qui ont lieu pour adapter la nature des postes aux besoins des services ou au grade des agents.

Le deuxième chapitre est un chapitre important parce qu'il y a une évolution réglementaire concernant la CNIL qui voit limiter ses compétences d'intervention parce qu'en contrepartie, les institutions publiques sont obligées de désigner un délégué à la protection des données, chose que nous avons déjà faite, nous, en 2010. C'était une personne qui était rattachée aux ressources humaines. Et là, ça devient obligatoire à compter du 25 mai 2018 pour tous les organismes publics, et donc nous avons, nous, déjà quelqu'un qui sera le délégué à la protection des données à partir du 25 mai 2018.

Ensuite, nous avons le chapitre sur la mutualisation des instances statutaires. L'objectif, le travail qui a été lancé il y a à peu près, il y a un peu moins d'un an maintenant avec toutes les organisations syndicales, c'était de travailler ensemble, d'engager une réflexion sur la mutualisation des instances, des comités techniques et des CHSCT pour les élections professionnelles de décembre 2018, avec mise en œuvre en janvier 2019.

II – 118

Nous sommes arrivés à trouver une convergence de notre objectif et de notre engagement sur cette question et donc on vous propose, dans cette délib, la création d'un comité technique unique entre la Ville, la Métropole et le CCAS, ainsi que d'un Comité Hygiène, sécurité et conditions de travail unique. On vous donne le détail des représentants, du nombre de représentants titulaires et suppléants dans chacune de ces instances, et pareillement, on vous propose la création d'une commission administrative paritaire commune et des commissions consultatives paritaires communes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS. Vous avez également le détail de la composition de ces instances dans la délib.

Ensuite, on vous propose de prolonger d'un an le contrat de prévoyance avec Collecteam afin de se donner le temps de réétudier la convention actuelle. Vous avez, dans le chapitre 5, des ajustements sur le RIFSEEP dont vous avez le détail très précis dans la délib, qui concerne un certain nombre de points soit qu'il fallait corriger, soit qu'il fallait faire évoluer, soit qu'il fallait modifier.

Vous avez également – et c'est classique à cette époque de l'année – le chapitre 6 qui vous donne les ratios d'avancement de grade pour les catégories B et C.

Et vous avez en chapitre 7, un dossier concernant l'indemnisation d'un agent qui a eu dans une vie professionnelle ailleurs qu'à la Ville de Nantes, une maladie liée à l'amiante, mais vous savez que dans ces cas-là la réglementation fait que c'est le dernier employeur qui doit prendre en charge la responsabilité de la maladie professionnelle de l'amiante. Il se trouve que le dernier employeur, c'est nous. Donc l'agent a demandé au FIVA une indemnisation. Normal. Et après, le FIVA a fait une action subrogatoire donc on vous propose de rembourser le FIVA qui s'est subrogé aux droits de l'agent pour un montant de 12 300 euros.

Mme le MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Nous demandons une dissociation de vote pour le point concernant le CHSCT.

Mme le MAIRE – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'expression ou d'intervention ? Très bien. Donc de la même manière que nous l'avons fait au Conseil métropolitain, je propose qu'on puisse dissocier la question de la délibération du point précis cité par Marie-Annick Benâtre.

Je mets donc la délibération globalement aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Je mets donc la dernière partie de la délibération maintenant aux voix. Le point cité par Marie-Annick Benâtre, sur lequel elle demande, comme au Conseil métropolitain, une dissociation de vote.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre » et du Parti Communiste).

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci Madame le Maire. Sur cette délibération relative aux marchés publics, il vous est proposé d'approuver tout d'abord les projets d'aménagements qui sont nécessités par la mise en place de la RFID à la médiathèque Jacques-Demy pour une enveloppe financière d'un montant de 330 000 euros, avec des travaux qui permettront également d'adapter et de créer une nouvelle entrée, de reprendre les sanitaires, et d'intervenir sur les niveaux 6, 7 et 8. Des travaux qui se dérouleront de septembre prochain à janvier 2019.

II – 119

Il vous est proposé également d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour l'accord-cadre concernant l'accueil et l'animation périscolaire pour les établissements scolaires du premier degré, sachant que l'accord-cadre actuel venant à échéance au 31 août prochain, la prestation de services sera mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2018.

Je ne reviens pas sur le détail de la prestation concernant l'accueil périscolaire et les différents temps sachant que par ailleurs il y a une mission d'information en cours sur le sujet.

Le point suivant concerne les transports d'élèves des écoles nantaises et leurs accompagnateurs dans le cadre des sorties à but pédagogique. La Ville de Nantes assure le transport en car des élèves dans le cadre de sorties à but pédagogique sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire. Le marché actuel vient à échéance au 31 août prochain. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement pour une durée de quatre ans et un montant de dépenses estimé à 35 000 euros par an. Ce qui assure derrière la gratuité des transports pour les enfants et les parents.

Le point suivant concerne AlloNantes avec un dispositif permettant de répondre aux moments de surcharge d'AlloNantes. On connaît tous la qualité et le niveau de service rendu par AlloNantes avec la prise en charge des appels téléphoniques quotidiens, 1 500 appels par jour en moyenne gérés par la plate-forme AlloNantes, et c'est vrai qu'en période d'activité plus intense, il est nécessaire de pouvoir renforcer le service et faire appel à un prestataire. C'est l'accord qu'il vous est proposé de lancer.

La question avait été posée en commission sur le nombre de téléconseillers dans le service, c'est 21 téléconseillers : 19 titulaires, un détaché et un contractuel pour être précis. C'est bien pour répondre aux pics d'activité ponctuels.

Le point suivant concerne les deux marchés de nettoyage pour les bâtiments administratifs avec la possibilité de lancer les appels d'offres et donc il vous est proposé d'autoriser sur les deux secteurs la répartition des différents établissements en deux zones. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 avril dernier et a attribué les marchés aux sociétés Vitrolav Atlantic et ADC propreté. Il vous est proposé d'autoriser la signature des marchés.

Ensuite, un point concernant l'acquisition de mobiliers pour les écoles avec trois marchés : mobilier de classe, mobilier des bibliothèques, dortoirs, et les restaurants scolaires, les marchés étant attribués à l'entreprise Delagrave par la commission d'appel d'offres du 26 mars dernier. Il vous est proposé d'autoriser la signature des marchés.

Je poursuis avec le groupement de commandes et la possibilité de lancer un marché en groupement de commandes concernant l'acquisition et la maintenance d'équipements de vidéoprotection des bâtiments publics. Il ne s'agit pas de vidéosurveillance. Il n'y a pas de contrôle en direct ou de personne derrière la caméra, on est bien sûr de la vidéoprotection de nos bâtiments publics. Vous avez le détail sur les différentes communes concernées, sachant qu'ensuite chaque commune a la liberté de l'organiser sur ses différents établissements et bâtiments publics.

Enfin, vous avez l'extension du périmètre de la famille d'achat pour le groupement de commandes Nantes Métropole, Ville de Nantes, CCAS et École des Beaux-Arts, avec la liste que vous avez dans la délibération et qu'il vous est proposé d'approuver. Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

II – 120

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, mes chers collègues, la première chose importante de cette délibération, c'est ce qu'elle ne contient pas, c'est-à-dire une décision modificative. Il n'y a pas de décision modificative, ce qui est une preuve supplémentaire de la qualité de notre prévision budgétaire.

Autrement, vous retrouverez les traditionnels subventions et prix notamment liés au CLAP,

- des soutiens aux projets individuels de SPOT, la subvention à l'association Écopôle,
- un soutien au cinquième Printemps des Fameuses,
- un soutien à cinq projets en faveur de l'égalité dans le cadre de l'appel à projets 2018 du contrat de ville,
- des annulations, réductions et ajustements de subventions, je n'entre pas dans les détails,
- des dispositions tarifaires pour la Folie des Plantes,
- et une convention importante de partenariat entre la Ville de Nantes, la Mutualité Française, la MGEN et Harmonie Mutuelle dans le cadre de la politique de santé que nous menons et notamment autour de quatre projets : Bouge ta santé à Nantes Est, Le plaisir de manger sans se ruiner notamment, et donc on a là une convention partenariale qui est tout à fait dans l'axe de ce dont nous parlions en fin de matinée.
- La formation La tête dans les nuages : là encore, il est question de santé sur les questions de discrimination et de santé mentale.
- Et puis un protocole transactionnel pour une sombre histoire de sol, de dallage du hall d'entrée à Graslin,
- des ajustements de règlement de fonctionnement des multiaccueils petite enfance,
- une augmentation du nombre de tracteurs prêtés à l'association NémO pour notre carnaval,
- la réinscription des itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du topoguide de Nantes Métropole,
- le projet des 5Ponts auquel, vous le savez, nous sommes particulièrement attachés puisque c'est une sorte d'équipement multiusage destinée aux personnes en difficulté particulière. Il y a des difficultés qui nécessitent des ajustements de la manière dont vont être traitées les subventions européennes.

Et puis le programme de réussite éducative qui passe – là aussi c'est très administratif –, ça passe du CCAS à la Ville de manière plus directe.

Et les traditionnelles remises gracieuses, annulations de titres ainsi qu'admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, juste une petite question. Les premiers contrats de maîtrise de la dépense publique ont été signés, je ne sais plus si c'est en début de semaine ou en fin de semaine dernière, pour 11 collectivités, communes et intercommunalités, dont Reims ou Bordeaux par exemple, avec des engagements de maîtrise de dépenses de fonctionnement pour Bordeaux de 1,35 %.

Comme au budget 2018, nous avons pu constater une augmentation de nos dépenses de fonctionnement de 3,1 %, contenues à 1,7 une fois les écritures comptables du FPS et du PIA

II – 121

jeunesse retraitées, je voulais savoir où en étaient des discussions avec l'État pour ce qui concernait notre contrat de maîtrise de la dépense locale. Si vous pouviez nous donner un petit point d'information là-dessus, et sur quel chiffre d'augmentation, de maîtrise des dépenses de fonctionnement nous nous orientons. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Oui, je dois vous dire Monsieur Bainvel que les négociations, c'est pas le terme qu'il convient d'employer puisque la loi telle qu'elle a été formulée – malgré une circulaire qui avait fait quelques tentatives d'ouvertures – n'a pas prévu le moindre retraitement, à quelques rares exceptions près, ce qui fait que ce contrat que nous, nous étions prêts à négocier avec la Préfecture, on nous demande plutôt de signer un accusé de réception.

Alors, nous allons le faire parce qu'à la Ville notamment nous sommes éligibles à deux des motifs d'ajustement de l'autorisation en quelque sorte d'augmentation, puisque nous devrions être à 1,5 de mémoire.

Mais vous voyez, les discussions continuent et en fait la discussion porte sur le fait de mettre en annexe du contrat pas très synallagmatique qu'on nous propose de signer, une liste de retraitements qui sont souhaités par la Ville, notamment des retraitements qui tiennent à des décisions que l'État a prises et qui provoquent chez nous des augmentations de dépenses de fonctionnement pour qu'arrivés en 2019 au moment du compte administratif 2018, nous puissions bénéficier, si les législateurs voulaient bien modifier un petit peu le texte concerné, que nous puissions arriver à un accord avec l'État sur ce qu'il convient ou non de prendre en compte dans l'appréciation de ces 1,2 %, inflation comprise.

Mme le MAIRE – Merci. Simplement un mot pour compléter et donner un exemple concret puisque lors des discussions que nous avons eues notamment au titre de France urbaine avec le Premier Ministre et Olivier Dussopt en charge de ces sujets, France urbaine a porté notamment deux éléments.

Un, la demande de la prise en compte de la dynamique démographique, ce qui nous paraissait absolument indispensable puisqu'évidemment chacun mesure que les dépenses de fonctionnement sont aussi liées à la dynamique démographique. Gérard Collomb s'était engagé à intégrer effectivement ce critère.

Deuxième exemple : le principe de retraitement a été globalement acté. La discussion porte maintenant sur quel type de retraitement. Je prends deux exemples. D'ores et déjà, le Gouvernement nous a dit que sur ce que nous avons soulevé concernant le dédoublement des classes de CP, qui était une demande du Gouvernement que l'on a mise en œuvre bien volontiers ici parce que nous pensons que c'est une bonne mesure, mais naturellement on considère que l'on ne peut pas nous faire intégrer les dépenses afférentes à cette question, là on a plutôt un accord de principe de l'État pour l'intégrer.

Pour donner un exemple où l'arbitrage n'est pas dans le même sens, vous vous souvenez que l'État a demandé aux Villes de prendre en charge les PACS. Jusqu'à preuve du contraire, les Villes assument donc maintenant cette charge sans aucun élément de compensation, ce qui n'est pas sans impacter d'ailleurs les charges de travail des équipes, et à ce stade, la réponse de l'État est négative pour la prise en compte du retraitement des PACS.

Je ne rentre pas plus dans les détails, mais voilà là où en est la discussion. On échange à deux échelles : un, l'échelle globale, et il y a une discussion entre l'ensemble des Métropoles et le Gouvernement sur ce sujet, et puis ensuite l'échelle nantaise.

Je donne un dernier élément où là aussi il reste quand même deux ou trois choses à stabiliser. Vous vous souvenez peut-être, pour ceux qui ont suivi les débats, qu'il y avait dans ce que France urbaine avait souligné comme pour le moins surprenant, cette question de l'alignement

II – 122

régional puisque le taux fixé par l'État était à l'échelle régionale et que nous, on disait : « Très bien, mais quand on va aller parler avec la Préfète, on n'est pas coresponsables du mode de gestion des autres collectivités. »

Il y a eu une subtilité d'introduite dans la rédaction de la décision de l'État puisqu'avant on parlait de « coordination » et que maintenant on parle d'« animation » à l'échelle régionale. Ce qui signifie en réalité qu'il n'y a plus de rôle prescriptif sur les 1,2. Il n'en demeure pas moins qu'il y a de fait une question pour l'État, c'est-à-dire que si à l'échelle nationale ils n'arrivaient pas à trouver partout les 1,2 qu'ils ont fixés, de fait il y aurait là une contradiction.

Je n'entre pas plus que ça dans les éléments, mais retenez que, un, les discussions se poursuivent à l'échelle nationale et à l'échelle locale ; et deux, qu'on voit quand même au passage que parfois, de la théorie à la pratique, il y a un décalage que nos parlementaires ne peuvent ignorer et que l'on a besoin qu'ils se saisissent de ces sujets.

Je le dis d'autant plus que l'on voit bien, et toutes tendances politiques confondues, que pour différents éléments, y compris pour des éléments structurels, y compris la fin du cumul des mandats, et je le dis d'autant plus que vous savez, je faisais partie de ceux particulièrement engagés sur ce sujet. Mais un des résultats à court terme, tant qu'il n'y a pas d'autre mode d'organisation, c'est qu'à l'évidence la connaissance précise des mécanismes territoriaux et notamment des mécanismes des finances territoriales, toutes sensibilités politiques confondues, a reculé. Cela impacte la discussion qui a lieu aujourd'hui, qui fait que par définition, aujourd'hui le dialogue se fait en direct entre les Métropoles, via le Club des Métropoles et France urbaine et le Gouvernement. Il me semble néanmoins qu'il est important que les parlementaires aient un regard sur ce sujet majeur.

Monsieur le Sénateur.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Oui, alors je ne me sens guère engagé par la décision du Gouvernement, mais comme vous l'avez dit, Madame le Maire, je pense qu'on est face à un moment de recentralisation comme on n'en a pas connu dans ce pays depuis extrêmement longtemps.

Simplement, en point d'information complémentaire, j'étais hier avec Julie Laernoès à Rennes, où nous représentions la Ville de Nantes et Nantes Métropole au Congrès européen d'Energy Cities. On a réussi à sortir les dépenses GEMAPI du 1,2 puisque c'était une nouvelle contrainte fixée par le législateur, et là il faut bien reconnaître que le Sénat a sa part de responsabilité, je peux vous donner les noms.

Mais nous allons essayer aussi, et les représentants de France urbaine étaient là, de sortir les nouvelles contraintes et ambitions sur le climat du 1,2 %. Parce qu'on a là des enjeux majeurs et si effectivement ce qu'on est en train d'essayer de négocier, d'une part la contribution carbone énergie, on réussit cette négociation-là, à avoir cette part de la négociation carbone énergie plus 10 milliards quand même de recettes sur le mandat d'un côté, une part pour les collectivités, mais qu'on reperd par le 1,2 % de l'autre côté, le marché de dupes sera évident.

Je pense qu'on a effectivement à se coordonner et à tenter de garder des marges de manœuvre, ce qui est l'essence même d'une démocratie décentralisée.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de M. Junique pour la convention avec Harmonie Mutuelle.

II – 123

Mme le MAIRE – Chers collègues, avant que vous ne pliez vos affaires, non, l'ordre du jour de notre Conseil municipal n'est pas épuisé puisque Monsieur Bainvel a souhaité poser une question orale et que je lui laisse donc la parole.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, merci Madame le Maire. Comme vous nous aviez – je crois que c'est au dernier Conseil municipal – expliqué qu'il fallait rester sur l'ordre du jour, donc nous appliquons le règlement intérieur et nous posons une question orale que je vais synthétiser puisque conformément au règlement intérieur, elle a été adressée jeudi midi au cabinet et aux services.

Question qui fait suite aux annonces que vous avez pu faire sur le Jardin extraordinaire et l'interpellation d'un certain nombre de riverains et d'associations du secteur de la butte Sainte-Anne et de Chantenay, sur leurs inquiétudes.

Je résume rapidement les questions qui figurent dans cette question orale :

- il y a un point d'abord sur la date et le moment auquel les riverains seront informés des aménagements à venir ;
- comment leurs avis et propositions seront pris en compte ? ;
- le fait que certains habitants et associations proposent d'ores et déjà de réaménager la place des Garennes, demande qui nous paraît légitime, que nous soutenons et sur laquelle nous aurions souhaité vous entendre ;
- la question du stationnement dans le secteur de la rue des Garennes aussi avec une demande que ce stationnement soit réservé aux seuls riverains, la question, c'est une question évidemment de la circulation et du stationnement dans un site, qui, si potentiellement l'Arbre aux hérons y est implanté, pourrait accueillir jusqu'à 1 million de visiteurs, ce qui, évidemment, aura un impact non négligeable ;
- la question du maintien de la tranquillité publique dans le square Marcel-Schwob ;
- la question aussi, puisqu'il y a des rumeurs dans le quartier sur la possibilité de préempter des espaces de l'école des Garennes, pour enlever des espaces de la cour, pour des aménagements liés au belvédère ;
- et puis des interrogations également sur le bruit généré dans un premier temps par cette cascade de 25 mètres, et éventuellement, si le projet voit le jour, par l'Arbre aux hérons, dans un site qui fonctionne comme une cuvette et dont les habitants constatent en ce moment avec les concerts de l'opération Complètement Nantes qu'effectivement, ça produit un certain nombre de nuisances sonores : la question, c'est comment réduire ces nuisances au maximum.

Face à ces multiples questions qui nous paraissent légitimes, les habitants attendent des réponses précises, c'est la raison pour laquelle nous vous posons ces questions. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous propose donc que Fabienne Padovani et Abbassia Hakem puissent, en binôme, vous répondre sur cette question.

Mme PADOVANI, Adjointe – Tout à fait. On joue collectif, Madame le Maire, sur ce sujet. Tout à fait. À deux, on est un collectif.

Nous sommes vendredi soir en fin de Conseil, mais néanmoins je vais répondre très sérieusement, Monsieur Bainvel, à votre question parce qu'effectivement ce jardin est un Jardin extraordinaire et cette création dans ce quartier, eh bien c'est aussi l'opportunité pour nous de créer des liens entre les jardins, entre les espaces verts.

II – 124

Donc ces liens, ils vont être tout d'abord créés à l'échelle du quartier parce que c'est avant tout un jardin et un square de quartier. L'idée pour nous est qu'ils ne soient pas une île inaccessible, mais bien en relation avec les autres richesses du quartier.

Il permettra aussi de tisser un lien entre le jardin, le fleuve. Il s'insère bien évidemment, vous l'avez compris, dans le projet urbain du Bas-Chantenay, un projet qui vise aussi à retisser le Bas-Chantenay, le Haut-Chantenay, le travail autour de la Roche-Maurice et la cale Dubigeon, en passant par le Bois-Hardy.

Mais ce sera aussi bien évidemment, vous l'avez compris, connecté aux autres parcs du quartier, je pense plus particulièrement au square Marcel-Schwob qui sera au-dessus du Jardin extraordinaire et au parc des Oblattes qui se situera lorsqu'on regarde la Loire sur la droite, puisqu'un chemin va être créé pour rejoindre le parc des Oblattes.

Ce jardin, il va créer du lien et il va permettre de mettre en lumière la première branche de l'étoile verte qui partira du nord de la gare, le miroir d'eau, Feydeau-Commerce, la place de la Petite-Hollande et les bords de la Loire qui vont être réinvestis avec ce parc, ce jardin qui ouvrira avant toute chose, et c'est bien le choix qui a été fait par vous, Madame le Maire, sur ce sujet, c'est que sur ce projet de Jardin extraordinaire, peut-être portera-t-il un autre nom d'ailleurs, mais pour l'instant on garde ce nom-là, que ce jardin soit la première chose qui soit ouverte à tous et à toutes et aux habitants, bien avant l'arrivée de l'Arbre aux hérons. Voilà ce que je voulais vous dire.

Pour répondre plus directement à vos questions, tout ce qui concerne la démarche citoyenne, je laisserai bien évidemment Abbassia Hakem y répondre puisque c'est elle en tant qu'Adjointe de quartier qui mène toute cette concertation, mais je vais revenir sur vos questions.

Vous avez évoqué le maintien de la sécurité, de la tranquillité des riverains. C'est bien évidemment pour nous un enjeu qui est essentiel et qui est pris en compte dès le début du projet. Il est bien normal que ce projet pour moi interpelle les habitants puisque c'est un changement qui va être fait dans ce quartier, et nous sommes très attentifs à l'évolution des usages et sur la garantie, la sécurité et l'accessibilité des habitants.

Je commencerai par vous dire qu'il y aura des améliorations au niveau de la place des Garennes qui seront faites. Il y a une étude actuellement qui est en cours. N'ayant pas les résultats de l'étude, je ne peux pas vous dire quelles seront les solutions qui seront proposées, mais ce sera travaillé avec les habitants et avec Abbassia Hakem.

Des ajustements évidemment pourront être réalisés. Le réaménagement de la place des Garennes effectivement est soulevé autour des enjeux, animations culturelles, animations commerciales, enjeux historiques aussi avec l'architecte des Bâtiments de France. Tout cela sera vu pour l'instant à moyen terme.

Et enfin, je tiens à rappeler puisque c'est une spécificité à Nantes, ce n'est pas le cas dans toutes les villes, mais pour garantir aussi la sécurité de tous et de toutes, à la fois le Jardin extraordinaire et le square Schwob seront fermés chaque soir avec un accès contrôlé comme l'ensemble des parcs et jardins de la ville.

Enfin, vous avez parlé du bruit généré par la cascade. Effectivement, une cascade, on peut s'imaginer qu'elle va faire du bruit, sauf que cette cascade est tout sauf naturelle donc nous pouvons ensemble travailler sur le débit de l'eau et faire en sorte par exemple que cette cascade ait un débit très faible, par exemple le soir lorsque les jardins seront travaillés. Et nous avons prévu de travailler avec des études et des réglages, mais aussi de faire des tests avec les habitants qui le souhaitent afin qu'ils puissent ensemble déterminer le débit et le fonctionnement de la cascade le plus adapté.

II – 125

On peut tout à fait imaginer, puisqu'elle est construite de toutes pièces, de travailler, et par ailleurs de régler, ce débit nous permettra aussi de travailler sur le maximum d'eau et d'énergie puisque bien évidemment tout ceci est mécanique et pas naturel.

On travaille aussi à aller chercher l'eau dans des nappes, puisque c'est ce que faisait la brasserie, mais on cherche à regarder si on peut travailler sur ce sujet. Actuellement, les études ne sont pas terminées.

En fait, en ce qui concerne l'Arbre aux hérons, l'Arbre aux hérons n'aura pas le moteur de l'Éléphant. L'Arbre aux hérons sera électrique. Quiconque a entendu une voiture électrique, surtout moi qui fais du vélo je ne les aime pas, ces voitures électriques, parce que je ne les entends pas arriver. Le bruit de l'Arbre en tout cas en ce qui concerne son fonctionnement sera moindre.

Et puis les horaires de l'Arbre aux hérons seront les mêmes que ceux des Machines de l'île afin de réduire au maximum les nuisances sonores.

Enfin, je ne sais pas d'où sort cette rumeur que la Ville, surtout au regard des dossiers que nous avons passés ce matin sur l'éducation, que la Ville irait couper l'école publique des Garennes. Non non non, je vous rassure, bien évidemment tous les espaces de l'école vont bien être préservés. C'est pour nous essentiel.

Par contre, le belvédère qui va être créé, lui, sera accroché à la falaise, passera derrière l'école sans être collé à l'école bien évidemment pour ne pas gêner cette activité. Et d'ailleurs, j'irai même au bout de l'information en disant que cela a été travaillé aussi avec l'équipe enseignante qui a été associée à l'élaboration de ce belvédère et qui va continuer à travailler parce que pour l'équipe enseignante, l'arrivée de ce belvédère c'est aussi une formidable opportunité de travailler avec les enfants sur l'équilibre, les forces. Voilà.

Voilà pour les réponses qui concernent directement le jardin et je laisse Abbassia sur la concertation.

Mme HAKEM, Adjointe – Oui, Fabienne en a dit beaucoup. Simplement rappeler que notre principe, c'est effectivement de travailler avec les habitants, que de nombreuses réunions ont lieu en 2016 et 2017 et que depuis le début de l'année 2018, il y a eu un certain nombre de réunions.

Une première réunion qui préfigurait la réunion publique du 20 janvier, j'y reviendrai, mais la première réunion avec l'ensemble des acteurs associatifs le 15 janvier pour présenter le projet du Bas-Chantenay et notamment l'esquisse du futur Jardin extraordinaire.

Nous avons également organisé le 22 janvier 2018 avec Alain Robert une réunion publique sur la présentation de ce projet du Bas-Chantenay, et également le Jardin extraordinaire devant près de 300 personnes, ce qui n'était quand même pas rien.

Nous avons organisé le 20 février 2018 également une rencontre au Dix avec différents habitants, différents riverains autour de la rue des Garennes, etc. Nous étions une bonne trentaine pour présenter également à la fois le projet du Bas-Chantenay, à la fois le Jardin extraordinaire et l'opération Complètement Nantes.

Nous avons rencontré le 5 avril dernier l'ensemble des commerçants et des restaurateurs de l'avenue Sainte-Anne, la butte Sainte-Anne, la place Jean-Macé, la mairie de Chantenay et du bas de Chantenay, rue de Bougainville, pour présenter à la fois le projet du Bas-Chantenay, l'opération Complètement Nantes et le Jardin extraordinaire, et je pourrais continuer encore comme ça.

II – 126

Et puis je ne vous cache pas que je reçois régulièrement des personnes pour leur présenter le projet parce qu'ils sont intéressés ou parce qu'ils ont des interrogations. Je reçois également les personnes qui peuvent avoir des mécontentements sur certains sujets.

Le 24 avril prochain, dans la carrière Misery, nous avons la rencontre de quartier sur la question parcs et jardins, et en particulier sur le projet du Bas-Chantenay, et en particulier sur le Jardin extraordinaire. Et début septembre, nous rencontrons de nouveau les riverains et les acteurs sur ce même projet.

Donc, et je vais arrêter là parce qu'on pourrait continuer, je pense qu'effectivement nous ne ménagions pas notre peine pour être dans la concertation, l'échange, la prise en compte des difficultés que peuvent rencontrer nos concitoyens. Et en même temps, souvent quand on les rencontre, quand ils sont – je pense par exemple à la manifestation Complètement Nantes –, quand ils sont sur la carrière ils disent qu'ils en profitent pleinement, et quand ils sont au-dessus effectivement, il y a quelques nuisances. Donc ils essaient de trouver un terrain d'entente.

Peut-être, sur la place des Garennes, nous travaillons également avec les riverains sur cette question. Sur la question du stationnement, une étude est en cours dont on aura les résultats à l'automne 2018. Voilà : je pense que nous avons essayé de border et d'organiser la concertation pour informer les personnes le mieux possible.

Mme le MAIRE – Merci. Merci Fabienne Padovani et Abbassia Hakem pour cette réponse tout à fait précise. On a là effectivement un enjeu majeur avec un sujet à plusieurs étapes et à plusieurs échelles, qui nécessite donc notre mobilisation et notre attention permanente.

Chers collègues, nous avons épuisé notre ordre du jour. Je vous propose donc de lever la séance, merci à tous.

La séance est levée à 18 heures 20.